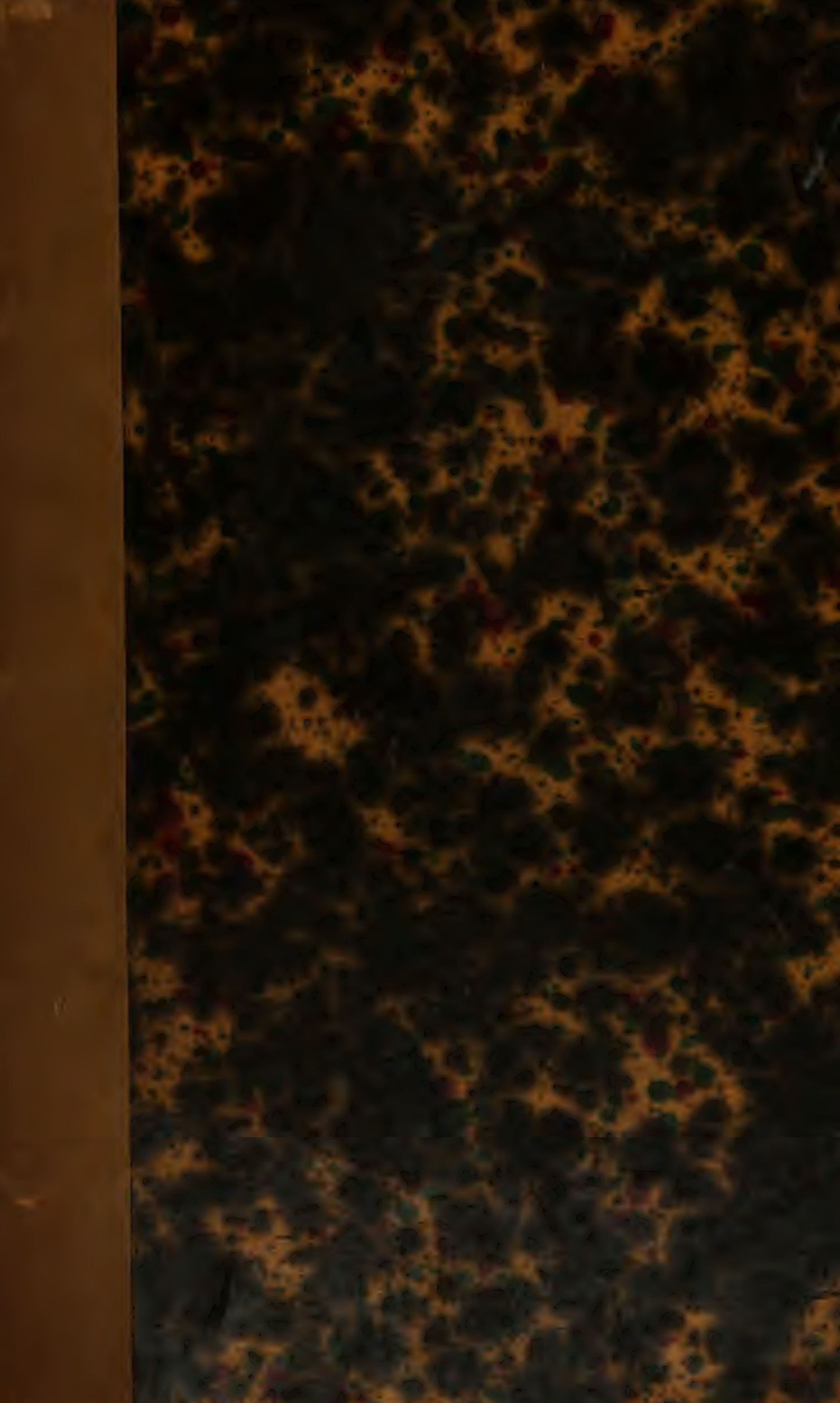
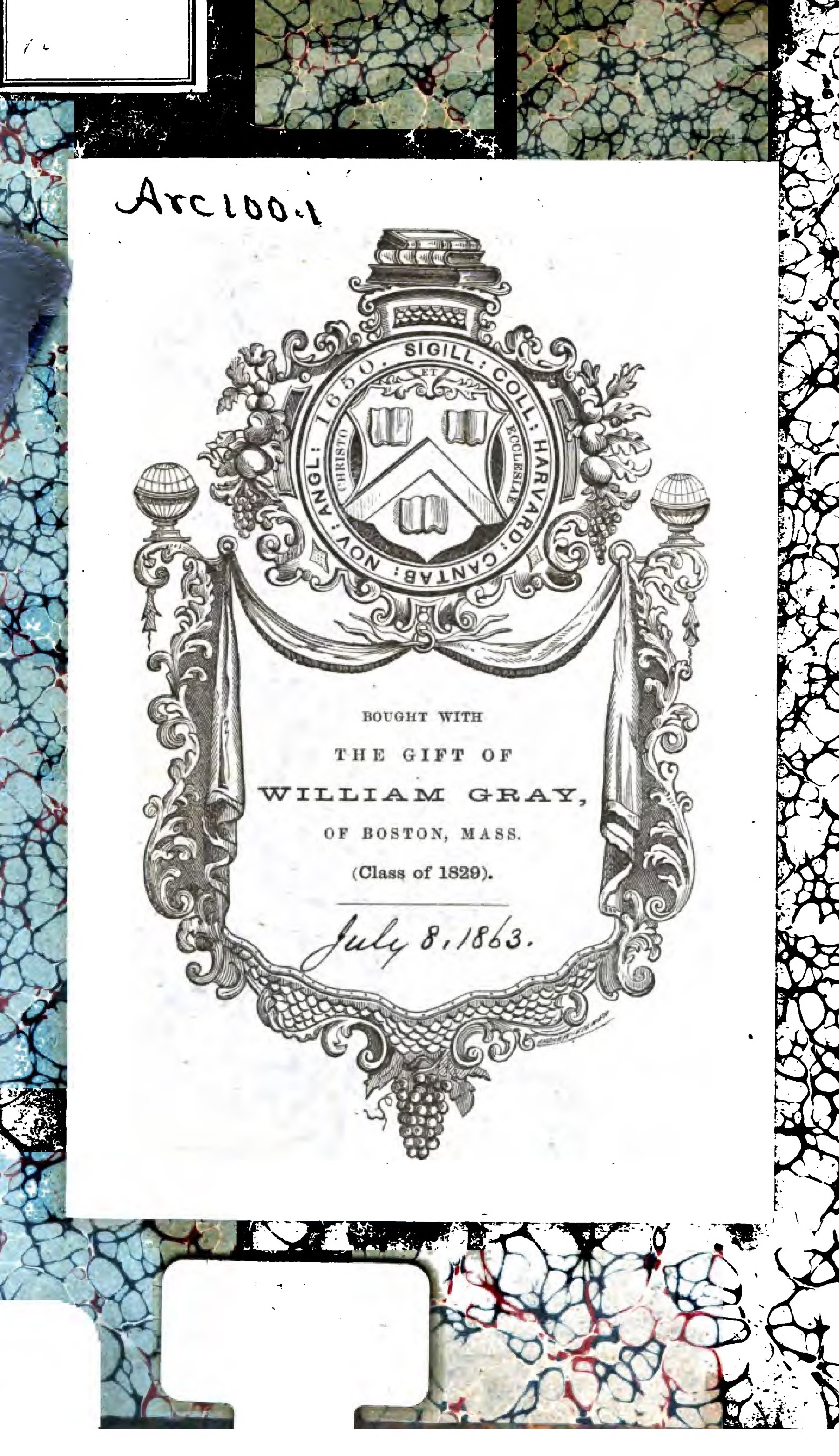



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE GIFT OF
WILLIAM GRAY,
OF BOSTON, MASS.
(Class of 1829).
July 8, 1863.



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME VINGT-QUATRIÈME

TROISIÈME SÉRIE, TOME IV

OUVRAGES PUBLIÉS

PAR L'ACADÉMIE CELTIQUE ET PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8, avec planches. Paris, 1807-1812.

NOTA. Pour qu'un exemplaire soit bien complet, il faut y joindre les 128 premières pages du VI[e] volume, qui seules ont été publiées, et qui se relient ordinairement à la suite du tome V.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES,

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

1[re] série, 10 vol. in-8, avec planches. Paris, 1817-1834.
2[e] série, 10 vol., avec planches. Paris, 1835-1850.
3[e] série, 4 vol., avec planches. Paris, 1852-1859.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

Années 1857 et 1858, in-8.

ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE POUR 1848, 1849, 1850, 1851, 1852, 1853, 1854 ET 1855.

8 vol. in-18.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE, réduction aux deux tiers de la partie de la carte de Peutinger qui concerne la Gaule.

NOTA. Ces divers ouvrages se vendent :
Au secrétariat de la Société, au Palais du Louvre;
Et chez M. Dumoulin, libraire de la Société, quai des Augustins, n° 13.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et C[ie], rue de Fleurus, 9.

Anal.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TROISIÈME SÉRIE

TOME QUATRIÈME



PARIS

AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ

AU PALAIS DU LOUVRE

ET CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

QUAI DES AUGUSTINS, N° 13

M DCCC LIX

1863, July 8.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE.

La Société a décidé, dans sa séance du 11 février 1857, qu'elle publiera désormais un bulletin trimestriel de ses travaux.

Chaque numéro de ce bulletin contiendra le compte rendu des séances du trimestre précédent, extrait des procès-verbaux approuvés par la Société; le texte ou une analyse des notices, mémoires, rapports ou communications, qu'elle aura reçus soit de ses membres résidants ou honoraires, soit de ses associés correspondants, et qui ne seront pas de nature à figurer dans le recueil des *Mémoires;* enfin la liste bibliographique des ouvrages offerts.

Le premier numéro de chaque année contiendra en outre le tableau de la composition du bureau; l'indication des changements arrivés parmi les membres résidants et honoraires pendant l'année précédente; enfin la liste des membres et associés, et celle des sociétés nationales et étrangères avec lesquelles la compagnie est en correspondance.

Le bulletin étant destiné à remplacer le compte rendu des secrétaires, devra être considéré comme formant l'introduction du volume annuel des *Mémoires*, introduction qui, bien que tirée à part et envoyée, périodiquement et par avance, aux membres résidants et honoraires, et aux associés correspondants de la Société, n'en figurera pas moins en tête de ce volume, lorsqu'il paraîtra.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ,

POUR L'ANNÉE 1857.

Président,	MM. Brunet de Presle.
Premier Vice-Président,	de Nieuwerkerke.
Deuxième Vice-Président,	Huillard-Bréholles.
Secrétaire,	Vallet de Viriville.
Secrétaire adjoint,	Mariette.
Trésorier,	de La Mare.
Bibliothécaire-archiviste,	Delisle.

Commission des impressions.

MM. Renier.
Michelant.
Marion.

Commission des fonds.

MM. de L'Escalopier.
E. Grésy.
A. Maury.

CHANGEMENTS

ARRIVÉS PARMI LES MEMBRES RÉSIDANTS ET HONORAIRES,

Depuis le 1er juillet 1855, jusqu'au 1er avril 1857.

M. LÉOPOLD DELISLE a été nommé membre résidant, le 9 juillet 1855, en remplacement de M. DE VILLIERS DU TERRAGE, décédé le 21 avril 1855.

M. VALLET DE VIRIVILLE a été nommé membre résidant, le 9 décembre 1855, en remplacement de M. GILBERT, nommé membre honoraire, le 9 mai 1855.

M. ERNEST DE FRÉVILLE, membre résidant, élu le 9 avril 1846, est décédé le 18 novembre 1855.

Il a été remplacé, le 9 janvier 1856, par M. AUGUSTE MARIETTE.

M. AUGUSTE BERNARD, membre résidant, élu le 10 avril 1843, a été nommé membre honoraire, le 6 février 1856.

Il a été remplacé parmi les membres résidants, le 16 avril 1856, par M. DELOCHE.

Le P. ARTHUR MARTIN, membre résidant, élu le 9 avril 1851, est décédé le 24 novembre 1856.

Il a été remplacé, le 4 février 1857, par M. NOEL DES VERGERS.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES,

Au 1er avril 1857.

MM.

1. GUIZOT G. C. ✻, membre de l'Institut (Académies française, des inscriptions et belles-lettres et des sciences morales et politiques), rue de la Ville-l'Évêque, 8 (1828).

2. TAILLANDIER ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, 8 (1848).

3. MARTONNE (G. M. DE) ✻, ancien magistrat, rue de Bagneux, 13, et à la Vallée-Guyon, près Vendôme (1853).

4. BRETON (Ernest), rue Richer, 10 (1854).

5. NIEUWERKERKE (comte DE) C. ✻, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), directeur général des musées impériaux, intendant des Beaux-Arts de la maison de l'Empereur, au musée du Louvre (1854).

6. LEBER ✻, ancien chef de bureau au ministère de l'intérieur, secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans, rue des Pensées, 8 (1854).

7. GILBERT, rue Madame, 46 (1855).

8. BERNARD (Auguste), rue Lepelletier, 25 (1856).

9. . . . .

10. . . . .

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS,

Au 1er avril 1857.

MM.

1. Beaulieu ✠, rue du Cherche-Midi, 13 (9 mars 1832).
2. Villegille (Arthur Nouail de La) ✠, secrétaire du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, rue de Seine, 31 (29 novembre 1836).
3. Longpérier (Adrien Prévost de) ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiques du Musée du Louvre, rue de la Chaussée-d'Antin, 44 (9 avril 1838).
4. Escalopier (comte Charles de L') ✠, conservateur honoraire de la bibliothèque de l'Arsenal, rue Vanneau, 20 (9 mars 1839).
5. Labat (Eugène), archiviste de la préfecture de police, rue de Grenelle-St-Germain, 58 (9 janvier 1840).
6. Bourquelot (Félix), professeur adjoint à l'Ecole impériale des chartes, rue du Helder, 12 (9 juin 1841).
7. Lacabane (Léon) ✠, conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, professeur à l'École impériale des chartes, rue du Bac, 59 (9 juin 1841).
8. Maury (Alfred) ✠, sous-bibliothécaire de l'Institut, rue de Seine, au pavillon du palais de l'Institut (9 avril 1842).

MM.

9. Teulet (Alexandre) ✠, archiviste aux archives de l'Empire, auxiliaire de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Saint-André-des-Arcs, 60 (9 juin 1842).

10. Bataillard (Charles), avocat à la Cour impériale de Paris, rue du Sentier, 24 (9 août 1842).

11. Vincent (Alexandre-Joseph-Hidulphe) ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des collections des sociétés savantes au ministère de l'instruction publique, rue Saint-Jacques, 236 (9 novembre 1842).

12. Marion (Jules), archiviste-paléographe, membre de la commission des archives près le ministère de l'intérieur, rue Godot-de-Mauroy, 39 (9 février 1843).

13. Gaucheraud (Hippolyte), rue Saint-Dominique, 64 (9 février 1843).

14. Chabaille (P.), correcteur attaché au comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, rue de l'Est, 35 (9 mars 1843).

15. Saussaye (Louis de La) O. ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), recteur de l'Académie de Lyon, rue de l'Université, 34 (9 mars 1843).

16. Lenormant (Charles) ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale, professeur au Collége de France, rue Neuve-des-Petits-Champs, 14 (9 mai 1845).

17. Le Bas (Philippe) ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne, maître de conférences à l'École normale, à la Sorbonne (9 mai 1845).

MM.

18. QUICHERAT (Jules) ✽, professeur à l'École impériale des chartes, rue Voltaire, 9 (9 mai 1845).

19. RENIER (Léon) ✽, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire à la Sorbonne, rue de Beaune, 20 (9 mai 1845).

20. GRÉSY (Eugène), rue Joubert, 13 (9 mars 1846).

21. MAUFRAS, professeur au collége Rollin, rue des Postes, 42 (29 mars 1849).

22. VILLOT (Frédéric) ✽, conservateur des peintures des Musées impériaux, rue de la Ferme des Mathurins, 26 (10 décembre 1849).

23. KOENIGSWARTER (Louis) ✽, docteur en droit, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), rue Saint-Georges, 43 (10 décembre 1849).

24. LA MARE (A. H. A. DE) O. ✽, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue Basse-Saint-Pierre, 36 (19 avril 1850).

25. FAVÉ (Ildefonse) ✽, lieutenant-colonel d'artillerie, professeur à l'École polytechnique, officier d'ordonnance de l'Empereur, rue des Beaux-Arts, 10 (9 août 1850).

26. MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE), archiviste-paléographe, attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Miromesnil, 50 (10 février 1851).

27. ROUGÉ (vicomte Emmanuel DE) ✽, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conseiller d'État, conservateur honoraire des antiquités égyptiennes du musée du Louvre, rue de Babylone, 53 (10 mars 1851).

28. BRUNET DE PRESLE (Wladimir) ✽, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Taranne, 25 (9 avril 1851).

MM.

29. Vinet (Ernest), auxiliaire de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), rue Hauteville, 41 (9 avril 1851).

30. Huillard-Bréholles (Alphonse) ✠, archiviste aux archives de l'Empire, membre du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, rue Saint-Honoré, 362 (9 avril 1851).

31. Lasteyrie (Ferdinand de), rue du Bac, 32 (9 avril 1851).

32. Bordier (Henri), auxiliaire de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue d'Amsterdam, 6 (9 avril 1851).

33. Renan (Ernest), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue des Saints-Pères, 3 (9 avril 1851).

34. Nicard (Pol), rue Vanneau, 29 (9 mai 1851).

35. Saulcy (F. de) O. ✠, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue du Cirque, 5 (6 juin 1851).

36. Michelant, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Percier, 6 (19 décembre 1853).

37. Waddington (William-Henri), place Vendôme, 14 (19 décembre 1853).

38. Beulé (Ernest) ✠, ancien membre de l'École d'Athènes, membre du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, professeur d'archéologie à la Bibliothèque impériale, rue des Beaux-Arts, 4 (9 mai 1854).

39. Devéria (Théodule), attaché au Musée égyptien du Louvre, rue Neuve des Petits-Champs, 14 (8 novembre 1854).

MM.

40. Cocheris (Hippolyte), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque Mazarine, rue Saint-Jacques, 161 (8 novembre 1854).

41. Delisle (Léopold), archiviste-paléographe, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, rue Jacob, 44 (9 juillet 1855).

42. Vallet de Viriville (Auguste), professeur adjoint à l'École impériale des chartes, boulevard Beaumarchais, 96 (9 décembre 1855).

43. Mariette (Auguste) ✻, conservateur adjoint des antiquités égyptiennes du musée du Louvre, rue de Constantine, 24 (9 janvier 1856).

44. Deloche (Jules-Edmond-Maximin), chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue Montholon, 14 (16 avril 1856).

45. Des Vergers (Marie-Joseph-Adolphe-Noël) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Jacob, 54 (4 février 1857).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS.

Associés correspondants nationaux.

Ain.

MM.

SIRAND (Alexandre), juge au tribunal de première instance, à Bourg (9 avril 1846).

Aisne.

PÉCHEUR (l'abbé), à Fontenoy, près Soissons (4 mars 1857).

Bouches-du-Rhône.

ROUARD ✠, conservateur de la Bibliothèque de la ville, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Aix (9 novembre 1834).

Calvados.

LEMAISTRE, à Saint-Martin-de-la-Lieue, près Lisieux (9 février 1821).

CAUMONT (DE) O. ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, à Caen (9 mars 1826).

Charente-Inférieure.

DUBOIS ✠, ancien recteur, à la Rochelle (19 décembre 1840).

Creuse.

DUGENEST, à Guéret (9 décembre 1837).

Dordogne.

MM.

MERLHIAC (GILIBERT DE), ancien officier de marine, à la Treille, commune de la Feuillade (9 novembre 1829).

DESSALLES (Léon), correspondant du ministère de l'instruction publique, au Bugue, et à Paris, rue Amelot, 46 (29 mars 1851).

Eure.

LE PRÉVOST (Auguste) O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Saint-Martin-du-Tilleul, et à Paris, rue Jacob, 44 (19 février 1820).

Eure-et-Loir.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT ✻, avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chartres (19 février 1829).

BOISVILLETTE (GUÉRINEAU DE) ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Chartres (29 avril 1835).

ROUSSEL, dit ROUX, ancien professeur de rhétorique, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chartres (9 décembre 1848).

Gard.

PELET (Auguste) ✻, inspecteur des monuments historiques du département et conservateur du Musée, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nîmes (19 mars 1831).

Garonne (Haute-).

CARTIER (Étienne), à Toulouse (9 décembre 1853).

Gironde.

MOULINS (Charles DES), à Bordeaux (29 août 1851).

BRUNET (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

Hérault.

MM.

Renouvier (Jules), à Montpellier (29 juin 1838).

Ricard (Adolphe), à Montpellier (9 octobre 1852).

Indre-et-Loire.

Jeuffrain (André), à Tours (19 août 1833).

Cartier, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Amboise (29 avril 1834).

Isère.

Pilot, archiviste du département, à Grenoble (30 novembre 1846).

Jura.

Monnier (Désiré), correspondant du ministère de l'instruction publique, conservateur du Musée, à Lons-le-Saulnier (9 juin 1821).

Loire (Haute-).

Aymard, correspondant du ministère de l'instruction publique, archiviste du département, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

Loire-Inférieure.

Desvaux, ancien directeur du Jardin des plantes d'Angers, à Nantes (9 mars 1814).

Cailliaud (Frédéric) ✻, conservateur du Muséum, à Nantes (29 mai 1830).

Bizeul, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Blain (19 août 1841).

Girardot (de) ✻, membre non résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de France, secrétaire général de la préfecture, à Nantes (9 avril 1847).

Guéraud (Armand), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nantes (10 janvier 1853).

Loiret.

MM.

Vergnaud-Romagnési, à Orléans (9 juin 1826).

Mantellier, conseiller à la cour impériale d'Orléans, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Orléans (10 février 1845).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Agen (9 janvier 1851).

Marne.

Duquenelle, à Reims (9 janvier 1856).

Marne (Haute-).

Pistollet de Saint-Ferjeux, à Langres (10 avril 1837).

Meurthe.

Noel, notaire honoraire, à Nancy (10 décembre 1838).

Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, à Nancy (10 avril 1843).

Beaupré, conseiller à la cour impériale, à Nancy (9 avril 1844).

Lepage (H.), archiviste du dép., correspondant du ministère de l'instruction publique, à Nancy (9 janvier 1845).

Digot (A.), avocat, à Nancy (18 janvier 1846).

Meuse.

Dumont, substitut du procureur impérial, à Saint-Mihiel (20 juillet 1844).

Widrange (comte de), à Bar-le-Duc (9 juin 1855).

Moselle.

Attel de Luttanges (d'), à Metz (9 mars 1829).

Dufresne, conseiller de préfecture, à Metz (19 juin 1841).

MM.

Simon (Victor) ✵, conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Metz (9 novembre 1841).

Robert (Charles) ✵, sous-intendant militaire, à Metz (9 mai 1848).

Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, à Metz (9 février 1853).

Nord.

Le Glay ✵, archiviste du département, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, à Lille (9 octobre 1824).

Coussemaker (Edmond de) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, à Dunkerque (19 mai 1851).

Godefroy-Ménilglaise (marquis de) ✵, à Lille, et à Paris, rue Vanneau, 24 (9 mai 1855).

Oise.

Colson (le docteur) ✵, à Noyon (9 juillet 1852).

Longpérier-Grimoard (Alfred de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Peigné-Delacourt, à Ourscamp, près Carlepont, et à Paris, rue de Cléry, 23 (16 avril 1856).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Saint-Omer (19 février 1839).

Héricourt (comte Achmet d') ✵, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Arras (9 décembre 1846).

Vandrival (l'abbé), à Arras (9 janvier 1854).

Puy-de-Dôme.

MM.

Bouillet (J. B.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Clermont-Ferrand (19 mars 1836).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de), conseiller à la cour impériale, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Pau (9 août 1847).

Rhin (Bas-).

Levrault (Louis), receveur des contributions directes, à Obernay (9 décembre 1843).

Rhin (Haut-).

Matter (Jacques) O. ✵, ancien inspecteur général de l'Université, à Bergheim, au Charac, par Wasselonne (9 mai 1851).

Barthélemy (Anatole de), sous-préfet, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Belfort (9 mai 1846).

Rhône.

Rey (Étienne), peintre et architecte, à Lyon (9 mars 1834).

Comarmond, conservateur du Musée archéologique du palais des Arts, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Lyon (16 janvier 1856).

Saône-et-Loire.

Fouque (Victor), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Châlon-sur-Saône (9 avril 1858).

Chabas, à Châlon-sur-Saône (9 juillet 1856).

Seine-Inférieure.

Delaquerrière, à Rouen (29 mars 1823).

Cochet (l'abbé) ✵, membre non résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, à Dieppe (9 août 1853).

Seine-et-Oise.

MM.

Bouchitté (H.) ✠, ancien recteur, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Versailles (9 novembre 1842).

Michel (Emmanuel) ✠, ancien conseiller à la cour impériale de Metz, à Versailles (19 mai 1846).

Moutié (Auguste), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rambouillet (9 mars 1849).

Chennevières-Pointel (Ph. de), inspecteur des Musées des départements, chargé des expositions, à Versailles (9 avril 1854).

Somme.

Dusevel (H.), membre non résidant du comité de la langue, de l'histoire et des arts de France, à Amiens (9 janvier 1831).

Garnier (Jean), correspondant du ministère de l'instruction publique, bibliothécaire de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

Tarn.

Clausade (Gustave de), avocat, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Rabastens (9 juin 1847).

Crozes (Hippolyte), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Albi (9 avril 1851).

Tarn-et-Garonne.

Chaudruc de Crazannes (le baron) O. ✠, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Castel-Sarrasin (9 mars 1808).

Marcellin (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Mary-Lafon, à Montauban (9 mars 1853).

Vendée.

Fillon (Benjamin), à Fontenay (10 décembre 1849).

Vienne.

MM.

Lecointre-Dupont (G.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Poitiers (9 janvier 1844).

Auber (l'abbé), chanoine honoraire, à Poitiers (9 janvier 1851).

Vienne (Haute-).

Ardant (Maurice), archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Limoges (9 février 1838).

Vosges.

Richard, bibliothécaire de la ville, à Remiremont.

Yonne.

Benoît ✠, procureur impérial, à Auxerre (9 août 1845).

Salmon (Philippe), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Sens (9 mai 1855).

Algérie.

André, à Oran (30 septembre 1829).

Leclerc (Lucien), médecin militaire, à Mascara (20 novembre 1851).

Associés correspondants nationaux, résidant à l'étranger.

Bade (Grand-duché de).

With, agent consulaire de France, à Manheim (9 juillet 1851).

Espagne.

Tiran (Melchior) ✠, consul de France et chancelier de l'ambassade de France, à Madrid (29 décembre 1845).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

MM.

Ellis (Sir Henry), ancien directeur du Musée britannique, à Londres (19 décembre 1829).

Akerman (John-Yonge), secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (19 novembre 1841).

Halliwel (James Orchard), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 décembre 1849).

Birch (Samuel), conservateur adjoint des antiques au Musée britannique, à Londres (9 décembre 1850).

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Londres (9 avril 1851).

Wright (Thomas), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Londres (9 janvier 1852).

Petrie (G.), membre de l'Académie royale d'Irlande, à Dublin (10 janvier 1853).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Autriche.

Wolf (Ferdinand), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), l'un des directeurs de la Bibliothèque impériale, à Vienne (9 janvier 1834).

Arneth (J.), membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Vienne, conservateur des médailles du cabinet impérial, à Vienne (9 janvier 1852).

Bavière.

Thiersch, membre de l'Académie des sciences de Bavière, à Munich (9 janvier 1852).

Belgique.

MM.

Marchal ✻, conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles (9 avril 1836).

Schayes, membre de l'Académie de Belgique, conservateur des antiques aux archives, à Bruxelles (9 mars 1842).

Van der Meersch, archiviste de la Flandre, à Gand (9 mars 1845).

Roulez (J.) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, à Gand (19 mai 1846).

Witte (J. de) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, à Anvers; à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 52 (19 mai 1846).

Chalon (Renier), correspondant de l'Académie de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Polain (Matthieu-Lambert) ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Belgique, conservateur des archives de la province de Liége, à Liége (9 mai 1853).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Danemark.

Rafn, secrétaire de la Société des antiquaires du Nord, à Copenhague (9 décembre 1829).

Worsaae, inspecteur des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, conservateur des médailles de la Bibliothèque nationale, à Madrid (9 avril 1851).

MM.

Delgado (Antonio), membre de l'Académie royale de l'histoire, et conservateur des antiques de cette compagnie, à Madrid (9 janvier 1852).

États-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), à Boston (9 juillet 1851).

Francfort.

Dieffenbach (Lorenz), à Francfort-sur-le-Mein (9 janvier 1852).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ministre des affaires étrangères du royaume de Grèce, à Athènes (19 octobre 1849).

Hollande.

Janssen, conservateur du Musée d'antiquités, à Leyde (10 décembre 1849).

Wall (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

Leemans (Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Italie.

Cibrario ✵, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), membre de l'Académie royale, à Turin (20 août 1832).

Morbio (le comte Charles), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Milan (9 mars 1839).

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Quaranta (Bernard) ✵, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Naples, à Naples (10 décembre 1849).

MM.

San-Giorgio-Spinelli (le prince), président de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Fusco (Joseph-Marie), membre de l'Académie Ercolanese, à Naples (9 décembre 1850).

Cavedoni (l'abbé), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du cabinet grand-ducal des médailles, à Modène (9 décembre 1850).

Marchi (le P., Joseph), membre de la commission des antiquités chrétiennes, et du collége philologique de l'université, professeur au collége romain, à Rome (9 janvier 1852).

Rossi (le chevalier J. B. de), interprète des manuscrits à la bibliothèque du Vatican, membre de la commission des antiquités chrétiennes, et du collége philologique de l'université, à Rome (10 janvier 1853).

Garucci (le P.), membre de l'Académie Ercolanese, à Rome (9 juillet 1854).

Minervini (Giulio), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Naples (9 août 1854).

Luxembourg (grand-duché de).

Namur (A.), à Luxembourg (29 août 1850).

Portugal.

Macedo (le conseiller commandeur de), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Lisbonne (9 décembre 1836).

Prusse.

Gerhard (Édouard), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Berlin, à Berlin (9 décembre 1850).

MM.

Panofka (Théodore), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie de Berlin, à Berlin (9 décembre 1850).

Friedlaender (Julius), à Berlin (9 décembre 1850).

Zumpt (A. W.), à Berlin (9 janvier 1852).

Mommsen (Théodore), professeur à l'Université de Breslau, à Breslau (9 janvier 1852).

Russie.

Labanoff (le prince A. de), à Saint-Pétersbourg (9 février 1827).

Koehne (de), à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Bartholomei (de), membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg (9 décembre 1850).

Sabatier, membre de l'Académie impériale d'archéologie, à Saint-Pétersbourg (29 août 1851).

Saxe.

Jahn (Otto), à Dresde (10 janvier 1853).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

Troyon, à Bel-Air près Cheseaux, canton de Vaud (10 décembre 1849).

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Wurtemberg.

Warnkoenig, correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), professeur de droit à l'Université, à Tubingue (9 août 1834).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Avec lesquelles la compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

AISNE, *Saint-Quentin*. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture.

AUBE, *Troyes*. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie. — Académie de Caen.

— *Bayeux*. Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des Sciences naturelles et d'Antiquités de la Creuse.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. — Société Archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments historiques de la Gironde.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société Archéologique de Montpellier.

— *Béziers*. Société Archéologique de Béziers.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société Archéologique.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.

LOIRET, *Orléans*. Société Archéologique de l'Orléanais.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des Sciences et des Lettres.

MARNE, *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société Historique et Archéologique.

MEURTHE, *Nancy*. Société des Sciences, Lettres et Arts.

MOSELLE, *Metz*. Académie des Sciences, Lettres et Arts.

NORD, *Lille*. Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.

— *Cambrai*. Société d'Émulation.

— *Douai*. Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.

— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise.

OISE, *Beauvais*. Athénée du Beauvoisis.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.

— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie de Lyon.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.

SEINE, *Paris*. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Société de l'Histoire de France. — Institut Historique. — Société Philotechnique.

SEINE-ET-OISE, *Rambouillet*. Société archéologique.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie de Rouen.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de Statistique du département des Deux-Sèvres.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.—Académie du département de la Somme.

VAR, *Toulon*. Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var.

VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.

VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société Archéologique du Limousin.

VOSGES, *Épinal*. Société d'Émulation du département des Vosges.

YONNE, *Sens*. Société Archéologique de Sens. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

ALGÉRIE, *Constantine*. Société Archéologique de la province de Constantine.

Sociétés étrangères.

ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires.

AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des Sciences.

— *Laybach*. Société historique de la Carniole.

BADE, *Manheim*. Société Historique.

BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des Sciences.

— *Bamberg*. Société Historique.

— *Ratisbonne*. Société Historique du haut Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.

— *Liége*. Académie d'Archéologie.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.

— *Odensée*. Société Littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'Histoire.

ÉTATS-UNIS, *Boston*. Société des Antiquaires.

— *New-York*. Société Ethnologique.

— *Philadelphie*. Société Philosophique américaine.

— *Washington*. Institut Smithsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société Archéologique.

HESSE-CASSEL, *Mayence*. Société des Antiquaires.

ITALIE, *Turin*. Académie royale des Sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Société Archéologique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.

PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des Sciences.

RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impér. des Sciences.

SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Histoire et Antiquités.

STYRIE, *Gratz*. Société Historique.

SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.

— *Zurich*. Société des Antiquaires.

— *Lausanne*. Société d'Histoire de la Suisse Romande.

— *Lucerne*. Société historique des cinq cantons.

TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DU P. ARTHUR MARTIN,

Par M. FERDINAND DE LASTEYRIE,

Membre résidant.

Lue dans les séances du 18 février et du 4 mars 1857.

Une triste nouvelle, que rien ne pouvait faire prévoir, est venue surprendre la Société des Antiquaires dans les derniers jours de 1856. M. l'abbé Martin, parti de Paris, quelques semaines auparavant, plein de vie et d'ardeur, pour un voyage d'exploration archéologique en Italie, venait de succomber à une mort prématurée, au milieu même de ses recherches. Pour lui, c'était mourir au champ d'honneur. Une telle fin, sans doute, est presque à envier, lorsqu'elle vient, à son heure, couronner une longue et laborieuse existence ; mais que de regrets ne laisse-t-elle pas après elle, quand, frappant l'homme au jour de sa plus grande force intellectuelle, elle brise ainsi tout à coup une carrière qui promettait encore tant de travaux utiles !

Hâtons-nous du moins de recueillir, au milieu de souvenirs récents, tout ce qui se rattache à la mémoire du savant et studieux confrère que nous avons perdu. L'histoire de cette vie si simple, si pleine de foi, partagée entre

le service de Dieu et l'étude des arts qui se rapportent à son culte, est digne, à tous égards, de trouver place dans les annales de notre Société.

Arthur-Marie Martin naquit le 4 septembre 1801, à Auray (Morbihan). Il était l'aîné de dix enfants. Son père, négociant justement considéré, qui fut pendant vingt ans maire de la ville d'Auray, consacrait à la culture des beaux-arts tous les loisirs que lui laissait son commerce ; et il semblerait que ce goût fût héréditaire dans sa famille ; car, outre le P. Arthur Martin, un de ses frères, actuellement supérieur du séminaire de Montréal, et une de ses sœurs, consacrée comme lui à la vie religieuse, cultivent les arts du dessin avec un égal succès.

Ce goût s'annonça de très-bonne heure chez le jeune Arthur. Dès les bancs de l'école, il s'y livrait avec ardeur, et lorsqu'à dix-huit ans il fut envoyé comme novice au collége des jésuites de Rome, on peut bien penser que le séjour de la ville éternelle ne fit que développer cette heureuse disposition. Peut-être l'amour des arts, l'enthousiasme auquel il était si enclin, et la vue de tant de chefs-d'œuvre si bien faits pour exalter son imagination, eussent-ils entraîné alors M. Martin vers une tout autre carrière, si sa conscience n'eût déjà vu une sorte de lien moral dans le noviciat dont il subissait les épreuves.

Rappelé en France au bout de quatre années, il ne tarda pas à prononcer ses vœux, et, à peine ordonné prêtre, il fut envoyé à Dôle pour y professer la grammaire chez les pères jésuites. Plus tard, de 1828 à 1833, on l'employa successivement à la prédication dans les diocèses de Vannes et du Puy, après quoi il alla passer une année dans la Suisse romande, et particulièrement à l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, toujours en qualité de prédicateur.

Cette date est importante dans la vie du P. Martin, car on peut dire que c'est là que sa vocation se dessina complétement. Relégué, avec son amour des arts, dans un pauvre pays qui n'a de monuments que quelques vieilles

églises délabrées, commensal d'une abbaye récemment reconstruite, mais qui, dans son trésor, renferme une foule d'objets mobiliers, de châsses, de vases sacrés, d'ornements du plus haut prix, M. Martin ne pouvait manquer de mettre à profit une si riche pâture. Il fit là de nombreux dessins, et il faut croire que la vue habituelle de ces curieux débris du passé développa rapidement chez lui le goût des études archéologiques; car, à partir de ce jour, il paraît en avoir toujours fait l'affaire principale, et, en quelque sorte, le but intellectuel de son existence. En 1837 et 1838, étant revenu en France, il prêcha bien encore à Laval et à Nantes; mais, dès la fin de cette dernière année, il était rappelé à Paris par ses supérieurs ecclésiastiques, pour s'y appliquer désormais principalement à l'étude de l'art chrétien.

L'abbé Martin avait déjà commencé alors le grand travail qui devait populariser son nom. Entre toutes nos belles cathédrales, celle de Bourges avait surtout captivé son admiration. Saisi d'enthousiasme à l'aspect de ses antiques verrières, il y vit aussitôt le sujet d'une vaste et intéressante monographie, à laquelle viendraient se rattacher tout naturellement, par une étude comparative, les plus curieux monuments de la même époque. C'était, en quelque sorte, soumettre l'archéologie aux procédés de l'anatomie comparée. Une telle pensée, grande et ingénieuse tout à la fois, n'était pourtant pas sans quelques inconvénients dans l'application, surtout avec la disposition d'esprit de celui qui l'avait conçue. Heureusement pour lui, le P. Martin rencontra, dans l'ordre même dont il faisait partie, un savant collaborateur dont la froide raison devait modérer fort à propos les entraînements de son enthousiasme.

Assuré du concours de M. l'abbé Cahier, le P. Martin poursuivit son œuvre avec cette ardeur qu'il apportait en toutes choses. Bientôt un atelier de dessin, dont il était tout à la fois le chef, le meilleur et le plus actif ouvrier, fut organisé à Bourges. La reproduction des plus anciennes verrières de cette illustre église y fut rapidement menée à

bonne fin, et le monde savant vit alors paraître cette *Monographie des vitraux de Bourges*, que l'Institut honora presque aussitôt de ses suffrages. Peut-être les auteurs n'avaient-ils pas échappé entièrement au danger que présentait leur plan; peut-être pouvait-on leur reprocher l'abus des dissertations accessoires dont ils l'avaient surchargé. Mais il est beau de pécher par excès de science. Aussi ne pensa-t-on qu'à louer la profonde érudition du texte et le luxe des planches, exécutées avec une perfection à peu près inconnue jusqu'alors.

Quelle part M. Martin peut-il revendiquer dans l'œuvre commune? C'est ce qu'il serait à la fois indiscret et injuste de rechercher. Lorsque deux hommes d'autant de mérite associent leur savoir et leur intelligence, il y a pour eux un profit mutuel qui rendrait presque impossible de faire la part de chacun. Non-seulement ils s'aident, mais ils se complètent. Tout ce qu'on peut dire du P. Martin, c'est que, dans cette association si fructueuse pour la science, il apportait une grande vivacité d'intelligence, une instruction solide, et une activité infatigable en ce qui concernait les travaux graphiques. L'argent manquait-il, M. Martin prenait vite la place d'un des artistes lithographes, et, avec sa facilité habituelle, s'appropriait cet art ou tout autre qui pouvait concourir utilement au but de ses travaux.

C'est également avec la précieuse collaboration du P. Cahier qu'il entreprit, en 1847, la publication des *Mélanges archéologiques*. Tout le monde connaît cet utile et savant recueil, qui, dans un format plus usuel et dans des conditions moins dispendieuses, a si fort contribué à la renaissance du goût en matière de mobilier religieux. Dans les *Mélanges archéologiques*, M. l'abbé Martin a consigné, en grande partie, le fruit des nombreux voyages qu'il avait faits en France et à l'étranger. Pour que les planches en fussent mieux rendues, il se fit dessinateur sur bois, comme il s'était fait artiste lithographe.

Les ouvrages que le P. Martin a publiés seul ont moins

d'importance sans doute au point de vue archéologique ; mais ils se recommandent, presque tous, par leur valeur artistique.

Le premier fut un *Pèlerinage à Sainte-Anne d'Auray*, touchant hommage à la dévotion de son pays natal, rendu plus touchant encore par cette circonstance particulière que toutes les planches qui ornent ce petit livre furent gravées par M. Martin, d'après les dessins originaux de son père et d'une de ses sœurs.

Notre confrère, on le voit, faisait un peu de tout en fait d'art. Sa première gravure avait eu pour sujet la couverture des *Heures de Charles le Chauve*. Il publia ensuite, en 1843, un *Chemin de la Croix*, gravé d'après Gérard Séguier ; puis, en 1844, des *Litanies de la sainte Vierge*, avec figures pour chaque verset. Enfin, il composa beaucoup d'encadrements pour des sentences pieuses, et un *Album de broderies religieuses*, qui fut livré au public en 1854.

M. Martin poursuivait ainsi l'étude de l'art chrétien dans ses applications les plus variées. Souvent il vint en aide aux fabricants et aux artistes, non-seulement par ses publications, mais encore par le grand nombre de dessins qu'il leur fournit. La maison Poussielgue-Rusand, par exemple, a exécuté, avant et depuis l'Exposition universelle de 1855, une foule de vases sacrés du style le plus pur, d'après les modèles du P. Martin. Plusieurs chapelles, à Paris, ont aussi été décorées sous sa direction. Entre autres, celle de sainte Geneviève, à Saint-Étienne du Mont, fait le plus grand honneur à son goût. Ce fut une de ses dernières œuvres, et c'est là, sur cet autel à peine achevé, que depuis, dans leur touchante gratitude, les dames de Sainte-Geneviève ont fait célébrer un service solennel, pour le repos de l'âme de celui qui les avait si bien aidées à honorer leur patronne.

Une tâche bien lourde avait été entreprise par M. l'abbé Martin. Tout le monde se rappelle le solennel concours

ouvert à Lille pour l'érection d'une cathédrale en expectative à placer sous l'invocation de Notre-Dame de la Treille. Un architecte anglais avait obtenu le premier prix. Mais, par des motifs qu'il ne nous appartient pas d'examiner, l'exécution de ce projet ayant été écartée, ce fut M. Martin qui fut chargé de diriger la construction de la nouvelle basilique, et l'on peut dire qu'il se mit à l'œuvre non pas seulement avec zèle, mais avec enthousiasme. C'était, comme de juste, l'époque ogivale qui avait fixé ses prédilections. Déjà le nouvel édifice sortait de terre; déjà, sans doute, notre digne confrère rêvait la gloire de Vulgrin et des moines architectes du temps passé. Mais la mort, qui déjoue tous les projets, est venue l'interrompre dans l'accomplissement de cette tâche, dont la hardiesse n'était peut-être pas exempte de témérité.

Du reste, l'abbé Martin a eu ce bonheur que son mérite n'a jamais été méconnu. Depuis longtemps sa voix faisait autorité. Dès l'année 1845, le gouvernement avait invoqué ses lumières à propos du concours ouvert pour la restauration des vitraux de la Sainte-Chapelle, et ce fut à lui que ses collègues de la commission confièrent le soin de rédiger leur rapport. En 1848, un comité permanent ayant été établi, au ministère des cultes, pour l'étude de toutes les questions d'art religieux, M. Martin en fit également partie. Enfin, il y a quelques mois à peine, le gouvernement venait de reconnaître le prix de ses services désintéressés en lui accordant la décoration de la Légion d'honneur.

L'abbé Martin faisait partie de la Société des antiquaires depuis l'année 1851, et il en suivait les travaux avec assiduité. Jusqu'ici, les Mémoires de notre Compagnie ne contiennent, il est vrai, aucun travail dû à sa plume. Mais il leur destinait une notice très-intéressante relative à deux chapiteaux de l'église de Cunault-sur-Loire, et dont la Société avait déjà entendu la lecture. Dans ces chapiteaux, notre savant confrère avait découvert plusieurs sujets identiques aux fables du poëme de Kalévala, dont il donnait

à cette occasion une curieuse analyse. On sait quelle sagacité M. Martin apportait dans toutes ces questions de mythes ou de symbolisme religieux. Cependant, au moment de livrer son travail à l'impression, il voulut encore le revoir, de sorte que la Société des Antiquaires s'en est trouvée momentanément dessaisie. Mais cette notice, devenue doublement précieuse par la mort de son auteur, a été heureusement conservée parmi les manuscrits qu'il a laissés, et, grâce aux diligences faites par le bureau de la Société, elle pourra bientôt prendre place dans nos Mémoires.

Après avoir parlé des travaux, des études de l'archéologue, nous sera-t-il permis maintenant de dire aussi quelques mots de l'homme lui-même, du laborieux et obligeant confrère que nous avons tous connu?

On ne peut se le dissimuler, la personne du P. Martin présentait de curieux contrastes. Si les circonstances l'avaient fait prêtre, la nature l'avait fait artiste; chez lui, cette vocation intime se trahissait sous toutes les formes : sa physionomie expressive et animée, la vivacité de sa parole, la rondeur de ses allures donnaient à son individualité quelque chose d'original et de piquant, qu'on s'étonnait presque de rencontrer dans les rangs d'une société où, d'ordinaire, les individualités s'effacent sous la règle commune, et lui empruntent une forme pour ainsi dire de convention.

Nul, croyons-nous pouvoir le dire, ne fut meilleur prêtre que le P. Martin; mais nul aussi ne sut conserver plus d'indépendance au milieu de la vie religieuse. Ses supérieurs, sagement tolérants, et appréciant à leur juste valeur les services qu'il pouvait rendre, avaient fini par lui laisser une latitude exceptionnelle. Il voyageait souvent et à peu près comme il voulait, restant quelquefois des mois entiers sans donner de ses nouvelles. Mais aussi comme il employait bien ses jours d'absence! Quelle activité dans son travail! Au point du jour, il avait déjà dit sa messe, et pris un peu de nourriture, précaution bien nécessaire; car, une fois au travail, il ne se dérangeait plus jusqu'à ce que la

nuit ou l'achèvement de son ouvrage vinssent lui faire lever le siége. C'était là sa manière de travailler. Il avait peut-être plus de fougue que de persistance. Ses amis lui ont reproché quelquefois de quitter trop facilement un sujet pour un autre. Mais quand il était à l'œuvre, il allait d'ordinaire jusqu'au bout de ses forces. Sa santé heureusement était fort bonne; car, autrement, elle aurait bien pu souffrir de ce régime. Parfois cependant il se plaignait le soir de maux d'estomac; mais, en remontant à la source du mal, on finissait presque toujours par découvrir qu'il avait oublié de dîner. En effet, son excessive distraction était bien connue de ses amis. L'éducation avait été impuissante à l'en corriger. On raconte qu'au collége romain, ses maîtres, décidés à le rendre moins oublieux, l'avaient spécialement chargé du soin de sonner la cloche des repas. Mais, sa montre d'une main, et tenant de l'autre la corde de la cloche, il lui arriva plus d'une fois de s'oublier dans une contemplation, dont s'arrangeait fort mal l'appétit de ses jeunes camarades.

Dans une circonstance particulière, la distraction du P. Martin faillit lui jouer un mauvais tour. Il était alors dans toute la ferveur de sa vocation archéologique, et cependant il remplissait encore les fonctions de prédicateur. Ce jour-là, il montait en chaire pour la première fois dans une charmante église du XIIIe siècle, ornée de vitraux comme on les faisait alors. M. Martin, après quelques secondes de pieux recueillement, lève les yeux au ciel, et voilà que son regard rencontre ces magnifiques verrières, éblouissantes de couleur et d'harmonie religieuse. Aussitôt, hélas! sa pensée s'envole vers elles, et Dieu sait ce qu'aurait duré cette muette contemplation, si certain murmure sourd de l'auditoire n'eût enfin averti l'abbé Martin que sa parole était attendue là par quelques centaines de personnes. Sa parole, soit! mais quant à son sermon, si bien appris par cœur, il ne s'en rappelait plus un mot. Heureusement l'enthousiasme de l'artiste vint au secours du pré-

dicateur interloqué. « Seigneur, que tes œuvres sont belles ! » s'écria M. Martin ; et, sur ce thème improvisé, il parla pendant une heure, mieux qu'il n'avait jamais parlé.

Mais c'est trop s'appesantir sur un léger travers, qui n'est pas rare chez les hommes d'études. Parlons plutôt de la libéralité, de l'obligeance extrême qui caractérisaient notre regrettable confrère. Loin de lui cette prudence égoïste qui, sous prétexte de plagiats à redouter, se renferme en elle-même et cache soigneusement ses trésors. Une nature comme celle de M. Martin ne pouvait manquer d'être communicative. Il aimait à parler de l'objet de ses études, et en faisait volontiers profiter les autres, pour peu qu'ils s'adressassent à lui dans un but de travail sérieux.

Une rencontre assez piquante eut lieu à Bourges, vers 1838, entre lui et un archéologue novice, qui, déjà depuis deux ou trois ans, s'était mis, de son côté, à explorer les anciens vitraux de nos cathédrales. L'abbé Martin préparait alors sa grande monographie. Il ignorait la présence à Bourges de son jeune émule, qu'il ne connaissait même pas, et dont il avait vu seulement un commencement de publication. Un jour donc, de grand matin, il envoie des ouvriers placer un échafaud pour son travail, dans je ne sais quelle chapelle dont le dessinateur nomade avait entrepris de copier les vitraux. Grande colère de celui-ci, qui, outré de l'impertinence, s'établit sans façon sur les tréteaux fraîchement établis, pour y achever, tant bien que mal, sa copie commencée. Survient peu après le P. Martin, non moins surpris, comme on le pense, de trouver son nid occupé par un oiseau étranger. Mais le P. Martin était bon homme : « C'est singulier, se borna-t-il à dire, je croyais que nous n'étions encore que deux en France à nous occuper des vieux vitraux. » — « Plaignez-vous donc, » lui répond le jeune homme, « moi, je croyais être seul ! » Bientôt cependant le mystère s'éclaircit. La connaissance fut bientôt faite : une heure après, M. Martin emmenait son nouvel ami à l'atelier qu'il avait en ville, pour lui commu-

niquer tous ses calques, et, pendant près de vingt ans, ces relations, que la communauté d'études avaient rendues assez fréquentes, se continuèrent toujours avec autant de profit d'une part que de bienveillance de l'autre.

Un savant ainsi disposé à obliger devait nécessairement se faire aimer. Aussi fut-ce une émotion douloureuse et sincère que celle que produisit la nouvelle si inopinée de la mort du P. Martin. Nous l'avions vu partir si plein de joie pour ce voyage! Comme chrétien, comme archéologue, il était dans le bonheur de revoir Rome, où tant de souvenirs vivaient encore pour lui. Déjà, après quelque séjour à Milan, il venait d'atteindre Ravenne, cet admirable champ d'explorations, si mal connu encore et si digne de l'être. Là, se laissa-t-il entraîner à quelque excès de travail, à quelque oubli de soins matériels qui ait pu hâter sa mort? C'est ce qu'on n'a pas pu savoir, car il était seul. Frappé d'une attaque d'apoplexie le 24 novembre 1856, il perdit immédiatement l'usage de la parole, et, pendant le peu d'heures qu'il vécut encore, ce ne fut que par signes qu'il put communiquer avec le digne ecclésiastique, dont la présence vint heureusement adoucir et consoler ses derniers moments.

Le P. Martin laisse après lui de grandes richesses inédites, un nombre incalculable de dessins recueillis en France, en Allemagne, en Espagne; plus de huit cents dessins sur bois, prêts à être gravés, et dont la moitié au moins se rapportent à un grand travail sur les carrelages historiés, qu'il se disposait à publier. Il préparait aussi une description de l'Alhambra, accompagnée de nombreuses planches, un grand travail sur les catacombes de Rome, et il avait en portefeuille divers mémoires sur les émaux, les ivoires, les étoffes, etc. Beaucoup de ces matériaux seront sans doute difficiles à mettre en ordre, faute de notes qui en indiquent suffisamment la provenance. Espérons toutefois que tous ces travaux ne resteront pas sans fruit pour la science que le P. Martin cultivait avec tant d'amour.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 7 janvier.

Présidence de MM. BOURQUELOT et BRUNET DE PRESLE, présidents.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 1856 est lu et adopté.

Après l'accomplissement de cette formalité, l'ordre du jour appelant l'installation du nouveau bureau, M. Bourquelot, président sortant, prend la parole en ces termes :

« MESSIEURS,

« Je ne quitterai pas ce fauteuil, où vos suffrages m'avaient appelé, sans vous remercier du fond du cœur, je ne dis pas de la bienveillance, mais de l'indulgence que vous m'avez constamment témoignée, pendant la durée de mes fonctions de président. Par votre concours, tout m'est devenu facile, et si quelque obstacle grave s'était présenté, je sens que j'en aurais triomphé, parce que vous étiez avec moi.

« Ce qui distingue notre compagnie, Messieurs, c'est l'esprit fraternel qui y règne. Je ne vois ici aucune de ces petites passions qui agitent trop souvent les assemblées de savants ; on vient à nos séances pour ainsi dire en famille,

sûr de trouver des amis ou au moins des confrères bienveillants; on n'y recherche point les fonctions pour s'élever au-dessus des autres, on les accepte, parce qu'on a la conscience de vouloir et de pouvoir être utile.

« C'est cette fraternité, Messieurs, que j'ai été heureux de voir se conserver parmi nous pendant le cours de ma présidence. La Société des Antiquaires de France n'est pas seulement une réunion de curieux qui lisent, entendent et publient des morceaux d'érudition; c'est un cercle studieux, où des hommes, voués aux mêmes recherches, visant tous à un but utile, discutent courtoisement des questions sérieuses, se communiquent leurs opinions, leurs découvertes, se conseillent et se corrigent, si je puis le dire, sans vanité, sans aigreur, afin de concourir plus efficacement, par la mise en commun de leurs aptitudes et de leurs travaux, au progrès des sciences historiques.

« Nous nous sommes réjouis tous ensemble, Messieurs, des distinctions dont plusieurs de nos confrères ont été cette année honorés. Pourquoi faut-il qu'à ce sentiment se mêle la douleur des pertes cruelles que notre Société a faites, et en particulier de celle qui nous a enlevé tout récemment, loin de la France, un confrère si digne à la fois d'estime et d'affection [1] !

« J'aurais voulu, Messieurs, en terminant, vous annoncer l'achèvement du volume de vos Mémoires qui se trouve actuellement en voie de publication. Mais, malgré les efforts de ceux de nos confrères auxquels vous avez confié le soin de diriger l'impression de vos travaux, il n'a pas encore été possible de le mener à fin. Tout doit cependant nous faire espérer qu'il pourra paraître dans les premiers mois de cette année, et donner un nouveau relief à notre Société.

« Je me fais un plaisir, Messieurs, de céder à l'homme savant et aimable qui va me succéder, une place qu'il rem-

1. Le P. Martin, décédé à Ravenne, le 24 novembre 1856.

plira certainement mieux que moi. Dévoué comme il est aux intérêts de la compagnie, secondé comme il va l'être, il contribuera à maintenir la Société dans la voie honorable où nous devons être fiers de la voir marcher. »

M. Bourquelot invite ensuite son successeur et les autres membres du bureau, élus dans la dernière séance, à venir prendre possession de leurs fonctions. En s'asseyant au fauteuil de la présidence, M. Brunet de Presle adresse à ses confrères l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Ce n'est pas sans hésitation que j'ai accepté l'honneur que vous m'avez fait en m'appelant à présider la Société impériale des Antiquaires de France. Le vif intérêt que je porte au succès de notre Société m'aurait fait désirer, je le dis bien sincèrement, d'en voir remettre la direction en des mains plus capables. J'étais si peu désigné à cet honneur, par des études fort limitées sur quelques points de l'antiquité et par des relations littéraires restreintes, qu'il m'est impossible de ne pas voir uniquement dans vos suffrages un témoignage de sympathie affectueuse, et c'est aussi pourquoi je n'ai pas eu le courage de m'y soustraire. Je compte, Messieurs, sur la continuation de cette même bienveillance pour me soutenir dans l'exercice des fonctions que vous venez de me confier. Je m'efforcerai de suivre les exemples qui m'ont été donnés par mes prédécesseurs, nommément par ceux à côté desquels je vous ai dû l'avantage de m'asseoir depuis deux ans. Leur zèle soutenu, leur esprit conciliant, ont perpétué la bonne harmonie, qui a toujours régné dans cette société, et qui fait le charme de nos réunions. J'ai la confiance que, sous ce rapport du moins, je ne ferai pas défaut à ces bonnes traditions. Dans la direction de nos discussions scientifiques, j'espère n'avoir jamais le regret de blesser personne, car vous pouvez être assurés d'avance que ce serait bien involontairement.

« Avec votre concours, Messieurs, j'espère que nous

traverserons heureusement l'année 1857. Nous ne devons pas nous dissimuler cependant que nous pourrons rencontrer des difficultés sérieuses. Notre Société présente, depuis quelques années, un singulier contraste. Jamais les places qui viennent à vaquer dans son sein n'ont été plus recherchées, et nous nous sommes vus plusieurs fois dans la nécessité flatteuse de choisir entre des savants distingués; jamais aussi les dissertations communiquées dans nos séances, n'ont présenté des études plus sérieuses et plus variées, et d'un autre côté l'impression de nos Mémoires, c'est-à-dire la vie même de notre Société, a langui; nous avons été obligés à regret de renoncer à la publication de notre annuaire et nous n'avons pu réaliser notre résolution de faire paraître annuellement un volume de nos Mémoires. Depuis la création de la Société des Antiquaires, qui date d'un demi-siècle, long période pour une société libre, beaucoup d'autres sociétés analogues ont été fondées, en partie à son exemple, tant à Paris que dans les départements. Dans notre amour désintéressé de la science, nous ne pouvons que nous applaudir de cette émulation, quoique elle rende notre tâche plus difficile, en partageant l'attention et les encouragements du public et du gouvernement.

« Les publications de la Société de l'histoire de France, fondée sur une base plus large que la nôtre, la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, plusieurs journaux mensuels d'archéologie captivent l'attention des amis de l'antiquité et devancent souvent la publication de nos volumes. Loin de nous décourager, je suis persuadé que, sans rien changer à l'organisation de notre Société, et malgré l'exiguïté de nos ressources, nécessairement limitées par le nombre fixe de nos membres, nous pouvons, en suivant avec persévérance la même ligne, conserver aux Mémoires de la Société des Antiquaires la place honorable qu'ils occupent dans les meilleures bibliothèques. Il suffira, je pense, d'étendre de plus en plus nos relations en France et à l'étranger, puisque, de ce côté, nous avons toute latitude et que

c'est à la fois le moyen d'obtenir des renseignements plus prompts sur les découvertes qui peuvent nous intéresser, et de propager davantage nos travaux. Je crois qu'il convient aussi, dans le choix des dissertations qui doivent entrer dans nos Mémoires, de nous attacher de préférence à celles qui ont pour objet des monuments d'antiquité figurée, afin d'assurer à nos publications un caractère plus spécial entre celles qui s'occupent d'histoire ancienne.

« Dans ces limites, notre cadre est encore assez large pour admettre une grande variété. Par un privilége qu'aucune autre nation ne peut disputer à la France, nos antiquités nationales sont mêlées à l'antiquité presque tout entière. Pour l'antiquité latine aucun doute ne s'est jamais élevé, et la nécessité de l'étudier pour connaître notre propre histoire, sera mise en plus grande lumière par le recueil des inscriptions romaines de la Gaule que prépare un de nos confrères, M. Léon Renier.

Les liens qui nous rattachent à la Grèce, sans être aussi étroits, sont nombreux aussi. Non-seulement Marseille et d'autres villes du midi sont d'origine hellénique; mais l'étude du grec n'a jamais été complétement oubliée dans notre occident, et quelques inscriptions, comme celle d'Autun, montrent que sans sortir de France, l'antiquaire peut être quelquefois appelé à discuter des textes grecs. D'un autre côté, les Gaulois ont souvent franchi leurs frontières; les travaux sur la numismatique gauloise de notre regrettable confrère Duchalais, ceux de MM. de Longpérier, de la Saussaie et tout dernièrement de M. Lenormant, ont montré l'influence des types grecs sur nos monnaies gauloises depuis que le trésor de Delphes était tombé aux mains de nos ancêtres. Leurs expéditions aventureuses nous conduisent en Asie, et le royaume des Galates ou Gallo-grecs attend encore des études plus approfondies, que nous pouvons espérer d'un de nos confrères. Si nous descendons au moyen âge, l'empire français de Constantinople, la principauté française de Morée, Chypre sous les Lusignans,

Rhodes sous les grands maîtres, demandent souvent l'union de la connaissance du grec et de notre vieux langage.

« Les croisades nous rappellent les établissements de nos aïeux à Jérusalem, à Antioche, et les rapports qu'ils établissent avec les antiquités asiatiques, tandis que d'un autre côté on peut rechercher sur nos côtes de la Méditerranée et de l'Océan les traces douteuses des anciens comptoirs phéniciens. Un de nos associés étrangers, enlevé trop tôt à la science, nous avait communiqué des études sur des inscriptions tumulaires hébraïques recueillies sur notre sol. Grâce à un autre de nos confrères, l'influence de la science rabbinique sur nos écoles est aujourd'hui mieux connue.

« Passons à l'arabe : non-seulement on peut dire que c'est, depuis la conquête de l'Algérie, une de nos langues nationales ; mais nous ne devons pas oublier non plus le séjour des Sarrasins dans une partie de la France. Dans les trésors de nos églises, que d'émaux ou d'étoffes précieuses d'origine orientale, sur lesquels deux de nos confrères, dont les études variées ramèneraient souvent les noms, ont reconnu des légendes que l'on avait quelquefois prises pour de simples arabesques !

« Comme l'Algérie, l'Égypte a dépendu de la France ; mais nous en avions pris possession par une conquête plus durable que celle des armes. La Société des Antiquaires a longtemps possédé dans son sein M. Jollois et, dernièrement encore, le savant et excellent M. de Villiers du Terrage, tous deux membres distingués de la commission d'Égypte. Grâce aux découvertes de Champollion, la science des hiéroglyphes est devenue une science éminemment française, et malgré les riches musées créés à l'envi dans d'autres capitales, malgré les travaux remarquables d'égyptologues étrangers, la France doit à des savants, qui font partie de notre Société, d'avoir gardé la suprématie dans ces études, dans ce champ déjà si vaste, et que la découverte du Sérapéum vient d'élargir encore.

« La Société des Antiquaires, établie maintenant au Lou-

vre, grâce à la bienveillance de M. le directeur des musées impériaux, au milieu des trésors de tout genre de ces civilisations antiques, et qui a l'avantage de posséder dans son sein plusieurs de leurs savants conservateurs, ne pouvait rester indifférente à ces études variées, et elle a souvent prêté une attention soutenue à des recherches sur des sujets encore enveloppés de grandes obscurités.

« Quelle que soit la propension particulière qui m'entraîne vers ces études, je n'oublierai pas, Messieurs, que l'objet le plus spécial et le plus important de nos travaux doit toujours être nos origines françaises, l'iconographie de nos rois et de nos grands hommes, leurs sépultures, les vitraux de nos cathédrales, enfin les productions de tout genre de cet art français, si varié, si fécond en chefs-d'œuvre, dont les auteurs, trop modestes, seraient souvent restés complétement inconnus, si plusieurs d'entre vous, Messieurs, ne les avaient tirés d'un injuste oubli.

« Dans un temps où les monuments du moyen âge seraient plus que jamais menacés de disparaître, par le développement même de notre prospérité, c'est un devoir pour la Société impériale des Antiquaires de France de continuer à les recueillir avec un soin religieux, et c'est ainsi qu'elle méritera d'être soutenue par un gouvernement qui ne veut laisser obscurcir aucune des gloires de la France. »

M. le président demande ensuite que des remercîments soient votés aux membres du bureau sortant. Cette proposition est mise aux voix et adoptée.

Un membre demande que les discours de MM. Bourquelot et Brunet de Presle soient insérés au procès-verbal. Cette proposition, appuyée par un grand nombre de membres, est également adoptée.

Ouvrages offerts.

M. le président présente les ouvrages offerts depuis la dernière séance, et, sur sa proposition, la Société décide

que ces ouvrages seront déposés dans sa bibliothèque, et que des remercîments seront adressés, en son nom, aux donateurs[1].

Correspondance.

M. Schaepkens, de Bruxelles, remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses associés correspondants.

Travaux.

M. Grésy, trésorier sortant, présente le tableau des dépenses et des recettes de la Société pendant l'année 1856. Ce tableau et les pièces à l'appui sont renvoyés à la commission des fonds.

M. Vallet de Viriville commence la deuxième lecture de ses *Observations sur l'ancien monument érigé à Orléans, en l'honneur de la Pucelle.*

Séance du 14 janvier.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Travaux.

M. le président rappelle à la Société que la liste des membres résidants et honoraires, et des associés correspondants, publiée le 1er juillet 1855, est devenue inexacte, par suite des décès qui ont eu lieu, et des élections qui ont été faites depuis cette époque. Il pense qu'il y aurait lieu de la reviser et de la faire réimprimer, et il annonce que cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance administrative.

1. Le même fait se représentant au commencement de chaque séance, il n'en sera plus question dans ces extraits. On trouvera, après le compte rendu de la dernière séance du trimestre, la liste détaillée de tous les ouvrages offerts dans les différentes séances.

M. Renier annonce qu'il a l'intention de faire prochainement une proposition, qui, si elle était adoptée, se rattacherait à l'exécution de la mesure proposée par M. le président; il s'agirait de publier un bulletin périodique des travaux de la Société, bulletin dont, chaque année, le premier numéro contiendrait la liste dont il s'agit.

Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, M. Renier s'engage à présenter sa proposition dans la première séance de février, et il est décidé qu'il en sera fait mention dans les lettres de convocation envoyées pour cette séance.

La Société décide ensuite qu'elle procédera, dans la même séance, à l'élection d'un membre résidant, en remplacement du P. Arthur Martin.

M. Vallet de Viriville termine la deuxième lecture de ses *Observations sur l'ancien monument élevé à Orléans, en l'honneur de la Pucelle*. Ce travail est renvoyé à la commission des impressions.

M. Bourquelot lit un Mémoire intitulé : *De la transformation qu'ont éprouvée les noms de plusieurs villes gauloises, pendant la domination romaine*. La Société en entendra une deuxième lecture.

Séance du 21 janvier.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Travaux.

M. Bataillard fait une deuxième lecture d'un Mémoire intitulé : *Tableau des principaux abus du monde judiciaire au* XVIe *siècle*. Renvoi à la commission des impressions.

M. de Lasteyrie appelle l'attention de la Société sur l'importance des ouvrages qu'elle a reçus, dans cette séance, de

l'*Institut Smithsonien*[1]; sur l'invitation de M. le président, veut bien se charger de faire un rapport sur ces ouvrages.

M. de Longpérier présente une hache gauloise en pierre dure et polie, trouvée dans la forêt de Senart (Seine-et-Marne), par M. Aboilard, ingénieur, chargé de diriger dans cette localité des travaux de drainage.

M. Bourquelot communique une lettre adressée à M. A. Darcel, par M. André Pothier, bibliothécaire de Rouen, et qui contient les renseignements suivants :

« Vous vous rappelez sans doute la crosse d'abbesse, qui a été trouvée dans un tombeau, au milieu des substructions de l'abbaye de Saint-Amand. J'en ai fait l'acquisition, et mon premier soin, avant de la déposer au musée, a été de la dépouiller de la couche d'oxyde, sous laquelle on apercevait la trace d'une belle dorure, et les lettres d'une inscription, que nous avions vainement cherché à déchiffrer ensemble. Cette inscription, maintenant parfaitement lisible, forme trois lignes, et est ainsi conçue : +ARGVE+OBSECRA+INCREPA, c'est-à-dire, *employez la persuasion, les prières, la réprimande*. C'est en trois mots, un formulaire de conduite à l'usage des directeurs de monastères. Ces paroles, au reste, sont de saint Paul, IIe *épître à Timothée*, chap. IV, v. 2 : *Prædica verbum, insta opportune, importune;* ARGUE, OBSECRA, INCREPA, *in omni patientia et doctrina.*

« M. de La Quérière m'a remis une planche vermoulue en sapin, arrachée, il y a quelques années, dans un château des environs de Rouen, et qui porte écrite au crayon noir, en gros caractères, l'inscription que voici :

« *Faict faire par moy Thomas Corneille escuier,*
« *conseiller au présidial, en* 1668, »

et au-dessous, d'une autre main :

« *De la Nais, menuisier à Monville.* »

« On m'a apporté l'autre jour des fragments d'une ma-

1. Voyez plus loin la liste bibliographique.

gnifique tombe en cuivre gravée, du xve siècle. Il paraît que ce monument, dont j'ignore la provenance, mais qui vient du côté de Pavilly, a été en partie fondu, il y a quelque temps, et que, pour en faire entrer les pièces dans le creuset, on l'a découpé en lanières de la largeur de la main. Les pièces que j'ai vues étaient de cette forme. »

Séance du 4 février.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Travaux.

L'ordre du jour appelle la nomination d'un membre résidant, en remplacement du P. Arthur Martin.

M. Renier, au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Noël des Vergers, qui se présente comme candidat, fait un rapport dans lequel il conclut à l'élection de ce savant. On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées; en conséquence, M. Noël des Vergers est proclamé membre résidant de la Société.

M. Renier développe ensuite la proposition qu'il a annoncée dans la séance du 14 janvier. Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Ernest Breton, de Longpérier, Maury, Bourquelot, de Lasteyrie, Nicard, Kœnigswarter, cette proposition est prise en considération et renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. de Lasteyrie, Renier, Bourquelot, Maury, et des membres du bureau. Cette commission devra faire, dans la prochaine séance, son rapport, tant sur le fond de la proposition, que sur les détails d'exécution, de manière que la mesure proposée puisse, si elle est adoptée, être appliquée immédiatement.

Séance du 11 février.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Travaux.

M. de Lasteyrie demande à présenter une observation à l'occasion de l'élection qui a eu lieu dans la dernière séance. Il rappelle que la Société, par une disposition adoptée avec toutes les formalités nécessaires, en décembre 1855, a modifié son règlement intérieur en ce qui concerne la manière de procéder dans les élections. Il ajoute que cette disposition, qui est relatée tout au long dans le résumé des résolutions adoptées alors, résumé qui est conservé aux archives de la Société, a été omise dans le procès-verbal de la séance où elle a été votée, et il demande qu'elle soit transcrite dans le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui. Il est fait droit à cette réclamation; la disposition dont il s'agit est ainsi conçue :

« Les élections aux places de membres résidants de la Société se font par bulletins nominatifs et sans scrutin préalable sur l'ordre de priorité.

« Si, après cinq tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité exigée par l'article 26 des statuts, l'élection est renvoyée à la première séance du mois suivant. »

M. Michelant, au nom de la commission des impressions, fait un rapport sur deux mémoires de M. Grésy et de M. Bataillard, intitulés, le premier, *Notice sur l'abbaye de Preuilly (Seine-et-Marne)*, le second, *Tableau des principaux abus du monde judiciaire au* XVIe *siècle*, et il en propose l'insertion dans le XXIIIe volume des Mémoires, actuellement sous presse. Les deux parties de ces conclusions sont mises aux voix séparément et adoptées par deux scrutins successifs.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition relative à la publication du Bulletin. Les dispositions arrêtées par cette commission sont lues par le rapporteur, discutées et votées successivement par la Société, qui adopte ensuite l'ensemble du projet.

Outre les dispositions rapportées plus haut, page 1 de ce Bulletin, cette résolution contient les articles suivants :

« Le soin de préparer et de faire imprimer le Bulletin est confié à une commission composée du président, du secrétaire et d'un membre délégué par la commission des impressions.

« Le Bulletin de l'année 1857 se joindra au XXIVe volume des Mémoires de la Société. Le XXIIIe volume, actuellement sous presse, sera précédé des comptes rendus des séances des années 1855 et 1856.

« Le soin de rédiger ces comptes rendus est confié à deux commissions, composées chacune du président et du secrétaire de l'année, et d'un membre délégué par la commission des impressions. »

M. de Longpérier présente à la Société divers objets antiques, dont la fabrication paraît devoir être attribuée à une époque antérieure à l'invasion romaine dans les Gaules. Ce sont : 1° une sorte de croissant en jade, travaillé avec soin, et que l'auteur de la communication croit avoir été employé pour former le pommeau d'une épée gauloise ; ce croissant a été trouvé dans les Alpes du Dauphiné, près de Grenoble ; 2° un bracelet ou collier formé de petits grains de calcaire blanchâtre, et un certain nombre de haches en silex. Ces derniers objets, qui sont évidemment des produits d'un travail humain, ont été trouvés à une profondeur et dans un terrain où l'on n'avait jamais découvert jusqu'ici aucune trace de l'homme. Ils proviennent de Saint-Acheul, près Amiens, et ont fourni, en 1854, à

feu M. Rigollot le sujet d'un mémoire intéressant. Ils appartiennent maintenant au musée du Louvre.

M. Kœnigswarter commence la lecture d'un travail intitulé : *Observations sur l'histoire des Huns, à propos de l'histoire d'Attila par M. Amédée Thierry.*

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant qui assiste à la séance, a ensuite la parole pour une communication *Sur la haie de chasse (haga venatica).* Il désigne ainsi, d'après des textes anciens, certains lieux disposés à la manière des nasses, pour servir de réduit forcé au gibier, lequel, une fois arrivé à l'extrémité de ces haies, se trouvait dans l'impossibilité d'en sortir, et pouvait y être tué facilement, avec des armes à courte portée. Ces haies de chasse, dont l'usage semble avoir été assez répandu dans nos contrées à une époque fort reculée, auraient, suivant M. Peigné-Delacourt, donné leur nom à un grand nombre de localités.

Séance du 18 février.

Présidence de M. Bauret de Paesle, président.

Correspondance.

M. l'abbé J. Corblet, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, adresse à la Société les deux premiers numéros de cette revue, et offre d'y insérer à l'avenir, *in extenso* ou par extraits, les procès-verbaux des séances dans lesquelles il sera traité de sujets relatifs à l'archéologie chrétienne.

Mme Kerr, Anglaise, actuellement à Paris, auteur de divers ouvrages et membre de plusieurs sociétés savantes, demande à être admise parmi les associés correspondants de la compagnie. Elle présente à l'appui de sa demande un exemplaire de l'*Histoire de la Servie*, de Léopold Ranke,

traduite par elle de l'allemand en anglais [1], et quatre vues de monuments, gravées sur marbre d'après un nouveau procédé. L'examen de cette demande est renvoyé à la séance administrative du 4 mars.

Travaux.

M. de Lasteyrie fait une première lecture de sa *Notice sur la vie et les travaux du P. Arthur Martin*. La Société décide qu'elle en entendra une seconde lecture.

M. Kœnigswarter achève la lecture de ses *Observations sur l'histoire des Huns, à propos de l'histoire d'Attila par M. Amédée Thierry*. M. le président le remercie au nom de la Société, pour cette intéressante communication, et le prie de vouloir bien en rédiger une analyse pour le compte rendu de la séance.

M. Peigné-Delacourt continue la lecture de son mémoire *Sur la haie de chasse.*

Séance du 4 mars.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Correspondance.

M. le président communique à la Société une lettre qu'il vient de recevoir de M. Noël des Vergers. Dans cette lettre, qui est datée de Rome, le 15 février, ce savant remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres résidants, et donne quelques détails sur ses projets d'exploration dans l'ancienne Étrurie, ainsi que sur les travaux et les découvertes archéologiques qui se font en Italie. « On vient,

1. Voyez plus loin la liste bibliographique.

dit-il, de découvrir dans les environs de Bolsena plusieurs vases en bronze doré, extrêmement remarquables par la finesse du travail, le mouvement, l'élégance des formes et les nombreuses inscriptions étrusques qui s'y lisent, et sans lesquelles on les croirait du plus beau travail grec.

« Quelques jours de beau temps, au milieu d'un hiver rigoureux pour le climat de Rome, m'ont permis, ajoute M. Des Vergers, d'aller à Frascati m'assurer des progrès que fait la grande carte du Latium, dressée par M. Pietro Rosa. J'ai fait avec lui d'intéressantes excursions dans tout le massif des monts Albains, et j'ai pu m'assurer, guidé par son excellente méthode, que c'est avec toute raison qu'il modifie la direction de plusieurs voies, et change l'emplacement que l'on supposait être celui de quelques localités célèbres dans l'histoire des premiers temps de Rome. »

Travaux.

L'ordre du jour appelle l'examen de la question de principe soulevée par la demande adressée par Mme Kerr dans la dernière séance. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Alfred Maury, Quicherat, de Longpérier, Renier et de Lasteyrie, la demande de Mme Kerr étant appuyée par MM. E. Grésy et Vallet de Viriville, qui se portent ses présentateurs, sa candidature est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Kœnigswarter Bataillard et de Longpérier.

M. l'abbé Cahier envoie le manuscrit du mémoire du P. Martin, *Sur deux chapiteaux de l'abbaye de Cunault-sur-Loire*. Ce manuscrit est accompagné d'une planche dessinée et gravée sur acier par le P. Martin.

M. Cocheris, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. l'abbé Pécheur, curé de Fontenoy, près Soissons, fait un rapport dans lequel il conclut à l'admission de ce savant parmi les correspondants nationaux. On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont

adoptées. En conséquence, M. l'abbé Pécheur est proclamé associé correspondant de la Société.

M. Auguste Bernard lit une *Note sur un roi inconnu de la race carlovingienne*. La Société en entendra une deuxième lecture.

M. de Lasteyrie donne une seconde lecture de sa *Notice sur la vie et les travaux du P. Arthur Martin*. Renvoi à la commission des impressions.

M. Eugène Grésy communique à la Société les estampages de deux dalles funéraires de l'abbaye de Preully. La première de ces dalles représente un bras vêtu d'une large manche, comme celles des moines, et sortant d'un nuage. La main tient une crosse abbatiale, dont le bout s'appuie sur un dragon. Autour de la dalle se lit l'inscription suivante : ✠ HIC· IACET· DOMINVS· NORBERTVS· QVONDAM· ABBAS· PRVLLIACI· ANIMA· EIVS· REQVIESCAT· IN· PACE. AMEN. Cette inscription se rapporte à Norbert, abbé de Preully, élu en 1261, mort en 1270. L'autre dalle n'est qu'un fragment, sur lequel on distingue cependant encore une tête de chevalier.

Séance du 11 mars.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Correspondance.

M. le président de l'Institut historique adresse à la Société un certain nombre de billets d'entrée pour la séance annuelle de sa Compagnie, laquelle aura lieu le 15 mars 1857.

Travaux.

M. Renier fait, au nom de la commission des impressions, un rapport dans lequel il demande, 1° que la notice

de M. de Lasteyrie *Sur la vie et les travaux du P. Arthur Martin* soit insérée dans le Bulletin ; 2° que des remercîments soient votés à l'auteur de cette notice pour l'empressement qu'il a mis à la rédiger. Ces deux propositions sont successivement mises aux voix et adoptées.

Le même membre, au nom de la même commission, propose l'insertion, dans le XXIIIe volume des Mémoires, du travail du P. Arthur Martin, *Sur deux chapiteaux de l'abbaye de Cunault-sur-Loire*. Adopté.

M. Ernest Beulé lit un *Mémoire sur les monnaies d'or d'Athènes*. La Société en entendra une seconde lecture.

M. Bourquelot commence la deuxième lecture de son mémoire intitulé : *De la transformation qu'ont éprouvée les noms de plusieurs villes gauloises pendant la domination romaine*.

Séance du 18 mars.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Correspondance.

M. l'abbé Pécheur remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses associés correspondants.

Lettre de faire part de la mort de M. le baron d'Hombres-Firmas, associé correspondant de la Société, décédé à Alais, le 5 mars courant, dans sa 81e année.

Travaux.

M. Renier communique à la Société deux inscriptions récemment découvertes en Afrique, dans le pays des Nememchas, par M. le commandant d'Halmont du troisième régiment de spahis, et dont la copie vient de lui être envoyée par M. Cherbonneau, le savant et zélé secrétaire de la Société archéologique de la province de Constantine.

L'une de ces inscriptions est gravée sur la frise d'un arc de triomphe, encore debout au milieu de ruines considérables, que les Arabes désignent par le nom de *Bessariani*. Elle prouve que ce monument a été élevé sous le règne de l'empereur Trajan, en 105 ou 106 de notre ère, *Lucius Minicius Natalis* étant légat impérial de l'armée d'Afrique. Ce *Lucius Minicius Natalis* fut un des plus grands personnages des règnes de Trajan et d'Hadrien ; on a un certain nombre d'inscriptions, dans lesquelles sont relatés quelques-uns de ses honneurs, et ceux de son fils, qui parvint aussi aux plus hautes dignités. Mais ces inscriptions sont fort altérées, et l'on n'était parvenu à compléter le *cursus honorum* de Lucius Minicius Natalis, que par des inductions fondées en grande partie sur l'analogie. Le monument de *Bessariani*, et c'est là ce qui en fait le principal intérêt, vient confirmer toutes ces inductions, et fournir ainsi une nouvelle preuve de la sûreté des procédés de critique et d'interprétation, adoptés par les épigraphistes de l'école du comte Borghesi.

La seconde inscription est datée du consulat de *Paternus* et d'*Arcesilaus* (267 de notre ère), et c'est, jusqu'à présent, le seul monument épigraphique où soit mentionné ce consulat.

M. Auguste Bernard donne une deuxième lecture de sa *Note sur un roi inconnu de la race carlovingienne*. Renvoi à la commission des impressions.

M. Bourquelot termine la deuxième lecture de son mémoire intitulé : *De la transformation qu'ont éprouvée les noms de plusieurs villes gauloises pendant la domination romaine*. Renvoi à la même commission.

M. Devéria continue la deuxième lecture du mémoire de M. Birch, *Sur une coupe d'or du musée du Louvre*.

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le premier trimestre de l'année 1857.

I. — Journaux et revues.

Le Cabinet historique, par M. Louis Paris. 2e année, 11e et 12e livraisons. Novembre et décembre 1856, in-8°.

Id., 3e année, 1re et 2e livraisons. Janvier et février 1857.

Journal des savants. Décembre 1856, in-4°.

Id., janvier et février 1857.

Revue de l'art chrétien, 1re et 2e livraisons. Janvier et février 1857, in-8°.

La Seybouse, journal de Bône, n° 592, mardi 30 décembre 1856.

Ce numéro contient un article de M. A. Cherbonneau, intitulé : Archéologie numidique. Le mausolée du roi Aradion.

II. — Publications des sociétés savantes.

Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, tome III, n° 11. Année 1855-1856. Paris, imprimerie impériale, 1856, in-8°, pages 557-612.

Annuaire historique pour l'année 1857, publié par la Société de l'Histoire de France. Paris, 1856, in-18 de 282 p.

Ce volume contient le commencement d'une liste générale des saints d'après le martyrologe universel de Chastelain.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. IIe série, tome I, feuille 1, in-8°.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 263e livraison. Octobre 1856, in-8°.

Id., 266e livraison. Janvier 1857.

AUBE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du dép. de l'Aube*, tome XX de la collection, tome VII de la 2e série; IIIe et IVe trimestres de 1856. Troyes, in-8°.

AVESNES. — *Société d'archéologie de l'arrondissement d'Avesnes. Statuts constitutifs et règlement.* Avesnes, 1856, in-8° de 19 p.

CHARENTE. — *Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du dép. de la Charente*, tome XXXVIII, n° 4. Angoulême, 1856, in-8°, pages 109-228.

DUNKERQUE. — *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 1855. Dunkerque, 1856, in-8° de 235 p.

Pag. 90 : Vie de saint Folquin, par M. Bergerot.

Pag. 182 : Note sur la topographie de Dunkerque depuis son origine jusqu'à nos jours, et plus particulièrement sous la domination espagnole au XVIe siècle et au XVIIe, par M. Victor Derode.

Pag. 198 : Droit d'issue, par M. de Laroière.

Pag. 210 : Rapport de M. Louis Cousin sur les fouilles archéologiques faites à Wissant en 1855.

HAUTE-VIENNE. — *L'Agriculteur du Centre, bulletin de la Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne*, tome VII, nouvelle série, n° 6. Limoges, 1856, in-8°, pages 123-170.

LANGRES. — *Mémoires de la Société historique et archéo-*

logique de Langres. Langres, 1856, in-4°, pages 195-210, avec les planches 32, 33 et 34.

Pag. 196 : Notice sur les monnaies de Langres, par M. Royer.

Pag. 203 : Poissons, par M. J. Fériel.

Pag. 206 : Chateauvillain.

Limousin. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome VI. Limoges, 1856, in-8°, pages 145-208.

Pag. 145 : Pierre le Scolastique, fragments du poëme de saint Martial ; 2e article, par M. l'abbé Arbellot.

Metz. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, 37e année, 1855-1856. Metz, 1856, in-8° de 420 p.

Pag. 251 : Notice sur les bas-reliefs du xvie siècle, qui se voient près de la porte des Allemands de la ville de Metz, par M. F. M. Chabert.

Pag. 259 : Notice sur des sépultures découvertes au Sablon, près de Metz, par M. Victor Simon.

Pag. 266 : Notice sur quelques objets d'art antiques, par M. Victor Simon.

Pag. 277 : La paix de Dieu et la trêve de Dieu, par M. l'abbé Guépratte.

Normandie. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 3e série, IIe volume, XXIIe volume de la collection, 1re livraison. Paris et Caen, décembre 1856, in-4°, pages i-xliv et 1-154.

Pag. 1 : Recherches sur les traces des hommes du Nord dans la Normandie, par M. Adam Fabricius.

Pag. 11 : Sépultures chrétiennes de la période anglo-normande, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en 1855, par M. l'abbé Cochet.

Pag. 21 : Sur la cheminée sculptée de la maison rue Saint-Jean, n° 28, à Caen, par M. Georges Mancel.

Pag. 27 : Le siége du château de Caen par Louis XIII, par M. Léon Puiseux.

Pag. 81 : Sur le prieuré de Brioude, par M. A. de Caix.

Pag. 129 : Sur des sépulptures anglo-normandes, trouvées à Bouteilles, près Dieppe, en 1856, par M. l'abbé Cochet.

Pag. 127 : Sur une découverte faite dans l'église Sainte-Trinité de Caen, par M. Charma.

Pag. 141 : Rapport sur des cercueils trouvés dans la même église, par M. G. Mancel.

Pag. 146 : Sur deux bracelets en or et sur une pierre tombale, conservés au musée de la Société, par M. Charma.

OUEST. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* IVe trim. de 1856, in-8°, pages 81-108, avec une pl.

OUEST. — *Société des Antiquaires de l'Ouest. XXIIe séance annuelle*, 28 décembre 1856. Poitiers, 1857, in-8° de 15 p.

PICARDIE. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1856, n° 4. Amiens, 1856, in-8°, pages 257-288.

PUY (LE). — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, tome XIX, 1854. Le Puy, 1855, in-8° de 620 et 621 p.

PUY (LE). — *Congrès scientifique de France, XXIIe session, tenue au Puy en 1855*, tome II. Paris, 1856, in-8°.

Pag. 274 : Les états et l'administration du Languedoc, spécialement sous Louis XIV, par M. le vicomte de Meaux.

Pag. 307 : Mémoire sur le passage de César dans la Vellavie, par M. l'abbé Sauzet.

Pag. 323 : Les origines de la ville du Puy, par M. Aymard.

Pag. 520 : De l'influence liturgique sur la forme architectonique et sur l'ornementation des basiliques, par M. l'abbé Henri Démiau.

Pag. 580 : Note bibliographique sur les livres de liturgie du chapitre noble de St-Julien de Brioude, par M. Le Blanc.

Pag. 551 : Rapport sur les peintures murales de l'église Saint-Julien de Brioude, par M. l'abbé Desrosiers.

Pag. 568 : Découverte d'anciennes monnaies du Puy et de Brioude, par M. Aymard.

Pag. 582 : Notice sur le château d'Allègre et son système de fortifications, par M. Félix Grellet.

Pag. 611 : Notice sur l'ancienne confrérie de Notre-Dame du Puy, par M. Aymard.

Pag. 623 : Notice sur la confrérie des Chaperons blancs, par M. Aymard.

Pag. 628 : Notice sur une ancienne plaque en cuivre émaillé, par M. Aymard.

SEINE-ET-OISE. — *Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. Programme des concours de* 1858 *et* 1859. Versailles, in-8° de 4 p.

TOULOUSE. — *Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 4e série, tome VI. Toulouse, 1856, in-8° de 462 p. — Ensemble : *Table alphabétique des matières contenues dans les six tomes de la IVe série des Mémoires de cette Académie, suivie de la Table générale des auteurs*, in-8° de 25 p.

Pag. 1 : Le Serment des capitulaires ou des capitouls de Toulouse pendant le xve siècle, et notes sur leur administration financière, par M. du Mège.

Pag. 45 : Considérations historiques sur l'épiscopat toulousain, par M. Florentin Aftre.

Pag. 248 : Note sur l'école du palais au temps de Charlemagne, par M. Gatien-Arnoult.

Pag. 321 : Note sur un historien de la croisade contre les hérétiques albigeois, par M. Fl. Ducos.

Pag. 349 : Coup d'œil, au moyen de chartes inédites, sur l'ancienne constitution judiciaire dans la ville de Toulouse avant l'établissement du parlement, notamment pendant la domination de Simon de Montfort, par M. Belhomme.

Pag. 363 : Charte inédite du xve siècle, portant donation d'un jeune garçon à un curé, par M. Belhomme.

Pag. 381 : Note sur plusieurs inscriptions gallo-romaines inédites, par M. du Mège.

VOSGES. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, tome IX, 1er cahier, 1855. Épinal, 1856, in-8° de 328 et 164 p.

Pag. 141 : Gertrude de Dachsbourg, par M. Dugas de Beaulieu.

IIe partie du volume : Nouvel inventaire des archives du dép. des Vosges, dressé par M. Guery, archiviste du dép., conformément aux instructions ministérielles du 20 janvier 1854. Partie ancienne.

Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XXII, IIe partie. Bruxelles, 1855, in-8°.

Pag. 62 et 170 : Recherches sur la population de la Sicile ancienne, par M. Schayes.

Pag. 139 : De l'établissement du christianisme en Belgique, depuis l'invasion des Germains, par M. de Gerlache.

Pag. 186 : Découverte de la copie du ms. de Jean Molanus, intitulé : Historiæ Lovanensium libri XVI. Communication de M. Alvin.

Pag. 190 : La Mesnie furieuse, ou la Chasse sauvage, par M. Liebrecht.

Pag. 441 : Observations nouvelles sur les Cimmériens et les Cimbres, par M. Schayes.

Pag. 458 : Note sur un ancien missel de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, conservé au British museum, par M. le chanoine de Smet.

Pag. 590 : Notice sur Baudouin II, comte de Guines et d'Ardre, protecteur des sciences et des lettres au XIIIe siècle, par M. J. J. de Smet.

Pag. 600 : Des colonies flamandes établies au XIIe siècle, dans le nord de l'Allemagne, par M. Arendt.

Id., tome XXIII, Ire partie. Bruxelles, 1856, in-8°.

Pag. 46 : Amédée de Savoie, le Comte Rouge, par M. Kervyn de Lettenhove.

Pag. : 180 : De la commune en Flandre; Jacques d'Artevelde, par M. de Gerlache.

Pag. 269 : Un mot à M. de Gerlache à propos de son esquisse de Jacques d'Artevelde, par M. de Saint-Genois.

Pag. 277 : Du jugement que l'histoire doit porter sur Jacques d'Artevelde, par M. Kervyn de Lettenhove.

Pag. 307 : Réponse de M. de Gerlache aux observations de MM. Kervyn de Lettenhove et de Saint-Genois.

Pag. 383 : Recherches sur l'origine de la ville de Gand, par M. J. J. de Smet.

Pag. 401 : Quelques mots pour faire suite à ma notice sur Jacques d'Artevelde, par M. Kervyn de Lettenhove.

Pag. 412 : Examen du système de M. Amédée Thierry sur les origines belges et gauloises, par M. Schayes.

Pag. 575 et 594 : Rapports de MM. Borgnet et Polain sur

cette question mise au concours par l'Académie : Charlemagne est-il né dans la province de Liége ?

Pag. 763 : Examen de la question : Les deux Germanies faisaient-elles partie de la province de la Gaule belgique ? par M. Roulez.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1856, 22ᵉ année. Bruxelles, in-18 de 154 p.

Abbildungen von Mainzer alterthümern. Mit Erklærungen herausgegeben von dem Verein zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer. VI. — *a*. Ueber die ehemalige stehende Rheinbrücke zwischen Mainz und Castel. — *b*. Die Ausgrabungen auf dem sogenannten Kæstrich zu Mainz. Mainz. 1855, in-4° de 28 p.

List of foreign correspondents of the Smithsonian institution, corrected to May 1856, in-8° de 16 p.

Smithsonian contributions to knowledge, vol. VIII. City of Washington, 1856, in-4°.

Memoirs of the American Academy of arts and sciences, vol. V, part. II. Cambridge and Boston, 1855, in-4°, pages 179-412, plus xv p.

Proceedings of the American philosophical Society, vol. VI, nᵒˢ 53 et 54. January-December 1855, in-8°, p. 69-166.

III. — Ouvrages divers.

Brulé. — *D'une architecture nationale et religieuse*. In-8° de 16 p. Extrait de la *Revue des cours publics*, 25 janvier 1857.

Cocheris. — *Notice bibliographique et littéraire sur le Philobiblion de Richard de Bury, évêque de Durham, grand chancelier d'Angleterre ; précédée d'une biographie de cet auteur*. Paris, Aug. Aubry, 1857, in-18 de 47 p.

Cochet. — *Sépultures gauloises, romaines, franques et nor-*

mandes, faisant suite à la Normandie souterraine. Prospectus, in-8° de 8 p.

CORBLET. — *Notice historique sur le culte de saint Médard*, lue au Congrès archéologique de Noyon, le 11 septembre 1856. Amiens, 1856, in-8° de 22 p.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT. — *Bernard Palissy*. Paris, 1857, in-8° de 21 p. Extr. de la *Revue archéologique*.

GARNIER (J.). — *Notice sur Antoine de Caulincourt, official de Corbie* (1521-1540). Amiens, 1856, in-18 de 15 p.

GRÉSY. — *Restitution d'un nom de lieu disparu, retrouvé sur une dalle funéraire en l'église de Féricy (Seine-et-Marne)*. 1856, in-8° de 7 p. Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*.

KERR (Mrs.). — *A history of Servia and the Servia revolution from original mss. and documents. Translated from the German of Leopold Ranke*. London, 1847, in-8° de 477 p.

LABORDE (comte de). — *Rapport sur l'application des arts à l'industrie fait à la commission française du jury international de l'exposition universelle de Londres*. Paris, imprimerie impériale, 1856, in-8° de 1039 p.

LEPAGE (H.). — *La galerie des cerfs et le musée lorrain au palais ducal de Nancy*. Nancy, 1857, in-18 de 60 p.

MARIETTE. — *Renseignements sur les soixante-quatre Apis trouvés dans les souterrains du Sérapéum*. In-4° de 13 p. Extrait du *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*, août et septembre 1856.

MARTONNE (A. DE). — *Notice sur les archives de l'église Saint-Martin de Vendôme*. Blois, in-8° de 40 p.

MARTONNE (A. DE). — *Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de Loir-et-Cher, pour l'année* 1856. Blois, 1856, in-8° de 30 p.

MAURY (Alf.). — *Rapport fait le 19 décembre* 1856, *à l'as-*

semblée générale de la Société de Géographie, sur ses travaux et sur les progrès des sciences géographiques en 1856. Paris, 1857, in-8° de 67 p. Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie.*

Merlin. — *Exposition universelle de* 1855. *Extrait des rapports du jury de la XXVIe classe. — Calligraphie, gravure, cartes à jouer, reliure et registres, rapporteur M. R. Merlin. — Gravure des cylindres pour impression sur étoffes, rnpporteur, M. Barbet, de Rouen.* Paris, imprimerie impériale, 1856, in-18 de 224 p.

Ozeray. — *Précis sur l'histoire de l'église de N.-D. de Chartres, depuis son origine jusqu'à nos jours, suivi de l'appréciation de l'Histoire de Chartres par M. de Lepinois, et d'un coup d'œil sur le régime féodal.* 1856, in-8° de 36 p.

Quérière (E. de la). — *La flèche en fer fondu de la cathédrale de Rouen.* Rouen, in-8° de 4 p.

Vallet de Viriville. — *Essais critiques sur les historiens originaux de Charles VII.* Paris, 1857, in-8° de 16 p.

Vergnaud. — *Abbaye de Saint-Euverte. Document inédit de M. Hubert, avec des annotations par C. F. Vergnaud-Romagnési.* Orléans, 1857, in-8° de 16 p.

Vincent. — *Essai d'explication d'un passage mathématique du dialogue de Platon qui a pour titre Ménon ou De la vertu.* Paris, Leleux, 1856, in-8° de 16 p. Extrait de la *Revue archéologique.*

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. DE VILLIERS DU TERRAGE.

Par M. ALFRED MAURY, membre résidant.

Lue dans les séances des 1er et 15 avril 1857.

MESSIEURS,

Il y a maintenant douze années que vous me chargiez de vous faire connaître la vie de l'un des hommes qui ont le plus honoré notre Compagnie, M. Jollois. En vous rappelant les travaux qu'il avait exécutés en Égypte, je vous disais qu'il était difficile de séparer ses propres ouvrages de ceux d'un de ses compagnons et de ses collègues, M. de Villiers du Terrage, auquel une amitié constante l'avait uni. Je me voyais donc forcé de vous raconter quelques épisodes de la vie de ce dernier, lorsque je n'avais pour but que de mettre en lumière les services rendus par M. Jollois.

J'étais loin de pressentir que cette biographie, en partie esquissée, d'un homme qui était alors plein de force et d'activité et dont le nom seul m'était connu, j'aurais la triste mission de la terminer, et que, douze ans après, je compléterais ma notice sur M. Jollois par la biographie de son ami. C'est que, depuis 1845, M. de Villiers est venu prendre parmi nous la place que son collaborateur y avait occupée, rendant ainsi à notre Société, une partie de ce qu'elle avait perdu. Je ne m'étonnerai donc pas que votre choix se soit porté sur moi, Messieurs, quand il s'est agi

de louer les mérites de notre nouveau confrère, et tout ce que je regrette, c'est d'apporter dans l'accomplissement de cette tâche, la même insuffisance que l'on peut reprocher à ma notice sur M. Jollois.

M. *René-Édouard* de Villiers du Terrage appartenait à une famille distinguée, originaire de Champagne, qui a, durant plusieurs générations, fourni à la France des magistrats et des administrateurs de talent. Il avait vu le jour à Versailles le 26 avril 1780. Son père occupait, dans les finances, un poste élevé et était, au moment où l'orage révolutionnaire emporta l'ancien ordre de choses, premier commis, titre à peu près correspondant à celui de sous-secrétaire d'État. Ces fonctions l'avaient naturellement désigné à la proscription sous le régime de la Terreur, et le jeune Édouard, qui avait perdu sa mère encore fort jeune, resta confié aux soins d'une tante paternelle. Le 9 thermidor rendit la liberté à M. de Villiers du Terrage. Sa parfaite connaissance des hommes et des choses du régime déchu, le fit entrer en 1795 au comité du triage des titres, qui siégeait alors dans l'ancienne abbaye de Saint-Denis. L'ex-premier commis des finances se faisait accompagner de son jeune fils, le seul qui lui restât alors, puisque les plus âgés avaient été contraints par la proscription de s'éloigner de Paris, et il le fit attacher en qualité de surnuméraire à l'administration des archives, où il se trouvait ainsi temporairement employé. Malgré son extrême jeunesse, Édouard de Villiers s'acquitta de sa tâche de paléographe avec une intelligence, un zèle, dont notre confrère, M. Vallet de Viriville, a retrouvé récemment encore des témoignages au dépôt des archives, en parcourant des pièces analysées et cotées de sa main. Mais ce modeste titre ne pouvait constituer un avenir pour un jeune homme studieux, auquel le rétablissement de l'ordre intérieur permettait d'espérer une position moins subalterne. L'oncle maternel du jeune Édouard, M. de Villantroys, était un colonel d'artillerie plein d'instruction, que les chances de la guerre avaient conduit

prisonnier en Angleterre, après la défense héroïque de Saint-Florent (Corse). Ayant obtenu, au commencement de 1795, de rentrer dans sa patrie, cet officier fut attaché au comité central de l'artillerie et il se chargea de l'instruction de ses deux neveux, M. Édouard de Villiers et M. Vivien de Châteaubrun. En moins d'un an ses deux élèves furent en état d'être admis à l'École polytechnique. Le jeune Édouard avait même été, préalablement, reçu à l'École des ponts et chaussées, dont l'institution, d'une date plus ancienne, en demeurait encore indépendante. L'École polytechnique était presque la seule voie ouverte alors aux jeunes gens laborieux et bien doués intellectuellement, dont la guerre n'avait pas été la seule éducation : tous ceux qui avaient vu leur position de famille brisée, leur fortune atteinte par la Révolution, trouvaient, dans un concours ouvert au seul mérite, le moyen de reconquérir ce que l'abolition de l'ancien régime leur avait enlevé.

La nécessité faisait ainsi disparaître des distinctions sociales et des préjugés de caste, qui n'eussent pas permis, quelques années auparavant, à plusieurs de ces jeunes gens, de suivre des carrières qu'ils étaient maintenant heureux de se voir assurées. Un même régime d'études nivelait, je veux dire, élevait les intelligences et initiait aux sciences nouvelles, sans distinction de famille ni d'opinion, ceux qu'animaient l'ardeur d'apprendre et le désir de servir le pays. Les corps savants, qui avaient occupé jusque-là, dans l'armée et dans l'État, une place inférieure à ceux où la noblesse tenait trop souvent lieu de toute instruction, reprenaient ainsi le premier rang, et des hommes qui s'honoraient de descendre de noblesse, de robe ou d'épée, ne rougissaient plus de devenir des ingénieurs, des officiers dans les armes que la noblesse avait jusqu'alors dédaignées. Tel fut le cas pour M. de Villiers. Entré à l'École polytechnique en 1796, il n'y avait encore passé que quinze mois, quand la nouvelle se répandit de l'expédition hardie que le général Bonaparte préparait en Égypte.

Le jeune de Villiers, impatient d'entrer dans la carrière et mûri par plusieurs années d'épreuves, sollicita avec un certain nombre de ses camarades l'honneur de faire partie de cette mémorable expédition. Les hasards et les nouveautés d'une guerre entreprise dans des conditions si différentes de celles que la France soutenait depuis six années, souriaient à sa jeune imagination : l'Égypte était un champ entièrement neuf, où les ingénieurs trouveraient à chaque pas des sujets d'études et des sources d'observations, où les ruines ne rappelaient que d'antiques traditions et de curieux récits, tandis qu'à celles de la France, s'attachaient, pour lui, tant de douloureux souvenirs. Le jeune de Villiers fut agréé. Le 20 avril 1798, il quittait Paris dans la voiture même qui emportait Fourier et Berthollet, allait s'embarquer à Toulon, le 12 mai, sur *le Franklin*, et le 4 juillet il débarquait à Alexandrie. C'est en Égypte même, à la veille de la sanglante révolte du Caire, que M. de Villiers subit ses examens de sortie de l'École polytechnique. Les plus illustres professeurs de cette école appartenaient en effet à l'expédition : Monge et Berthollet continuaient en quelque sorte, aux bords du Nil, l'enseignement qu'ils avaient fondé à Paris. M. de Villiers fut nommé ingénieur des ponts et chaussées le 3 novembre 1798, et immédiatement employé à l'armée de Syrie, comme officier du génie. Mais il n'alla pas au delà de Péluse. Ayant perdu son cheval et ses bagages, il fut contraint de revenir au Caire et ne tarda pas à partir, avec le général Desaix, pour la haute Égypte. Retenu longtemps à Syout, où l'armée se trouvait en proie aux fièvres, aux ophthalmies et à mille difficultés, notre confrère, qui avait dès lors uni ses efforts à ceux de M. Jollois, utilisa ce séjour forcé, en levant les profils de la vallée du Nil et en préparant les éléments nécessaires pour calculer le volume des eaux du fleuve. Je vous ai fait connaître, dans ma notice sur M. Jollois, le courage dont les deux jeunes ingénieurs firent preuve pour parvenir à dessiner le zodiaque circulaire de Dendérah; je ne reviendrai

pas sur cette belle page de leur vie commune, que je prie seulement mes confrères de vouloir bien relire, pour se faire une idée du mérite de leur entreprise[1].

Je ne suivrai pas davantage les deux collaborateurs à Esneh, où ils trouvèrent aussi un zodiaque, à Philes, à Ombos, à Edfou. Je me bornerai à noter ici que le zèle archéologique de MM. Jollois et de Villiers leur valut quelques reproches de leur ingénieur en chef, M. Girard, un savant physicien qui ne comprenait pas que ce n'était point des travaux d'art destinés à disparaître, les opérations d'une occupation éphémère, mais les études archéologiques qui feraient la gloire de l'expédition.

Revenus à Thèbes, nos deux ingénieurs se hasardèrent avec une escorte de six hommes seulement et à quinze lieues de tout poste français, à lever le plan et à préparer la description des immenses ruines de cette ville, ou plutôt des quatre villages qui l'ont remplacée. Entre autres monuments qu'ils découvrirent, je signalerai surtout le tombeau d'Aménophis III. Leur travail de relèvement dura plus de six semaines et ne fut achevé qu'en septembre 1799. Ils furent bientôt rejoints par une commission nombreuse, spécialement déléguée pour compléter leur œuvre, et ils se trouvèrent naturellement associés à cette commission, qu'ils accompagnèrent à son retour au Caire. M. de Villiers reprit alors des travaux plus exclusivement propres à ses attributions. Placé sur sa demande sous les ordres de M. Fèvre, ingénieur en chef, il fut chargé du nivellement de l'isthme de Suez et fit partie de la brigade qui devait remonter la vallée du Nil jusqu'au Méqyâs de Raoudâh, pour rattacher à ce point du fleuve les résultats des deux premières opérations entre Suez et Mouqfâr. En janvier 1798, M. de Villiers, de concert avec M. Girard, se rendit à Suez, suivit la route directe par la vallée de l'Égarement et releva les positions de plusieurs points entre le Nil et la mer Rouge.

1. Voy. les *Mémoires de la Société*, t. XVIII, p. XLV et suiv.

Ce travail s'exécutait au milieu des opérations militaires qui précédèrent la bataille d'Héliopolis, par conséquent dans des conditions qui en augmentaient singulièrement la difficulté.

Après s'être acquitté de cette tâche, notre confrère reprit ses nivellements sur les bords du fleuve et fit sur la composition de ses eaux et ses inondations périodiques des observations précieuses.

Elevé au grade d'ingénieur ordinaire de seconde classe, le 6 octobre 1800, il était chargé du district de Belbeys, dans la basse Égypte, dont il leva le plan avec un de ses collègues, M. Viard, et partait en novembre de la même année, avec MM. Girard et de Chabrol, pour faire une exploration des lacs Amers.

En juillet 1801, l'armée décimée par la peste, se vit forcée d'évacuer le Caire et de se replier sur Alexandrie; enfin, la bataille de Canope (21 mars 1801) ayant décidé du sort de l'Égypte, M. de Villiers dut rentrer en France : il s'embarqua le 26 septembre, et le 18 novembre il touchait le sol de la patrie.

Ici commence une seconde phase de la vie de notre confrère. Après avoir, au péril de sa vie, recueilli les éléments d'une description des lieux visités par lui en Égypte, il va se consacrer à la rédaction et à la mise en œuvre des matériaux qu'il a rapportés. Le général Kléber avait fait décider, au Caire, la publication des travaux de l'expédition. Le premier consul sanctionna cette heureuse idée. Une commission fut créée pour rédiger l'ouvrage dans lequel devaient trouver place tant d'informations et de mémoires de toutes sortes. Cette commission fut élue par l'assemblée générale des membres de l'expédition, et M. de Villiers, ainsi que M. Jollois, son collaborateur, en firent naturellement partie. De 1802 à 1806, les deux ingénieurs, dispensés provisoirement du service actif des ponts et chaussées, se consacrèrent tout entiers à cette tâche; aussi leur devons-nous les mémoires importants dont les titres suivent : *Description d'Es-*

neh et de ses environs[1]; — *Dissertation sur la position géographique et l'étendue de Thèbes*[2]; — *Description des monuments astronomiques découverts en Égypte*[3]; — *Description des antiquités de Denderah*[4]; — *Notice sur les ruines de Keft et de Quous*[5]; — *Description de Syout et des antiquités qui paraissent avoir appartenu à l'ancienne ville de Lycopolis*[6]; — *Recherches sur les bas-reliefs astronomiques des Égyptiens*[7]. Un seul mémoire a été composé par M. de Villiers sans la collaboration de son ami, c'est la *Description des antiquités de l'isthme de Suez.*

M. de Villiers fut attaché en 1806 au service municipal de la ville de Paris, et ce fut lui qui exécuta l'un des embellissements dont cette capitale est redevable à la pensée de Napoléon Ier : l'ouverture de la rue de la Paix et l'abaissement du boulevard des Capucines. Trois ans après, notre confrère était chargé du service des ponts et quais de Paris; c'est à ce titre qu'il dirigea la reconstruction des quais Desaix, Napoléon et de l'archevêché ; en mars 1810, il était, en récompense de ses services, élevé au grade d'ingénieur de première classe.

Mais un autre ordre de travaux allait bientôt absorber l'activité studieuse de M. de Villiers et l'enlever définitivement à la grande tâche scientifique que lui avait imposée son voyage en Égypte : c'était le moment où la France, se laissant aller aux espérances de paix qu'avait fait concevoir l'union de l'empereur avec une archiduchesse d'Autriche, songeait à créer, à l'imitation de l'Angleterre, des voies nouvelles de communication. Le succès qu'avaient obtenu, au delà de la Manche, les canaux dont le réseau ne

1. *Antiquités*, Description, t. I.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Antiquités*, Description, t. II.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*
7. *Antiquités*, Mémoires, t. I.

faisait que s'accroître, suggéra aux Français et à l'empereur Napoléon, qui en représentait les instincts, l'idée d'en établir de semblables. On crut un instant que ces voies fluviatiles artificielles étaient destinées à renouveler le commerce et l'industrie; on ne comptait ni avec la guerre ni avec les chemins de fer, qui devaient, plus tard, faire évanouir une partie des espérances que la création de ces canaux avait fait concevoir. L'un des plus importants qui furent exécutés dans le principe, est le canal Saint-Denis, qui rattache la Seine au bassin de la Villette. M. de Villiers fut chargé, en 1811, de la rédaction des projets et de la surveillance des travaux de ce canal; il se trouva placé sous les ordres de son ancien chef, M. Girard. Il avait été préparé à l'exécution de cette œuvre, où l'art de l'ingénieur avait besoin de déployer toutes ses ressources, par des études spéciales; de 1803 à 1813, il avait fait cinq voyages sur les côtes de l'Océan, de la Manche, de la Hollande, et visité les canaux déjà existant en France et en Belgique.

L'invasion vint l'arrêter au milieu de ces occupations conformes à ses goûts et pour lesquelles son intelligence était pleine de ressources et d'aptitude. La France, épuisée d'hommes, était obligée de mettre des armes aux mains de ses plus débiles et de ses plus pacifiques enfants : il n'y avait, pour ainsi dire, plus de fonctions civiles; toutes les activités étaient dirigées vers la défense du territoire, et les ingénieurs durent à cette époque, prendre la place des officiers du génie. M. de Villiers fut en conséquence, attaché comme chef de bataillon au corps du maréchal Marmont.

Mais notre confrère avait cet avantage d'avoir fait au début de sa carrière l'apprentissage du métier d'officier. Toutefois, on avait affaire alors à de plus rudes adversaires que les Mameloucks, et au lieu d'une armée pleine d'enthousiasme et de jeunesse, la France n'avait plus à opposer à l'ennemi que des régiments décimés et fatigués par plus de dix années de guerre. M. de Villiers

s'acquitta courageusement de ses fonctions et assista à plusieurs des sanglantes affaires qui terminèrent la campagne de France; il était présent à la bataille de Montereau; il construisait un pont provisoire à Nogent pour faire passer l'armée; il partageait les dangers de nos soldats aux combats de Vertus, de Fère-Champenoise et de la Ferté-Gaucher; enfin il prenait part à cette dernière bataille qui ne put sauver Paris. En avril 1814, il était envoyé à Beaugency comme commandant de place. Sa belle conduite le fit proposer par le Ministre de la guerre pour la décoration de la Légion d'honneur, quand trois semaines auparavant il avait déjà reçu une première nomination sur la proposition du Ministre de l'intérieur, en récompense de sa collaboration aux travaux de la commission d'Égypte. Ce double témoignage d'estime, dans un moment où le danger voulait qu'on ne récompensât que ceux qui avaient réellement servi, où les préoccupations de l'intérieur ne laissaient point aux solliciteurs de place dans les bureaux, est un des faits les plus honorables de la vie de M. de Villiers.

A peine avait-il repris ses travaux du canal Saint-Denis, que le retour de l'île d'Elbe le ramenait à l'armée. Cette fois ce n'était plus dans les plaines de la Champagne qu'il allait couvrir par des fortifications passagères nos troupes menacées, mais au milieu des travaux même auxquels il venait d'attacher son nom. Notre confrère, sous les ordres du général Haxo, eut pour mission de fortifier la ligne du canal Saint-Denis, et il fit exécuter à la Villette des travaux considérables, qui durent être démolis peu de temps après. A la paix, les travaux de ce canal ayant eté suspendus, M. de Villiers fut chargé du service des eaux de la Seine et de leur distribution dans Paris, et peu de temps après, il réunissait à son service du canal Saint-Denis, le canal de l'Ourcq, qui allait être poursuivi avec plus d'activité.

Ce n'est point ici le lieu de dire toutes les difficultés que rencontra l'exécution de ce canal, dans laquelle les intérêts

d'une compagnie se trouvaient sans cesse en opposition avec les vues du corps des ponts et chaussées. La grande expérience de M. de Villiers lui suggéra plusieurs projets d'amélioration pour la navigation de la Seine, liée si intimement à l'exécution des nouveaux canaux. Rejetées d'abord, ses idées finirent par prévaloir, et lorsqu'une compagnie eut obtenu la concession du canal Saint-Martin, c'est à M. de Villiers qu'on s'adressa pour ce nouveau projet. Il en dirigea les travaux en qualité d'ingénieur en chef, grade auquel il avait été élevé le 29 janvier 1819. Les hommes de l'art savent quelles difficultés présentait l'exécution d'un canal tracé au milieu de Paris, dont les filtrations en pouvaient amener la submersion partielle et qui devait être en partie souterrain : M. de Villiers se tira de toutes ces difficultés. Si je parlais à des ingénieurs, je leur rappellerais son heureux emploi du béton de sable, son habile exécution d'un radier en glacis; mais ces travaux ont trouvé ailleurs quelqu'un ayant qualité pour en faire ressortir le mérite. En janvier 1826, M. de Villiers avait achevé l'exécution de ce grand projet, qui fait arriver aujourd'hui à Paris, les charbons de la Belgique, et qui épargne à nos mariniers les trop longs détours de la Seine. Notre confrère ne quittait un projet que pour s'absorber dans un autre; il indiquait les moyens d'assainir Vincennes, et son projet recevait une heureuse exécution; il était un des premiers à proposer de joindre Versailles à Paris par un de ces chemins de fer que tant d'ingénieurs regardaient encore en France comme une ruineuse utopie. Appelé à la fin de 1826 au service plus modeste du pavé de Paris, il trouva le moyen d'apporter dans l'exécution des œuvres en apparence les moins savantes, des améliorations dont nous profitons tous les jours, sans savoir que c'est à lui que nous en sommes redevables.

Tous ces services désignaient naturellement notre confrère à un des postes les plus élevés dans le corps dont il était une des lumières. Le 20 octobre 1830, il était promu

au grade d'inspecteur divisionnaire et chargé de l'inspection de Marseille. M. de Villiers avait eu bien souvent occasion de s'assurer combien, en présence des progrès incessants que faisait l'art de l'ingénieur, il devenait nécessaire de réunir dans un recueil spécial, les observations et les découvertes dont tous les constructeurs pouvaient profiter : de là l'idée des *Annales des ponts et chaussées*, qu'il fut assez heureux pour faire accepter au nouveau directeur général, placé, après la révolution de juillet, à la tête du corps, M. Bérard. Notre confrère a consigné dans ce recueil, qui date de février 1831, une foule de notes importantes touchant à tous les points de son art, et qui témoignent, à des degrés divers, de sa sagacité et de sa science. En 1842, M. de Villiers fut élevé au grade d'inspecteur général, après avoir été successivement chargé des inspections de Lyon et de Paris. Il est peu de projets importants sortis du conseil général des ponts et chaussées auxquels M. de Villiers n'ait pris part : le port de Saint-Malo, le barrage du Nil, les ports de l'Algérie, qu'il alla visiter en personne avec une mission du gouvernement, en 1845. Sa parfaite connaissance de notre capitale et ses anciens services militaires pour sa défense, l'avaient fait choisir en 1840, comme membre du comité des fortifications, et en 1848 il était appelé au conseil de perfectionnement de l'École polytechnique et à la commission mixte des travaux publics.

C'est au milieu de cette vie laborieuse et consacrée tout entière au bien du pays, que notre confrère atteignit l'âge de la retraite. Il y fut admis en 1850 : ainsi l'ordonnait la loi ; mais le gouvernement voulut lui donner encore une marque de la haute estime qu'il faisait de ses services, et quand s'approcha le moment où le corps des ponts et chaussées allait perdre son précieux concours, il le décora de la croix de commandeur de la Légion d'honneur. Treize années auparavant, il avait été élevé au grade d'officier.

Malgré ses 70 ans, notre confrère se sentait encore toute l'activité de la jeunesse ; il en avait gardé la chaleur de

sentiment. Libre désormais de ses moments, retiré du monde, il revint naturellement aux études archéologiques qui avaient occupé la première moitié de sa vie. C'est alors qu'il exprima le désir d'entrer dans notre Société où malheureusement M. Jollois n'était plus là pour le présenter à nous; mais tous ceux qui avaient suivi les découvertes de l'archéologie égyptienne, étaient depuis longtemps familiarisés avec son nom, et connaissaient la part qu'il avait prise à la discussion soulevée par la question des zodiaques. Même au milieu de ses occupations les plus absorbantes d'ingénieur, notre confrère n'avait cessé de suivre cette mémorable discussion, et en 1834, il avait fait paraître, sous le titre de *Notice sur les calendriers astronomiques*, des observations où il trouva un illustre contradicteur[1]. Notre Société fut heureuse d'ouvrir ses portes à M. de Villiers; elle l'accueillit avec le respect dû à de longs services, avec l'espérance que sa verte vieillesse serait encore, pour elle, un élément d'activité. Élu membre résidant, le 9 décembre 1852, notre confrère prit une part active à nos travaux. Il nous lut sur un ancien édifice découvert à Cherchell, une notice dont vous avez décidé l'impression[1].

En même temps qu'il prêtait à notre Société le concours de ses lumières, M. de Villiers soumettait à une nouvelle révision ses anciens travaux, et tirait de ses papiers des notices dont il enrichissait la *Revue archéologique*. C'est ainsi qu'il fit paraître un mémoire sur l'*Application de l'astronomie élémentaire à la chronologie égyptienne*, mémoire dont il avait donné lecture à l'Académie des inscriptions et belles-lettres[2] et une *Notice sur l'emploi d'un globe à pôle et méridien mobiles*[3], instrument ingénieux qui donne le moyen rapide de se représenter le firmament tel qu'il était en différents lieux et aux différents âges; il en revendiquait à

1. Voy. les *Mémoires de la Société*, t. XXIII, p. 35 et suiv.
2. *Revue archéologique*, 10e année, pag. 697 et suiv.
3. *Revue archéologique*, 10e année, pag. 697 et suiv.

bon droit l'heureuse idée, ou pour mieux dire, il faisait voir que, guidé par Ptolémée qui l'avait conçu le premier, il en avait fourni le modèle à M. Poirson.

Malgré ses efforts, M. de Villiers ne se dissimulait pas tous les progrès qu'avait faits, grâce à Champollion et à son école, la connaissance de l'Égypte, depuis qu'il avait travaillé à en fixer les bases. Ces progrès, il n'avait pu les suivre que de loin; mais désireux de pénétrer davantage dans une science qui eût tant servi ses premiers essais, on le vit redescendre volontairement sur les bancs de l'école, et suivre au Collége de France, avec toute l'assiduité d'un jeune néophyte, le cours que faisait dans la chaire de Champollion le plus éminent de ses élèves.

Tout nous faisait espérer que nous posséderions encore longtemps cet excellent confrère. Il y avait à peine quelques mois qu'il nous avait lu une notice biographique sur M. Héricart de Thury[1], lorsque, au milieu d'avril 1855, nous apprîmes qu'une maladie grave menaçait ses jours. Le 21 du même mois il nous était enlevé, et le lendemain, je lui adressais en votre nom, sur une tombe qu'environnait une famille qu'il avait chérie, un triste et dernier adieu.

M. de Villiers du Terrage laisse un fils jeune encore, auquel il a légué l'exemple de ses vertus et comme l'héritage de son art. Un frère lui a survécu, qui s'est fait, dans l'administration et dans les sciences, un nom aussi respecté que le sien, M. le vicomte de Villiers du Terrage, ancien préfet[2] et ancien pair de France. Notre Société gardera toujours pré-

1. Voy. l'*Annuaire de la Société* pour 1855.

2. Nous devons rappeler ici un fait qui recommandera toujours à la reconnaissance des archéologues le nom de M. le vicomte de Villiers du Terrage : c'est pendant qu'il était préfet du département du Gard, qu'a été achevé le déblayement de l'amphithéâtre de Nîmes, et c'est en grande partie à son zèle et à son amour pour les arts, que l'on doit les travaux de restauration qui ont assuré, pour des siècles encore, la conservation de ce magnifique monument.

cieusement le souvenir de cet honorable confrère et elle inscrira dans ses annales son nom à côté de celui de M. Jollois, dont il a partagé les travaux et auquel elle le réunit, dans une même expression d'estime et de regrets.

NOTICE

SUR

M. LE BARON D'HOMBRES-FIRMAS,

Par M. RICARD, membre résidant.

Lue dans les séances des 15 avril et 6 mai 1857.

MESSIEURS.

M. le baron *Louis-Auguste* D'HOMBRES-FIRMAS, dont vous m'avez chargé de vous rappeler les travaux, appartenait à notre Société, en qualité d'associé correspondant, depuis le 9 janvier 1845; il est décédé à Alais, le 5 mars dernier, dans sa quatre-vingt-unième année. Malgré son grand âge, malgré des occupations administratives assez nombreuses, car il remplit longtemps les fonctions de maire d'Alais, il n'avait pas cessé de s'occuper de la culture des sciences et des lettres et de leur consacrer tous ses loisirs. Correspondant de l'Institut (Académie des sciences, section d'économie rurale), membre d'un nombre très-considérable de sociétés savantes, qui toutes et comme à l'envi, s'étaient empressées d'accueillir dans leur sein cet excellent observateur, il avait trouvé de nombreuses occasions d'alimenter son esprit curieux de s'instruire; aussi rencontre-t-on dans plusieurs recueils périodiques, sur des sujets très-variés et souvent même indépendants les uns des autres, des dissertations dues à la plume de notre regrettable confrère. Ces dissertations ont été plus tard réunies par lui en un corps d'ouvrage, dont j'aurai bientôt l'occasion de parler avec détail, et auquel je me permettrai de renvoyer les personnes qui voudraient apprécier, comme il convient, les travaux de ce savant.

Néanmoins, malgré la diversité de ses connaissances, nous avons à regretter que, comme associé correspondant de la Société des antiquaires, il se soit borné tantôt à quelques communications verbales, quand il visitait la capitale, tantôt à quelques pages d'une importance secondaire, lorsque ses occupations le retenaient dans son département.

En 1849, à la suite d'un assez long séjour en Italie, il adressa à notre Société une notice, sur un clou magique, que l'on venait de découvrir dans le royaume de Naples, et qui appartenait alors au chevalier Temple. Plusieurs savants, parmi lesquels on peut citer Orioli, Raoul-Rochette et deux de nos correspondants étrangers, MM. Minervini et Bernard Quaranta, s'étaient aussi occupés de ce monument. La notice de notre confrère ne contenant guère qu'un résumé de leurs opinions, vous n'avez pas cru devoir lui donner place dans vos Mémoires; il l'inséra dans le recueil que j'ai mentionné plus haut.

Vers la fin de l'année 1851, il vous fit connaître la découverte que l'on venait de faire, d'un ancien cimetière, situé dans le village de Saint-Hippolyte de Caton, arrondissement d'Alais : les tombes de cette ancienne nécropole ayant été mises au jour, quelques-unes furent reconnues contenir deux squelettes de très-grande taille, l'un appartenant au sexe masculin, l'autre au sexe féminin, et dont les crânes paraissaient formés d'une substance beaucoup plus dure que celle des crânes humains de l'époque actuelle. A cette particularité il faut ajouter que les pierres qui recouvraient ces dépouilles, au lieu d'être posées à plat, comme c'est le cas ordinaire, formaient une espèce de toit à deux versants.

Depuis cette communication, dont le résumé a été inséré dans votre Annuaire publié en 1851, M. d'Hombres-Firmas ne paraît plus avoir entretenu avec nous aucune relation; du moins je n'ai trouvé nulle part la preuve qu'il ait continué de nous faire part des découvertes archéologiques qui se faisaient dans son voisinage, soit que ces découvertes fussent trop peu importantes, soit que l'âge eût refroidi

son zèle pour des recherches étrangères au sujet habituel de ses études.

Avant d'appartenir à notre Société, voulant (c'est lui-même qui nous l'apprend) laisser un souvenir à ses enfants et à ses amis, et surtout montrer aux premiers que l'homme qui aime à cultiver son intelligence trouve toujours quelques instants pour le faire, et en même temps quelque chose à glaner sur les pas de ceux qui l'ont précédé dans l'étude des sciences et des lettres, M. d'Hombres-Firmas avait commencé la publication d'un ouvrage intitulé : *Recueil de mémoires et d'observations de physique, de météorologie, d'agriculture et d'histoire naturelle.* Cet ouvrage ne forme pas moins de 6 volumes in-8, qui ont paru successivement dans les années 1838, 1839, 1840 et 1851. Il se compose de nombreux mémoires, dont la plupart avaient déjà été publiés, mais séparément et dans divers journaux.

Le premier volume contient les observations de l'auteur sur la physique et notamment sur l'optique, sur les applications du galvanisme, sur la lumière, etc. ; le deuxième est rempli par ses *Georgies* météréologiques ; dans le troisième il a consigné le résultat de ses expériences sur l'agriculture, et vous savez que ces expériences, habilement dirigées, pratiques sans doute, mais éclairées par la théorie, lui avaient mérité le titre de correspondant de l'Institut de France : elles concernent la plupart des cultures les plus importantes du midi de la France, notamment le pastel et l'olivier.

Le quatrième volume contient d'excellentes observations sur l'histoire naturelle proprement dite et sur les ossements fossiles ; si dans ceux qui l'avaient précédé il serait peut-être difficile de signaler à votre attention quelque chose d'archéologique, quoique M. d'Hombres-Firmas n'ait pas négligé de confirmer ou de combattre les opinions des écrivains de l'antiquité sur des sujets analogues à ceux qu'il traitait, on peut signaler dans celui-ci, un mémoire sur la *Baume des morts*, caverne située à peu de distance du

village de Durfort, arrondissement d'Alais, vaste dépôt d'os humains, qui paraissent remonter à une très-haute antiquité. En effet des ossements, aussi anciens très-probablement que les débris organiques d'animaux qui ont été découverts en Angleterre vers la même époque et décrits par M. Buckland et qui appartiennent, en partie du moins, à des espèces animales aujourd'hui perdues, s'y présentent à nous recouverts par une couche épaisse de stalactite. Cette couche les a réunis de manière à en former un banc, dont l'épaisseur a quelquefois quatre décimètres, et qui contient les os humains jetés pêle-mêle dans la pâte, laquelle les lie si intimement qu'il faut les briser à coups de marteau pour les détacher. Sans doute, Messieurs, cette présence d'ossements d'animaux antédiluviens et d'os humains dans le même lieu ne permet pas d'affirmer que l'homme ait été contemporain de ces animaux, mais c'est là néanmoins un fait important et qui mériterait d'être observé de nouveau, de manière qu'on sût s'il se reproduit sur plusieurs points de notre globe, dans les mêmes circonstances géologiques. Notre confrère voyait dans cet ossuaire, qu'il a le premier décrit, un dépôt d'ossements gaulois ou romains; mais cette conjecture ne semble reposer sur aucune base solide.

Dans les volumes V et VI, les deux derniers du recueil et auxquels il a donné avec raison le titre de *Mélanges*, il s'est plu à consigner le résultat d'observations relatives à l'archéologie et aux beaux-arts. On y rencontre à côté d'un mémoire sur l'ancien Alais, à la suite duquel notre confrère a inséré quelques inscriptions latines trouvées dans cette ville ou aux environs, et dont plusieurs ornent encore aujourd'hui le jardin de l'auteur; on y rencontre, dis-je, une courte dissertation sur les antiquités de Tongres, l'ancienne *Atuatica* ou *Aduatica Tungrorum*. Nous mentionnerons en outre, mais pour mémoire et afin de ne pas être accusé d'indifférence ou d'oubli, quelques pages consacrées à l'invention de l'imprimerie, au musée Égyptien et à la *Reale Armeria* de Turin, aux collections d'objets d'arts et

d'antiquités du royaume de Naples, aux villes d'Herculanum et de Pompeï, et enfin à l'église Notre-Dame d'Alais. Toutes ces dissertations ou plutôt toutes ces notes, quoique écrites rapidement, montrent dans le confrère que nous regrettons un observateur instruit, un voyageur zélé, qui aurait pu devenir un véritable archéologue, s'il eût consacré toute son activité intellectuelle à la science qui forme la base commune de nos études, science dont l'étendue considérable permet rarement qu'on l'embrasse tout entière, alors même qu'on la cultive à l'exclusion de toutes les autres.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 1er avril 1857.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Travaux.

M. de Longpérier présente, au nom de l'un des correspondants étrangers de la Société, M. Cibrario de Turin, deux ouvrages dont on trouvera les titres dans la liste bibliographique.

M. Vallet de Viriville offre, également au nom de l'auteur, M. J. Labarte, un ouvrage que ce savant vient de publier sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge. Sur l'invitation de M. le président, il veut bien se charger de présenter à la Société un rapport écrit sur cet important ouvrage.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission chargée d'examiner la candidature de Mme Kerr. Cette commission n'ayant pu se réunir, la présentation de son rapport sera remise à l'ordre du jour du 15 avril.

M. Renier fait, au nom de la commission des impressions, un rapport sur le travail de M. Auguste Bernard, relatif à un roi inconnu de la race Carlovingienne, et il propose à la Société de décider que ce travail sera inséré

dans le volume des Mémoires actuellement sous presse. Cette proposition est adoptée.

M. Vallet de Viriville rappelle que la plupart des œuvres du peintre Jean Fouquet se trouvent aujourd'hui à l'étranger, notamment à Anvers, à Francfort et à Munich, et il s'attache à démontrer l'intérêt que présenterait pour la France, où les œuvres de ce grand artiste sont à peu près inconnues, une collection d'épreuves photographiques dans laquelle elles seraient reproduites. Une occasion se présente, dit-il, pour se procurer presque sans frais cette collection : le gouvernement vient de confier à un voyageur la mission de parcourir la Belgique, la Hollande et l'Allemagne pour y faire des recherches dans l'intérêt des arts; il suffirait de prier M. le ministre d'État de faire ajouter aux instructions remises à ce voyageur, l'invitation de prendre des épreuves photographiques négatives de tous les tableaux de Jean Fouquet qu'il découvrira. La vente des épreuves positives, qu'on pourrait ensuite obtenir de ces négatifs, suffirait et au delà, suivant M. Vallet de Viriville, pour couvrir les frais de cette opération.

Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, la Société s'associe au vœu émis par M. Vallet de Viriville pour la publication des œuvres de Jean Fouquet; mais elle n'adopte pas la mesure qui lui est proposée.

M. Beulé fait une deuxième lecture de son mémoire intitulé : *la monnaie d'or d'Athènes*. Ce mémoire est renvoyé à la commission des impressions.

M. Renier lit, à titre de communication, une notice sur quelques inscriptions récemment découvertes dans la province de Constantine, aux lieux connus aujourd'hui sous les noms de *Souk-Arras* et de *Mdaourouche*. Il prouve que la première de ces localités est l'ancienne *Thagaste*, patrie de saint Augustin, et la seconde l'ancienne *Madaure*, patrie d'Apulée, où le grand évêque commença plus tard ses études. Quelques rapprochements établis entre le texte des

inscriptions qui font le sujet de sa notice, et certains passages des œuvres de saint Augustin, lui servent à démontrer l'intérêt que présentent, non-seulement pour l'histoire de la province romaine de Numidie, mais aussi pour l'histoire de l'église d'Afrique, les documents de la nature de ceux dont il entretient la Compagnie. Il termine sa communication en exprimant l'espoir que les ruines de Madaure, qui, jusqu'ici, ont été à peine explorées, le seront bientôt avec toute l'attention qu'elles méritent, par les soins de la *Société archéologique de la province de Constantine*, société dont les publications témoignent d'un zèle aussi actif qu'éclairé, pour ce genre de recherches.

M. Alfred Maury commence la première lecture d'une notice sur la vie et les travaux de M. de Villiers du Terrage.

Séance du 8 avril.

Présidence de M. BRUNET DE PRESLE, président.

Travaux.

M. de La Mare commence la lecture d'un mémoire intitulé : *Étude sur les antiquités de Stora, dans la province de Constantine.*

M. Renier fait, au nom de la commission des impressions, un rapport sur le mémoire de M. Beulé, intitulé : *la monnaie d'or d'Athènes*, et il en propose l'insertion dans le volume des Mémoires actuellement sous presse. Cette proposition est adoptée.

M. Alfred Maury achève la lecture de sa notice sur la vie et les travaux de M. de Villiers du Terrage. Une deuxième lecture est ordonnée.

M. Vallet de Viriville donne lecture de son rapport sur

l'ouvrage de M. J. Labarte, relatif à la peinture en émail. La Société décide qu'elle entendra une deuxième lecture de ce rapport.

Séance du 15 avril.

Présidence de M. BRUNET DE PRESLE, président.

Correspondance.

M. John Williams, archidiacre de Cardigan, qui se trouve actuellement à Paris, demande l'autorisation d'assister aux séances de la Société, comme auditeur étranger. Cette autorisation lui est accordée.

Travaux.

M. Ch. Bataillard, rapporteur de la commission chargée d'examiner la candidature de Mme Kerr, demande, conformément au désir qui lui en a été exprimé par cette dame, qu'il soit sursis à statuer sur cette candidature jusqu'au mois de novembre prochain. Adopté.

M. Nicard lit une notice nécrologique sur M. le baron d'Hombres-Firmas. La Société en entendra une deuxième lecture.

M. Devéria continue la lecture du mémoire de M. Birch, sur une coupe d'or égyptienne du musée du Louvre.

M. Alfred Maury fait une deuxième lecture de sa notice sur M. de Villiers du Terrage. Renvoi à la commission des impressions.

M. Nicard fait la communication suivante : « M. l'avocat Odet de Sion, en Valais, possède, parmi les objets d'art et de curiosité dont se compose sa collection, un fragment d'une ancienne tenture en toile de chanvre écrue ornée de figures et d'ornements, que l'on suppose avoir appartenu à l'ancien évêché de Sion, et qui paraît avoir été exécutée vers le milieu du XIVe siècle, si ce n'est même un peu plus tôt. Cette tenture, dont M. Keller, antiquaire suisse auquel

on doit plusieurs excellents mémoires insérés dans le recueil publié par la société archéologique de Zurich, a le premier signalé l'importance, mérite en effet de fixer l'attention des archéologues, principalement de ceux qui s'occupent de rechercher les origines de l'imprimerie tabellaire. Outre son ancienneté et l'intérêt des sujets qu'on y voit représentés, elle se recommande par la nature du procédé qui a été employé pour fixer sur la toile les sujets et les ornements. On regrette que, par l'effet du temps et de la négligence des anciens possesseurs, il n'en subsiste plus qu'un fragment; cependant sa hauteur atteint encore 0m,94, et sa longueur 2m,94.

« Les figures et les ornements qui la décorent paraissent avoir été exécutés à l'huile, avec des couleurs composées de noir de fumée et de craie rouge, les personnages sur fonds noir et les ornements sur fonds rouge, au moyen de planches de bois appliquées sur l'étoffe, par un procédé semblable à celui que l'on emploie encore de nos jours dans les impressions sur étoffe. C'est donc, comme il est facile de s'en assurer à la seule inspection de cette tenture, d'une véritable impression xylographique qu'il s'agit, et la preuve de ce fait curieux résulte, non-seulement de la parfaite ressemblance des figures, qui se trouvent répétées plusieurs fois à des intervalles ménagés exprès, et des traces évidentes du déplacement que les planches de bois qui ont servi à l'impression ont éprouvé dans leur applique, mais encore et surtout d'une circonstance particulière qui mérite d'être signalée : par suite d'une maladresse de l'ouvrier chargé de l'impression, quatre têtes servant d'encadrement ont été reproduites à l'envers, à peu près comme les figures obtenues à l'aide de la niellure et qui se trouvent reproduites la tête en bas ou dont les inscriptions sont renversées; évidemment, une pareille bévue n'aurait pu être produite par le pinceau d'un artiste.

« Les sujets représentés sur cette tenture sont disposés sur trois rangs et répétés à des intervalles aussi égaux que pos-

sible, eu égard à l'étendue de l'étoffe elle-même : ils se trouvent divisés et encadrés par des figures entremêlées d'ornements d'une couleur différente, au moins quand au fond sur lequel ils reposent. Ces encadrements forment des espèces de compartiments ou de panneaux, que remplissent les figures et les ornements, placés tantôt verticalement, tantôt horizontalement, et consistant en jeunes filles et en figures masculines fantastiques ou monstrueuses, au nombre de quatre lorsqu'elles sont disposées horizontalement et de trois lorsqu'elles sont disposées verticalement.

« La première rangée de figures, qui occupe toute l'étendue de la toile, représente une danse à laquelle prennent part neuf personnes. La seconde rangée représente un combat entre des chevaliers et des archers, combat qui est plusieurs fois répété parce qu'il ne comprenait pas toute la largeur de l'étoffe, et qui offre dans les divers compartiments quelques petites différences faciles à observer. Enfin le troisième rang contient la représentation de la fable d'OEdipe; mais cette représentation n'est pas répétée plusieurs fois comme celles des deux premières rangées.

« Au premier rang on voit six personnages, hommes et femmes, qui par couples et se tenant tantôt par la main, tantôt par une espèce de mouchoir, obéissent au mouvement d'une danse cadencée, à peine sensible, et au son d'une musique qu'exécutent un homme et une femme à l'aide d'un tambourin et d'un luth, en prenant eux-mêmes part à la danse. Entre ces neuf personnages, on observe des ornements de forme élégante empruntés au règne végétal, et des chiens placés dans des attitudes diverses. Le style du dessin, qui semble s'être inspiré de l'antique, et le costume des figures sont évidemment ceux de l'Italie au milieu du XIVe siècle. M. Keller a très-justement rapproché cette danse élégante, pleine de grâce et de simplicité, d'une danse semblable qui se voit dans une des admirables fresques du Campo Santo de Pise.

« Dans la seconde rangée, on voit un combat entre des

chevaliers et des archers. Les chefs des premiers portent l'armure des chevaliers du XIVe siècle, la chemise de mailles, qui recouvre la cotte d'armes blasonnée aux mêmes couleurs que le bouclier, le casque en usage dans les tournois, surmonté d'un cimier représentant une tête d'animal. Les autres chevaliers, ou cavaliers si l'on veut, ont le bassinet, qui se trouve attaché au camail, destiné à protéger la nuque, d'une manière peu ordinaire. L'un d'eux a un bassinet à visière, plus simple et très-différent de celui de ses camarades. Tous indistinctement ont des cuissards et des genouillères en fer, mais avec des chausses de cuir. Il y a donc, dans l'armure de ces combattants, des parties qui étaient en usage au XIIIe siècle, comme la chemise de mailles, tandis que les cimiers indiquent le siècle suivant.

« Le costume des archers paraît être imaginaire et n'appartient pas plus à une époque qu'à une autre; c'est donc à tort, suivant nous, que M. Keller paraît tenté de voir dans ces archers des Sarrasins, des Maures ou des Parthes. Cela tient sans doute à l'erreur qu'il a commise en isolant en quelque sorte les unes des autres les diverses scènes figurées sur la toile en question. Il est vraisemblable au contraire que les compositions figurées dans les deux premières rangées se rapportent à l'histoire d'OEdipe, figurée plus bas et transformée par les pinceaux de l'artiste, comme elle l'était déjà depuis longtemps dans les compositions romanesques, écrites soit en prose soit en vers. Nous devons dire cependant que cette observation n'a pas échappé à M. Keller, qui cite, en effet, un poëme dû à l'imagination féconde du célèbre cordonnier de Nuremberg, Hans Sacchs, et qui a pour titre : *Histoire de l'infortunée reine Jocaste*. Suivant cette donnée, la danse figurée dans la première rangée pourrait représenter celle par laquelle fut célébré le mariage d'OEdipe avec sa mère, et le combat rappellerait la lutte meurtrière dans laquelle périt son père Laïus, lutte dont Hans Sacchs fait mention dans ses vers. Ce sont là des conjectures qui ne nous paraissent pas in-

vraisemblables, mais le temps nous a manqué pour tâcher de découvrir le roman italien ou français qui a dû inspirer et le peintre de la tenture et le poëte nurembergeois.

« Jusqu'à présent nous n'avons parlé que des deux premières rangées ; la troisième forme six compartiments, contenant chacun un double tableau. Dans le premier de ces compartiments on voit d'un côté Laïus remettant OEdipe à ses affidés, en présence de sa femme Jocaste ; le second sujet ne peut plus être reconnu, car il ne subsiste presque rien de ce côté de l'étoffe.

« Dans la seconde composition, d'un côté les serviteurs du roi sont occupés à percer les talons de l'enfant pour y passer les liens destinés à le suspendre, de l'autre ils le suspendent en effet par les pieds à un arbre.

« Dans le troisième tableau, nous voyons le roi Polybe suivi d'un serviteur qui porte un faucon, et en regard le berger et sa femme, tous deux à cheval, qui tiennent OEdipe dans leurs bras et semblent le protéger.

« Le quatrième tableau nous offre, d'un côté, le roi Polybe et la reine sa femme, suivis d'un de leurs serviteurs, qui tient un des pieds d'OEdipe et semble s'entretenir avec eux, tandis qu'un chirurgien s'approche, un instrument à la main pour panser les blessures de l'enfant, qu'une femme assise tient sur ses genoux. Cette scène est complétée par un jeune garçon qui porte une boîte à médicaments.

« Dans l'avant-dernière des compositions, OEdipe, devenu grand, ferme la bouche à un personnage désigné par le titre de *secretarius*, et semble lui porter un coup ; dans cette scène, assez obscure d'ailleurs, on reconnaît l'impétuosité d'OEdipe, cause de tous ses malheurs, et je ne sais pas trop si l'on ne pourrait pas la rapprocher du passage de la pièce de Sophocle, dans lequel le fils de Laïus malmène si fort le devin Tirésias. Comme pendant à cette scène on voit, d'un côté OEdipe, de l'autre Polybe le sceptre à main, qui sans doute révèle à OEdipe une partie du fatal secret.

« Enfin, la dernière composition, pleine de mouvement et de vie, nous présente OEdipe armé en chevalier, perçant d'outre en outre le roi Laïus, nommé *Lagus* dans la légende, et qui tombe de son cheval presque sous les murailles de Thèbes, qui est indiquée par le mot *Civitas*. Derrière OEdipe un personnage singulier, aux cheveux hérissés, porte au bout d'une pique une tête de femme, qui peut être regardée comme celle du *Sphinx*, puisque suivant une tradition très-répandue dans l'antiquité, le Sphinx n'était autre que la fille naturelle de Laïus, cette Sphinge qui livrait à ses barbares compagnons les voyageurs qui n'avaient pu répondre d'une manière satisfaisante à ses questions captieuses. . . . .

« Tous les costumes de ces six compositions sont ceux que portaient les hommes du XIV[e] siècle; nous ne les décrirons pas, nous bornant à faire remarquer que ces compositions sont accompagnées de légendes, consistant le plus souvent en noms propres, écrits en majuscules gothiques qui semblent être de forme italienne, et que des chiffres employés pour désigner l'ordre des tableaux sont les chiffres arabes. Si le temps nous l'eût permis, nous aurions essayé, à l'exemple de M. Keller, de montrer que si, comme l'a dit notre confrère M. Bernard, dans son *Histoire de l'origine et des débuts de l'imprimerie en Europe*, l'art de la typographie n'est pas assez simple pour pouvoir être considéré comme l'invention d'un seul homme, et si les peintres de lettres peuvent revendiquer l'honneur d'y avoir contribué, l'Italie a très-probablement produit les plus anciens de ces peintres. »

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, qui assiste à la séance, entretient la Société de fouilles que l'on vient d'entreprendre sur le territoire de la commune d'Offemont (département de l'Oise).

Séance du 6 mai.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Correspondance.

M. le président de la Société philotechnique adresse un certain nombre de billets d'entrée pour la séance annuelle de sa Compagnie.

M. L. Noël fait part de la mort de son père, M. Noël, avocat, notaire honoraire, l'un des associés correspondants de la Société, décédé à Nancy, le 28 mars 1857.

M. Vergnaud-Romagnési, correspondant à Orléans, envoie une épreuve d'une gravure exécutée vers 1791, et représentant le monument de la Pucelle, tel qu'il existait à cette époque. La Société remercie M. Vergnaud-Romagnési, pour la communication de ce document, qui sera déposé aux archives.

M. l'abbé Cochet, correspondant à Dieppe, communique cinq croix d'absolution, qu'il vient de découvrir dans le cimetière de l'ancienne paroisse de Bouteilles, près de cette ville, et il consulte la Société sur la lecture des inscriptions qui sont gravées sur ces croix. Ces monuments sont renvoyés à l'examen de M. Léopold Delisle.

Travaux.

M. Renier dépose sur le bureau, au nom de M. Bizeul, associé correspondant à Blain, un mémoire manuscrit *sur les antiquités romaines de la ville de Brest*. La Société décide qu'elle en entendra la lecture dans une de ses prochaines séances.

M. Michelant fait au nom de la commission des impressions, un rapport sur le mémoire de M. Bourquelot intitulé : *De la transformation qu'ont éprouvée les noms de plusieurs*

villes gauloises pendant la domination romaine, et il en propose l'insertion dans le XXIIIe volume des Mémoires. Adopté.

M. Devéria achève la lecture du mémoire de M. Birch, sur une coupe d'or égyptienne du musée du Louvre. La Société, attendu la nature spéciale et l'étendue de ce mémoire, décide qu'il ne lui en sera pas fait de deuxième lecture, et qu'il sera suppléé à cette formalité par un rapport de la commission des impressions, à laquelle seront adjoints deux autres membres de la Compagnie désignés par M. le président.

M. le président désigne MM. Devéria et Mariette.

M. Nicard fait une deuxième lecture de sa notice sur M. le baron d'Hombres-Firmas. Renvoi à la commission des impressions.

Sur la proposition de M. le président, il est décidé que la *Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise* sera inscrite sur la liste de celles avec laquelle la Compagnie est en correspondance, et qu'il y aura échange de publications entre les deux sociétés.

Séance du 13 mai.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Travaux.

M. Bourquelot communique à la Société le moulage en plâtre d'un ancien marteau ou casse-tête antique, trouvé récemment près de Provins, dans un champ voisin de la porte Saint-Jean.

L'original est en porphyre vert, veiné de noir, de la plus grande dureté. Il présente deux faces aplaties, terminées par une ligne elliptique, et traversées par une ou-

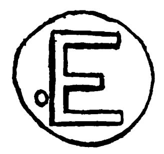
verture cylindrique. Le grand axe de l'ellipse mesure onze centimètres, le petit, huit centimètres; l'épaisseur varie, dans le sens de la longueur, de un et demi à trois centimètres. L'ouverture, plus rapprochée de l'extrémité la plus épaisse, a trois centimètres et demi de diamètre aux bords extérieurs, et se rétrécit sensiblement au milieu. Sa destination était évidemment de recevoir un manche en bois, qui, à raison de la disposition de la pierre, devait s'emboîter dans celle-ci avec énergie. L'instrument dont il s'agit, ajoute M. Bourquelot, est d'un travail assez régulier; les faces de la pierre sont unies; il provient sans doute de ces populations primitives et demi-sauvages de la Gaule, qui nous ont laissé les haches en silex ou en jade, les fers de lance de même matière, etc.

Le même membre donne ensuite quelques détails sur divers monuments qu'il a observés à Luxeuil (Haute-Saône), au mois de septembre 1856. Il discute l'authenticité de deux inscriptions romaines trouvées, dit-on, au dernier siècle, à Luxeuil, et tendant à établir l'antiquité du nom de cette ville et de ses bains. Enfin, il fait connaître le texte de plusieurs inscriptions funéraires romaines découvertes récemment dans la même ville, et qui accompagnent des bas-reliefs intéressants.

M. J. Quicherat lit en communication la première partie d'un mémoire intitulé : l'*Alesia de César rendue à la Franche-Comté, réfutation de tous les mémoires pour Alise*. Dans cette première partie, il s'attache à démontrer que l'*Alesia de César* ne peut être placée, comme elle l'a été jusqu'ici par la plupart des historiens et des géographes, à Alise en Auxois. Il annonce, en finissant, que dans la seconde partie, dont il donnera lecture dans la prochaine séance, il démontrera que l'emplacement de la ville dont il s'agit doit être cherché dans la Franche-Comté.

M. Beulé communique à la Société l'empreinte en soufre d'une *tessère*, récemment découverte à Athènes. C'est un bronze de moyen module, et d'une très-belle

époque, qui a été acheté par M. de Prokesch. Sur un des côtés on voit quatre chouettes, disposées en croix, les pieds tournés vers le centre; autour des chouettes se lit la légende ΘΕΣΜΟΘΕΤΩΝ; au revers il y a seulement un grand E.





L'absence du type de Minerve, l'absence des lettres traditionnelles ΑΘΕ, ne permet pas de croire que ce bronze ait été une monnaie. Le nom des Thesmothètes surtout, employé ainsi au génitif, nous avertit que c'est là une tessère qui appartient à ces magistrats, qui est leur marque distinctive ; la marque qu'ils distribuent aux citoyens, soit pour les tribunaux, soit pour les assemblées.

Quant à l'E, il est probable que ce n'est autre chose qu'un chiffre. M. Beulé rappelle que jadis M. Fauvel, consul de France à Athènes, a dessiné un grand nombre de pièces qui lui sont passées par les mains pendant son séjour en Grèce. Ces dessins, qui remplissent seize feuilles, appartiennent aujourd'hui à M. le marquis de Lagoy, qui a eu l'obligeance d'en donner, à diverses reprises, des copies à M. Beulé. Sur deux tessères en plomb dessinées par M. Fauvel, on voit d'une part la tête de Minerve, de l'autre un P et un Ω de mêmes proportions et de même forme que l'E de la tessère dont il est ici question. Voilà donc les vingt-quatre lettres de l'alphabet, l'Ω compris, servant à désigner les rangs, les places, l'ordre, quel qu'il fût, réglé par les Thesmothètes. On ne sera point surpris de ce mode d'indication, si l'on se rappelle que les dix tribunaux d'Athènes étaient désignés chacun par une des dix premières lettres de l'alphabet, depuis l'A jusqu'au K.

M. Devéria, au nom de la commission chargée d'examiner le mémoire de M. Birch, *sur une coupe d'or égyptienne du musée du Louvre* [1], propose à la Société de décider que ce travail sera imprimé dans le recueil de ses Mémoires. Cette proposition est adoptée.

M. Vallet de Viriville présente à la Compagnie le facsimile d'un texte, qui se lit sur la première feuille de garde d'un manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds du roi, n° 10 297, et qui contient le programme d'un ballet exécuté à Nancy, en 1445, en présence des cours de France et de Lorraine, par plusieurs princes et princesses de la famille royale. Le sujet de cette communication est tiré d'un mémoire de M. Vallet de Viriville, sur *la Geste des nobles François descendus du roi Priam*, mémoire qui est inséré dans le tome XIX, 2e partie, du *Recueil des notices et extraits des manuscrits*, publié par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Séance du 20 mai.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Travaux.

M. Léopold Delisle donne lecture du rapport suivant :

« A plusieurs reprises, M. l'abbé Cochet a trouvé dans un ancien cimetière à Bouteilles, près de Dieppe, différentes croix de plomb sur lesquelles sont gravées des formules d'absolution.

« Au mois d'avril dernier il a découvert, dans le même ci-

1. Ce mémoire, qui était écrit en anglais, a été traduit en français par M. Chabas, associé correspondant de la Société à Châlon-sur-Saône.

metière, cinq nouvelles croix, qu'il nous a envoyées en communication, et que vous avez bien voulu me charger d'examiner. Je n'ai rien à ajouter aux nombreux renseignements que notre savant confrère a donnés, dans plusieurs mémoires, sur l'usage de placer des croix d'absolution dans les sépultures chrétiennes. Je me bornerai donc à transcrire les lignes que j'ai déchiffrées sur les croix que M. l'abbé Cochet nous a soumises.

Croix n° 1, trouvée le 7 avril.

Dominus Ihsus Xpistus qui dixit discipulis suis : « Quodcumque ligaveritis super terram erit ligatum et in celis, et quodcumque solveritis super terram erit solutum et in celis » de quorum numero, licet indignos, nos esse voluit, ipse te absolvat Berengarium, per ministerium nostrum, ab omnibus criminibus tuis quecumque in cogitacione, locutione, operatione neglegenter egisti, atque nexibus absolutum perducere dignetur ad regna celorum, qui vivit et regnat Pater et Filius et Spiritus Sanctus, per omnia secula seculorum. Amen.

Croix n° 2, trouvée le 9 avril.

« Il ne m'a pas été possible de lire en entier l'inscription gravée sur cette croix ; mais j'y ai reconnu plusieurs membres de phrase à l'aide desquels on pourrait reconstituer le texte complet. Voici les mots qui m'ont paru le plus lisibles :

In nomine Patris........ qui dixit discipulis........ nos esse voluit ; ipse te absolvat........

« Ces mots suffisent pour indiquer que la formule gravée sur cette croix différait assez peu de la formule gravée sur la croix n° 1.

Croix n° 3, trouvée le 14 avril.

Absolve, Domine, animam famuli tui B. ab omni vinculo delictorum........ gloria........

Croix n° 4, trouvée le 14 avril.

Dominus Ihsus Xpistus qui dixit discipulis suis : « Quodcum-

que ligaveritis super terram erit ligatum et in celis et quodcumque solveritis super terram erit solutum et in celo, » de quorum numero licet indignos nos esse voluit, ipse te absolvat per ministerium nostrum ab omnibus peccatis tuis quecumque locucione, cogitatione neglegenter egisti. Ipse te absolvat.

Croix n° 5, trouvée le 18 avril.

Confiteor Deo et omnibus sanctis ejus et tibi, pater, quia peccavi nimis in legem Dei, quecumque feci cogitando, loquendo, operando, in pollutione, in meditatione, in opere, in consensu et in omnibus vitiis meis malis. Ideo, precor, pater, ut ores pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur tibi omnipotens Dominus et dimittat tibi omnia peccata tua preterita, presentia et futura, liberet.... et confir.... perdu....

« Ces cinq croix paraissent remonter au XII siècle. »

M. de Montaiglon fait la communication suivante :

« Au-dessus de la porte de la Boulangerie générale des hôpitaux, située dans le quartier Saint-Marcel, au coin de la rue Scipion, anciennement de la Barre, et de la rue du Fer-à-Moulin, le grillage qui ferme une fenêtre ovale porte en légende ces mots : *Sainte-Marthe, maison Scipion.* En effet, dès le commencement du XVII siècle, on avait fait un hôpital de ce nom[1] de l'hôtel bâti, dans le dernier tiers du siècle précédent, par Scipion Sardini, gentilhomme de la cour de Henri III.

« Les bâtiments, remaniés à plusieurs reprises, ont maintenant perdu tout caractère, excepté le côté droit de la grande cour, qui est remarquable par une décoration dont on ne pourrait pas, je crois, citer à Paris d'autres exemples. Cette partie du bâtiment est construite en briques et en pierres, et se compose de deux étages : un premier, percé de trois fenêtres, et un rez-de-chaussée, composé de six arcades larges et basses, sans moulures, avec un simple tailloir comme chapiteau sur les piliers, et qui devaient

1. Voyez Fournier, *Variétés historiques*, t. V, pag. 221, note 2.

autrefois être toutes ouvertes. Il règne entre les deux étages un bandeau de briques, dont les parties anciennes sont en *opus spicatum*. Ce bandeau était bordé de moulures de pierre, maintenant détruites; il sert de soubassement aux fenêtres du premier étage. C'est là que se trouve la décoration dont il s'agit, décoration qui consiste en de grands médaillons, de forme ronde et en terre cuite, qui sont encastrés dans des pierres. Leur dimension est un peu plus grande que nature; leur relief est très-fort : les têtes ne tiennent aux médaillons que par le fond.

« Le premier médaillon, en commençant par la gauche, représente un guerrier nu-tête, et le corps armé d'une cuirasse squamée; le brassard est une tête de lion, qui de loin est trop importante; il y a sur l'épaule droite un bout de manteau ou d'écharpe; la barbe est longue et divisée en quatre grosses tresses tordues. Comme caractère, cette tête sent l'imitation de Michel-Ange, mais d'une façon sèche et polie.

« Le second écusson, sous la première fenêtre, n'offre qu'une couronne de terre cuite, au milieu de laquelle est un écusson de pierre sans aucune armoirie, mais arrondi par le bas, ce qui est le caractère des écussons italiens. Sous une fenêtre qui s'ouvre au fond de la cour, à côté de la première arcade, et dont la sculpture ne date que du XVIIe siècle, on voit aussi deux de ces écussons également entourés d'une couronne; ils paraissent bien être du XVIe siècle, et avoir appartenu à la décoration primitive. Mais ils sont maintenant, comme toute cette seconde façade, entièrement recouverts de peinture blanche.

« A la place du troisième médaillon, on ne trouve que le creux pratiqué dans la pierre pour le recevoir; mais ce médaillon a dû exister.

« Dans le quatrième médaillon est un buste de femme, vu de face et d'un très-beau caractère. La robe est montante, et, par suite, les seins sont cachés; mais ils apparaissent sous le vêtement léger; deux grosses nattes sont ramenées entre les seins et attachées sous un fermail.

« Le cinquième médaillon offre un guerrier, dont le casque est attaché sous le cou par une mentonnière ; sa belle cuirasse, ouvragée dans le goût de l'armure de Henri II, offre sur la poitrine deux riches rinceaux accostés et séparés sous le cou par une tête d'enfant. Ce médaillon est sous une fenêtre, et il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, soit ce guerrier, soit le premier, eût été fait avec l'intention de représenter Scipion, par allusion au nom de celui qui a fait bâtir l'hôtel.

« Le sixième médaillon offre un second buste de femme d'un autre caractère que le premier. Celui-là était d'un goût plus sérieux ; celui-ci, sans cesser d'être chaste, est plus jeune, plus vivant, plus mouvementé. Malheureusement de tous ces bustes c'est celui qui a le plus souffert. Il est nu ; une bandelette qui tombe de l'épaule gauche, rattache le vêtement qui tombe de l'épaule droite. Les seins sont riches et fermes, l'épaule fine et forte, la tête jeune et souriante, et les cheveux dénoués roulent sur les épaules.

« Tout en reconnaissant le grand mérite de ces médaillons, exécutés avec une liberté et une sûreté vraiment magistrales, nous ne pouvons en indiquer l'auteur. Il n'y a rien là du goût maniéré de Pilon, rien de la pure simplicité de Goujon ; le goût est sain et très-solide, mais dans le sens d'une nature opulente, quoique sans exagération. On y remarque naturellement des traces de goût italien, mais rien que des traces, et il faut tenir ces médaillons pour l'œuvre d'un Français et d'un Français de grand talent, qui les a exécutés sous le règne de Henri III ; c'est tout ce qu'on peut dire pour rester dans la vérité. »

M. Peigné-Delacourt, associé correspondant, qui assiste à la séance, présente le dessin d'un sarcophage en forme d'auge, du XIIIe siècle, trouvé dans le département de l'Oise, et qui offre cette particularité remarquable que le fond, au lieu d'être plein, est évidé à jour, et présente une ouverture en forme de croix.

M. J. Quicherat donne lecture de la deuxième partie de son mémoire *sur l'Alesia de César*.

Séance du 3 juin.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Correspondance.

M. Schneller, président de la Société historique des cinq cantons, à Lucerne, accuse réception des publications que la Compagnie a envoyées à cette Société.

Travaux.

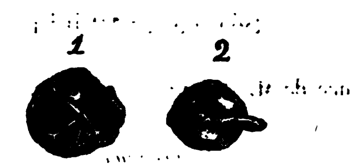
MM. de La Mare et Renier demandent, pour M. Schneller, le titre d'associé correspondant étranger de la Société. M. le président désigne pour faire partie de la commission chargée d'examiner cette proposition, MM. F. de Lasteyrie, Labat et Nicard.

M. Vincent communique les dessins de plusieurs fragments de marbre, provenant d'un sarcophage, découvert, il y a quelques années, à Tarragone, fragments sur lesquels sont représentées, au moyen d'incrustations en noir, un certain nombre de scènes accompagnées d'inscriptions en caractères égyptiens. M. Vincent doit la communication de ces dessins à M. Carvallo, directeur de la canalisation de l'Èbre.

M. de Longpérier rappelle à la Société qu'il lui a présenté, il y a quelques années, des dessins d'autres fragments du même monument, qui se trouvaient alors à Madrid, où il les avait vus. Le même membre et MM Alfred Maury, Th. Devéria, P. Nicard, expriment leur sentiment sur la valeur historique de ces fragments ; les inscriptions, qu'on y lit, ont l'air d'imitations malhabiles tentées par un faussaire qui ne com-

prenait pas les figures qu'il reproduisait ; on y remarque un mélange de caractères empruntés aux alphabets hiéroglyphique et démotique, et quelques-uns de ces caractères y sont placés sens dessus dessous. Par ces raisons et par d'autres qui sont tirées de la nature des dessins et des scènes qu'ils représentent, les membres dont les noms viennent d'être cités sont d'avis que ce monument est le produit d'un faux, qui pourrait dater des premières années du XVIIIe siècle.

M. Eugène Grésy communique le dessin d'un statère gaulois, découvert, en avril 1857, sur le territoire de la commune de Maincy, entre la route de Nangis et le chemin de Melun, à un kilomètre environ de cette dernière ville [1].



« Cette espèce de lingot d'or, dit M. Grésy, ressemble aux balles de fusil et a dû être fondu dans un moule du même genre que ceux dont on se sert pour fabriquer ces projectiles. Elle présente, à la section des deux hémisphères, de fortes traces de bavure, et sur une de ses faces, une croix ou étoile en relief, à quatre rayons palmés à leur extrémité. Ce type paraît avoir été emprunté aux monnaies massaliotes, portant au revers une roue à quatre rayons, dont les extrémités sont également digitées, et qui, suivant M. Rochette, représente le *cyclus manticus* ou couvercle du trépied d'Apollon. Voir le *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque impériale*, par A. Duchalais, p. 28, et la *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, par M. de La Saussaye, pl. I, n. 15.

1. La figure 1 représente ce statère vu de face ; la figure 2 le représente vu de profil, dans le sens de la section des deux hémisphères.

« Le poids de ce statère est de 7 grammes 1 décigramme.

« Depuis une vingtaine d'années, les vignerons ont trouvé au même endroit un assez grand nombre de pièces semblables ; mais ils les ont vendues pour fondre aux orfèvres de Melun, et celle-ci est la seule qu'on ait pu sauver. Suivant une tradition du pays, une découverte du même genre avait été faite dès l'année 1780.

« Cette monnaie barbare et informe est extrêmement rare ; le cabinet de France n'en possède que quelques exemplaires, qui ont été placés par M. Lenormand en tête de la série des monnaies gauloises. »

Séance du 10 juin.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, vice-président.

Travaux.

M. Renier signale à la Société un manuscrit intéressant, dont, sur son indication, la Bibliothèque impériale vient de faire l'acquisition. C'est le premier des carnets de voyage de Jacob Spon. Il contient les notes recueillies par ce célèbre antiquaire, pendant la première partie de son voyage d'Orient, depuis son départ de Lyon, en octobre 1674, jusqu'à son embarquement à Marseille. On y trouve un grand nombre de copies d'inscriptions de l'antiquité et du moyen âge, que Spon n'a pas toutes reproduites dans la relation de son voyage et dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, ou qu'il n'a pas toujours reproduites fidèlement. On y trouve notamment les nombreuses inscriptions romaines inédites, qu'il dit dans son *Voyage* [1], avoir tirées des papiers de Peiresc. Le libraire qui a cédé ce précieux manuscrit à la Bibliothèque impériale l'avait acheté

1. T. I, p. 13, éd. de Lyon, 1678, in-12.

à la vente de la bibliothèque de M. Parison ; on ignore à qui il avait appartenu avant de devenir la propriété de ce bibliophile.

M. Bourquelot communique les dessins de huit objets en bronze, qui ont été trouvés dans le département de Seine-et-Marne. Cinq de ces objets sont des attaches ou boucles de ceinturons plus ou moins ornées. Deux présentent des figures d'animaux ; un porte des traces d'émail ou de mastic rouge incrusté dans les creux du métal. Ces divers objets ont la plus grande analogie avec ceux qui ont été décrits en si grand nombre par M. l'abbé Cochet, dans sa *Normandie souterraine*. Une attache de ceinturon rappelle également un objet du même genre décrit par M. de Widrange, dans le tome III des *Mémoires de la Société philomathique de Verdun*.

M. de Lasteyrie, tout en admettant une similitude de forme, qu'explique suffisamment la similitude d'usage, ne croit pas qu'on doive en conclure que ces divers objets soient de la même époque. L'une des attaches de ceinturons dont le dessin est présenté par M. Bourquelot, est d'un travail si barbare, qu'il y a lieu de la croire effectivement fort ancienne. Mais l'autre a un caractère tout mérovingien, qui doit la faire considérer comme étant d'une époque bien postérieure à celle de l'agrafe décrite par M. de Widrange, laquelle a été trouvée à Scrupt, département de la Marne, dans une sépulture gallo-romaine renfermant plusieurs médailles toutes neuves de Valentinien Ier (+ 375). Le type mérovingien de l'agrafe découverte dans le département de Seine-et-Marne résulte particulièrement, selon M. de Lasteyrie, d'un ornement à entrelacs irréguliers, dans lequel est agencée une espèce de tête d'oiseau à bec ouvert et allongé, telle qu'on en voit sur plusieurs monuments célèbres de cette époque. (Voir le très-ancien reliquaire de S. Lucius à Coire, divers monuments du Musée Britannique, les manuscrits de S. Gall, etc.) Ce qui ajoute, du reste, à l'intérêt de ce petit monument, c'est que la

pâte rouge qu'on observe dans les creux est très-probablement un reste d'émail altéré par le temps.

M. de Witte donne lecture, à titre de communication, d'une notice de M. Denis Lagarde, de Cherbourg, sur un dépôt de 300 médailles romaines, que l'on vient de découvrir dans les environs de cette ville. Toutes ces médailles sont en or, à l'effigie de Tibère, et M. Denis Lagarde croit pouvoir assigner pour cause à leur enfouissement les troubles occasionnés dans la Gaule, sous le règne de cet empereur, par la révolte de Sacrovir.

Séance du 17 juin.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, vice-président.

Correspondance.

M. Magin Pero y Ramona de Barcelone annonce à la Société qu'il vient de publier un ouvrage intitulé : *Histoire de la langue et de la littérature catalanes.*

M. Joseph Bard demande à être réintégré parmi les associés correspondants de la Société. Cette demande n'étant pas appuyée, la Société décide qu'il n'y sera pas donné suite.

M. de Cagny, curé de Hennemain, département de la Somme, demande le titre d'associé correspondant. Il a pour présentateurs MM. de Longpérier et Renier ; M. le président désigne pour composer la commission chargée de faire un rapport sur sa candidature, MM. Cocheris, Quicherat et Grésy.

Travaux.

M. Renier présente la copie d'une inscription latine, relevée près de Sayda, l'ancienne *Sidon*, en Syrie, et qui vient de lui être communiquée par M. Mariette. Cette in-

scription est gravée sur une colonne de trois mètres de hauteur ; elle est ainsi conçue :

I M P E R A T O R E S
C A E S A R E S
L·SEPTIMIVS·SE
VERVS·PIVS·PER
TINAX·AVG·ARA
BICVS·ADIABENICVS
PARTHICVS·MAXI
MVS·TRIBVNICIAE
POTES·VI·IMP·XI·COS
. . . PRO·COS· P· P·
ET·M·AVREL·ANTONI
NVS·AVG·FILIVS·EIVS
. . . . IARIA
. . . . . . DIVM·RVFVM
. . . . . PR·PR·PRAE
SIDEM·PROVINC·SYRIAE
. . . IC·RENOVAVERVNT
. I I .
. B .

« Cette inscription, dit M. Renier, est connue depuis longtemps ; Gudius l'a donnée dans son recueil, p. 69, n° 1, d'après une copie relevée en 1661, par le Jésuite Poinesson, et qui lui avait été communiquée par Philibert de La Mare, conseiller au parlement de Dijon. Jacob Spon en a publié, dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 270, et dans ses *Recherches curieuses d'antiquités*, p. 193, un texte plus exact, qu'il avait trouvé dans les papiers de Peiresc, et qui a été reproduit dans le recueil d'Orelli sous le n° 905. Muratori l'a donnée dans son *Thesaurus*, p. 2009, n° 1, d'après le célèbre voyageur anglais Maundrell, et l'on en trouve d'autres copies dans les *Voyages* de Monconys, 1re part., p. 332, et dans le *Voyage de Syrie et du Mont-Liban* de de La Roque, t. I, p. 19 ; enfin, elle

a été reproduite d'après ces divers auteurs, par d'autres savants, tels que Noris, Reland, etc.

« Ces différentes copies, plus complètes à certains égards que celle qu'on vient de lire, parce que, lorsqu'elles ont été prises, le monument était moins altéré qu'il ne l'est aujourd'hui, sont d'un autre côté beaucoup moins exactes : la division des lignes n'y est pas observée avec soin ; quelques mots, abrégés sur le monument, y sont écrits en toutes lettres ; enfin d'autres mots essentiels y ont été oubliés. La nouvelle copie que nous donnons de ce monument a donc, malgré les lacunes qu'on y remarque, une assez grande importance. Ces lacunes d'ailleurs, sont faciles à combler ; la fin de l'inscription doit être ainsi restituée :

COS
iii PROCOS · P · P ·
ET · M · AVREL · ANTONI
NVS · AVG · FILIVS · EIVS
*vias, et mil*IARIA
*per. q. veni*DIVM · RVFVM
leg.augg. PR · PR · PRAE
SIDEM · PROVINC · SYRIAE
*phoen*IC · RENOVAVERVNT
. II .
. B .

« Il est à peine nécessaire d'ajouter que c'est l'inscription d'une borne milliaire placée à deux milles de Sidon ; mais ce qui est digne de remarque, c'est que l'indication de la distance, après avoir été donnée en chiffres romains, II, est ensuite répétée en grec, B. La raison de ce fait, qui n'avait pas été observé par les précédents transcripteurs, et qui était jusqu'ici sans exemple, c'est que la Phénicie était habitée en majorité par des populations grecques, ou du moins habituées depuis longtemps à se servir de la langue grecque, et qui ne comprenaient pas le latin. Leur donner une traduction de l'inscription entière, c'eût été un luxe inutile : on

s'était contenté de leur en traduire la partie vraiment essentielle, l'indication de la distance.

« Cette inscription est de la fin de l'an 198 de notre ère. »

M. Bourquelot communique la note suivante qui lui a été adressée du Puy (Haute-Loire), au sujet d'un manuscrit précieux qui fait partie du trésor de la cathédrale de cette ville, et qui est connu sous le nom de *Bible de Théodulphe*.

« Ce manuscrit, justement célèbre et dont se sont occupés plusieurs érudits, passe pour avoir été exécuté vers 820, par Théodulphe, évêque d'Orléans, durant la captivité qu'il subit pour avoir pris part à une conspiration contre Louis le Débonnaire. La tradition est sur ce point fort contestable, mais rien n'autorise à la mettre en doute, quand elle affirme que Théodulphe a fait don à l'église de Notre-Dame du Puy du manuscrit que cette église se glorifie depuis des siècles de posséder.

« Il serait inutile d'insister sur l'importance historique et paléographique de cette Bible, dont un second exemplaire, tout semblable, et également désigné sous le nom de Bible de Théodulphe, existe à la Bibliothèque impériale de Paris. Le manuscrit du Puy se recommande à la fois par son âge, par la belle conservation de ses nombreux feuillets de vélin blanc ou pourpré, par la finesse et la netteté de son écriture, tracée, tantôt à l'encre rouge, tantôt à l'encre d'or ou d'argent, enfin par les souvenirs qui le lient au malheureux évêque d'Orléans.

« Dans la ville du Puy, la Bible de Théodulphe devrait, à ce qu'il semble, être mise en relief et placée dans les meilleures conditions de conservation. Cependant elle se trouve reléguée dans un grenier de la cathédrale, dépôt de vieux meubles en ruines, où l'on voit encore quelques lambeaux du tapis fleurdelisé qui servait pour la tenue des états du Velay. Elle est, il est vrai, sous une vitrine fermée au moyen d'un cadenas, mais dont les vitres sont en partie brisées. Rien n'empêcherait les rats, dans un jour de famine, de l'attaquer et de la détériorer. Il est à désirer que

l'autorité épiscopale, avertie par les amis de nos antiquités, assigne au manuscrit de Théodulphe une place plus convenable, et prenne des mesures propres à le protéger efficacement. »

M. Peigné-Delacourt fait connaître plusieurs découvertes d'antiquités, qui ont été faites cette année dans le département de l'Oise. En défrichant un petit bois, au lieu dit le *Cimetière des Sarrazins*, sur le territoire de la commune de Chelles, canton d'Attichy, on a trouvé plus de deux cents sarcophages en pierre, qui n'étaient guère recouverts que de cinquante centimètres de terre, et avaient presque tous la tête tournée du côté de l'orient. Les couvercles de ces sarcophages étaient généralement taillés en forme de toit ; quelques-uns étaient ornés de dessins fort grossiers ; sur un seul on a remarqué une couronne entourée de rayons.

Le *Cimetière des Sarrazins* avait été signalé dès 1840, par M. Graves, dans l'*Annuaire du département de l'Oise*, mais comme un camp. C'était une erreur : on n'y remarque aucune trace de travaux de défense ; seulement le terrain présente l'aspect des lieux anciennement habités, et l'on y rencontre beaucoup de débris de poteries, de tuiles surtout ; mais ces tuiles n'ont point le rebord, caractère distinctif de tuiles romaines.

M. Peigné-Delacourt présente un certain nombre d'objets antiques découverts dans ce lieu ; ce sont trois grosses perles en verre, qui ont dû faire partie d'un collier ; des fibules, des boucles, des plaques de ceinturons en bronze, ornés de dessins grossiers et réunissant tous les caractères des objets de même nature, découverts en Normandie par M. l'abbé Cochet, et auxquels ce savant archéologue attribue une origine mérovingienne.

M. Grésy communique une plaque de ceinturon, trouvée par lui à Melun, sur l'emplacement du cimetière antique, dont il a donné la description dans le tome XIX des Mémoires de la Société.

Cette plaque, que nous reproduisons ici d'après un dessin de la grandeur de l'original, exécuté par M. Grésy, est en



bronze et porte des traces d'argenture ; elle est munie d'une agrafe de même métal, montée à charnière. Son ornementation se compose de cercles concentriques, dont les intervalles sont remplis alternativement de zigzags, de dents de scie et de demi-frettes. « Ce qui donne, dit M. Grésy, un intérêt tout particulier à ce petit monument, c'est que sa partie centrale est occupée par une tête aux cheveux hérissés, dont le caractère rappelle assez bien les têtes de Méduse. Sur les bords de la plaque sont rivées trois têtes de clous saillantes, hémisphériques et dentelées à la base.

Au revers on remarque trois petits tenons percés à jour, et évidemment destinés à traverser le cuir pour y fixer la plaque au moyen de goupilles. M. l'abbé Cochet a publié dans sa *Normandie souterraine*[1] une agrafe de bronze, découverte, en 1841, à Sainte-Marguerite, près de l'embouchure de la Saane, dans une sépulture qu'il attribue à la fin du IVe siècle. La forme et l'ornementation de cette agrafe ont une grande ressemblance avec celles de la plaque de Melun, que distingue seulement son masque central. »

M. Devéria donne lecture du rapport suivant sur deux scarabées égyptiens, communiqués par M. F. Bourquelot dans une précédente séance, et renvoyés à son examen par la Société :

« Les deux grands scarabées égyptiens dont notre confrère, M. Bourquelot, a communiqué à la Société des plâtres, obtenus avec une grande perfection par les procédés du moulage à la gélatine[2], sont du nombre de ceux qu'on appelle avec raison scarabées funéraires. Leur beau style et les noms qu'on y lit peuvent les faire remonter jusqu'au temps de la XVIIIe dynastie, c'est-à-dire à plus de trois mille ans d'antiquité.

« On trouve ordinairement les scarabées de ce genre sur la poitrine des momies, et le *Rituel funéraire* contient, aux chapitres XXX et LXIV, la formule qu'ils portent le plus souvent gravée sous leur base. Cette formule qui constitue, avec de légères variantes, la partie la plus importante du premier de ces deux chapitres, n'est qu'annexée au second; mais, dans l'un comme dans l'autre, elle est accompagnée d'une rubrique ou annotation spéciale. Ainsi le chapitre XXX, dont le titre annonce qu'il se rapporte au cœur du défunt, se termine par une rubrique dans laquelle il est

1. 2e éd. p. 246.
2. Les originaux appartiennent à M. Naudot, médecin, à Boulogne, près Paris. Ils sont en serpentine verte.

dit que le scarabée funéraire doit être placé à l'endroit du cœur de l'individu pour qui l'on exécute les prescriptions, et qu'il doit porter la formule mystérieuse commençant par les mots : *Mon cœur de ma mère* (BIS), *mon cœur dans mes transmigrations*[1], ce qui n'est que le commencement du texte que nous lisons effectivement sous nos deux scarabées ; et ce texte, qui se rapporte à la grande peinture du chapitre CXXV du *Rituel funéraire*, dans laquelle le cœur du défunt, placé sur le plateau d'une balance, ne doit pas l'emporter par le poids de ses iniquités sur la pesanteur d'une plume d'autruche ou d'une petite image de la déesse de la justice, dont cette plume était le symbole, et que l'on voit sur l'autre plateau de la même balance ; ce texte, disons-nous, se fait remarquer par la séparation du défunt et de son cœur en deux êtres indépendants l'un de l'autre, et par l'allocution que le premier adresse au second en ces termes : *C'est toi* (*mon cœur, qui es*) *l'existence*[2] *dans mon sein*[3], *et* (*c'est*) *Chnouphis* (*qui*) *donne-la-vie-saine*[4] *à mes membres ; sois manifesté dans le lieu bon*[5] *pendant*[6] *la perpétuité*[7] *du temps ! — (Consacré) à la personne de l'Osiris* (ou *du défunt*) *Nebtjefou*.

1. Je pense que le sens de ces mots est, comme on l'a déjà proposé, *Mon cœur est celui que j'ai reçu de ma mère, c'est celui que j'ai dans mes transmigrations*. Le reste de la formule n'a pas encore été traduit d'une manière satisfaisante.

2. C'est le mot [hiéroglyphes], K'A, dont M. Birch a prouvé la signification.

3. Littéralement, *mon flanc* [hiéroglyphes].

4. [hiéroglyphes], S-UT'E, littéralement *donner la santé*.

5. Le séjour des morts, par euphémisme.

6. [hiéroglyphes], M MN-U, signifie comme [hiéroglyphes], E MN, *jusqu'à*, *pendant*, suivant M. de Rougé. Ce groupe ne se trouve pas ordinairement dans la formule.

7. [hiéroglyphes], HH, *perpétuité* ou *révolution* ; cf. [hiéroglyphes], HH, *perpétuer*. Chabas, *Études égyptiennes*, 2e mém., p. 27.

« Le nom du défunt, NB-T-F-U, se lit dans sa forme pleine à la première ligne, où il est précédé d'un titre sacerdotal, K'K-TY NTR, dont je ne connais pas exactement la valeur; il est suivi de l'expression T'T-F, *il dit*, parce que le défunt est censé réciter lui-même la formule qui est gravée au-dessous, et dont nous venons de rapporter la fin. Le même nom se retrouve sur la stèle n° 76 de la collection Anastasi, qui vient d'être acquise par le musée du Louvre.

« Les rapports qui existaient dans les croyances égyptiennes entre le cœur et le scarabée ne sont pas très-faciles à saisir. Cependant, la fin de la formule que nous venons de traduire semble nous les indiquer; Horapollon nous apprend que le scarabée était regardé comme le symbole de la génération masculine[1] ou du principe de l'*existence*, et le défunt dit à son cœur : « C'est toi qui es l'*existence* dans « mon sein, et c'est Chnouphis qui donne la vie saine à mes « membres. » On voit par là que le cœur était considéré comme le principe de l'*existence* de l'homme[2]; c'était aussi celui de sa régénération, ou de la résurrection du mort; or, ce principe d'*existence* et de régénération était symbolisé, comme nous l'avons dit, par le scarabée. En d'autres termes, je pense d'une part, que suivant les idées psychologiques des Égyptiens, le cœur conservait, après la mort, le germe ou le principe de l'existence, et que c'était lui qui devait régénérer l'homme et le ramener à la vie lors de la résurrection; d'autre part, que le scarabée, symbole de ce même principe d'existence, a été étroitement rapproché du cœur, qui, comme nous venons de le dire, renfermait essentiellement le germe de la vie. C'est en

1. Hori Apollinis *Hieroglyphica*, lib. I, cap. x. C'est parce qu'on ne lui connaissait pas de femelle, et qu'il était censé engendrer de lui-même.

2. M. Mariette m'apprend que les Arabes ont encore aujourd'hui une croyance analogue : ils disent que *la vie sort des reins*.

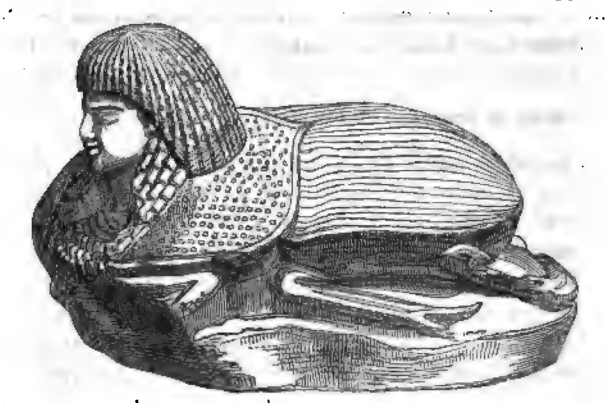
vertu de ce rapprochement intime qu'on trouve des scarabées funéraires dont la base a la forme du cœur, et même quelquefois ce que l'on pourrait appeler des cœurs funéraires, où l'image du scarabée a moins d'importance et disparaît même entièrement. Cette liaison d'idées explique aussi la présence des mots , S-HT' UAS-AR, *illumination de l'Osiris* (ou *du défunt*), à la place du titre ordinaire du chapitre XXX du *Rituel*, chapitre qui est écrit tout au long et précédé de ces mots, au-dessus de la balance du jugement, dans le manuscrit funéraire de Nebset, au musée du Louvre ; car, comme l'ai déjà signalé, Suidas, en rapportant la mort d'Héraïscus, nous apprend que cette *illumination du défunt* ou des vêtements symboliques dont il était couvert, était le signe de l'arrivée de son âme (ou de sa génération) dans l'autre monde et de son association avec les dieux[1] : c'est pour cela aussi que la même formule, *illumination de l'Osiris* (ou *du défunt*) *un tel*, commence la légende de presque toutes les figurines funéraires, qui étaient déposées dans les tombeaux en signe du souhait de régénération que l'on faisait pour le mort, lequel devait ensuite, d'après les mêmes légendes et le chapitre CX du *Rituel funéraire*, se livrer à la culture des champs élyséens.

« L'autre scarabée communiqué par M. Bourquelot a une tête humaine, et l'on sait que les scarabées à tête humaine sont les plus rares et ordinairement les plus beaux ; celui-ci se fait en effet remarquer par son style élégant et par sa gravure soignée.

« La partie antérieure de sa base a été brisée, ce qui

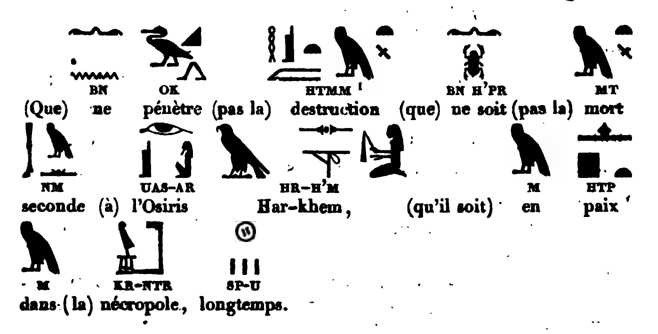
1. Ἀποθανόντι δὲ ἐπειδὴ τὰ νομιζόμενα τοῖς ἱερεῦσιν ὁ Ἀσκληπιάδης ἀποδιδόναι παρεσκευάζετο, τά τε ἄλλα, καὶ τὰς Ὀσίριδος ἐπὶ τῷ σώματι περιβολὰς, αὐτίκα φωτὶ κατελάμπετο πανταχῆ τῶν σινδόνων ἀπόῤῥητα διαγράμματα, καὶ περὶ αὐτὸν καθεωρᾶτο φασμάτων εἴδη θεοπρεπῆ, ἐπιδεικνύντων τὴν ψυχὴν ἐναργῶς, ποίοις ἄρα θεοῖς ἐγεγόνει συνέστιος. Cf. *Archæologia*, vol. XXXVI, I, p. 164.

a fait disparaître quelques signes hiéroglyphiques, mais heureusement rien de très-important, puisqu'on peut suppléer



la lacune principale avec le *Rituel funéraire*. La légende commençait par la partie essentielle du chapitre xxx, que nous avons déjà signalée, mais avec de légères variantes.

« Ce scarabée est important surtout par les trois dernières lignes de sa légende, qui contiennent une formule que je n'ai encore trouvée sur aucun monument de ce genre :



1. Le groupe HTMM pourrait aussi être divisé en deux mots : HTM MT, et le sens de la phrase serait : *que ne pénètre* (ni) *destruction*

« C'est une sorte d'adjuration en faveur du défunt *Har-khem*, ou, suivant M. Brugsch, *Har-min*, dans la momie duquel le scarabée avait été déposé. Les premiers mots de cette formule rappellent d'une manière frappante un passage d'inscription traduit par notre confrère, M. Chabas, de Châlon-sur-Saône, et qui fait partie d'un exorcisme contre les esprits possesseurs ou mieux contre les influences malignes et pénétrantes qui s'attaquaient plutôt aux morts

(ni) *mort*, que n'arrive pas la mort seconde, etc. Mais M. de Rougé pense qu'il ne doit former qu'un seul mot; je n'hésite donc pas à y reconnaître une variante de l'expression (Louvre, grand papyrus mythologique, col. 38), qui n'est elle-même qu'une forme à finale redoublée du mot HTM-U (Sharpe, *Eg. inscr.*, n. 3, pl. 66). Le même mot se trouve écrit dans une formule du *Rituel* (*Todt.*, 89, fin; cf. 154, 14), qui devait être gravée sur les sarcophages. On lit en effet cette formule sur un sarcophage de la collection Clot-Bey au musée du Louvre : « .... Son âme (du défunt) voit « son corps, elle repose sur son *sahou* (sa momie?), il ne s'altérera et ne « se *détruira* ( ) de corps, jamais. » Or, deux autres sarcophages nous donnent dans la même phrase les variantes suivantes : (sarc. de Nechtanèbe I, *Descr. de l'Ég.*, A. vol. V, pl. 41, f. 6), et simplement (Louvre, sarc. D., 12). Le même mot se retrouve encore sous une forme plus abrégée (Sharpe, *Eg. inscr.*, n. 5, pl. 67), où, comme on le voit, l'M complémentaire, redoublé dans notre premier exemple, disparaît entièrement; enfin, le *Todtenbuch* porte (chap. XCIX, col. 26 et *passim*) notre mot qui a pour variante constante avec l's intensitive, dans le Rituel du Louvre, n° 3092, et dans le papyrus Burton, n° 9900, au Musée britannique (je dois cette dernière indication à l'obligeance de M. Edwin Smith de New-Yorck). Il résulte de la manière la plus claire, de tous ces exemples, que le signe a pour équivalent dans ce mot, le caractère , où la syllabe TM, que ce dernier représente. C'est une nouvelle valeur à ajouter à celle d's déjà prouvée par M. Aug. Mariette (*Bulletin archéologique*, octobre 1855). Reste à expliquer la présence du signe représentant une oie dans le plus grand nombre des exemples,

qu'aux vivants[1] : *Qu'il (le défunt) ne soit pénétré par aucun mort, par aucune morte*, etc., et les rubriques des chapitres CXXXV, CXXXVI et CLIII du *Rituel funéraire*, dans lesquelles le défunt est assuré d'éviter la *seconde mort*, qui était éternelle et sans résurrection. Cette mort éternelle était la punition des impies et des méchants, et M. Chabas fait remarquer dans le même travail, qu'une expression semblable est employée dans l'*Apocalypse*, chap. II, v. 11 : « Celui qui sera victorieux ne recevra point d'atteinte de « la *seconde mort*. »

« Quant à la tête humaine, qui remplace celle du scarabée dont nous venons de nous occuper, on comprend facilement qu'unie au scarabée lui-même, emblème d'existence, elle rappelle et symbolise la régénération de l'*homme*, aussi bien que le scarabée uni au cœur. On peut comparer cette combinaison emblématique à l'expression hiéroglyphique de l'âme, qui était rendue par un oiseau à la tête humaine 𓅽.

« C'est seulement par le rapprochement des symboles de ce genre et par la comparaison des anciens textes sacrés des habitants de la vallée du Nil, que nous parviendrons à l'intelligence des doctrines mystiques de ce peuple essentiellement religieux. »

et qui paraît avoir une valeur déterminative. Quant à la signification de ce mot, Champollion l'a lu ⲤⲰⲞⲨⲔ et traduit l'*action de lier*; mais rien ne vient à l'appui de cette lecture ni de cette traduction, et maintenant que la lecture HTM est bien fixée, il est facile d'y reconnaître un sens dérivé du mot HTM étudié par M. de Rougé (*Mém. sur l'inscr. d'Ahmès*), et qu'il traduit *s'obscurcir; de là s'effacer, disparaître, se détruire*. Dans le cas même où le groupe écrit sur notre scarabée devrait être divisé en deux, les rapprochements que j'ai établis n'en subsisteraient pas moins ; ce serait HTM au lieu de HTMM, forme plus rare ; de plus, les déterminatifs ne sont conformes à aucun des exemples que j'ai rencontrés jusqu'ici, tandis qu'en admettant la séparation, ils seraient simplement omis, ce qui est assez fréquent. Mais je laisse à de plus habiles que moi le soin de décider.

1. *Bulletin archéologique*, juin 1856, p. 44.

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE
DES
OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ
Pendant le deuxième trimestre de l'année 1857.

I. — Journaux et revues.

Archives de l'art français, 7e année, 1re, 2e et 3e livraisons. 15 janvier, 15 mars et 15 mai 1857, in-8°.

Bulletin du bibliophile. Prospectus et analyse sommaire des 23 premières années de cette revue, Paris, Techener, 1857, in-8°.

Le Cabinet historique, 3e, 4e et 5e livraisons. Mars, avril et mai 1857, in-8°.

Journal des Savants. Mars, avril et mai 1857, in-4°.

Moniteur judiciaire de Lyon, 28 mai 1857.

Revue de l'art chrétien, 3e, 4e et 5e livraisons. Mars, avril et mai 1857, in-8°.

Revue de la numismatique belge, 3e série, tome I, 1re livraison, in-8°.

Bulletino archeologico napolitano, nova serie. N. 87-98 (13-24 dell' anno IV). Gennaio-giugno 1856, in-4° avec planches.

Id. N. 99-104 (1-6 dell' anno V). Settembre-novembre 1856, in-4° avec planches.

II. — Publications des sociétés savantes.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. IIe série, tome I, feuilles 2, 3 et 4.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, 267e et 268e livraisons. Février et mars 1857, in-8°.

Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques, 1857, tome IX. Paris, Derache, in-8° de 535 pages.

ARRAS.— *Mémoires de l'académie d'Arras*, tomes XXVII, XXVIII et XXIX. Arras, 1854, 1855 et 1857, in-8°.

DRAGUIGNAN. — *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, tome I. Octobre 1856 et janvier 1857. Draguignan, in-8°.

Pag. 171 : Notice sur la voie Aurélienne, par l'abbé Doze.
Pag. 217 : Inventaire de documents historiques extraits des archives de la ville de Barjols (de 1562 à 1595), par E. Barbe.

LIMOUSIN. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome VII. Limoges, Chapoulaud, 1857, in-8°. Pages 1-60.

Pag. 1 : Le comte de Bonneval (Achmet-Pacha), par le baron Gay de Vernon.
Pag. 47 : Quelques mots sur la ville d'Egleton en Limousin, par Paul Huot.

MARNE. — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*. Année académique 1855-1856. Châlons, 1857, in-8° de 335 p.

Pag. 139 : Notice historique sur les arquebusiers de la ville de Châlons, par M. Sellier.
Pag. 213 : Recherches sur les peintres-verriers champenois, par M. Chaubry.

Pag. 231 : Usages locaux encore en vigueur dans le département de la Marne.

MORINIE. — *Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique.* Cinquième année, 19e et 20e livraisons. Août-décembre 1856. Saint-Omer, 1857, in-8°.

Pag. 222 : Règlement pour les hospitauls Notre-Dame de l'Escoterie et de Saint-Loys dit du Queval-d'Or, à Saint-Omer, au XVe siècle ; communication de M. de Laplane.

Pag. 235 : Voyage de Saint-Omer à Bruges à la fin du XVe siècle, par Simon Ogier ; communication et traduction de M. Courtois.

Pag. 252 : Compte et recette de la fabrique de l'église Notre-Dame de Thérouenne ; communication de M. Haigneré.

Pag. 261 : Troisième pêche archéologique ; communication de M. G. Souquet.

Pag. 263 : S'ensuit la mauvaise perdition et séduction, vendition de la bonne ville de Saint-Omer aux Franchois ; communication de M. Quenson.

ORLÉANAIS. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 3e et 4e trimestres de 1856. Orléans, 1857, in-8°.

PICARDIE. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*. Année 1857, n° 1. Amiens, in-8°.

POITIERS. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1857. Poitiers, in-8°.

SEINE-ET-OISE. — *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, tome IV. Versailles, 1857, in-8° de 284 p.

Pag. 241 : Rapport sur les fouilles exécutées par la Société archéologique de Rambouillet, dans un cimetière de la commune de Vicq (Seine-et-Oise), par M. Aug. Moutié.

TOULOUSE. — *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France, établie à Toulouse en 1831*,

tome VIIe, 3e livraison, 3e série. Paris et Toulouse, 1857, in-4°, pages 93-178.

Pag. 93 : Les ruines de Pompéiopolis, par Louis Bunel.
Pag. 109 : Notice historique sur l'église des Dominicains de Toulouse, précédée de quelques faits sur Saint-Thomas d'Aquin, par Augustin Manavit.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg. Année 1855. XI. Luxembourg, V. Buck, 1856, in-4° de CII et 131 pages, avec planches.

Bericht über die Wirksamkeit des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer zu Mainz erstattet bei der Generalversammlung am 11 juni 1856, durch den I. Direktor des Vereins Dr med. Jos. Wittmann. Mainz, in-8° de 24 pages.

Periodische Blätter der Geschichts-und-Alterthums-Vereine zu Kassel, Darmstadt, Mainz, Viesbaden und Franckfurt a. M. (1856), n°s 9, 10 et 11.

Fontes rerum Austriacarum. Diplomataria et acta. XI Band Urkunden des Cistercienser-stiftes Heiligenkreuz im Wiener Walde, herausgegeben von Johann. Nepomuk. Weis. I Theil. Wien. 1856, in-8° de 323 p.

Archiv. für kunde Osterreichischer Geschichts-Quellen. XVI Band, II Hälffe, in-8°, pages 225-424.

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historischen Classe. XX Band, II und III Heft, in-8°, pages 267-553.

Id. — XXI Band, I Heft, in-8°, pages 1-134.

Id. — XXI Band, II Heft, in-8°, pages 135-264.

Register zu den zweiten 10 *bänden der Sitzungsberichte* (Band 11-20), *der philosophisch-historischen Classe der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften,* in-8° de 25 pages.

Notizenblatt. 1856, nos 15-24, in-8°, pages 337-608.

The Canadian, journal of industry, science, art, etc. Toronto, nos 7 et 8, in-8°.

III. Ouvrages divers.

Adriani. — *Della vita e dei tempi di monsignor referendario Giansecondo Ferrero-Ponziglione. Memorie storiche* di Giovanbattista Adriani. Torino, tip. Ribotta, 1856, in-folio de 702 pages, avec planches et tableaux.

Adriani. — *Numismatica. Delle monete maomettane del dottore Krehl*, in-8° de 5 pages. Extrait de la *Gazzetta Piemontese del* 1857, n. 32.

Aubertin (Ch.) — *Table générale bibliographique des ouvrages publiés par M. le chevalier Joseph Bard (de la Côte-d'Or), dressée en 1855 et précédée d'une biographie*. Vienne, 1855, in-8° de 40 pages.

Aymard. — *Recherches archéologiques dans la Haute-Loire*. Le Puy, 1856, in-8°.

Beaulieu (Dugas de). — *Gertrude de Dachsbourg*. Épinal, impr. de veuve Gley, in-8° de 11 pages. Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*.

Bernard (A.). — *Du premier emploi dans l'imprimerie de l'apostrophe et de l'accent*. Montbrison, 1857, in-8° de 4 pages.

Cagny (P. de). — *L'arrondissement de Péronne*, 1844, in-8°.

Cagny (P. de). — *Notice historique sur le château de Sainte-Suzanne en Santerre*. Péronne, 1857, in-8°.

Cartier (E.). — *Vie de Fra Angelico da Fiesole*, 1857, in-8°.

Caumont (de). — *Rapport verbal fait à la Société française*

d'archéologie sur divers monuments. Paris, 1856, in-8°. Extrait du *Bulletin monumental.*

Caumont (de). — *Note sur les murs gallo-romains de Dax.* Paris, 1857, in-8°. Extrait du *Bulletin monumental.*

Chaudruc de Crazannes. — *Du cheval enseigne représenté sur les médailles gauloises, particulièrement sur celles de l'Aquitaine,* in-8° de 7 pages. Extrait de la *Revue numismatique.*

Chaudruc de Crazannes. — *Encore un poids monétiforme inédit du midi de la France,* in-8° de 5 pages. Extrait de la *Revue de la numismatique belge.*

Chaudruc de Crazannes. — *Lettre à M. Hucher, du Mans, sur une médaille gauloise anépigraphe, inédite, au type du cheval surmonté de l'aigle éployé ou supervolant,* in-8° de 7 pages. Extrait de la *Revue de la numismatique belge.*

Chaudruc de Crazannes. — *Numismatique gauloise. Notice sur une médaille des Volcæ Arecomici de la Gaule-Narbonnaise, inexactement décrite et figurée jusqu'à ce jour, et rétablie pour la première fois dans toute son intégrité, d'après deux exemplaires du cabinet de M. le marquis de Lagoy,* in-8° de 6 pages. Extrait de la *Revue de la numismatique belge.*

Chaudruc de Crazannes. — *Numismatique de la Gaule-Aquitaine,* in-8° de 15 pages. Extrait de la *Revue de la numismatique belge.*

Chaudruc de Crazannes. — *Lettre à M. L. de La Saussaye, membre de l'Institut de France, sur la numismatique de la Gaule-Aquitaine,* in-8° de 17 pages. Extrait de la *Revue de la numismatique belge.*

Cibrario (Luigi). — *Studi storici.* Storia del conte Rosso. Frammenti storici. Dell' armi da fuoco dal 1300 al 1700. Le valli di Lanzo e d'Usseglio a' tempi di mezzo. Nota sopra un pallio o velo figurato di stile bizantino. Degli

amori e della morte d'Agnese Visconti Gonzaga. Delle società patrizie e popolari nelle cità libere del Piemonte. Viaggio di Chiara Gonzaga in Piemonte ed in Savoia. Torino, dalla stamperia reale, 1851, in-8° de 376 p.

CIBRARIO (LUIGI). — *Storie minori.* Delle storie di Chieri, libri IV. Storia e descrizione della R. basilica d'Altacomba. Terza edizione. Torino, dalla stamperia reale, 1855, in-8° de 403 pages.

COCHERIS (HIPP.). — *Notice sur les travaux de la société Smithsonienne de Washington.* Paris, A. Aubry, 1857, in-8° de 17 pages. Extrait du *Bulletin du Bouquiniste.*

DUFOUR. — *Atlas universel. Prospectus.*

LABARTE (Jules). — *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge.* Paris, Victor Didron. Décembre 1856, in-4° avec planches.

MAURY (ALF.). — *La philologie comparée; ses principes et ses applications nouvelles*, in-8° de 32 pages. Extrait de la *Revue des Deux Mondes.*

MERLET (LUCIEN) ET AUG. MOUTIÉ. — *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame des Vaux de Cernay de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Paris, composé d'après les chartes originales conservées aux archives de Seine-et-Oise, enrichi de notes, d'index et d'un dictionnaire géographique*, par MM. Lucien Merlet et Auguste Moutier, sous les auspices de M. H. d'Albert, duc de Luynes, membre de l'Institut, t. I, 1118-1250. Paris, typogr. de Henri Plon, 1857, in-4°.

MONTAIGLON (A. DE). — *Anciennes poésies françaises.* Paris, Janet, 1857, in-12. (Bibliothèque elzévirienne.)

PROTAT. — *Recherches sur l'inscription du Vieux Poitiers.* Poitiers, in-4° de 4 p.

QUICHERAT (J.). — *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté. Réfutation de tous les mémoires pour Alise.* Paris, Hachette, 1857, in-8° de 46 p.

RENIER (L.). — *Sur quelques inscriptions des villes de Thagaste et de Madaure.* Paris, 1857, in-8°. Extrait de la *Revue archéologique.*

RETS (comte E. DE). — *Discours prononcé sur la tombe de M. le baron d'Hombres-Firmas, le 7 mars 1857*, in-8° de 8 pages.

ROUGÉ (Vicomte E. DE). — *Mémoire sur quelques phénomènes célestes, rapportés sur les monuments égyptiens, avec leur date de jour dans l'année vague*, in-8° de 30 p. Extrait de la *Revue archéologique.*

SALMON (ANDRÉ). — *L'amphithéâtre romain de Tours, d'après les Chartes, dissertation suivie d'une note sur la chapelle Saint-Gervais et Saint-Protais, de Tours.* Paris et Tours, 1857, in-8° de 16 pages, avec une planche. Extrait de la *Bibliothèque de l'école des Chartes.*

VALLET DE VIRIVILLE. — *Notice de la Geste des nobles François descendus du roi Priam.* Paris, 1857, in-4°. Extrait des *Notices et extraits des manuscrits.*

VERGNAUD-ROMAGNÉSI. — *Fête de la délivrance d'Orléans, dite fête de Jeanne d'Arc, 8 mai 1857. Description à cette occasion d'une ancienne bannière de la ville d'Orléans appelée Bannière de Jeanne-d'Arc, et documents nouveaux inédits très-curieux à ce sujet.* Orléans, Gâtineau, 1857, in-8° de 24 pages, avec une planche.

VINCENT. — *Deuxième notice sur la théorie des porismes. Réplique à M. Breton de Champ*, in-8° de 16 p. Extrait du journal *la Science.*

AVIS.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SOCIÉTÉ.

Art. 26. « Les associés correspondants nationaux sont « tenus de souscrire aux publications de la Société, et « doivent les faire retirer dans un délai de trois mois, à « compter du jour où elles auront paru.

« Ces publications leur seront délivrées au secrétariat ou « chez le libraire de la Société, sur la présentation d'un « bon signé par le trésorier. Il leur sera fait une remise de « vingt-cinq pour cent sur le prix de la mise en vente. »

Quelques associés correspondants ayant négligé de se conformer aux prescriptions de cet article, la Société a décidé qu'il leur en sera donné avis par la présente publication, et que ceux qui, au 1er octobre prochain, n'auraient pas fait retirer le XXIIe volume des *Mémoires*, qui a paru depuis longtemps, seraient considérés comme démissionnaires, et cesseraient, par conséquent, de recevoir le *Bulletin*.

NOTICE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE M. ERNEST DE FRÉVILLE.

Par M. HENRI BORDIER, membre résidant.

—

Lue dans la séance du 5 août 1857.

—

Messieurs,

La carrière d'Ernest de Fréville, notre regrettable confrère, s'est écoulée sans bruit, partagée entre les recherches de l'érudition et les joies sérieuses de la famille; les suffrages et l'affection des siens semblaient lui suffire. Mais, aussi bien que des pages plus brillantes, quelques mots sur ces labeurs paisibles, sur cette vie modeste, portent en eux leurs enseignements salutaires. Ernest de Fréville poussait la sévérité pour ses propres œuvres presque jusqu'à l'excès; il était de l'étoffe de ces rares érudits qui tremblent d'écrire une phrase s'ils n'ont vérifié de leurs propres yeux l'exactitude de tout ce qu'elle contient, et qui savent recommencer un ouvrage jusqu'à ce qu'il ait atteint la perfection qu'ils croient pouvoir lui donner. Ses amis lui reprochaient sa lenteur; c'était là son défaut. Disons que c'est le premier de ses mérites. Son esprit curieux le portait vers mille sujets divers; il n'eut le temps d'en aborder que quelques-uns : le reste demeure enseveli dans ses portefeuilles, que la mort est venue fermer trop tôt.

Charles-Ernest de Fréville de Lorme, d'une ancienne famille noble de Normandie, naquit à Rouen le 24 fé-

vrier 1811. Il fit ses études au collége de cette ville. En 1837 il fut admis à l'École des chartes, d'où il sortit en 1839 muni du diplôme d'archiviste-paléographe. En cette qualité, il fut, dès 1840, attaché à la recherche des *Monuments inédits de l'histoire du Tiers-État*, publiés par Augustin Thierry, puis, en 1841, désigné pour prendre part à la publication du *Poëme sur la croisade contre les Albigeois*. Dans ce dernier travail, qui l'occupa deux ans, et qui s'exécutait à la Bibliothèque royale, sous la direction de M. Fauriel, Ernest de Fréville se trouva en collaboration avec un de ses condisciples de l'École des chartes, pour lequel il avait une affection spéciale, Hercule Géraud, dont les travaux remarquables et la mort prématurée ont laissé de vifs souvenirs. Ces deux amis dès lors ne se quittèrent point jusqu'à la mort de Géraud, arrivée en 1844.

C'est pendant cet intervalle, en 1842, qu'Ernest de Fréville fut chargé, par le ministre de l'instruction publique, de rédiger les inscriptions destinées aux tombeaux de l'église de Saint-Denis et nommé secrétaire de la commission instituée pour présider aux travaux de restauration de ce monument célèbre. En 1841, il avait été associé aux travaux préparatoires de la collection des *Lettres missives de Henri IV*, et, en 1847, élu auxiliaire de l'Institut par l'Académie des inscriptions et belles lettres; il fut chargé à ce titre de travailler à la continuation du grand recueil de Bréquigny, intitulé : *Table chronologique des pièces imprimées concernant l'histoire de France*.

A ces labeurs officiels, notre confrère ne cessa de joindre une suite non interrompue d'études particulières, qui furent publiées dans différents ouvrages périodiques : la *Bibliothèque de l'École des chartes*, l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, le *Bulletin des comités historiques*, la *Revue de Rouen* et d'autres. Il me suffira de citer entre ces opuscules l'histoire des bandes pillardes qui ravagèrent la France au XIV[e] siècle, sous le nom de « Grandes Compagnies, » histoire curieuse qui a trouvé dans Ernest de Fréville un

narrateur plein de verve et de coloris. Son principal titre littéraire est l'*Histoire du commerce maritime de Rouen*, qu'il avait entreprise pour traiter une question mise au concours, en 1845, par l'Académie de sa ville natale. Le prix lui fut décerné en 1846 avec un empressement des plus flatteurs. Mais, exigeant pour lui-même, comme il l'était toujours, il travailla dix années encore à corriger, à développer, à parfaire son livre, et lorsqu'il l'eut enfin terminé, la mort ne lui donna pas le temps de le publier lui-même. Le simple mémoire sur le commerce maritime de Rouen, devenu un traité en deux volumes in-8°, n'a pas encore paru, mais un savant compatriote de l'auteur achève en ce moment de le faire imprimer. C'est un des premiers chapitres de cet ouvrage, déjà très-modifié alors par des recherches nouvelles, qui a paru, Messieurs, dans le tome XXII de vos Mémoires sous ce titre : *De la civilisation et du commerce dans la Gaule septentrionale avant les Romains*. Vous avez pu apprécier par ce spécimen la solidité des travaux de Fréville, et vous pourrez, j'en suis sûr, en comparant ce chapitre avec ce qu'il est devenu dans les deux tomes posthumes qui s'impriment à cette heure, juger de la ténacité avec laquelle l'auteur savait s'attacher à son sujet.

Dans de nombreux travaux sur l'histoire du XVIe siècle, s'est déployé à un haut degré cet esprit chercheur et discuteur, si propre à l'érudition, si conforme aussi à la nature normande, qui animait Ernest de Fréville. Son goût pour cette grande époque et la part qu'il prit à la publication des lettres de Henri IV l'y portaient également. Il composa d'abord une charmante notice sur Gabrielle d'Estrées, sur ses visées ambitieuses, sur la somptuosité de sa maison et de sa toilette, en tirant d'un simple « inventaire après décès » presque toute cette piquante étude[1]. Ensuite il traça, sous le titre d'*Ambassade de don Pèdre de Tolède en 1608*, un tableau non moins vif des prétentions, surannées alors, de

1. *Biblioth. de l'École des chartes*, t. III, p. 128.

la cour d'Espagne à jeter le trouble dans les affaires de France, et de la spirituelle gaieté avec laquelle les Espagnols furent renvoyés chez eux[1]. Dans le même temps il s'occupait, pour le recueil des lettres de Henri IV et pour celui des *Négociations diplomatiques de la France avec le Levant*, du déchiffrement des écritures secrètes employées dans les affaires politiques du XVIe siècle ; il était parvenu à pénétrer et à lire ces documents chiffrés, dont un certain nombre furent traduits et publiés par ses soins. Il avait rassemblé les lettres de la sœur de Henri IV, cette admirable Catherine de Bourbon, qui unit à tant d'amour pour son frère tant de fermeté pour résister à ses ordres ; et l'édition qu'il préparait de cette correspondance était assez avancée pour qu'une main amie ait pu depuis offrir au public la fleur de ce travail[2].

Enfin il donna une collaboration très-active au « Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. » Il y publia d'abord un *Index de livres et de chansons prohibées en 1549 par un inquisiteur de la province de Toulouse*, pièce d'un vif intérêt, mais qui mit à de rudes épreuves son ingénieuse sagacité, et à l'occasion de laquelle il avait commencé un travail général sur tous les *Index* du même genre conservés en France et même en Allemagne. Il inséra ensuite dans le même recueil divers articles sur les *sources de l'histoire du protestantisme*, sur le *sceau de l'église réformée de Rouen*, sur une *chanson spirituelle du* XVIe *siècle*, sur les pièces manuscrites et imprimées de la bibliothèque Coste de Lyon relatives à la Réforme, enfin sur les poëtes Jean et Clément Marot.

L'énergie et même une certaine roideur ne déplaisaient pas à Ernest de Fréville, pourvu qu'elles fussent d'un beau caractère. Catholique fidèle, il aimait le courage et l'austérité des huguenots. Lorsqu'en 1852 se forma à Paris la « Société

1. *Biblioth. de l'École des chartes*, t. IV, p. 344.
2. Dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, t. XVIII, p. 127 et suiv.

de l'Histoire du protestantisme français, » dont l'esprit militant créa le Bulletin littéraire dont il vient d'être parlé, Ernest de Fréville lui avait apporté spontanément son concours, et dans la première lettre qu'il écrivit au président, il lui disait : « Je ne terminerai pas sans vous avouer, Monsieur, « que j'ai été frappé de ces simples mots placés en tête de « votre recueil : *Vos pères, où sont-ils?* Voilà une pieuse « pensée et un excellent point de départ. Oui, vous avez « raison, étudions ce passé et n'oublions jamais que les « pères des réformés étaient les frères des nôtres. » Pieuse, excellente interprétation, peut-on maintenant lui redire à lui-même, et bien digne d'un cœur élevé comme était le sien.

Durant ses dernières années, Ernest de Fréville se plaignait de l'affaiblissement de sa santé ; on s'étonnait de ses tristes pressentiments. Un dimanche, le 18 novembre 1855, à midi, il était à l'église, agenouillé auprès de sa digne femme et de ses jeunes enfants, lorsqu'il s'affaissa tout à coup. Au milieu d'une prière, il venait de rendre le dernier soupir. Ainsi, Messieurs, après une de ces vies pures et laborieuses, qu'on nomme quelquefois par honneur une vie bénédictine, le confrère que nous regrettons a reçu la faveur d'une mort que les plus religieux pourraient lui envier.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 1er juillet 1857.

Présidence de M. HUILLARD-BRÉHOLLES, vice-président.

Correspondance.

M. Matter, associé correspondant à Bergheim (Bas-Rhin), annonce l'envoi d'une notice imprimée sur M. de Golbéry. Quelques membres rappellent que M. Matter avait bien voulu se charger de rédiger pour le Bulletin une notice biographique sur ce savant, que la compagnie a longtemps compté au nombre de ses associés correspondants. M. le secrétaire écrira à M. Matter, pour lui rappeler cette promesse et le prier d'insister surtout, dans son travail, sur ceux des travaux de M. de Golbéry qui se rapportent aux études de la Société.

M. l'abbé Corblet, directeur de la *Revue de l'art chrétien*, demande l'échange du *Bulletin* contre cette Revue.—Accordé.

Travaux.

M. le président annonce à la Société qu'un des plus savants égyptologues de l'Europe, M. le docteur R. Lepsius de Berlin, assiste à la séance.

Il fait ensuite connaître les récompenses récemment décernées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut à quelques-uns des membres et associés correspondants de la Compagnie.

M. *Maximilien* Deloche, membre résidant, a obtenu la première médaille d'or du concours des antiquités nationales, pour ses *Études sur la géographie historique de la Gaule au moyen âge, et en particulier sur les divisions territoriales du Limousin* (Manuscrit).

Des rappels de mentions très-honorables ont été accordés à M. A. de Barthélemy, associé correspondant à Belfort, pour ses *Anciens évêchés de Bretagne*, et à M. H. Lepage, associé correspondant à Nancy, pour ses *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy.*

M. Doublet de Boisthibault, associé correspondant à Chartres, a obtenu une mention très-honorable, pour ses *Recherches historiques sur l'ancien monastère de Saint-Martin au Val-les-Chartres.*

Des mentions honorables ont été accordées à M. Bizeul, associé correspondant à Blain, pour une brochure intitulée : *Des Nannètes aux époques celtique et romaine*, et à M. de la Quérière, associé correspondant à Rouen, pour un travail manuscrit intitulé : *Saint-Cande-le-Jeune, ancienne paroisse de Rouen, supprimée en* 1791.

Enfin, le deuxième prix Gobert a été décerné à M. *Auguste* Digot, associé correspondant à Nancy, auteur d'une *Histoire de Lorraine*, en 6 vol. in-8.

M. F. de Lasteyrie fait, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Schneller, de Lucerne, un rapport dans lequel il conclut à l'admission de ce savant parmi les correspondants étrangers de la Société. On passe au scrutin sur ces conclusions, qui sont adoptées ; en conséquence, M. Schneller est proclamé associé correspondant de la Société à Lucerne.

M. Léon Renier communique une inscription romaine découverte récemment à Feurs, l'ancien *Forum Segusiavorum*;

il en fait ressortir l'importance et annonce une communication prochaine de M. Auguste Bernard, sur ce monument.

M. Th. Devéria fait une communication verbale sur quelques monuments égyptiens, analogues à celui qui a été expliqué par M. Birch, dans un mémoire lu récemment à la Société, et que ce savant n'avait pas connus. Sur l'invitation qui lui en est faite par M. le président, il veut bien promettre de rédiger ses observations, et d'en donner prochainement lecture à la Société.

M. le commandant de La Mare continue la première lecture de son mémoire sur les antiquités de Stora et de Philippeville en Algérie.

Séance du 8 juillet.

Présidence de M. Huillard-Breholles, vice-président.

Travaux.

M. Alfred Maury présente à la Société : 1° une notice imprimée ayant pour titre : *Programme du cours professé à Lausanne, par M.* Frédéric Troyon, *associé correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France, sur les antiquités de la Suisse et d'autres pays, étudiées au point de vue de la marche des peuples, de l'industrie, des arts, des mœurs et du sentiment religieux ;* 2° un extrait du compte rendu de ce cours, relatif aux populations primitives de la Suisse. Il donne à cette occasion de curieux détails sur les découvertes de M. Troyon, et sur les lumières nouvelles qu'elles peuvent jeter sur les époques antéhistoriques, non-seulement de la Suisse, mais de toutes les contrées habitées par des populations d'origine celtique.

M. Renier fait la communication suivante :

« Apulée, dans ses *Florides*, n° 16, s'excuse auprès de ses

auditeurs, d'avoir interrompu pendant quelque temps le cours de ses déclamations, en leur racontant qu'au sortir de la dernière séance, il s'est donné une entorse, dont il n'a pu se guérir qu'en allant prendre les bains des *eaux Persiennes*, et l'on voit, par les expressions dont il se sert, que ces eaux étaient peu éloignées de Carthage, où il exerçait alors la profession de rhéteur. On s'est demandé quelle pouvait être l'origine du nom de ces eaux, et on l'a trouvée dans celui d'un ami d'Apulée, *Julius Persius* ou *Perseus*, mentionné au n° 18 du même livre. Rien n'était en effet plus naturel que de supposer que ce personnage, ayant découvert les propriétés de ces eaux, ou y ayant fait construire, par spéculation, un établissement de bains, leur avait donné ce nom dérivé du sien. Cela était d'autant plus plausible, que nous savons, par le passage d'Apulée que je viens de rappeler, que *Julius Perseus* occupait une position importante, dans laquelle il avait eu occasion de rendre des services à la ville de Carthage. L'inscription suivante, dont je dois la communication à M. le docteur Guyon, inspecteur du service de santé de l'armée d'Afrique, vient confirmer cette conjecture, et en nous apprenant quelle était au juste la profession du personnage dont il s'agit, elle nous fait connaître la véritable situation des eaux thermales auxquelles il avait donné son nom.

AESCVLAPIO

IVLIVS · PERSEVS · COND · IIII · P · C

C'est-à-dire :

Aesculapio,
Julius Perseus, cond(uctor) quatuor p(ublicorum), c(uravit).

« La plaque de marbre sur laquelle se lit cette inscription a été trouvée dans les ruines romaines qui entourent la source thermale d'Hammam-Lif, à 12 kilomètres au nord-

est de Tunis. Evidemment cette source est la même que celle dont Apulée avait éprouvé les salutaires effets, et le *Julius Perseus*, qui y a consacré ce monument au dieu de la médecine, est le même que l'ami du célèbre rhéteur. Nous savons maintenant qu'il était *fermier des quatre impôts publics de la province d'Afrique*[1], position importante en effet, et dans laquelle on conçoit facilement qu'il ait pu rendre des services à la ville de Carthage. »

M. le commandant de La Mare achève la première lecture de son mémoire sur les antiquités de Stora et de Philippeville. La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

M. Deveria communique un nouveau monument qui se rapporte par son objet au sujet du mémoire de M. Birch. Il en joindra l'explication à la note additionnelle qu'il s'est chargé de rédiger pour ce mémoire.

Séance du 15 juillet.

Présidence de M. Huillard-Breholles, vice-président.

Travaux.

Le deuxième numéro du *Bulletin* est distribué aux membres présents.

M. Auguste Bernard donne lecture de la notice suivante :

« Les travaux de rectification du chemin de fer de Saint-Étienne à Roanne viennent de mettre au jour, près de Feurs, une inscription latine de la plus haute importance pour l'histoire de la contrée.

« Voici le texte de cette inscription, qui est gravée sur

1. On sait que c'est ainsi que doivent se traduire les sigles COND. IIII. P; voy. Marini, *Arval.* p. 551.

une table de marbre blanc de 99 centimètres de largeur, 56 de hauteur et 5 d'épaisseur :

C · IVL · IVLLO ·
FVNVS · ET · MONIM ·
CIVIT · SEGVSIAVOR ·
PVBL · PRINCIPI · SVO ·

« C'est-à-dire :

« *C(aio) Iul(io) Iullo, funus et monim(entum) civit(as) Segusiavor(um) publ(ice) principi suo.*

« Le sens de cette inscription est clair et précis ; on peut le rendre par la paraphrase suivante, car il est impossible d'imiter en français la concision du latin :

« La cité des Ségusiaves a fait les frais des funérailles de Caius Iulius Iullus, son *princeps*, et lui a érigé ce monument des deniers publics. »

« Le monument dont il est ici question était sans doute placé sur le bord d'une grande route, suivant l'usage du temps. Le lieu où on a trouvé l'inscription qui le rappelle me porte à croire qu'il était sur la voie romaine allant de *Forum* à *Lugdunum*, et dont on possède encore à Feurs quatre bornes milliaires, qui probablement, par suite de révolutions politiques, ne furent jamais utilisées [1]. Ce chemin passait par Saint-Barthélemy-l'Estra et Saint-Martin-l'Estra, deux localités voisines de Feurs, qui ont emprunté leur surnom à la route romaine (*Estra*, de *Strata*), et aboutissait à Lyon du côté de Saint-Irénée.

« Je ne signalerai que pour mémoire la forme orthographique du nom du peuple gaulois qui avait élevé ce monument. C'est maintenant un point mis hors de doute que ce peuple s'appelait *Segusiavi* et non pas *Segusiani*, comme on l'avait cru jusqu'en ces derniers temps. Tous les monuments

1. *Recherches sur le Forum Segusiavorum*, etc., par l'abbé Roux, p. 91.

anciens que nous possédons, et ils sont déjà nombreux, car on en a en pierre, en marbre, en bronze et en argent, portent le V et non l'N à la quatrième syllabe. Voyez au reste ce que j'ai dit sur ce sujet dans mon *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, p. 7 et suivantes[1].

« Quant à la qualité de *princeps*, qui est donnée ici à Caius Iulius Iullus, il ne faut pas lui attribuer le sens qu'elle aurait de nos jours. Elle servait alors à désigner le *premier* membre de l'*ordo* de chaque cité, et nous apprend par conséquent que notre personnage était le premier membre du sénat des Ségusiaves. A ce titre, il nous intéresserait fort, il est vrai, et je serais heureux de pouvoir donner sur lui quelques renseignements; mais on comprend que son rôle, tout local, dans une cité de second, ou même de troisième ordre, ne nous laisse guère l'espoir de le voir mentionner ailleurs que sur son tombeau. Tout ce qu'on peut conclure de la forme de l'inscription, c'est qu'il a vécu au IIe siècle.

« Ce que je tiens à signaler dans notre inscription, c'est qu'elle est une preuve nouvelle et péremptoire que la cité des Ségusiaves était complétement indépendante de Lyon. Cette ville, quoique fondée sur le territoire même des Ségusiaves, comme nous l'apprend Pline : « Segusiavi liberi « in quorum agro colonia Lugdunum[2], » n'en fit pas d'abord partie. En sa qualité de colonie romaine, elle vivait d'une vie particulière.

« Nous possédions d'autres monuments faisant mention de la cité des Ségusiaves, cité *libre*, suivant les termes de Pline, confirmés par plusieurs de nos inscriptions[3]; l'un d'entre eux nous fait même connaître un *duumvir* de cette cité[4]; mais aucun n'est aussi explicite que le monument ré-

1. *Mémoires de la Société*, t. XVIII, p. 343 et suiv.
2. Voyez mon *Mémoire sur les origines du Lyonnais*, p. 14. (Recueil de la Société, t. XVIII, p. 350.)
3. Voyez *Recherches sur le Forum Segusiavorum*, pl. IV, V, VI, VII, VIII.
4. *Ibid.*, pl. I, et Mémoires de la Société, t. XVIII, p. 262.

cemment découvert, lequel constate indirectement l'existence d'un *ordo* ou *sénat* chez les Ségusiaves, et par là même la constitution de ce peuple en nation distincte et indépendante. Malheureusement cette nationalité fut bientôt absorbée par la ville de Lyon. Il m'est impossible de dire l'époque précise de sa disparition ; mais ce que je sais, c'est qu'elle ne survécut pas au IVe siècle, à partir duquel on ne voit plus reparaître le nom des Ségusiaves, tandis que celui de leurs voisins, les Éduens et les Arvernes, a persisté jusqu'à nos jours.

« Voici comment les choses se passèrent :

« Sous Auguste, la Gaule celtique prit le nom de lyonnaise, grâce à l'importance de la ville de Lyon. Sous Dioclétien, c'est-à-dire vers la fin du IIIe siècle, ce pays fut partagé en deux provinces, qui furent appelées *Première* et *Seconde Lyonnaise*, et dont les chefs-lieux respectifs furent Lyon et Rouen. Un siècle plus tard, sous Gratien, chacune de ces provinces fut elle-même partagée en deux, et la Celtique forma alors quatre provinces, qui prirent les noms de *Première*, *Seconde*, *Troisième*, *Quatrième Lyonnaise*, et dont les chefs-lieux furent Lyon, Rouen, Tours et Sens.

« A une époque qu'il est impossible de déterminer d'une manière exacte, mais qui n'est pas postérieure aux dernières années du IVe siècle, on réorganisa sur de nouvelles bases les subdivisions des provinces. La *Première Lyonnaise*, en particulier, fut divisée en trois grandes circonscriptions, correspondant aux trois villes principales qu'elle renfermait, Lyon, Autun et Langres, et entre lesquelles on partagea tous les petits peuples qui composaient cette province, et qui avaient conservé jusque-là leur autonomie. C'est ce que nous apprend la Notice des Gaules, rédigée au plus tard à la fin du IVe siècle, et par laquelle on voit que la Première Lyonnaise ne renfermait plus que trois cités :

« *Metropolis civitas Lugdunensium* (la cité des Lyonnais, métropole) ;

« *Civitas Heduorum* (la cité des Éduens) ;

« *Civitas Lingonum* (la cité des Lingons).

« A partir de ce moment le nom des Ségusiaves disparaît complétement pour faire place à celui des Lyonnais, avec lesquels on les avait fondus ainsi que beaucoup d'autres petits peuples gaulois. »

Plusieurs membres demandent pour M. le docteur Lepsius, qui assistait à l'une des dernières séances de la Société, le titre d'associé correspondant étranger. M. Alfred Maury appuie cette proposition et demande la nomination d'une commission chargée de reviser la liste des correspondants étrangers, et de présenter à la Société un rapport sur les additions qu'il conviendrait de faire à cette liste. Après une discussion à laquelle prennent part un certain nombre de membres, la proposition de M. Maury est adoptée, et M. le président désigne pour composer la commission dont il s'agit MM. Mariette, Renier et Maury.

M. de Montaiglon entretient la Société d'une construction ancienne et singulière, qu'il a récemment visitée. Les travaux de déblayement exécutés pour l'établissement du boulevard de Strasbourg ont atteint les fondations de l'ancienne église du Saint-Sépulcre, en un point situé à l'angle des rues Saint-Denis et Aubry-le-Boucher. M. de Montaiglon y a visité, guidé par l'ingénieur chargé de diriger les travaux, une espèce de cave cintrée d'arcs doubleaux, au-dessus de laquelle s'élevait le noyau d'un escalier par lequel on montait dans la tour de l'église. Des doutes se sont élevés sur la destination de cette cave. M. de Montaiglon pense qu'elle servait simplement à étancher l'eau du fonds humide dans lequel cette église était construite.

M. Quicherat appelle l'attention de la Société sur les travaux qui s'exécutent au palais des Thermes, et sur les importantes découvertes dont ils ont été l'occasion.

M. Deveria fait une première lecture de sa notice additionnelle au mémoire de M. Birch. La Société décide qu'elle en entendra une deuxième lecture.

Séance du 5 août.

Présidence de M. Huillard-Breholles, vice-président.

Travaux.

M. Cocheris demande l'autorisation de retirer et de publier à part son mémoire sur le poëme *De vetula*, mémoire que la Société, après en avoir entendu deux lectures, avait renvoyé à la commission des impressions. Cette autorisation lui est accordée.

M. de Longpérier présente à la Société une caisse remplie d'objets antiques découverts à Mérouville, près d'Étampes, par M. Ernest Menault, qui doit adresser ultérieurement à la Compagnie une notice sur ces monuments.

M. Bordier fait une première lecture de sa *Notice sur la vie et les travaux de M. Ernest de Fréville.* La Société en entendra une deuxième lecture.

M. Deveria fait une deuxième lecture de sa notice additionnelle au mémoire de M. Birch. Renvoi à la commission des impressions.

M. Léon Renier présente à la Compagnie une notice autographiée, intitulée : *Inscription en l'honneur de* C. Furius Sabinius Aquila Timesitheus, *découverte à Lyon au* XVII*e* *siècle, par M. Thomé, ancien échevin, et retrouvée dans la maison Lempereur, le* 14 *juillet* 1857, *par M.* E. C. Martin Daussigny ; Lyon, 1857, in-4.

« Cette inscription, dit M. Renier, est une des plus intéressantes qui aient été trouvées sur le sol de la Gaule. Suivant une conjecture émise par Eckhel[1], et qui a été confirmée depuis par une découverte du comte Borghesi[2], le

1. *Doctrina nummorum veterum*, t. VII, p. 319.
2. *Mémoires de l'Académie de Turin*, t. XXXVIII, p. 24.

personnage en l'honneur duquel elle a été gravée est le père de l'impératrice *Furia Sabinia Tranquillina*, qui est désigné dans l'histoire Auguste sous le nom de *Misitheus*, nom absurde, dans lequel Casaubon avait déjà reconnu une altération de *Timesitheus*.

« Peu de temps après la première découverte de cette inscription, au XVII[e] siècle, on en avait perdu la trace ; les seuls savants qui l'eussent vue alors étaient Ménestrier et Spon, qui la publièrent tous deux, le premier dans son *Histoire consulaire de Lyon*, p. 130 ; le second, dans sa *Recherche des antiquités de Lyon*, p. 141, et dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis*, p. 148. Le texte de Ménestrier était fort inexact. Celui de Spon l'était moins ; cependant il présentait encore de graves difficultés. M. Renier signale les corrections qu'on est autorisé à y faire par le fac-simile qu'a publié M. Martin-Daussigny dans la brochure offerte à la Société, et par un estampage fort bien exécuté, qui lui a été envoyé par le même archéologue. Ces corrections réduisent à néant les seules objections sérieuses que l'on pût opposer à la conjecture d'Eckhel[1]. Cette conjecture est donc maintenant certaine, et il faudra désormais l'admettre dans la science comme une découverte réelle.

« Timésithée venait de quitter, lorsque ce monument a été élevé en son honneur, la charge de procurateur des Gaules lyonnaise et aquitanique ; il était sur la voie qui

1. Spon avait lu au commencement de la deuxième ligne TEMESITHEO ; il y a TIMESITHEO sur le monument. Enfin, au milieu de la dix-septième ligne, il y a COH·I·GALLIC, *cohortis primae Gallicae*, et non COH·F·GALLIC, leçon dans laquelle le sigle F ne peut pas s'expliquer, comme Spon l'avait pensé, par le mot *Fidae*, les épithètes de ce genre ne se mettant jamais, dans la dénomination des corps militaires, avant l'adjectif ethnique désignant le pays où ils avaient été formés. On était donc forcé de supposer l'omission d'une L après cette F, et d'expliquer les sigles dont il s'agit par les mots *Cohortis Flaviae Gallicae*, dénomination qui ne paraissait pas pouvoir convenir à l'époque à laquelle Timesitheus aurait pu être revêtu du commandement d'une cohorte.

conduisait à la préfecture du prétoire, mais il n'y était pas encore parvenu, puisqu'on ne lui en donne pas le titre. Ce monument a donc été élevé, au plus tard, pendant les deux ou trois premières années du règne de Gordien III.

« Quand on étudie cette inscription, on voit que Timésithée avait non-seulement parcouru toute la carrière des dignités de l'ordre équestre, mais aussi exercé, par intérim, les plus hautes fonctions de l'ordre sénatorial, et l'on ne s'étonne plus de ce que nous disent les historiens de son expérience consommée et de la connaissance approfondie, qu'il avait acquise, de la pratique des affaires. »

M. Vallet de Viriville signale à la Société deux fragments jusqu'ici inconnus de la *Chronique de Saint-Denis*. Le premier, dont le texte original est mis sous les yeux de l'assemblée, contient l'histoire des années 1419, 1420 et 1421. C'est une traduction en français, assez libre et un peu réduite, de la chronique latine dite *du Religieux de Saint-Denis*. Ce fragment, qui fait partie d'une bibliothèque particulière, est écrit sur un papier portant une ancre pour filigrane.

Le deuxième fragment se trouve dans le manuscrit n° 5969 du fonds latin de la Bibliothèque impériale, f° 186 et suivants. Il est en latin, et débute par un préambule inédit, dans lequel l'auteur se nomme en toutes lettres : *Johannes Charterii*. Jean Chartier nous apprend dans ce préambule, qu'il entra en fonctions comme historiographe de France, en 1437, cette charge ayant été vacante pendant quinze ans. Ce manuscrit est reconnu pour avoir été écrit à l'abbaye de Saint-Denis. Le filigrane du papier dont il est formé est une ancre, comme celui du fragment français, fait que M. Vallet de Viriville signale comme un exemple des secours que l'on peut tirer de l'examen des filigranes des papiers, pour la critique des documents du moyen âge.

M. Alfred Maury fait, au nom de la commission chargée de reviser la liste des associés correspondants étrangers, un

rapport verbal dans lequel il propose d'ajouter à cette liste les savants dont les noms suivent :

1° M. Richard Lepsius, à Berlin, présenté par MM. de Longpérier et de Rougé.

M. le président désigne pour composer la commission chargée de faire un rapport sur les travaux de ce savant, MM. Mariette, Devéria et Brunet de Presle.

2° M. Pertz, à Berlin, présenté par MM. Maury et Vallet de Viriville.

Commissaires, MM. Huillard-Breholles, L. Delisle et Bourquelot.

3° M. Fred. Ritschl, à Bonn, présenté par MM. Maury et Brunet de Presle.

Commissaires, MM. Renier, Renan et Nicard.

4° M. Henzen, à Rome, présenté par MM. Desvergers et Maury.

Commissaires, MM. Renier, Le Bas et Labat.

5° M. l'abbé Gazzera, à Turin, présenté par MM. Renier et Vallet de Viriville.

Commissaires, MM. de Longpérier, Desvergers et Mariette.

6° M. L. Muller, à Copenhague, présenté par MM. Maury et Renier.

Commissaires, MM. de Longpérier, de Saulcy et Waddington.

7° M. le comte Alexis Ouwaroff, à Moscou, présenté par MM. de Longpérier et de Rougé.

Commissaires, MM. Maury, Brunet de Presle et Renan.

8° M. Hinks, à Dublin, présenté par MM. Mariette et de Longpérier.

Commissaires, MM. Maury, de Rougé et Devéria.

9° M. Loftus, à Mossoul, présenté par MM. Le Bas et de Longpérier.

Commissaires, MM. Maury, Renan et Mariette.

10° M. Klein, à Wiesbaden, présenté par MM. Maury et de Longpérier.

Commissaires, MM. Renier, Desvergers et Quicherat.

Séance du 12 août.

Présidence de M. Huillard-Breholles, vice-président.

Travaux.

M. de Montaiglon communique le dessin du battant de la fameuse cloche donnée à la cathédrale de Rouen, par le cardinal George d'Amboise.



« On sait, dit-il, que cette cloche tomba pendant qu'on la sonnait, pour l'entrée de Louis XVI à Rouen. Elle se brisa et fut fondue; son battant seul fut conservé. Transporté à Deville-lez-Rouen, il fut posé sur un dé de pierre et attaché avec un cercle de fer à la façade de la maison qui porte le n° 104, sur le côté droit de la route, un peu au-dessus de la ruelle qui descend à la vieille route et s'appelle, depuis quelques années, le *passage des bonnes sœurs*. Il y est encore aujourd'hui; j'en ai mesuré les dimensions, qui sont curieuses à conserver :

« Hauteur totale, 1m,26.

« Diamètre en haut, 0m,18.

« Circonférence en haut, 0m,61.

« Circonférence au plus gros de la poire, 1m,35.

« Circonférence au plus bas, 0m,83.

« Longueur de la poire, depuis la cassure, 1m,28.

« Longueur du battant, $0^{m},58$.

« Circonférence du battant en bas, $1^{m},28$.

« Ainsi qu'on peut le voir par le croquis ci-dessus, il n'y a ni dessin ni inscription. Le bronze est de la plus belle couleur noire et d'une excellente qualité. »

La Société entend une deuxième lecture de la notice de M. Bordier, sur M. Ernest de Fréville. Cette notice est renvoyée à la commission des impressions.

M. de Longpérier donne lecture de la notice suivante, dont l'auteur est M. Ernest Ménault.

« Depuis plusieurs années, on trouve dans les environs de Mérouville (Eure-et-Loir), beaucoup d'antiquités romaines. A un kilomètre environ au nord-est de ce village, entre le chemin qui conduit à Étampes à l'ouest, et le territoire de la commune d'Intreville à l'est, d'une part; d'autre part, entre le chemin de Saint-Mathurin ou *vieux chemin des Romains*, qui va de Chartres à Sens, en se dirigeant vers l'est, et le chemin Potra au sud, se trouve un territoire connu sous le nom de *Sampuy*.

« C'est là qu'en 1847 un fermier de Mérouville, M. Sellerin, cultivant quelques-unes de ces mauvaises terres connues dans le pays sous le nom de *Guérouettes*, voyait le blé et autres céréales venir à regret, tandis que les taupes abondaient. En examinant les ouvrages de cette légion d'aveugles travailleurs, il s'aperçut qu'ils ramenaient à la surface du sol une terre noire plus grasse que celle de la couche superficielle. L'idée lui vint qu'en faisant sonder le terrain il pourrait y trouver une terre plus fertile, et sans tarder il mit des piocheurs à l'œuvre dans son plus mauvais champ, situé au long du chemin d'Étampes.

« On enlève une première couche composée de mauvaise terre et de mauvaises pierres, et à peine a-t-on pénétré à une profondeur de 50 centimètres qu'on rencontre cette terre noire que les taupes avaient rapportée les premières. Bientôt on découvre au milieu de cette terre des débris de

grosses tuiles auxquelles on ne fait d'abord aucune attention. Après ces débris, arrivent des tuiles à rebord complètes, des monnaies frappées à l'effigie d'empereurs romains, puis un gantelet de fer recouvrant les faces dorsale et palmaire de la main, tandis que les doigts sont à peine engainés. Les tuiles sont rejetées, les monnaies dispersées, et le gantelet passe aux mains d'un médecin des environs.

« En 1848, M. Sellerin fit exécuter de nouvelles fouilles dans un autre champ aboutissant à la voie romaine. Il y trouva encore de la terre noire et en plus grande quantité. C'est là que fut découvert un grand pot de forme arrondie, renflé à sa partie moyenne, plus étroit à son extrémité supérieure qu'à l'inférieure, et divisé à l'intérieur, par de légères feuilles de cuivre, en plusieurs compartiments contenant des monnaies.

« Ces monnaies n'offraient que deux variétés : les unes, de cuivre blanchi, frappées à l'effigie de Posthume, de Gallien, etc. ; les autres, de bronze, représentant la plupart des empereurs depuis Auguste jusqu'à Constantin. Le tout formait un ensemble de 1260 pièces. Le vase fut brisé, et les monnaies, que M. Sellerin n'avait pas voulu enlever à ses ouvriers, s'en allèrent pour 40 francs chez un marchand de ferraille d'Angerville, qui les vendit en détail aux amateurs.

« Dans ce même champ, on trouva encore quantité de tuiles à rebord, les unes à demi brisées, les autres entières et présentant une longueur de 31 centimètres sur 24 de largeur et 5 d'épaisseur, y compris le rebord.

« De grands vases qui se brisaient dans les mains, et qui, au dire des fouilleurs, ressemblaient à nos grandes saloires, seulement avec une ouverture plus étroite.

« Deux meules de moulin à bras, parfaitement conservées.

« Un grand nombre d'épingles en os ou en fer.

« Une pique de cuivre.

« Des débris de poterie rouge, très-fine, tantôt unie,

tantôt représentant des sujets de chasse, de mythologie, ou encore des aigles romaines. Plusieurs de ces débris portent le nom du fabricant; les mots O · SEVERI se lisent à l'intérieur de vases offrant extérieurement des dessins en relief, ce qui est peu commun.

« D'autres débris de poteries brunes, les unes fines, formant des vases ornés de légers dessins et parfois dorés à l'intérieur; les autres, plus grossières, sont des fragments d'assiettes, des goulots de bouteille de formes très-variées et dont l'ouverture est tantôt simplement circulaire, tantôt pincée de manière à diviser cette ouverture en deux parties : une postérieure élargie, et une antérieure plus étroite.

« Des clefs romaines de toutes formes, de toutes grandeurs; des enfaiteaux ayant une longueur de 30 centimètres sur 15 de cintre et 2 d'épaisseur.

« Des poids en terre cuite, de forme pyramidale quadrangulaire.

« Toutes ces antiquités ont été trouvées dans la couche de terre noire et à un mètre environ au-dessous du sol.

« En quelques endroits, les fouilles ayant été poussées jusqu'à 2 mètres, on rencontra des constructions voûtées, carrelées et complétement semblables à nos fours. Des trous circulaires remplis de terre noire et dont aucun n'a été entièrement déblayé.

« La pioche tomba également sur des pans de murs de 80 centimètres d'épaissseur, construits avec de grosses pierres et maçonnés à chaux et ciment. Ces murs s'entrecroisent et semblent être des fondations de maisons. Souvent ces gros murs sont longés par d'autres, moins solides, construits avec des pierres et de la terre ordinaire; ils ont un mètre d'épaisseur.

« Enfin, à l'extrémité de ce champ, les fouilles ont mis à nu une partie de la voie romaine, et on a pu reconnaître qu'elle était formée de quatre lits, savoir : le plus superficiel de terre et de pierres; le deuxième de chaux et de

sable; le troisième de pierres encaissées; le quatrième de grosses pierres posées à plat.

« De 1849 à 1854, on a trouvé dans une autre pièce les mêmes débris que dans les précédentes.

« En 1857, dans une pièce parallèle à la voie romaine, on a trouvé, un vase complet, des flûtes en os à demi brisées, des sifflets également en os, une anse en cuivre, des clous, un couteau, un grand instrument de fer de 35 centimètres de longueur assez semblable à une clef, une sorte de bougeoir en fer, une grosse boule en marbre, des morceaux de cuivre fondu, une quantité considérable d'ossements animaux, etc.

« Dans les premiers jours du mois de juin, on a trouvé une statuette de grès à demi brisée, haute d'environ 30 centimètres. Cette statuette présente la paume de la main en avant.

« Dernièrement encore, on a trouvé un fragment d'une statuette de Vénus, en terre blanche, beaucoup mieux modelée, mais beaucoup plus petite.

« Enfin, on vient de découvrir dans un champ aboutissant aussi à la voie romaine, un souterrain, dont l'ouverture est située à deux mètres au-dessous du sol, et laisse à peine le passage du corps. Nous avons dû, pour y pénétrer, nous incliner horizontalement. A la distance de deux mètres, nous pûmes nous relever à demi, et apercevoir, à l'aide d'une lumière, une voûte humide, un sol plein de décombres. Nous nous trouvions dans une espèce de carré présentant 2 mètres de côté, et offrant deux ouvertures, l'une à droite, l'autre à gauche.

« Celle de droite, dirigée en plan incliné, remonte presque au niveau du sol; son étendue est de 9 mètres. Le sol est couvert de terre noire exactement semblable à celle que nous connaissons. La voûte est formée par deux rangs de grosses pierres qui, appuyées par leur extrémité inférieure sur les parties latérales du conduit, se rencontrent à leur extrémité supérieure, de manière à former une sorte de toit.

« L'aspect de ce conduit, incliné comme une descente de cave, la terre noire qui le remplit, l'existence d'un soupirail dans sa partie moyenne, tout nous fait supposer que là devait être l'entrée principale, qui aura été comblée par un éboulement de terre noire.

« A gauche, à quelques pas de l'ouverture, on pénètre dans une cave circulaire, dont le sol, couvert de pierres et de terre, mesure jusqu'à la voûte taillée dans le tuf, une distance de 2 mètres sur 4 de largeur et 3 de hauteur.

« Sorti de cette cave, nous sommes entré dans un conduit long de 30 mètres sur 1 mètre 50 cent. de large et 2 mètres de hauteur. Rien de remarquable dans ce conduit, si ce n'est, sur la gauche, quatre caves analogues à celle que nous venons de décrire. Toutes présentent une ouverture de 60 centimètres seulement. Ces caves nous paraissent avoir été construites après le souterrain, dont elles ne sont que des subdivisions; car leur entrée, maçonnée avec des pierres et de la terre analogue à celle des couches superficielles, est formée latéralement par deux petites murailles, à la partie supérieure par deux grosses pierres qui s'appuient sur ces murailles.

« Deux de ces caves communiquent entre elles, et l'une d'elles avec l'ouverture du souterrain. Nous n'y avons rencontré qu'un seul débris de poterie romaine de couleur rouge unie, compris dans la maçonnerie qui forme l'entrée d'une des caves.

« Nous pensons qu'il y a eu sur le territoire de Sampuy, un hameau ou village romain; et des fouilles exécutées de l'autre côté de la voie romaine, dans le champtier de la Jubessière, ayant donné les mêmes débris, nous pensons que ce hameau ou village avait une certaine étendue, et était coupé en deux par cette voie. Nous sommes en outre porté à croire qu'il a été détruit par le feu. »

M. de La Mare commence la deuxième lecture de son mémoire sur les antiquités de Stora.

Séance du 19 août.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, vice-président.

Travaux.

M. le président annonce à la Société que deux de ses membres résidants, MM. Labat et Deloche, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. Renier, membre de la commission des impressions, propose à la Société de décider que le travail de M. Samuel Birch, dont l'impression éprouvera quelques retards, à cause des caractères égyptiens dont il exige l'emploi, sera inséré dans le XXIVe volume des Mémoires, dont la composition sera immédiatement commencée. Adopté.

Le même membre propose, au nom de la même commission, l'insertion dans le même volume, de la notice additionnelle rédigée par M. Devéria, et l'impression dans le Bulletin de la notice biographique rédigée par M. Bordier, sur feu M. Ernest de Fréville. On passe au scrutin sur ces deux propositions, qui sont successivement adoptées.

M. de La Mare continue et achève la deuxième lecture de son mémoire sur les antiquités de Stora. Ce mémoire est renvoyé à la commission des impressions.

La Société décide, sur la proposition de la commission des impressions, qu'elle tiendra, pendant les vacances, le deuxième mercredi d'octobre, une séance extraordinaire, à laquelle les membres résidants et honoraires seront convoqués par lettres envoyées à domicile.

LISTE
BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le troisième trimestre de l'année 1857.

I. — Journaux et revues.

Journal des Savants. Juin-septembre 1857.

Revue de l'art chrétien. Juin-septembre 1857.

Le Cabinet historique. Août 1857.

Archives de l'art français. 15 juillet 1857.

II. — Publications des Sociétés savantes.

Mémoires de l'Institut impérial de France. Académie des inscriptions et belles-lettres. Tome XVIII. Paris, imprimerie impériale, 1855 ; in-4°.

Histoire de l'Académie pendant les années 1849-1852.

— Tome XX, 2e partie. 1854.

Recherches sur le culte du cyprès pyramidal chez les peuples civilisés de l'antiquité, par M. Félix Lajard.

— Tome XXI, 1re partie. 1857.

Mémoire sur le stoïcisme, par M. Félix Ravaisson,

Mémoire sur la manière de lire Pausanias, par M. Ch. Lenormant.

Explication du capitulaire *de Villis*, par M. Guérard.

Mémoire sur le chœur des Grenouilles d'Aristophane, et sur un chœur du Cyclope, par M. Rossignol.

Mémoire sur un document inédit pour servir à l'histoire des langues romanes, par M. Egger.

Observations sur quelques fragments de poterie antique, provenant d'Égypte, et qui portent des inscriptions grecques, par M. Egger.

— Tome XXI, 2e partie. 1857.

Mémoire sur les mystères de Cérès et de Proserpine, et sur les mystères de la Grèce en général, par M. Guigniaut.

Recherches sur le système monétaire de saint Louis, par M. de Wailly.

Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale, par M. de Wailly.

Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. — Première série. *Sujets divers d'érudition.* Tome III. Paris, imprimerie impériale, 1853; in-4°.

Mémoire sur l'inscription du tombeau d'Ahmès, chef des nautoniers, par M. Emm. de Rougé.

Mémoire sur la partie méridionale de l'île d'Eubée, par M. Rangabé.

Recherches sur le zodiaque indien, par M. Erard Mollien.

Remarques sur cinq zodiaques copiés dans des pagodes indiennes, par M. Erard Mollien.

Recherches sur l'histoire des langues germaniques et

sur les modifications qu'elles ont éprouvées depuis le milieu du IVe siècle jusqu'à nos jours, par M. Ad. Regnier.

— Tome IV. 1854.

Recherches sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie, disciple de Ctésibius, et sur tous les ouvrages mathématiques grecs, conservés ou perdus, publiés ou inédits, qui ont été attribués à un auteur nommé Héron, par M. Th. Henri Martin.

— Tome V. 1857.

Études relatives à l'état politique et religieux des îles Britanniques au moment de l'invasion saxonne, par M. Varin.

Observations sur la chronique de Cousinot, par M. Vallet de Viriville.

Souvenirs d'une excursion d'Athènes en Arcadie, par M. Rangabé.

— Deuxième série. *Antiquités de la France*. Tome III. Paris, 1854.

Mémoires sur Tauroentum, ou recherches archéologiques, topographiques et historico-critiques sur cette colonie phocéenne, par M. l'abbé Magl. Giraud.

Mémoires sur les notes tironiennes, par M. Jules Tardif.

Ambassade de Pétrarque auprès du roi Jean le Bon, par M. A. Barbeu du Rocher.

Recherches sur le régime municipal dans le midi de la France au moyen âge, par M. Léon Clos.

Notice sur l'inscription du tombeau de saint Caltry, par M. Doublet de Boisthibault.

Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Tome III, no 12.

Bulletin de la Société de l'histoire de France. 2e série, t. I, feuilles 5, 6, 7, 8.

Table des matières des 23 premières années du Bulletin de la Société de l'histoire de France. 1834-1856. Paris, 1857; in-8°.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique, n°s 270, 271 et 272.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Tome XXI de la collection; 1er et 2e trimestres de l'année 1857. Troyes; in-8°.

Mémoires de la commission historique du Cher. 1er volume, 1re partie. Bourges, Vermeil, et Paris, Desmoulins, 1857; in-8°.

Bulletin de la Société académique de Laon. T. VI, 1857; in-8°.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. T. I, 1re livr., janvier, février, mars 1857. Saint-Étienne, 1857; in-8°.

Société du département de la Marne. Rapport sur les travaux du congrès des délégués des sociétés savantes de France. Châlons, 1857; in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie. 6e année, janvier à juin 1857.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 26, 1er trim. de 1857. Orléans, 1857, in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 2e trim. de 1857.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. An. 1857, n° 2.

Travaux de l'académie impériale de Reims. XXIIIe et XXIVe volumes, 1856.

Société d'émulation de la Vendée. Annuaire départemental. 1856, 3e année. Napoléon, 1857; in-8°.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Auxerre, 1856; in-8°, tom. X, feuilles 18-39.

Archæologia. Tome XXXVI, part. 2, et tome XXXVII. London, in-4°.

Revue de numismatique belge. 3e série, tom. I, 2e et 3e livraisons.

Mémoires de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 6e série, tom. VIII, in-4°. Saint-Pétersbourg, 1855.

Compte rendu de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, pour les années 1852-1855. Saint-Pétersbourg, 1853, 1854 et 1856; in-8.

Proceedings of the american Society of arts and sciences. Vol. III, feuilles 24 à 30.

House of representations. Tenth annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution. Washington, 1856.

Smithsonian contributions to knouledge. Observations on mexican history and archæology, by Brantz Mayer. Washington.

Appendix. Publications of learned Societies and periodicals in the librari of the Smithsonian Institution. Part. 2.

III. Ouvrages divers.

Bard. — *La Camargue et les Saintes-Maries de la mer*. Vienne, 1857; in-8°.

Barthélemy (An. de). — *Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge*. In-8°.

— *Lettre à M. H. Zæpffel, sur les monnaies consulaires frappées pendant le Bas-Empire*. Paris, 1857, in-8°.

Bourquelot. — *De la transformation des noms de plusieurs villes gauloises pendant la domination romaine*. In-8.

Chalon (Renier). — *Quelques monnaies inédites.* Bruxelles, 1857; in-8°.

— *Jetons et meraux.* Bruxelles, 1857; in-8°.

— *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut.* 3e supplément. Bruxelles, 1857, in-8°.

Chaudruc de Crazannes. — *Une médaille gauloise inédite.* Bruxelles, 1857; in-8°.

— *Lettre à M. de Witte sur quelques médailles des deux Tetricus.* In-8°.

Corblet. — *Notice historique et liturgique sur les cloches.* Paris, 1857; in-8°.

— *Compte rendu des congrès archéologiques de Mende et de Valence et du congrès scientifique de Grenoble.* Paris, 1857; in-8°.

Crozes. — *Monographie de l'insigne collégiale de Saint-Salvi d'Albi.* In-18.

Daussigny (Martin). *Inscription de C. Furius Sabinius Aquila.* Lyon, 1857; 12 pages in-4°.

Derode (Victor). *Histoire religieuse de la Flandre maritime, et en particulier de la ville de Dunkerque.* Études. Dunkerque, 1857; in-8°.

Drojat. — *La maîtresse clef de la tour de Babel.* 1857; in-12.

Esnandes et Beaumont *du Périgord. Analyse comparative de deux églises fortifiées du* xive *siècle*, par M. Ch. Des Moulins. Paris, 1857; in-8°.

Garnier. — *Rapport sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant l'année* 1856-1857. Amiens, 1857; in-8°.

Grezy. — *Notice sur l'abbaye de Preuilly.* 1857; in-8°.

Kervin de Lettenhove. — *Notice sur les chroniques inédites de Gilles le Bel.* In-8°.

MONTAIGLON (A. DE).— *Dépenses des menus plaisirs et affaires de la chambre du roi pendant l'année 1677. Analyse d'un manuscrit de la bibliothèque de Rouen.* Paris, 1857; in-8°.

RENOUVIER. — *Les peintres et les enlumineurs du roi René. Une passion de 1446.* Extraits des publications de la Société archéologique de Montpellier, nos 24 et 25. In-4°.

SALMON. — *Fragments de numismatique senonaise.* 3e art. Bruxelles, 1857. In-8°.

SIMON (VICTOR). — *Notice sur des sépultures découvertes au Sablon, près de Metz.* In-8°.

— *Notice sur quelques objets d'art antiques.* Metz, 1856; in-8°.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 14 octobre 1857.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Correspondance.

M. Matter écrit qu'il est tout disposé à rédiger pour le Bulletin une notice nécrologique sur M. de Golbery; il prie la Société de lui communiquer les renseignements qu'elle peut posséder dans ses archives, sur les recherches archéologiques de ce savant et sur la part qu'il a prise à ses travaux. Ces renseignements seront envoyés à M. Matter.

M. l'abbé Cochet demande l'autorisation de reproduire dans un ouvrage qu'il prépare, une gravure sur bois qui a paru dans le dernier numéro du Bulletin, et à en faire faire un cliché. Cette autorisation lui est accordée.

Divers correspondants réclament l'envoi du dernier numéro du *Bulletin*, qui ne leur est pas parvenu. Il sera fait droit à ces réclamations.

Travaux.

M. Renier, membre de la commission des impressions, rend compte de l'état des publications : le troisième numéro

du *Bulletin* est sous presse, et pourra être prochainement distribué; le XXIIIe volume des *Mémoires* est entièrement imprimé, et l'on n'attend plus, pour le livrer au public, que le tirage d'une planche déjà gravée, et qui est entre les mains de l'imprimeur; l'administration de l'imprimerie impériale a bien voulu prêter les caractères égyptiens, qui doivent entrer dans la composition du Mémoire de M. Samuel Birch, et ce mémoire, qui commencera le XXIVe volume, est déjà en partie composé.

M. Vallet de Viriville annonce à la Société qu'il a vu à Mayence, au mois d'août dernier, le fragment de presse que l'on croit avoir appartenu à Gutemberg. Les journaux ont beaucoup parlé de la découverte de ce fragment, et la Société elle-même a reçu à ce sujet une communication dans une de ses précédentes séances. Ce fragment porte l'inscription suivante :

J.M.CDXLI.G.

que l'on explique ainsi :

J[*ohann*] 1441 *G*[*utemberg*] (ou *G*[*œnsfleiche*]).

M. Klein, professeur au gymnase grand-ducal de Mayence, a publié, à l'occasion de cette découverte, une brochure intitulée : *Sur Gutemberg et le fragment de sa presse*. Mayence, 1856, in-8°. Cette brochure est remplie de détails intéressants sur le célèbre inventeur de l'imprimerie; mais, suivant M. Vallet de Viriville, l'attribution qui lui est faite du fragment dont il s'agit, n'est rien moins qu'admissible; il appuie son opinion sur les faits suivants : 1° Gutemberg n'habitait pas Mayence en 1441 ; 2° il s'abstint toujours, et cela avec intention et de propos délibéré, de divulguer ou de constater sa découverte, par aucune indication du genre de l'inscription dont il s'agit; 3° enfin, la forme des lettres de cette inscription et la manière dont la date y est conçue s'opposent absolument à ce qu'on puisse l'accepter comme étant du xve siècle.

Séance du 4 novembre.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Correspondance.

La *Société des sciences du Hainaut*, et la *Société historique et littéraire du Bas-Limousin*, proposent l'échange de leurs publications contre celles de la compagnie. M. Deloche est désigné par M. le président pour faire un rapport sur cette proposition.

Travaux.

M. Deschamps de Pas, associé correspondant à Saint-Omer, qui assiste à la séance, offre à la Société un exemplaire de son ouvrage *Sur les sceaux des comtes d'Artois.* M. le président lui adresse les remercîments de la compagnie.

M. Maury fait un rapport sur les travaux de M. Loftus, à qui, dans une précédente séance, la commission des correspondants a proposé de décerner le titre d'associé correspondant étranger, et il conclut pour l'adoption de cette proposition. Il est procédé au scrutin sur ces conclusions, et M. Loftus, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé associé correspondant de la Société à Ettrick, en Écosse.

Le même membre fait un rapport semblable sur les titres scientifiques et littéraires de M. le comte Ouwaroff, qui ayant également obtenu la majorité des suffrages, est proclamé associé correspondant de la Société à Moscou.

M. Peigné Delacourt, associé correspondant à Ourscamp, fait la communication suivante :

« Une fouille que j'ai fait pratiquer, au commencement

du mois dernier, dans une éminence située sur l'arête de la montagne de Choisy, entre Caisnes et Cutz, arrondissement de Noyon, m'a donné les résultats suivants :

« Cette éminence, qui est de forme arrondie, est connue sous le nom de *tombelle du général;* elle a 12 mètres environ de diamètre, et 6 à 7 mètres de hauteur. J'ai fait entamer le terrain du nord au sud, et l'on s'arrêta lorsque les 3/5 environ de la tombelle eurent été traversés. On suivit la ligne horizontale du terrain, en enfonçant peu à peu, et près du centre on creusa une fosse assez large, et à la profondeur de plus d'un mètre.

« Les terres avaient bien été apportées ; on y reconnaissait le sable de la surface des terrains voisins. Plusieurs débris reconnaissables de briques, de tuiles à rebord et de poterie noire de l'époque romaine étaient parsemés dans la masse fouillée. On y trouva même quelques morceaux de fer informes et des fragments de petites forces ou ciseaux.

« Près du sol, sur le sommet de la tombelle, et recouverte seulement par une couche d'humus, était jetée, la face contre terre, la partie supérieure d'une statue en demi-bosse, sculptée dans une niche formant une arcature en plein cintre[1].

« La sculpture est celle de la fin du IVe siècle, c'est-à-dire d'une époque de décadence. Le personnage représenté a la tête nue, à l'exception d'un bandeau qui laisse échapper les nœuds bouclés d'une chevelure abondante.

« Du sommet de la tête s'échappent, en se dirigeant à droite et à gauche, deux ailes grossièrement dessinées, et qu'on pourrait prendre pour les flammes d'un génie ou les rayons de l'Apollon du Belvédère ; un manteau maintenu sur l'épaule droite par un bouton, pourrait s'appliquer à la personne d'un empereur, comme aussi au vêtement de l'Apollon Delphien. .

1. Cette statue a été apportée au Louvre par les soins de M. Peigné-Delacour et les membres de la Société ont pu l'examiner.

« Toutefois les deux appendices, dont il vient d'être question, pourraient aussi figurer les ailes de Mercure. L'absence du pétase ne serait pas un obstacle à cette attribution ; j'ai pu le constater, en visitant, sous les auspices de M. de Longperrier, la belle collection des antiquités du Louvre, dans laquelle se trouvent diverses statuettes en bronze représentant ce dieu tantôt avec le manteau jeté comme il est dit plus haut, tantôt sans pétase et ayant les ailes au sommet de la tête, quelquefois sans aucun de ses attributs ordinaires, tels que le coq, le caducée, etc.

« L'ouvrage du P. Martin, celui de Montfaucon, et plusieurs autres confirment ce qui précède.

« Il est hors de doute qu'il s'agit ici de Mercure. Ce n'est pas un empereur sous des traits divins. Les restes de l'autel, consistant en pierres formant panneaux avec des tailloirs sur les bords, gisaient près de là et ne laissaient pas de doute sur leur attribution.

« J'ai fait soigneusement sonder le terrain environnant dans l'espoir d'y trouver la partie inférieure de cette statue ; je n'ai rien pu découvrir.

« Sur le tertre même, on a trouvé une médaille en moyen bronze, portant au droit la figure d'Antonin le Pieux, avec cet exergue : ANTONINVS AVG. PIVS, et au revers un temple octastyle avec une petite figure au milieu et cette légende : TEMPLVM DIVI. AVG. REST. S. C. COS. IIII.

« Près de la tombelle ainsi explorée, il s'en trouve une autre également arrondie, de 20 mètres de diamètre, sur 3 mètres de hauteur.

« Les fouilles que j'y ai fait pratiquer m'ont aussi donné des débris nombreux de tuiles à rebord, quelques fragments de poterie noire, du charbon en fragments, enfin trois pierres grossièrement taillées, de forme cubique, superposées et paraissant avoir appartenu à la fondation d'un édifice.

« Entre les deux tombelles, on a découvert les dernières assises d'un mur en pierres de petit appareil, dont le re-

vêtement extérieur indiquait qu'il avait enveloppé la tombelle sur laquelle la statue a été trouvée.

« Une troisième tombelle, située comme la précédente, dans le bois dit de Saint-Barthélemy, a été aussi explorée. Elle était de même composée de sable amené là du terrain voisin. On y trouva seulement, sous la terre végétale, une dalle en pierre dure d'un mètre de surface et d'une épaisseur de 25 centimètres. Elle avait été grossièrement taillée et on voyait sur une de ses faces les traces d'une dégradation qui paraît due à l'enlèvement de scellements ou points d'attache.

« Cette tombelle, qui est également de forme arrondie, n'a que 7 à 8 mètres de diamètre et 10 mètres de hauteur. Une arête saillante de 30 mètres de longueur et d'un mètre de hauteur, établissait autrefois une communication entre cette tombelle et le grand chemin romain de Vic-sur-Aisne à Noyon, qui traverse du sud au nord le mont de Choisy.

« Sur le sommet de ce mont de Choisy, existe une enceinte carrée d'environ deux hectares d'étendue, entourée d'un fossé, et qui est connue dans le pays sous le nom de *camp du Receveur*. »

M. Bourquelot présente à la Société le dessin d'une tuile romaine, trouvée récemment à Châteaublot, arrondissement de Provins, et sur laquelle se lit une inscription latine en caractères cursifs, qui a dû être tracée avant la cuisson de la tuile. Cette communication donne lieu à quelques observations de MM. de Longperrier et L. Renier, suivant lesquels ce monument peut être attribué au IIIe et même au IIe siècle de notre ère.

L'ordre du jour appelle la deuxième lecture d'un travail de M. de Girardot, intitulé : *Histoire et inventaire de la cathédrale de Bourges*. Sur la proposition de la commission des impressions, ce travail sera renvoyé à l'examen d'un membre, qui sera chargé d'en faire un rapport à la Société. M. Bourquelot, désigné à cet effet par M. le président, veut bien se charger de cet examen.

Séance du 11 novembre.

Présidence de M. Huillard-Bréholles, vice-président.

Travaux.

M. J. Quicherat rend compte verbalement des résultats de l'exploration qu'il vient de faire du pays d'Alaise, en Franche-Comté. Il met sous les yeux de la Société plusieurs dessins représentant des objets évidemment gaulois, trouvés dans cette localité et appartenant aujourd'hui au musée de Besançon. Il annonce, en terminant, qu'il a réuni sur la question d'*Alesia* de nombreux matériaux qui seront bientôt publiés.

M. de La Villegille dépose sur le bureau un volume de l'*Archeologia britannica*, volume emprunté il y a longtemps déjà à la bibliothèque de la Société, par une personne aujourd'hui étrangère à la compagnie, et qu'on l'a chargé de restituer.

La Société décide sur le rapport de M. Deloche, qu'elle échangera ses publications avec celles de la *Société historique du Bas-Limousin*.

M. Renier lit, à titre de communication, un travail sur une inscription romaine découverte à Lyon, et qui est, suivant lui, un monument de la victoire remportée en 70 ou 71 de notre ère, par les Séquanais, sur les Lingons commandés par *Julius Sabinus*, le mari d'*Éponine*.

M. Bourquelot rend compte de l'examen qu'il a fait du Mémoire de M. de Girardot sur la cathédrale de Bourges. Il pense que l'étendue des textes cités à l'appui de la partie historique de ce mémoire pourrait être considérablement réduite, et il demande, si la Société adopte sa proposition, qu'il en soit donné avis à M. de Girardot. Cette proposition est adoptée.

Séance du 2 décembre.

Présidence de M. **Brunet de Presle**, président.

Correspondance.

M. With, associé correspondant national, résidant à Manheim, entretient la Société de fouilles exécutées récemment à Mayence, et qui ont amené la découverte d'un certain nombre de chaussures antiques. Il annonce l'envoi d'une notice détaillée sur cette intéressante découverte.

Travaux.

M. le président annonce à la Société qu'un de ses membres résidents, M. Alfred Maury, vient d'être élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, et il le félicite, au nom de la Compagnie, de cette nomination.

Le troisième numéro du Bulletin est déposé sur le bureau et distribué aux membres présents.

La Société décide qu'elle échangera ses publications avec celles de la *Société historique du Cher*.

M. Bataillard, membre de la commission chargée de présenter un rapport sur la demande de Mme Kerr, candidat au titre d'associé correspondant, annonce que cette dame a fait parvenir à la Commission, à l'appui de sa candidature, deux mémoires archéologiques. Le premier, sur l'architecture religieuse et civile de la Servie et de la Bosnie, le deuxième sur un retable de l'abbaye de Baume-les-Moines, près Dijon. M. Bataillard donne lecture du premier de ces Mémoires.

La Société procède à la révision de la liste de ses correspondants.

Séance du 9 décembre.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Travaux.

M. Vallet de Viriville entretient la Société d'une découverte faite par M. J. Renouvier, de Montpellier, et qui a fourni à ce savant le sujet d'un mémoire publié par la société archéologique de Montpellier, sous ce titre : *une Passion de* 1446, *suite de gravures au burin*, *les premières avec date*. 1857, in-4°, fig. « La gravure au burin, dit M. Vallet de Viriville, d'après ce que nous savons de ses origines, aurait commencé par le *nielle*. Or le monument daté, le plus ancien connu dans cette branche de l'art, est l'estampe-nielle, exécutée au moyen de *la Paix de Maso Finiguerra*, qui remonte à 1452. « Le hasard, dit M. Renouvier, a fait « tomber entre mes mains une suite de sept pièces de la « Passion, dont l'une porte la date de 1446. Elles sont gra- « vées au burin entre des traits carrés de 103 millimètres « de hauteur, sur 80 millimètres de largeur, et imprimées « sur du papier de coton, à travers lequel on voit un fili- « grane formé de trois cercles accolés et surmontés d'une « tige. [1] » Suit la description de ces sept pièces. L'une d'elles, reproduite par la photographie, accompagne la brochure. On y voit, en effet, sur une frise, l'inscription suivante, qui paraît être la date de la gravure :

m . cccc . xlvj.

Le style de la composition dénote, comme l'observe M. Renouvier, le caractère allemand. Les tailles sont menues, parallèles et *cunéiformes*. Cette découverte, si elle se confirme par une enquête plus approfondie, modifierait consi-

1. Page 8 du mémoire cité.

dérablement l'histoire des origines de la chalcographie. Le nielle italien de Finiguerra n'aurait plus engendré l'estampe italienne; et l'Italie n'aurait plus été en ce genre l'initiatrice de l'Allemagne; car l'art allemand, avant le nielle de Florence, et vingt ans avant le maître de 1466, aurait produit non pas un simple nielle, mais une suite de véritables estampes. Ainsi l'Allemagne, à qui revient déjà l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie typographique, y joindrait encore celui d'avoir découvert l'imprimerie en taille-douce. »

Séance du 16 décembre.

Présidence de M. Brunet de Presle, président.

Travaux.

M. le président annonce à la Société qu'un de ses membres résidents, M. Léopold Delisle, vient d'être élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, et il le félicite, au nom de la compagnie, de cette nomination.

M. Renier communique à la Société un article emprunté par le *Moniteur universel* et par le *Journal général de l'instruction publique*, à un journal de Périgueux, sur les fouilles récemment exécutées dans les ruines des thermes romains de cette ville, article dans lequel se trouve reproduite une curieuse inscription latine découverte à Périgueux en 1820, et publiée, dès l'année suivante, d'une manière plus exacte, par un ancien associé correspondant de la Société, le comte Wlgrin de Taillefer, dans l'ouvrage intitulé: *Antiquités de Vesone*, t. I, p. 295. L'explication que ce savant avait proposée de ce monument n'était sans doute pas exacte; mais celle qu'en donne l'auteur de l'article dont

il s'agit l'est encore moins, et il y a lieu de regretter, ajoute M. Renier, que le *Moniteur* et le *Journal de l'instruction publique* lui aient donné en quelque sorte une consécration officielle, en la reproduisant sans observations.

M. Léopold Delisle fait la communication suivante :

« Notre confrère M. l'abbé Cochet nous a communiqué, à plusieurs reprises, des croix de plomb trouvées dans un ancien cimetière du diocèse de Rouen et sur lesquelles étaient gravées des formules d'absolution. Un texte relatif à l'usage d'enterrer avec le mort un certificat d'absolution se trouve dans l'ouvrage qu'André, moine de Fleuri-sur-Loire, a composé, au XI[e] siècle, sur les miracles de saint Benoît. Cet ouvrage a été copié dans un manuscrit du Vatican par M. Eugène de Certain, ancien élève de l'École des chartes.

« Après avoir raconté qu'un homme du diocèse de Troyes, nommé Robert, était mort sans avoir réparé les graves dommages qu'il avait occasionnés à l'abbaye de Saint-Benoît, André de Fleury ajoute :

> Atqui pervasorem ecclesiasticarum rerum terra non ferens, a se exponit, a se ejicit.... Mane itaque facto, ita repertus, iterum quantocius sepulturæ traditur. Sed denuo bis terque miraculum geminatur.... Confestim igitur uxor ejus super his inquiritur, res in propatulo pernoscitur, quid consulto opus sit communi consilio definitur. Unde ad id ventum est quo Benedicti res injuste pervasæ cum digna satisfactione relaxentur, Floriacum mittatur, a fratribus indulgentia absolutionis misero impertiatur. Quo facto, atque eadem relaxatione in scedula pectori mortui superposita, non enim tellus pepulit ultra, Benedicti patris pia miseratione ab illo die et deinceps pacata.

« Ce passage se trouvera à la page 223 de l'édition des *Miracula sancti Benedicti*, que M. de Certain va publier pour la Société de l'Histoire de France. »

La Société procède au renouvellement de son bureau; sont élus dans autant de scrutins successifs,

Président, M. le comte de Niewerkerke.

1er *Vice-président*, M. Huilliard-Breholles.

2e *Vice-président*, M. Jules Marion.

Secrétaire, M. Mariette.

Secrétaire-adjoint, M. Cocheris.

Trésorier, M. le commandant de La Mare.

Bibliothécaire-archiviste, M. de Montaiglon.

Membres de la commission des impressions, MM. L. Renier, Michelant et Bourquelot.

Membres de la commission des fonds, MM. Grésy, Maury et Vallet de Viriville.

LISTE

BIBLIOGRAPHIQUE

DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

Pendant le quatrième trimestre de l'année 1857.

I. — Journaux et revues.

Journal des savants. Octobre et novembre 1857. In-4°.

Le Cabinet historique. Septembre-novembre 1857. In-8°.

Archives de l'art français. Septembre-novembre 1857. In-8°.

Revue de l'art chrétien. Octobre-novembre 1857. In-8°.

Bulletin du bouquiniste. Paris, Aubry, 1857. In-8°.

II. — Publications des Sociétés savantes.

Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Année 1857, tome IV, n°s 1-4.

L'investigateur, journal de l'institut historique. Août et septembre 1857; in-8°.

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, évêque de Lisieux, jusqu'ici attribuée à Amelgard, rendue à son véritable auteur et publiée pour la première fois avec les autres ouvrages historiques du même écrivain, pour la Société de l'Histoire de France, par M. J. Quicherat. Tome III. Paris, 1857, in-8°.

Mémoires de Mathieu Molé, publiés pour la Société de l'Histoire de France, par M. Aimé Champollion-Figeac. Tome IV. Paris, 1857, in-8°.

La chronique d'Enguerran de Monstrelet, en deux livres, avec pièces justificatives (1400-1444), publiée pour la Société de l'Histoire de France par M. L. Douët d'Arcq. Tome I. Paris, 1857, in-8°.

Annuaire historique pour l'année 1858, publié par la Société de l'Histoire de France. Paris, 1857. In-18.

Bulletin de la Société de l'Histoire de France. 2e série, tome I, feuilles 8 et 9; in-8°.

Mémoires de la Société dunkerquoise. 1856-1857. In-8°.

Mémoires de la Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Année 1856. 2e série, IIIe vol. Lille, 1857; in-8°.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome VII, 2e livr. Limoges, 1857; in-8°.

Bulletin de la Société historique et littéraire du Bas-Limousin. Tome I, 1re et 2e livraisons. Tulle, 1857; in-8°.

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. Tome I, 2e livr., avril, mai, juin 1857, in-8°.

Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 6e année, 23e et 24e livr. Saint-Omer, 1857, in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1857, no 3.

Travaux de l'Académie impériale de Reims. Tomes XXIII et XXIV. Reims, 1856; in-8°.

Mémoires de l'Académie de Stanislas. Nancy, 1856; in-8°.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. Tome IX, 2e cahier, 1856. Epinal, 1857; in-8°.

Bulletin archéologique napolitain. Avril 1857; in-4°.

Revue de numismatique belge. 4e livr. 1857; in-8°.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Année 1855-1856; Mons, 1857; in-8°.

Mittheilungen des historischen vereins der funf Orte Lucern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug. Dreizehnter Band. Einsiedeln. 1857; in-8°.

Mittheilungen der Gesellschaft für vaterlandische Alterthumer in Basel. VI. In-4°.

Basel im Vierzehnten Jahrhundert. Basel, 1856, in-8°.

Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. Siebentes Heft. In-8°.

Jahresbericht des historischen Vereines für Steiermark. 1857; in-8°.

Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg. XVI, XVII. Regensburg, 1855 et 1856; in-8°.

Fontes rerum austriacarum. Diplomataria et acta. X, I; XIII, II; XV, I.

Monumenta Habsburgica. Actenstücke und Briefe zur Geschichte Kaiser Karl V, Von Dr. Karl Lanz.

Archiv. für Kunde osterreichischer Geschichts-Quellen. XVII, I, II; XVIII, I.

Sitzungsberichte der kaiserlischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Classe, XXI, III; XXII, I, II; XXIII, I-IV.

Transactions of the american philosophical society. Philadelphia, 1857; in-4°.

Proceedings of the american philosophical society. 1856, n°ˢ 55, 56.

Memoirs of the american academy of arts and sciences. New series. Vol. VI, part. I. Boston, 1857; in-4°.

Smithsonian contributions to knowledge. Vol. IX. Washington, 1857; in-4°.

Catalogue of human crania, by Aitken Meigs. Philadelphia, 1857.

The canadian journal of industry science and art. Torouto, mai-juillet 1857. In-8°.

III. Ouvrages divers.

Beaupré. — *Documents inédits sur la rédaction des coutumes de Vaudémont*. Nancy, 1857; in-8°.

Bernard (Aug.). — *Lettre à M. Léon Renier, sur quelques inscriptions de la Savoie*. In-8°, extrait de la *Revue archéologique*, 1857.

Bouillet. — *Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne*. Clermont, 1857; in-8°.

— *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne*. *Ib.*, 1857; in-8°.

Chalon. — *Pièces à retrouver. Jetons et méreaux de Mons.*

Monnaies des rois d'Yvetot. Pièces de 20 francs frappées par Wellington pendant la campagne des Pyrénées. In-8°.

CORBLET. — *Inscriptions chrétiennes du musée d'Amiens.* 1 feuillet; in-8°.

COUSSEMAKER (E. de). — *Document inédit pour servir à l'histoire des guerres de Flandre et à celle de la ville et de la châtellenie de Bourbourg, au* XVII*e siècle.* Dunkerque, 1857; in-8°.

COYNART (M. R. de). — *L'Alesia de César laissée à sa place. Lettre à M. J. Quicherat.* Paris, 1857; in-8°.

DESCHAMPS DE PAS. — *Quelques médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas.* In-8°.

— *Sceaux des comtes d'Artois.* Paris, 1857; in-4°.

GARNIER. — *Notice sur Jean Pagès, marchand et historien d'Amiens.* Amiens, 1857; in-8°.

HILDEBRAND. — *Monnaies anglo-saxonnes du cabinet royal de Stokholm.* Stockholm, 1846; in-4°, 2 vol.

KOENIGSWARTER. — *Essai de statistique aux Pays-Bas.* 1857; in-8°.

LE BAS. — *Leçon d'ouverture de la conférence de langue et de littérature grecques à l'École normale supérieure.* 28e année. 1858; in-12.

MERLET ET MOUTIER. — *Cartulaire de Notre-Dame des Vaux de Cernay.* Tome I, 2e partie, 1857; in-4°.

RUELLE (Ch.). — *Étude sur Aristoxène et son école.* 1857; in-8°.

VAN DER HEYDEN (N. J.). — *Notice sur la maison de Kerckhove, dite Van der Varent.* Anvers, 1856; in-8°.

VINCENT. — *Fondation d'Hesdinfert.* Saint-Omer, 1857; in-8°.

WARD. — *Discours prononcé à la séance d'ouverture du congrès international de bienfaisance.* Bruxelles, 15 septembre 1856. Bruxelles et Leipsig, 1857; in-8°.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ IMPÉRIALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

MÉMOIRE

SUR

UNE PATÈRE ÉGYPTIENNE

DU MUSÉE DU LOUVRE,

Samuel

Par M. S. BIRCH, associé correspondant étranger.

Traduit de l'anglais par M. CHABAS, associé correspondant national.

Extrait du XXIVe volume des Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France.



Au nombre des objets curieux que renferme la magnifique collection égyptienne du Louvre et que j'ai pu examiner, grâce à l'obligeance de M. Mariette, se trouve une sorte de coupe ou de plateau rond de 18 centimètres de diamètre, avec un bord relevé carrément, haut

de 24 millimètres. Ce plateau est en or. Le fond de ce vase est orné d'une guirlande de fleurs de papyrus ou lys d'eau (sans doute le schnin égyptien, le lys), au milieu de laquelle sont entremêlés des poissons de l'espèce carpe (probablement des ramis) qui semblent nager au milieu des fleurs. Ce travail est exécuté au repoussé; le sujet et la manière dont il est traité présentent le plus grand rapport avec les coupes de bronze des rois d'Assyrie qui sont aujourd'hui conservées au British Museum. Une décoration de cette nature semble avoir été choisie pour montrer que le vase était destiné à contenir de l'eau. En effet, lorsqu'il en était rempli, il figurait une sorte de petit étang au fond duquel se voyaient des poissons et des plantes aquatiques. De semblables allusions sont communes à des objets d'art de toute espèce : c'est ainsi que le roi d'Assyrie avait fait graver des sujets de vénerie sur les coupes de bronze dans lesquelles le vin lui était présenté à son retour de la chasse. Plusieurs vases grecs, tels que les Πίνακες, dans lesquels on servait le poisson sur les tables, étaient ornés d'images de poissons, de même que les amphores et les autres vases destinés à la distribution du vin étaient généralement décorés de bacchanales.

L'épaisseur du plateau est d'environ $\frac{2}{3}$ de millimètre, et ses bords sont soutenus par un renflement intérieur qui leur donne une épais-

seur apparente de 3 millimètres. Son poids est de 371 grammes 2 décigrammes.

Mais mon attention se porta principalement sur l'inscription gravée autour du rebord à l'extérieur, parce qu'elle se rapporte au règne de Thothmès III, souverain de la XVIIIe dynastie, dont je me suis particulièrement occupé à cause de sa grande importance historique et de l'abondance des documents qui le concernent.

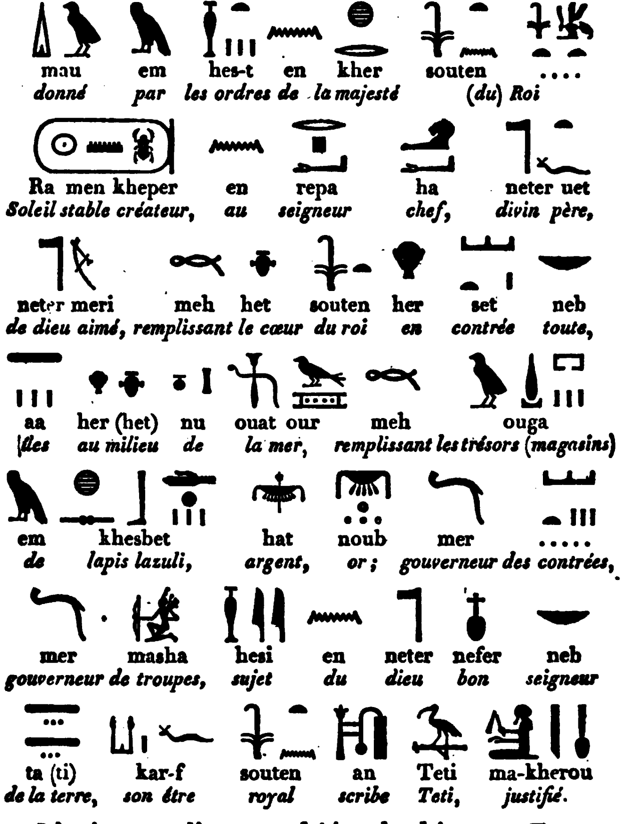
L'inscription consiste en une seule ligne d'hiéroglyphes remplissant le pourtour extérieur du rebord. Les doutes qui s'étaient présentés à mon esprit lors de ma première inspection, relativement à l'authenticité de ce petit texte, se sont évanouis après trois mois de recherches ardues : il est confirmé par les annales et par le langage officiel de l'époque.

En étudiant cette inscription, je me propose d'ajouter aux principales expressions un commentaire qui, je l'espère, ne sera pas dépourvu d'intérêt, car il en ressortira quelques curieuses circonstances historiques et philologiques.

Il paraît que ce vase avait été donné, en récompense de services sur la Méditerranée, à un officier du nom de Teti ou Thoth, qui remplissait à la fois les fonctions des trois castes principales de l'Égypte : celles de prêtre, de militaire et de scribe. C'était, sans aucun doute, une de ces récompenses honorifiques dont les pharaons

avaient l'habitude de gratifier les officiers distingués de leur cour ou de leur armée.

L'inscription, telle qu'elle est gravée, se lit de droite à gauche; mais pour la commodité de la transcription, je la reproduis ici de gauche à droite :



L'existence d'un type hiéroglyphique en France

me met à même de commenter, avec plus de détails, quelques points non suffisamment expliqués par les analyses qu'on avait essayées jusqu'à présent : par exemple, le groupe [hiéroglyphes], *mau*, est le participe du verbe *Ma*, donner, et ne doit pas être lu *Ta* comme on l'a fait précédemment[1]. L'emploi du verbe *Ma*, avec le sens donner, est si fréquemment répété dans les discours des dieux qu'il n'est pas nécessaire d'en citer des exemples[2]. Champollion l'avait comparé au verbe copte ⲧⲁ ou ϯ, donner ; mais il résulte de quelques variantes dans des phrases parallèles, que la véritable forme est celle du verbe ⲙⲁ, tombé en désuétude dans le copte, excepté à l'impératif, et remplacé par ⲧⲁ ou ϯ.

L'équivalent phonétique [hiéroglyphe] se trouve à Ibsamboul, dans l'un des discours d'Ammon-Ra à Ramsès II[3] :

ma	nek	aaou	si	meri
je te	*donne*	*des dignités*	*(mon) fils*	*bien-aimé.*

Ici le verbe est évidemment à l'indicatif, mais on le rencontre à l'impératif sur une stèle trou-

1. *Trans. Roy. Soc.*, lit. N. Series. Vol. IV, p. 222, n. 14.

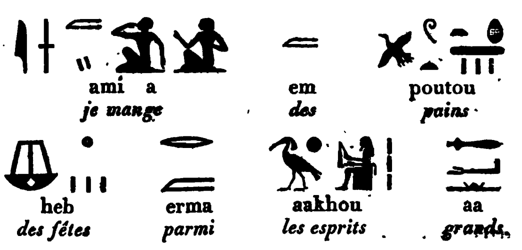
2. Champollion, *Gramm. égypt.*, 352 ; *Dict. égypt.*, p. 360-361.

3. Champollion, *Notices descript.*, p. 75.

vée par M. Mariette dans les fouilles du Sérapéum, et maintenant déposée au Louvre :



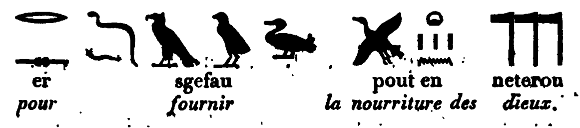
1. Stèle du Louvre, n° 992. Le mot *Pout* désigne une espèce de pain comme, par exemple, dans le groupe , *pe-pout*, dont le déterminatif est un gâteau dans un panier (voy. Lepsius, *Denkm.*, abth., III, bl. 48. b). Cette valeur est également prouvée par les phrases suivantes :



Cf. *Tablets and other mon. in the collection of Lord Belmore*, London 1841, f°, p. 4.



Lepsius, abth., III, bl. 250, a.



Lepsius, abth., III, bl. 268.

Dans les deux derniers exemples, *sgefa* pourrait signifier

On pourrait citer d'autres exemples pour prouver que lorsque le caractère [hieroglyph] a la valeur de *donner*, même dans le rôle d'auxiliaire ou de particule formative de l'optatif, il se prononçait *ma* et non *ti*, et que sa valeur *te*, dans le nom de Petemenophis, résulte d'un changement survenu seulement à l'époque ptolémaïque ou à

parfumer, encenser, s'il n'était pas certain que ce mot a une signification plus étendue que le grec χυφι. Dans tous les cas, on trouve le Pout au nombre des objets qu'on déposait avec les morts : c'est le gâteau funéraire [hieroglyphs]. Lepsius, abth., II, 148.

Déterminé par le signe Dieu, le mot *pout* a une autre signification et a donné lieu déjà à diverses observations. M. Chabas de Chalon, dans un Mémoire sur les inscriptions du temple de Radesieh, l'a discuté de nouveau. Cet égyptologue penche pour le sens divinité, être divin. Au chapitre LXXXIII du livre funéraire, le défunt dit qu'il vole en *Pout*, c'est-à-dire comme un dieu, comme un type divin. Cf. Todt., 83-4. Cette dernière acception conviendrait à ce passage (Lepsius, abth., III, 68) : bâtissant les temples des dieux en pierre blanche, [hieroglyphs], fabricant toutes leurs effigies ou types.

Le groupe *Pout* possède aussi la signification secondaire *fois*, comme [hieroglyphs], *sep*. On lit en effet, Rosellini, M.R.LI :

[hieroglyphs]

men pout maa khatt ter rek neter

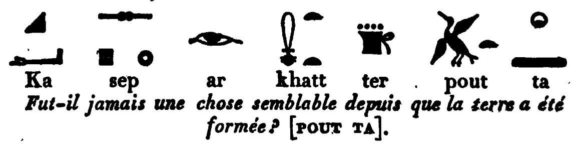
jamais (nulle fois) fut vue chose semblable depuis que le Dieu régnait.

Cette phrase paraît correspondre à celle-ci, qui se trouve

l'époque romaine. On a déjà démontré que c'est par erreur qu'on avait supposé à ce signe le rôle d'affixe du participe passé, et que est l'optatif : *ma-onkh*, qu'il vive !

Le groupe digne d'attention qui vient ensuite est , *hes-tu*, expression qu'on rencontre sous différentes formes orthographiques dans des textes

sur le grand obélisque de Karnak, élevé par la reine Hatasou. Rosellini, M.R. XXXIII :



Ka sep ar khatt ter pout ta

Fut-il jamais une chose semblable depuis que la terre a été formée ? [POUT TA].

La dernière expression (*pout-ta*) est un titre ordinaire d'Ammon-Ra. Champollion (*Gramm.*, p. 534) a supposé qu'il signifiait l'équilibre de la terre. Cette valeur, pas plus que celle de former, n'est nullement démontrée. On pourrait admettre celle de tourner dans ce passage du cercueil de Nekht her hebi, *Brit. Mus.*, n° 10 :



pout-f er her han Ra

Il tourne dans la région d'en haut avec le soleil.

A l'appui de la signification *fois*, je citerai encore :



em pout api

comme la première fois.

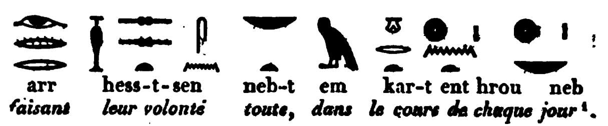
Rosellini, M.R.CXIII, 18.

Sous l'acception *pain*, *nourriture*, *pout* est analogue à l'anglais *food* ou *fodder*. Sous celle de *fois*, on peut l'assimiler au grec πότε et *men pout* est semblable à μήποτε.

nombreux. Le sens primitif est *chanter* et *louer*[1]. Mais on rencontre plus fréquemment celui de *volonté* ou de *commandement*. Cette signification sera facile à prouver si l'on fait attention que le génie de la littérature égyptienne admettait un système de parallélisme semblable à celui des psaumes hébreux : l'idée fondamentale est légèrement indiquée dans la première partie de la phrase et plus fortement accentuée dans la seconde. Cette bisection est appelée antithétique, c'est-à-dire que la seconde clause fait opposition à la première par la manière différente dont l'idée y est exprimée. On pourrait aisément recueillir une liste de ces mots à parallélisme si utiles au scribe égyptien pour la construction de ses phrases. Le parallèle, la doublure de , HES, *volonté commandement*, est , MER, *amour*, *désir*. Les monuments de la IV[e] à la XII[e] dynastie abondent en formules dans lesquelles ces deux mots sont mis en regard l'un de l'autre. C'est ainsi, par exemple, qu'un fonctionnaire qui servit les pharaons Usertesen I[er] et Amenemha I[er] se fait gloire d'être :

Bak	sen	ma	merr	sen	hesi	sen
leur	*serviteur*	*accomplissant*	*leur désir,*		*leur*	*sujet*

1. Champollion, *Dict.*, p. 362; — M. de Rougé, *Tomb. d'Ahmès*, p. 50.



Dans cette phrase, tout l'arrangement est conventionnel au plus haut degré, car l'expression *Bak*, serviteur à gages, est opposée à , *hesi*, personne commandée, sujet; le verbe , *ma*[2], exécuter, s'acquitter d'une tâche, à , *arr*, faire; le groupe complet , *merr*, désir, est parallèle à , *hess-t*, volonté. On reconnaîtra d'ailleurs que ces deux mots appartiennent au même ordre d'idées, en étudiant les formules de cette époque. Ainsi Teta ou Thoth, fonctionnaire du roi Kephren[3], est dit : , *ar merr-t neb-f hrou neb*, « accomplissant le désir de son maître chaque jour. » La même expression est appliquée à Mathu, prêtresse de la déesse Hathor, relativement à son mari Suenathor :

, *art hess-t-f ra neb* « faisant sa volonté chaque jour[4]. »

1. Lepsius, *Auswahl*, taf. X.

2. Le verbe *Ma* est ici employé dans le même sens qu'au calendrier de Medinet-Abou. Champollion, *Not. descr.*, p. 371, 372. Cette valeur a déjà été indiquée par M. de Rougé.

3. Lepsius, *Auswahl*, VIII a.

4. Stèle du *British Museum*, Sharpe, *Eg. inscr.*, pl. XVII.

Des phrases analogues se rencontrent souvent dans le livre des morts. Il était considéré comme essentiel au bien-être du défunt que son *eidolon* ou image fût libre d'accomplir à son gré certaines cérémonies et qu'il ne fut apporté aucune restriction à cette faculté. Aussi le livre funéraire nous dit que le défunt prend, *comme il le veut*, la forme des différentes espèces d'oie, de l'épervier, de l'hirondelle ou du moineau, et surtout qu'il entre au *Ker neter* (l'Hadès) et qu'il en sort *comme il le désire*. Au premier chapitre, la harangue adressée aux âmes ou esprits investis de la juridiction du Mes-khen, ou naissance nouvelle de l'âme dans le monde, commence par cette prière :

« Ouvrez les chemins, préparez les sentiers à l'Osiris N.... (*le défunt*) qui est avec vous. Il vient de la porte de la demeure d'Osiris, il entre avec fierté, il sort en paix. L'Osiris N. (le défunt) n'est point arrêté, ni repoussé,

ak (ou *ka*) *-f hesout her-f merout*

il entre, voulant, il sort, désirant, » c'est-à-dire comme il veut, comme il lui plaît[1].

Si ces exemples étaient considérés comme insuffisants, ceux qui suivent démontrent l'impos-

1. *Todt.*, ch. I, lig. 13-15.

sibilité d'attribuer partout au groupe qui nous occupe le sens chant ou chanteur.

L'inscription de la statuette du prince Anebta, au *British Museum*, commence par une phrase semblable à celle du plateau d'or :

ar-t em hes-tou (en) neter nefer-t[1], « *fait par les ordres de la bonne déesse*, la reine Hatasu, et de son frère, le pharaon Thothmès III. » Sur un fragment d'un vase d'albâtre dédié à une personne qui avait été nourrice d'un prince royal, on voit la même formule avec l'orthographe complète :

ari-t em hesou nt kher souten,

hesi-t en neter nefer[2].

« Fait par les ordres de la majesté du roi, les commandements du Dieu bon, » c'est-à-dire : fait par l'ordre du roi.

De semblables formules ne peuvent s'appliquer à des poëtes ni à des chanteurs, qui, à la rigueur, pourraient *donner*, mais non *exécuter* eux-mêmes les objets auxquels elles se rapportent. Il n'y a pas à songer non plus au *roi* lui-

1. Sharpe, *Eg. inscr.*, p. LVI, B. 1 ; Lepsius, *Auswahl*, Taf. XI.

2. *Brit. Mus.*, *Eg. room.*, 44, 99 a.

même, mais bien aux *ordres* qu'il avait donnés pour faire exécuter l'objet. Le terme *donné*, comme sur le plateau d'or, pourrait peut-être permettre le doute sur la question de savoir si le vase avait été donné *à un fonctionnaire* du roi ou *par l'ordre* du roi. Mais il serait véritablement singulier que la fabrication ou le don d'objets si divers dût constamment être attribuée à des poëtes qui, après tout, étaient des personnages de rang très-inférieur dans la hiérarchie égyptienne. Il est réellement impossible d'admettre que les tombeaux des reines Tai-ti et Isis aient été donnés par des poëtes royaux[1].

L'expression suivante est , *Khar souten;* elle précède immédiatement . Au premier abord, cette répétition me parut pléonastique et me porta à supposer une erreur de la part du scribe. Mais on retrouve la même forme sur une inscription de la muraille méridionale extérieure du temple de Semneh[2], dans laquelle un fonctionnaire dont le nom a malheureusement disparu, raconte les missions dont il fut chargé par Aahmès I[er] et ses successeurs de la XVIII[e] dynastie.

1. Sharpe, *Eg. inscr.*, pl. LXXXIII. Mentu-sa, scribe royal nommé sur cette stèle, raconte qu'il était le jeune homme chargé d'ajuster sur la tête du roi le diadème impérial, ou qu'il le coiffait lui-même d'une couronne, la toge virile égyptienne au temps d'Osortasen I[er].

2. Champollion, *Notices descript.*, p. 385, 390.

Après les dates, on trouve la forme [hiéroglyphes] ou [hiéroglyphes], KHER; on a pensé que cette expression se décomposait en deux termes [hiéroglyphe], *sous*, et [hiéroglyphe], *la majesté.* Mais l'omission du signe [hiéroglyphe] dans les deux exemples déjà cités, prouve que les deux premiers signes du groupe sont phonétiques et le troisième leur déterminatif. En examinant les emplois variés de [hiéroglyphe], on reconnaît d'ailleurs que cet hiéroglyphe est déterminatif de plusieurs groupes phonétiques. Dans le mot [hiéroglyphes], qui sert à nommer la fonction sacerdotale de prophète, on le considère comme correspondant au copte ϩⲟⲛⲧ, ce qui paraît confirmé par la forme [hiéroglyphes], qu'on trouve sur le sarcophage ptolémaïque de Gu, au musée du Louvre[1].

Je signalerai aussi ce titre d'un fonctionnaire de la IVe dynastie, [hiéroglyphes][2], dans lequel le complément phonétique *nt* semble justifier, pour certains cas, la lecture *hent* ou *hen*. Cette lecture peut d'ailleurs s'autoriser du groupe ainsi orthographié : [hiéroglyphes], *hn*, qui constitue un nom propre masculin sur une tombe de la

1. Sharpe, *Eg. inscr.*, New series, pl. III, fig. 1.
2. Lepsius, *Denkm.*, abth., II, pl. XIX.

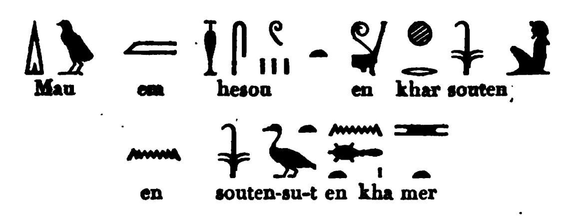
IVᵉ dynastie à Gizeh. (Lepsius, *Denkm.*, abth., II, bl. 8.)

Mais on trouve aussi le phonétique AKAR ou KAR, [1], dans l'inscription d'un tombeau élevé par les ordres du roi Menkarè à Gizeh, où se rencontrent les deux variantes :

outou akar-f . . . . Sa Majesté ordonne. . .

Il n'est cependant pas impossible que le mot AKAR ne remplisse ici la fonction d'une particule adverbiale, telle qu'*alors*, *comme*, etc., ainsi qu'on le voit sur la stèle d'Enentef à Leyde. Néanmoins il semble plus naturel d'y reconnaître une ancienne forme phonétique de l'expression Majesté.

Sur le tombeau de la reine Tai-ti, la formule est conçue en ces termes :



« Donné par les ordres de la majesté du roi, à la

1. Lepsius, *Denkm.*, abth., 2-37.

fille bien-aimée de sa race[1]. » Dans l'inscription de la reine Hési, Ramsès V dit que la tombe a été

mau em hesou nt khar souten ....

en neb ta-ta

« donnée par les ordres du roi . . . . à la maîtresse de la terre [la Reine Hési][2]. »

Ici le mot royal, quoique employé comme adjectif, est suffixe et non préfixe de son substantif, contrairement à ce qui se voit dans *souten su-t*, royale fille; c'est que toutes les fois qu'il est question de la personne divine elle-même et non de quelque objet s'y rapportant, le mot *Dieu* ou *Roi* est placé le second et non le premier comme dans les autres cas. S'il est vrai que

1. Champ., *Not. desc.*, p. 385. L'expression *souten su .... kha-f meri-f*, la princesse bien-aimée issue de son corps, montre que doit s'entendre du germe, *semen* (Champ., *Not. descr.*, p. 392.) Le prince Sha-em-ouab, fils de Ramsès II, est nommé à Beit-oually (Rosellini, M.R.LXXIV), le fils royal bien-aimé, de son corps, , germe divin émanant du taureau puissant (le Roi).

2. Champollion, *Notices descriptives*, p. 390.

la position du mot Kher dans la phrase soit favorable à l'opinion qui veut en faire une préposition, parce que en égyptien les prépositions précèdent les noms qu'elles gouvernent, cette considération perd toute valeur en présence des exemples qui le montrent lui-même précédé de l'affixe *n* du génitif, ce qui prouve rigoureusement que ce mot est employé comme substantif. Il n'est pas nécessaire de revenir sur la démonstration déjà faite par moi que est un esclave mâle et une femme esclave. Le copte ϩⲙ̄ϩⲁⲗ présente dans sa syllabe finale assez de ressemblance avec *Her* ou *Kher* pour que sa dérivation du thème antique ne soit pas improbable.

Bien qu'il n'y ait aucune nécessité de commenter les mots déjà connus de notre inscription, je crois devoir citer ici à propos du signe , qui se rencontre dans le prénom de Thothmès III, un texte gravé sur un plat de bronze du musée du Louvre dans lequel ce mot *men* est employé dans le sens de *don*. Il y est dit :



« Il a fait don de cette statue au Seigneur qui fait.... »

Cet exemple prouve que le mot *Men* n'est pas

exclusivement appliqué aux édifices publics, et qu'il doit signifier la *dedicace* ou l'*offre* d'un monument.

Le sens véritable des cartouches prénoms est indubitablement une des plus grandes difficultés de la langue égyptienne, car la forme abrégée dans laquelle ils sont conçus les rend susceptibles de plusieurs interprétations.

Dans ses fonctions militaires, Teti ou Thoth avait servi dans toutes les contrées où les armées de l'Égypte avaient pénétré, mais particulièrement dans les îles de la grande mer : , *aa her ouat our*. Le premier caractère de ce membre de phrase se voit sous la forme de , *aa*, dans la description de la recherche d'un nouvel Apis, sur la stèle de Pethési[1]. C'est le même mot que l'hébreu איים הים, AIIM AIAM[2], les îles de la mer.

Le second mot *her* ou *her-het*, comme on lit quelquefois, serait plutôt *heli*, dans le centre de....

Enfin la dernière expression , *ouat our* est un mot composé signifiant le grand lac ou le *grand bassin*. Cette dénomination s'ap-

1. Mariette, *Renseig. sur les Apis*, Bull. de l'Athén. franç., 1855, p. 95.

2. *Esther*, X, 1. *Ps.* LXXI, 10. Michaelis *Spicil.* I, p. 132 : *Gen.* X, 5, etc.

plique spécialement à la Méditerranée. Avant d'aborder les relations politiques des Égyptiens dans cette mer, il convient, pour expliquer la valeur phonétique *ouat* donnée au signe ⟨hiéroglyphe⟩, de rappeler qu'on le rencontre comme déterminatif du groupe ⟨hiéroglyphes⟩, *ouat*, dès l'époque de la IVe dynastie[1].

La stèle d'un personnage nommé Paisheti[2], qui remplissait les fonctions de portier des lacs ou des bassins septentrionaux d'Ammon-Ra à Thèbes, nous montre que l'hiéroglyphe ⟨hiéroglyphe⟩ avait par lui-même la valeur d'étang ou de bassin. Le titre de ce fonctionnaire est exprimé en ces trois manières différentes :



ari ro en ouat meh-ta en Amen

« gardien de la porte des bassins septentrionaux d'Ammon. »

Il s'agit sans doute ici des réservoirs ou étangs appartenant aux temples et appelés les Hy-

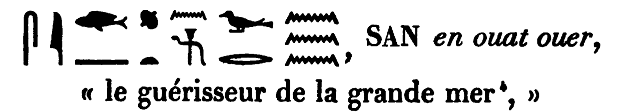
1. Lepsius, *Denkm.*, II, 37. Cf. M. de Rougé, *Ath. Fr.*, 1855, p. 958.

2. *British Museum Eg. Saloon.* N° 282.

dreuma à l'époque romaine, comme par exemple, au mont Claudien[1] : Ὕδρευμα εὐτυχέστατον τραιανικὸν δακικόν, et à Senskis[2] : Λάκκος τοῦ ὑδρεύματος. Il paraît, d'après l'inscription de Pethesi, que ces réservoirs étaient entourés d'une muraille, et que l'accès n'en était accordé que dans certaines occasions ou à des conditions déterminées.

Dans un papyrus hiératique du *British Museum*[3] que M. Heath vient d'examiner et dont le sujet est relatif aux lamentations faites à la mort d'Osiris, on voit, entremêlées dans le texte, des lignes d'hiéroglyphes un peu différents des hiéroglyphes ordinaires en ce qu'ils ont le caractère anaglyphique.

L'un de ces monstres marins, à propos desquels Horace donne aux poëtes une leçon de bon goût, est représenté dans un passage : « Il a le corps d'un dauphin, les jambes d'un cochon et la queue d'une vipère. » Son nom est :



« le guérisseur de la grande mer[4], »

1. Letronne, *Inscr. grecq.*, p. 422.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 457-460.
3. Papyrus, *British Museum*, n° 825. Salt.
4. On trouve le mot SAN avec le sens de guérir dans le livre des morts. Cf. Todt., ch. XCIX, lig. 34, où, après la mention des grains divins, etc., donnés aux morts dans l'Aahlu ou Champs-Élysées, il est dit : « Guérissant (*san*) à

ce qui doit s'entendre de la Méditerranée seulement, où les dauphins étaient communs. On a déjà exposé en partie les motifs pour lesquels cette expression *ouat-our* ne peut s'appliquer qu'à la Méditerranée.

La plus ancienne mention jusqu'à présent connue de la grande mer ou de la Méditerranée, se trouve à Eileithyia, sur la tombe d'un personnage nommé Pahri, qui vivait au temps de la XVIIIe dynastie, et dont l'inscription contient cette métaphore : « comme le Nil allant à la grande mer[1]. »

Un tombeau de Gournah, remontant à la même époque, reproduit une partie du chapitre XVII du Rituel et notamment le passage qui donne les noms mystiques du grand Dieu né dans son nid. L'un de ces noms est :

« La mer (le Ouat-our ou l'Océan) est ton nom[2]. »

lui ses membres en ce lieu, car ses membres y sont semblables à ceux des dieux. » La rubrique finale du ch. CXLIV, lig. 31, s'exprime ainsi : « Énonce un charme (san oua) après avoir fait les actes pour accomplir ce passage. »

Toutefois le paquet noué qui sert de déterminatif est généralement en rapport avec des idées de puanteur, de malpropreté, etc. Il est donc possible que SAN ait quelque autre signification ; les deux que je propose sont seulement provisoires. Au Todtenbuch, ch. CXLIV, lig. 14, *san* a la valeur de longueur ou dimension. En définitive ce mot exige une étude nouvelle.

1. De Rougé, *Ath. franç.*, 1855, p. 957.

2. Lepsius, *Denkm.*, III, 38 ; Todt., ch. XVII, l. 17.

Aux temps de Thothmès III, les îles de la grande mer, si elles n'étaient pas réellement comprises dans les possessions de l'Égypte, avaient au moins envoyé des députés ou des ambassades à ce monarque.

Parmi les décorations de la tombe de Rekh-kha-Ra[1], huissier du palais sous ce règne, est un tableau représentant les principaux tributaires de Thothmès III, introduits avec leurs dons devant le souverain. Il n'est pas nécessaire de détailler ici toutes les races ethniques qui serviraient, pour ainsi dire, de vignettes aux grandes stèles historiques ou annales de Karnak. Toutefois deux d'entre elles réclament notre attention, parce qu'elles se rattachent à la grande mer, c'est-à-dire la Méditerranée.

Ce sont d'abord les Rutenou ou Ruten, si fréquemment en rapport avec les principaux monarques de cette dynastie et de la XIX[e]. Leur situation est fixée derrière la grande mer par le texte hiéroglyphique :

« Rutennou, toutes les contrées au nord, derrière la grande mer. »

Sans doute ce n'est là qu'une indication générale, car les animaux que ces peuples amè-

1. Hoskins, *Ethiopia*, 4°, London, 1835; sir G. Wilkinson, *Mann. and Cust.*, I, pl. IV.

nent : l'éléphant, l'ours et les chevaux, feraient plutôt reconnaître une nation appartenant à l'Asie centrale qu'aucun des peuples habitant primitivement au nord de la Méditerranée. Par malheur il n'est pas possible d'identifier avec quelque certitude le nom de Rutenou avec aucun de ceux que nous ont conservés, soit la géographie sacrée, soit la géographie profane. Cette dénomination se perdit ou s'altéra, et les écrivains grecs ou romains ne la connurent pas[1].

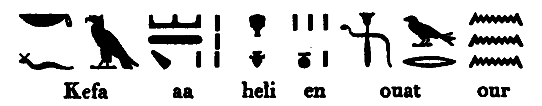
Comme ce peuple était partagé en Rutenou supérieur et Rutenou inférieur, il est permis de supposer qu'il occupait, soit les deux rives d'un fleuve, soit le voisinage d'une chaîne de montagnes. Non-seulement les armes de Thothmès III l'atteignirent, mais encore ce conquérant le subjugua complétement.

L'inscription du tombeau thébain de Rekhkhara est extrêmement mutilée, et bien qu'elle ait été copiée deux fois, elle laisse une certaine marge aux tentatives de restitution du texte. Je propose de lire , KAR PEH, *derrière* la grande mer.

Le second peuple mentionné dans l'inscrip-

1. Les Lood-im de la Bible ne peuvent être les Rutenou, car l'égyptien, dans les tables ethniques, ne reproduit pas les pluriels en *im* de l'hébreu. Le rapprochement avec les רדנים, Rodanim, *Genèse*, X, 4, serait plus satisfaisant si cette forme, donnée aussi par le texte samaritain, est correcte. Les Septante ont Ῥόδιοι.

tion Rekh khara, et dont l'examen rentre dans mon sujet, est nommé



« les Kefa, îles au milieu de la grande mer[1]. »

C'est une race sans barbe dont la couleur ressemble à celle des Égyptiens eux-mêmes, mais dont la chevelure est disposée en boucles crêpues sur la tête, tandis qu'une masse tressée rappellant la coiffure d'Horus, est pendante sur le côté droit. Ils sont vêtus d'une courte tunique analogue à la shenti égyptienne, serrée autour de leurs reins et ornée de bordures ou de rayures de couleurs variées. Leur chaussure consiste en cothurnes ou brodequins comme ceux des Étrusques, avec des ornements des mêmes couleurs et des mêmes dessins, et notamment la bordure grecque ou méandre.

Les tributs qu'ils apportent *en paix* se composent principalement d'objets fabriqués avec des métaux précieux, de vases décorés de têtes de gazelles, des rhytons, de larges cratères dont les bords sont incrustés de grandes fleurs bleues, des aiguières d'or et d'argent, d'autres sortes de

1. Ici la copie de M. Hoskins paraît correcte. M. Lepsius n'a pas reproduit cet important monument dans ses *Denkmäler*.

cratères, des coupes profondes, des vases de cuivre, des lingots de lapis et d'or, une dent d'éléphant et des espèces de chapelets ou colliers de pierreries. On n'y voit pas d'animaux.

Les îles se distinguaient par leurs productions industrielles. Le nom de ce peuple est le commencement de celui de Κόπ-ρος : et comme cette île était toujours la première à tomber entre les mains du maître de la Syro-Phénicie, l'hypothèse qui fait des Kefa les Caphtor-im ou les aborigènes de Chypre, présente beaucoup de vraisemblance.

Au témoignage d'Androclès Philostephanos[1], l'un des nombreux noms antiques de cette île était Sphéceia, Σφήκεια, et ses habitants étaient les Σφῆ-κες, les guêpes, si toutefois cette appellation n'est pas simplement une forme dialectique de *Kfe.* Le nom de *Kerastai* ou *Cornus*, donné aux Cypriotes, était dû aux ἔξοχαι ou protubérances de leurs têtes, qui sont très-appréciables dans les tableaux de grandes dimensions[2]. Leurs cheveux sont bouclés par devant, de manière à figurer des cornes, ce qui leur donne l'apparence des têtes cornues de Jupiter-Ammon. Leur couleur rougeâtre est un trait de ressemblance qui prouve leur relation ethnique avec les Égyptiens, et la nature mélangée de la population

1. Tzetzès, *ad Lyc.*, 447.
2. Champollion, *Mon. égypt.*, pl. CXC, CXCI.

de cette île qui fut colonisée par les Phéniciens, les Éthiopiens ou les Égyptiens et les Grecs.

Leurs tributs sont encore énumérés sur d'autres monuments funéraires[1]. On les trouve mentionnés pour la dernière fois sur le pilier de Soleb, où ils figurent parmi les peuples subjugués par Aménophis III[2]. Mais ici le Kefa prisonnier est représenté avec une barbe à l'asiatique, la chevelure retenue par un bandeau uni noué autour de la tête. En un mot, il n'a aucune des particularités ethniques qui distinguent le Kefa, tributaire de Thothmès III.

Dans la partie des annales de Thothmès III qui s'étend de sa vingt-deuxième à sa trente-deuxième année[3], on rencontre une mention des Kefa. En énumérant les produits du pays des Tanaï[4], peuplade bien connue de la tribu des Palusata ou Pelishti (les Philistins), le texte dit qu'il y avait un *shouabti* ou *shouab-shouab*[5]

1. Lepsius, *Denkm.*, abth. III, bl. 39, 6, lig. 3.
2. *Id.*, *ibid.*, abth. III, 88.
3. *Id.*, *ibid.*, abth. III, bl. 30, lig. 17, 18.
4. Le texte mentionne un objet nommé , Makhou; j'avais cru que cette expression désignait une espèce de voiture ou de chariot, mais je l'ai trouvée depuis avec le sens de *banc*, dans une phrase ainsi conçue d'un papyrus de M. Murray :

« S'asseoir sur le banc (makhou) dans la barque. »

5. Le mot *Outhou*, table, est quelquefois déterminé par un vase. Ainsi un *shabti* ou *khabkhab* était peut-être une

de la fabrication de Kefa, quelque espèce de vase d'argent ainsi que les vases de *ha* ou terre cuite, et des mains ou plats d'argent pesant un poids de cinquante-six livres et quelques onces. Dans ce passage, comme dans l'exemple précédemment cité, ce peuple se distingue par ses ouvrages en métaux. Malheureusement les expressions inusitées du texte ne permettent guère de préciser ce qu'étaient ces ouvrages. Dans tous les cas, il est certain que les Kefa ou Cypriotes, aussi bien que les Gaha, se faisaient remarquer, comme les Sidoniens, les habitants de Gaza et toutes les peuplades phéniciennes, par leur habileté dans l'industrie et dans les travaux artistiques. Après l'époque d'Aménophis III, on ne les voit plus paraître dans les listes ethniques, probablement parce que le développement de la puissance maritime des Philistins avait mis un terme aux entreprises du souverain de l'Égypte, ou peut-être encore parce que la dénomination de ce peuple avait subi quelque changement.

Mais les îles de la mer continuent à être citées dans les inscriptions comme l'objet d'attaques et de conquêtes de la part des pharaons ou comme tributaires de l'Égypte. Dans le lan-

espèce de tablette ou de rayon servant de support à un vase de *Ba*, c'est-à-dire de *terre* (peut-être de *fer*). Il est remarquable que le cuivre n'ait jamais été cité dans les produits de ce peuple. Cf. aussi Champollion, *Not. descr.*, p. 507.

gage officiel, elles forment la cinquième division du monde connu.

Dans une prière au disque solaire[1], Aahmès, chambellan de l'hérétique Aakh-en-aten, l'apostat Aménophis IV, parle du sud et du nord, de l'ouest et de l'est et des îles au milieu de la grande mer, comme faisant partie des possessions ou des conquêtes de son maître.

« Ses frontières, dit-il, s'étendent du côté du sud jusqu'aux bras du vent, vers le nord, jusqu'aux rayons du soleil, » voulant exprimer sans doute par ce langage hyperbolique la distance à laquelle peuvent atteindre les rayons du soleil au méridien, ou le souffle des vents à l'époque des brises étésiennes.

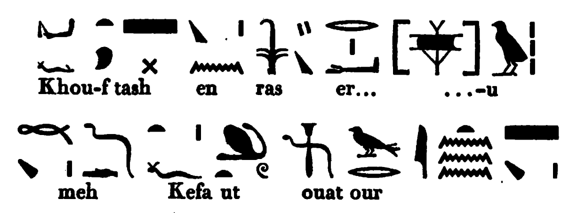
Le texte mutilé qui décrit les triomphes du même monarque énumère aussi ses conquêtes et les tributs qu'il imposa aux Kharou, l'un des peuples maritimes de la Méditerranée, et à Coush (l'Éthiopie), et il est de nouveau question de l'est et de l'ouest, du sud et du nord et des îles au milieu de la mer[2], ce qui prouve que la puissance maritime des Égyptiens subsistait encore.

Sous le règne de Thothmès III ou de l'un de ses successeurs, un fonctionnaire nommé Sen, dans un proscynème qu'il fit graver sur les lin-

1. Burton, *Exc. hierog.*, pl. VII, l, 5-6.
2. Lepsius, *Denkm.*, III, bl. 100.

teaux du temple de Kummeh[1], adresse au dieu Num ou Chnumis la harangue suivante : « Adoration à Num, révérence à celui qui frappe le bétail (titre de Num). . . . jusqu'à la profondeur de la mer[2]. »

Sur une stèle élevée à Ibrim[3], pour célébrer ses conquêtes, Seti Ier explique en ces termes qu'il a porté ses frontières jusqu'à la mer :



« Il gouverne la frontière du sud jusqu'aux bras du vent ; au nord il a pris la grande mer. »

1. Lepsius, *Denkm.*, III, bl. 59 a, côté gauche.

2. M. Heath m'apprend que M. Brugsch traduit *ges*, profondeur, Copte, ϫⲓⲥⲉ, ϫⲟⲥⲉ. Je donne mon assentiment à cette lecture. J'avais été trompé par les formes erronées du mot *get*, huile, données dans Lepsius, *Denkmäler*, et dans Leemans, *Mon.* Voyez ma note f. *Archæologia*, vol. XXXIV, p. 366.

3. Une copie de cette inscription m'a été communiquée par M. Harris d'Alexandrie ; elle a été photographiée par M. Fox Talbot, et il en a été distribué un petit nombre d'exemplaires accompagnés d'une traduction que j'en fis à l'époque. L'avant-dernier groupe doit être , Kef-tou.

Le même monarque est représenté sur le pylône de Karnak frappant de sa massue les chefs des Phut et des Mena ou pasteurs, toutes les régions et les contrées éloignées, les pasteurs des localités du nord-est? et « le circuit de la grande mer[1]. »

Au nombre des prisonniers des listes ethniques se rapportant, soit à des conquêtes, soit à des possessions étrangères de l'Égypte, il en est un qui porte le nom de , *em het*, dans les eaux[2], c'est-à-dire les lieux situés dans les eaux, *les îles de la mer*. Mais cette expression est douteuse et pourrait être simplement le nom de quelque pays nommé Mahet.

Quoi qu'il en soit, dans les textes de cette époque, le terme *la grande mer* doit être entendu des régions situées au nord de la Méditerranée.

Plusieurs textes appartenant au règne de Ramsès II relatent également la mer. A Ibsamboul[3], un fonctionnaire, Ramesès-nekht-hebu, déclare au roi qu'Ammon-Ra lui a donné « le sud, le nord, l'est, l'ouest et les *îles au milieu de la mer.* » Dans la campagne de Ramsès II contre les Khita et leurs confédérés, le poëme parle des vaisseaux qui vont sur la *mer* et qui apportent

1. Rosellini, M.R. LX.
2. Rosellini, M.R. LXI.
3. Rosellini, M.R. CXIV, lig. 17.

les tributs de toutes les nations[1]. Il est souvent question de la mer comme limite de l'empire de ce pharaon, mais il est évident que le sens bien plus étendu de l'expression « jusqu'aux bras du ciel, dans toute direction[2], » rendait parfaitement inutile la mention des îles de la mer.

Une inscription de la seconde année de Ramsès II[3] parle de ses succès contre les peuples de la Méditerranée : , *sfekh-ef n kara nu ouat our*, « les guerriers de la grande mer ont été capturés par lui. » Toutefois on n'a pas encore reconnu positivement sur les monuments de ce règne la mention d'une victoire navale. L'événement qui y tient la première place, c'est la guerre contre les Khita et la grande alliance de l'Asie centrale pour résister à la marche progressive des armes de l'Égypte. Il n'est pas possible non plus d'attribuer à Ramsès II la création de la marine égyptienne, car déja Thothmès III avait pu rendre l'île de Chypre tributaire. Je discuterai ultérieurement les rapports que ces victoires navales

1. De Rougé, *Ath. français*, 1855, p. 957. Select. papyri, XXV-10.

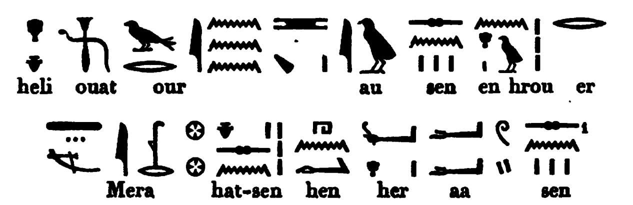
2. Rosellini, MR. CXI, CXXIX.

3. Lepsius, *Denkm.*, III, bl. 175, g. lig. 8; de Rougé, *Ath. français*, 1855, l. c.

peuvent avoir avec les légendes de Sésostris, sa conquête des Cyclades et la puissance maritime de l'Égypte. De semblables traditions, si elles sont fondées sur une base historique, appartiennent essentiellement à une époque plus récente. Les grandes victoires navales furent remportées par Ramsès III, surnommé Miamoun, le constructeur des palais de Medinet-Haboo. Il est dit cependant que le roi et son armée se tiennent sur le rivage[1], tandis que la destruction des Philistins ennemis est surtout l'œuvre des Karutana de la mer, nation ou tribu d'origine phénicienne ou insulaire, comme les Kherith-im qui habitaient sur les côtes. Dans les passages mutilés, et par conséquent assez obscurs, du texte qui accompagne la représentation de ce combat, on distingue « que le roi attaque les nations septentrionales venant des îles, que son souffle les renverse, qu'elles se retirent sur leurs eaux, qu'il s'avance contre elles comme le vent du nord, qu'il les dépouille de leurs armes, s'empare de leurs âmes, navigue sur leur mer et décoche ses flèches sur elles partout où il lui plaît. » Le monarque s'adressant aux principaux officiers de son armée leur dit que :



1. Rosellini, M.R. CXXX, CXXXI, CXXXII; Champollion, *Mon.*, CCXXIV.



« les nations viennent devant eux des îles au milieu de la mer ; elles sont en face (ou au delà) de l'Égypte, leurs cœurs palpitent dans leurs mains[2]. »

Dans l'inscription de Medinet-Haboo, relative aux événements du règne de ce souverain[3], on rencontre des allusions aux batailles navales du roi. On y lit, par exemple : « que le roi a détruit leurs forteresses, que leurs âmes ont été retenues (sur la terre)

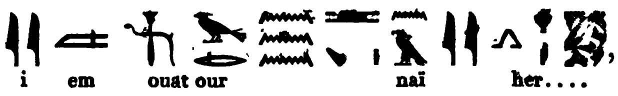
au em tahour her ta neb-

1. Rosellini, MR. CXXXII. Champollion, *Mon.*, CCXXIV.

2. Le mot que je lis *Mera*, dans ce texte, et que d'autres égyptologues lisent *Mer-ter* pour y retrouver *Mudraya* ou *Mitsra-im*, ne me semble pas signifier constamment et nécessairement l'Égypte. C'est plutôt la limite la plus avancée, les points extrêmes, les confins, ⲙⲏⲣ. Par exemple, dans une stèle du *British Museum*, n° 164, et dans Sharpe, pl. 97, lig. 12, se trouve cette phrase : *Men kheper ask em mera-sen*, « ne s'arrêtant pas (ne faisant pas station) sur leurs limites. » Le sens du passage cité est que les îles sont en face des côtes.

3. Burton, *Exc. hier.*, pl. XLIII, 2.

4. Il est difficile de décider si ce groupe est *touhour*,



« les forces de tous les pays de la grande mer venaient pour. . . . »

Par malheur l'inscription n'est pas seulement mutilée, mais encore mal copiée, et la signification des passages qui précèdent et qui suivent celui que je viens de citer est obscure; néanmoins il en reste assez pour montrer qu'il y est question des grandes luttes sur la mer ou sur les côtes qui eurent lieu sous ce règne, et dont Ramsès introduisit les tableaux dans les décorations de sa résidence, à Medinet-Haboo. L'inscription de la cinquième année de ce monarque semble aussi parler de la mer[1]. Mais un monument de la neuvième année raconte avec plus de détails les campagnes du roi contre les insulaires de la Méditerranée. Le monarque lui-même s'exprime en ces termes :

« Je suis le roi qui atteint, qui connaît sa gloire, qui prête son bras à ses soldats, au jour de la bataille : ceux qui s'approchent de mes frontières ne quittent pas la terre, leurs âmes sont retenues pour jamais[2]. »

comme dans Champollion, *Not. descr.*, p. 588 : « Les 8000 hommes de troupe (ⲧⲉⲡⲟⲩⲣ) qui sont au devant » ou *mahour*, Greene, pl. II, l. 26.

1. Burton, *Exc. hier.*, pl. XLIII, l. 2.

2. *Fouilles à Thèbes*, etc., par M. Greene, traduction de

Ce passage pourrait se rapporter aux conquêtes de Ramsès III sur les Mashouash, les Uashash, les Shakalasha, qu'on a assimilés aux Moschi, aux Sagartioi et aux Outioi.

Ce langage toutefois est plutôt celui d'un roi qui a repoussé une invasion que celui d'un conquérant qui s'est aventuré sur la mer pour attaquer les îles de la Méditerranée. La suite du texte confirme d'ailleurs l'idée que la bataille eut lieu sur les confins de l'Égypte, peut-être même aux bouches du Nil.

M. de Rougé. Voy. aussi *Ath. franc.*, 1855, p. 956 et suiv. Relativement au groupe *Oustenou*, comparez [hiéroglyphes], *Oustenou er bu merr-s*, « s'avançant (à grands pas, *striding*) vers le lieu qui lui plaît. (Rosellini, MR. CXLI). Ceci justifie le sens assigné à ce groupe par M. de Rougé, *Ath. franc.*, p. 961. Le mot [hiéroglyphe], *kam*, signifie rester, résider, comme le démontre cette phrase dont le sens est très-clair : *au s-kam-na rempa* [hiéroglyphe] *em a-k*, « j'ai résidé quatre-vingts ans dans ta demeure. » (Sharpe, *Eg. inscr.*, p. 24, b. 2.) Dans le passage étudié, *kam* est l'opposé de [hiéroglyphe] ou [hiéroglyphe], *Her*, que je considère l'équivalent de ϩⲱⲗ, *exire*, sortir. L'idée des Égyptiens était que les âmes des élus quittaient la terre pour aller au ciel, tandis que celles des méchants étaient retenues sur la terre. Depuis que ceci a été écrit, M. Brugsch a admis pour le groupe [hiéroglyphe], la lecture *per*, d'après ses affinités démotiques. Les raisons de ce savant ne m'ont pas convaincu. J'ai rencontré d'ailleurs la variante [hiéroglyphe], *her*, dans un texte hiératique que j'ai depuis perdu de vue.

Dans les trois passages qui parlent de la guerre contre le peuple maritime, on rencontre une expression inusitée, très-difficile à comprendre dans un contexte embrouillé et composé de mots rarement employés. Voici ce que je distingue : « Les . . . . des îles ? de la mer vinrent; la désolation était complète devant eux . . . . les *parties de la tête des eaux ;* à cheval sur les eaux, comme sur des chevaux. Ils étaient sur la mer ; ils furent brisés et massacrés sur le rivage, frappés sur les . . . . leurs vaisseaux, tout ce qu'ils avaient tomba dans la mer[1]. »

Telle est la description que donne l'inscription de la neuvième année.

Au même palais de Médinet-Haboo, un grand tableau représente une attaque dirigée contre les galères des Pulusata et des Takhrou ou Tyriens ; les légendes n'en sont pas complétement intelligibles. Ce qui se rapporte au grand combat naval semble dire : « Il (Ramsès III) fait les peuples du nord qui viennent des îles . . . . dans leurs membres ; ils sont partis des eaux, aux bouches de la tête des eaux ; les (leurs) narines se dilatent, leurs cœurs respirent les vents. Sa Majesté s'avance contre eux comme un tourbillon, combattant dans la trouée ; il est semblable à un coureur (ou chasseur)[2].

1. Greene, l. c., l. 23-24.

2. Ce mot *Pahur* a déjà été expliqué par M. de Rougé

« La force s'échappe de leurs membres, ils sont renversés, leurs cœurs sont étouffés dans leurs places, leurs âmes sont saisies, leurs armes enlevées; descendant vers la mer, il darde ses flèches sur eux comme il lui plaît; l'ennemi prend la fuite vers la mer (litt. fuite? est faite par l'ennemi vers la mer). Sa Majesté est semblable à un lion furieux[1]. »

Dans la harangue déjà citée du pharaon à son armée, il est également question du mouvement de l'ennemi aux bouches ou portes de la tête des eaux[2], [hiéroglyphes], ROU HAOU.

Le premier de ces groupes est aisément reconnaissable pour le pluriel ordinaire : *portes* ou *bouches*. On se rappellera que cette expression est appliquée au Nil, et à son élévation au passage de Semneh. Il est donc probable qu'elle se rapporte à la bouche, à l'embouchure d'une rivière plutôt qu'à la mer proprement dite. En

(*Ath. fr.*, 1855, p. 960). Sur un fragment de sarcophage, *Brit. Mus.*, n° 6943, il est déterminé par un homme portant un bâton avec un paquet noué : [hiéroglyphe]. Bunsen, *Egypt. plac.*, p. 497, n. 36. Le rituel de Nebseni donnne la variante [hiéroglyphes] aux passages correspondants à Todt., XXXIII, c. LXXXIX, 1. On lit sur une stèle de la première année de Ramsès II, Sharpe, *New series*, p. 33, B. 2 : *il court* (pahur) *sur les têtes des barbares.*

1. Champollion, *Mon.*, CCXXIII.

2. *Id.*, *Ibid.*, CCXXIV.

effet l'emploi du terme *bouche*, pour exprimer l'embouchure d'une rivière, est de tous les temps. Le même mot signifie aussi part, parties, mais dans le sens de portion seulement, et par conséquent il ne peut avoir été appliqué au rivage comme on dirait *aux parties* (localités) *maritimes du pays*.

Le second groupe se rencontre rarement dans les textes, il se lit *haou* ou *haou-t*, et signifie littéralement le commencement ou le devant; il pourrait s'entendre des lieux où un fleuve, tel que le Nil, se perd dans la mer. J'en retrouve l'emploi à une époque plus récente, dans l'énumération des différentes espèces de poissons préparés pour une grande fête du Soleil[1]. Ce document, qui nous remet en mémoire les regrets des Hébreux au désert pour les poissons, les concombres, les oignons, les poireaux, les melons et l'ail qu'ils mangeaient en Égypte, présente la liste suivante :

Le *Out* ou poisson de Tashanau (sans doute quelque rivière étrangère) ;

Le poisson *Buka* (le Fahaka[2] des Arabes ou le Foukasi ou anguille[3] des Coptes), provenant du Ptar (nom de quelque autre cours d'eau);

Une portion d'un poisson appelé *Mat*, provenant des étangs;

1. *Pap. Anastasi*, 4°, pl. XCVI, l. 6.
2. Champollion-Figeac, *l'Égypte*, p. 19.
3. Peyron, *Lex. copt.*, voce, p. 322.

Le *Ra* des grandes eaux ;

Du poisson sec nommé *Anou*, apporté de Garu, c'est-à-dire de Péluse, considérée ici comme pays étranger;

Le *Barui* (le copte phori ou fori[1]), qui est le surmulet du Nekhar ou Nehar (le Nahr), ou fleuve du pays de Has, en Éthiopie[2];

Une autre espèce de surmulet . . . . . par les pêcheurs ;

L'*Ameska* ou *Mizdeh*[3] des Arabes, qui est l'ancien Oxyrinque, provenant des *Bah* (les canaux ou écluses du Nil);

Le poisson *Hauana*, provenant de [hiéroglyphes] (Hau);

Le *Kai*, espèce de petit poisson, le copte Kulegi[4], provenant du fleuve *Ta*hugalata ou *Ma*hugalata, le Tigre;

Enfin un autre poisson nommé le *Khept-pennu* des étangs[5].

1. Peyron, *Lex. copt.*, voce, p. 323.

2. On voit par un passage du Rituel, *Todt.*, ch. CLXIV-6, que Hes ou Has est la région où se trouve la girafe.

3. Voy. Wilkinson, *Mann. and Cust.*, III, p. 58. Le nom égyptien d'Oxyrinchopolis était Emge.

4. Peyron, voce, p. 66.

5. Voyez le passage parallèle, *Anast.*, III, *Select. pap.*, pl. LXXV, l. 6. Quelques-uns seulement de ces poissons y sont mentionnés, notamment les *Baru-anu*, surmulets tachetés ? de l'Halu ou Halys. On pourrait lire ici peut-être : *Ba-annu*, les Binny ou Cyprinus. Dans le passage parallèle, on

Cette citation démontre qu'on pourrait comparer le groupe , *hau-t*, au copte ϩⲓⲱⲓ, cours d'eau, canal, ou ϩⲟⲓ, canal, aqueduc. Ce dernier mot désigne aussi les rebords, les digues des canaux[1].

Ainsi il serait possible que l'expédition des Philistins se fût bornée à une incursion dans l'une des bouches du Nil, d'où ils auraient été repoussés.

La grande campagne de Ramsès III eut pour point de départ Migdol de Ramsès, c'est-à-dire la Tour de Ramsès. La puissance des Philistins était de date assez récente à cette époque; elle avait pu se développer librement pendant l'intervalle qui sépare Ramsès II de Ramsès III, car l'Égypte fut alors en proie à des commotions intestines, correspondant à un changement de dynastie et à une modification notable dans la religion du pays.

Outre *ouat-our*, les hiéroglyphes ont un autre mot s'appliquant à la mer; c'est ou , *iouma*, le copte ⲓⲟⲙ, l'hébreu ים. On le rencontre non-seulement dans la dénomination des Tursha (Tarsus) de la mer, mais encore dans celle des Khairutana de la mer. Un

trouve encore les *Hut tesher*, poissons rouges; les *Khèpt-pennu* se comparent au talmudique שבט, shabet.

1. Peyron, *Lex.*, p. 339, 340.

passage du papyrus hiératique Anastasi II fournit, de ce dernier nom, la variante *Khairutana nu Uata*[1], qui montre la synonymie des deux expressions *ouat* et *iouma*. Je citerai encore le discours d'un pharaon : « Leur mer (*iouma*), je la prends; leurs îles, je les ravage[2]. »

Une troisième expression dans laquelle il sera peut-être très-difficile de reconnaître la mer, est le groupe [hiéroglyphes], MÉR[3], qui signifie l'eau salée et qui exprimerait la mer de la même manière que le grec ἅλς et le latin *sal*. Le son de ce groupe rappellerait plutôt le mot île, comme celui de Méroé ou inondation, en copte ⲙⲏⲣⲉ.

Toutefois dans un passage des papyrus hiératiques, l'écrivain parlant de Tyr s'exprime ainsi: « Je vous dirai le nom de la forteresse sur les eaux, Taru (Tyrus) de la mer est son nom ; l'eau y est apportée dans des barques; elle est approvisionnée de poissons pour sa nourriture[4]. »

Non-seulement l'Océan, mais encore le ciel lui-même était considéré comme l'élément liquide. On trouve sur le cercueil de Nekht-her-

1. *Select. papyri*, pl. LXX, dorso.
2. Rosellini, M. R. CXXXV, l. 23-26.
3. Greene, l. c., l. 24. *Au sen her mer :* ils étaient sur la mer.
4. D. Hincks *in the Brit. Arch. assoc. Winchester Cong.*, 8°, London, 1846, p. 254. Cet auteur lit maintenant *la mer* au lieu *des îles*.

hebi, Néctabes ou Necktanebes I, les expressions : [hieroglyphs], [hieroglyphs], [hieroglyphs], [hieroglyphs] [1], *Ourans*, ΟΥΡΑΝΟΣ, le nom grec du ciel. Les élus y naviguent et en habitent les campagnes, car les défunts étaient considérés comme se rendant personnellement à l'Aahlu ou Élysée.

Dans les textes remontant à la même époque, je puis encore citer un passage relatif à la mer. Il fait partie d'une inscription placée à l'extérieur du temple d'Ibsamboul [2]. Je n'en distingue pas clairement la signification.

Depuis l'ère des Ramessides jusqu'aux temps des Ptolémées, il est à peine question de la mer; les monuments gardent le silence sur ce point, probablement parce que l'accroissement de la puissance de Tyr avait entièrement réprimé la prétention des Égyptiens à l'empire de la mer. L'Égypte, au surplus, ne fut jamais une nation maritime, bien qu'elle eût pour limites, d'un côté la mer Rouge, de l'autre la Méditerranée.

La dernière mention que j'en connaisse se trouve dans un discours [3] adressé par Safkh ou Safsh, déesse de l'écriture, à Ptolémée Alexandre Ier. « Tes fêtes, lui dit la déesse, sont multi-

1. Sharpe, *Eg. inscr.*, pl. XXVIII, XXIX, XXX.
2. Lepsius, *Denkm.*, abth., III, 195 a, l. 19-20.
3. Rosellini, M.R. CLXVI.

pliées comme celles du Soleil; à toi est donné le sud jusqu'aux bras du vent et [hiéroglyphes], *meh er terqu ouat our*, le nord jusqu'à l'étendue[1] de la grande mer, l'est jusqu'au lever du soleil et l'ouest jusqu'à son coucher; toutes les nations sont soumises à tes esprits, ta victoire est dans leurs cœurs. » Grandes et emphatiques phrases que les annales de l'époque sont loin de justifier.

Mais je reviens à l'époque de l'existence d'une flotte égyptienne. D'après Hérodote[2], c'est Sésostris qui le premier organisa une marine et fit sortir des vaisseaux du golfe Arabique, pour conquérir les peuples riverains de la mer Érythrée. Je ne pense pas que ce passage de l'historien grec signifie réellement que Sésostris fut le premier des souverains de l'Égypte qui possédât une force navale, mais seulement que sa première expédition maritime eut pour objet l'envoi d'une flotte ou d'une escadre dans la mer Érythrée. D'après Manéthon, cité par Josèphe, Ramsès ou Séthosis, disposant d'une force de cavalerie ou de chars et de vaisseaux, attaqua Chypre et

1. M. Chabas, dans une lettre qu'il m'a écrite de Chalon, me propose le sens limite, barrière, extrémité, pour le groupe [hiéroglyphes], mais je crois avoir trouvé quelques passages démontrant que ce mot signifie *partout*.

2. II, 102.

la Phénicie, les Assyriens et les Mèdes[1]. Une ancienne glose dont voici les termes, nous offre un texte un peu différent du même passage : « On trouve dans une autre copie : « Après lequel (Aménophis), Séthosis et Ramsès, deux « frères, le dernier desquels avait une force ma- « ritime, attaquèrent et assiégèrent ceux qu'ils « rencontrèrent sur la mer. » Ce qui est d'ailleurs conforme au récit de Diodore[2]. Cet auteur rapporte en effet que Sésostris, après avoir parcouru toute l'Asie Mineure, subjugua la plus grande partie des Cyclades. Il faut remarquer toutefois que Diodore affirme positivement que Sésostris fut le premier des rois de l'Égypte qui construisit des vaisseaux de guerre et que sa flotte s'élevait à quatre cents voiles.

A une époque plus récente, Nékao II ayant échoué dans son projet d'établir un canal pour mettre les deux mers en communication, plaça une flotte de vaisseaux de guerre sur la côte de la Méditerranée et une autre sur celle de la mer Rouge[3]. Ce fut sous le règne d'Apriès, l'un des

1. Josephus *contra Appion.*, lib. I, c. xv; cf. Fruin, *Manetho, Reliq.*, 8°, Lugd. Batav., 1847, p. 9, et p. 8, n. 6 pour l'ancienne glose : Εὕρεται ἐν ἑτέρῳ ἀντιγράφῳ οὕτως· μεθ' ὃν Σέθωσις καὶ Ραμέσσης δύω ἀδέλφοι· ὁ μὲν ναυτικὴν ἔχων δύναμιν τοὺς κατὰ θάλασσαν ἀπαντῶντας διεχειροῦτο πολιορκῶν.

2. Diodore, I, 55.

3. Herod., II, 159.

successeurs de Nékao, que les Égyptiens détruisirent, dans une bataille navale, les flottes unies de Chypre et de Phénicie et prirent Sidon d'assaut[1].

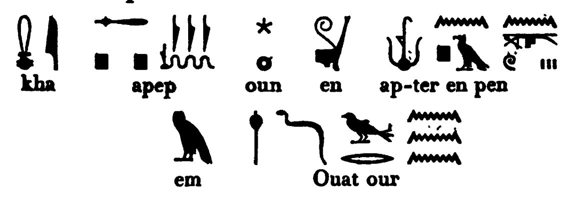
Mais au temps des Ramessides, les Khairoutana de la mer avaient formé la marine égyptienne. Plus tard, la puissance navale de l'Égypte fut l'œuvre des mercenaires Ioniens et Cariens, dont l'établissement sur les côtes septentrionales de l'Égypte et l'admission au service des pharaons démontrent la faiblesse de l'empire. Les Égyptiens fournirent deux cents vaisseaux à la flotte de Xerxès à Salamines; cette force, quoique considérable, n'avait rien de prépondérant et ne pouvait en aucune manière assurer l'empire des mers.

Il n'est plus nécessaire, pour contredire le témoignage de Diodore, en ce qui touche la création de la marine égyptienne par Ramsès III (Sésostris), de rappeler la flotte établie sur le Nil par les pharaons, dès l'époque de la XIIe dynastie. Notre plateau d'or nous apprend en effet que bien avant les Ramessides, Thothmès III percevait des tributs sur les Cypriotes et sur les autres insulaires de la Méditerranée, et qu'il possédait certainement une flotte opérant sur cette mer. Le même plateau servit de récompense à l'un des officiers de cette flotte. Un

1. Diodore, I, 68.

renseignement historique de cette importance ajoute beaucoup à la valeur de cet objet précieux.

Pour en finir avec les textes originaux mentionnant la mer, je citerai encore deux passages assez curieux. Le premier est une métaphore que j'emprunte à un décret de la onzième année d'Aménophis III et relatif au temple de la ville de Kark, à ses greniers et à ses esclaves; il y est fait la comparaison suivante :



« semblable à Apophis, à l'heure de la nouvelle année, plongé dans la grande mer[1]. »

Le dernier exemple appartient à la stèle de Pisher-en-Ptah[2], monument érigé à l'époque de Cléopatre et de Césarion; le défunt y parle de ses services sous Ptolomée Néos-Dionysios : « Je conduisais, dit-il, tous les honneurs sacrés: je donnais les objets voués, je purifiais le dieu lorsque le dieu naquit dans *son* berceau dans la demeure d'or, lorsque vinrent tous les rois grecs qui étaient sur la côte de ( ) la grande mer. »

1. Stèle hiératique du *British Museum*, n° 158.
2. Sharpe, *Eg. insc.*, LXXIII, lig. 9.

En continuant l'analyse de l'inscription du plateau, nous voyons que l'un des mérites de l'officier qui en fut gratifié, consistait en ce qu'il avait rempli (hiéroglyphe) les magasins (hiéroglyphes, *oug'a*) de khesbet (qu'on croit être le lapis-lazuli), d'or et d'argent. On trouve dans les légendes historiques deux expressions indiquant les endroits où le butin pris sur l'ennemi était déposé. La première est (hiéroglyphes)[1], ou (hiéroglyphes)[2], ou (hiéroglyphes)[3], *Ra*, *Rar* ou *Rari;* elle désigne le cachot ou la prison dans laquelle étaient gardés les captifs et les esclaves destinés aux menus offices des temples. C'est ainsi que Ramsès I[er] parle de remplir la prison (RA) d'Ammon-Ra avec les prisonniers et les prisonnières qu'il avait capturés[4]; Séthos dit qu'il a enlevé aux vils Ruten de l'argent, de l'or, du khesbet, du cuivre, des pierres précieuses et les chefs des nations qu'il a saisies, afin de remplir la prison de son père Ammon-Ra, à cause des victoires qu'il lui a données[5]. » Sur le pylône de Karnak, la chose est rapportée d'une manière un peu dif-

1. Rosellini, M. R. XLV.
2. Champollion, *Not. desc.*, p. 503, donne le titre d'un fonctionnaire qui était chef du *Ra*, le cachot, la prison.
3. Lepsius, abth., III, bl. 98, dans un titre analogue.
4. Rosellini, M. R. XLV.
5. Rosellini, MR. XLVIII-1.

férente, car les légendes représentent les chefs ennemis portant sur leur dos les tributs *pour remplir d'esclaves les prisons ou les cachots d'Ammon-Ra*[1]. C'est en effet à la condition d'esclaves que les vils Ruten sont réduits sous ce règne[2], à en croire les inscriptions, de même que leurs descendants, sous un règne subséquent[3]. Le mot *Ra* semble toutefois avoir eu un sens plus étendu que celui de prison ou d'atelier dans lequel étaient gardés les esclaves, comme, par exemple, celui d'où Samson fut amené au temple de Dagon. En effet on n'y plaçait pas exclusivement des esclaves. Un fonctionnaire nommé Kahou, qui vécut probablement sous le règne d'Aménophis III, porte le titre de : [4], *Her ra na en outen en Amen*, préposé au magasin des offrandes d'Ammon (Ra).

Le mot *Ouga*, dans l'inscription du plateau, a une signification semblable : c'est ce que démontre le proscynème de Nehi, gouverneur de Semneh[5]. Ce fonctionnaire se vante d'avoir , *meh ouga sesh shnau*[6],

1. Rosellini, MR. LVI-1.
2. Rosellini, MR. LX-LIX.
3. Rosellini, MR. CXIV.
4. Sep. Tablet., *Eg. Saloon. Brit. Mus.*, n° 303.
5. Lepsius, abth., III, bl. 56.
6. La forme complète de ce mot est , SH'N,

« rempli les magasins, chargé les greniers » de son maître, le dieu, c'est-à-dire le roi. Ce groupe paraît d'ailleurs n'être qu'une variante de ou , expression qui désigne le trésor à Medinet-Haboo[1]. S'il en est ainsi, , *ouga* ou *outa* serait l'équivalent de ; mais le symbole a la valeur phonétique ou *ht*, correspondant exactement au mot copte ϩⲁⲧ, qui signifie l'argent, dans tous les textes. C'est Salvolini[2] qui indiqua le premier l'égalité de = ; il en existe une autre, [3] = [4], dans le mot *het*, copte, ϩⲁⲧⲉ, cours

ϭⲛⲱⲟⲩ. Cf. Lepsius, *Denkm.*, III, 102. J'ai déjà donné la valeur phonétique SN, Bunsen, *Egypt. place*, I, p. 567; M. de Rougé, *Tomb. d'Ahmès*, p. 156, préfère T'N. Dans tous les cas, c'est aussi SH'N, comme dans le mot , SH'NS, espèce de pain ou de gâteau; Leemans, *Mon. Egyp.*, XXXVIII; le *Todtenbuch*, ch. CXLV, l. 29, a la variante , et le panneau intercolonnaire de Psammetik, I: ; Young, *Hierog.* pl. VII. Cf. Lepsius, *Denkm*, III, 48, b.

1. Champollion, *Not. descr.*, p. 365. Thothmès III (Lepsius, abth. III, bl. 30 l,) dit qu'il a construit celui de Karnak. Voy. aussi la réception de l'or, de l'argent, de l'ivoire et de l'ébène dans la *maison de l'argent*. Champollion, *Not. descr.*, p. 531.

2. An. gr. pl. G, 218.

3. Lepsius, *Todt.*, pl. XLI, ch. cx.

4. Papyrus Salt, n° 828, *British Museum*

d'eau, courant, qu'on trouve au chapitre des courants du fleuve qui arrose l'Aahlou ou Élysée. Dans les deux exemples, l'hippopotame sert de déterminatif à l'idée cours d'eau, rivière. Bien que dans plusieurs textes, et se remplacent respectivement, , au contraire, n'apparaît pas comme équivalent de .

Parmi les objets précieux dont Teti enrichit le trésor, se trouve le khesbet, qu'on est d'accord aujourd'hui de regarder comme le lapis-lazuli ou comme le bleu artificiel, le κύανος κύπριος, ou émail de Chypre[1]. Fabriqué avec le cuivre de cette île, l'émail de Chypre rivalisait avec celui d'Égypte. Je ne reviendrai pas sur les diverses hypothèses émises à propos du khesbet, dans lequel on a voulu reconnaître tour à tour l'étain, le vif-argent, le bleu et enfin le lapis lazuli. Dans les peintures du tombeau de Rekkha-ra, cette substance est figurée en masses carrées de couleur bleu foncé, au-dessus desquelles est écrit le mot *khesbet*. Il n'est pas surprenant que le khesbet ait été énuméré parmi les métaux, puisqu'on le découpait pour l'introduire dans les fleurs et dans les autres décorations des vases en métaux précieux; ce genre d'ornementation nous montre le chemin qu'a-

1. Voy. *Trans. Roy. Soc. litt.*, vol. II, p. 353. *Archæol.*, vol. XXXIV, p. 372. M. Oppert., *Bull. arch.*, 1855, p. 13. De Rougé, *Rev. arch.*, vol. IX, p. 395.

vaient fait les Égyptiens sur la voie de l'art tarentique des Grecs et de l'émaïllage moderne; quelques objets d'ivoire, de provenance assyrienne, sont incrustés de ce minéral et d'or. Il serait curieux d'identifier le khesbet avec le κύανος d'Homère et d'Hésiode, dans lequel quelques-uns ont cru reconnaître l'acier, métal qu'on trouve en effet mis en rapport avec l'île de Chypre[1].

Lorsque Ézéchiel dépeint la ville de Tyr sous l'image d'une de ses galères, il dit que le bleu et la pourpre dont elle était couverte sont des produits des îles d'Elisha. On a supposé que ce nom correspondait à Elis, Hellas, Aeolis[2] et à d'autres lieux de la Grèce; mais il se pourrait qu'il se rapportât à quelqu'un des établissements insulaires des Phéniciens dans l'Archipel, peut-être encore à Carthage elle-même, car *Elisa* est le nom de la tyrienne Didon.

Le cyanus de Chypre, qui se trouvait dans les mines de cuivre de cette île, n'était pas le seul minéral précieux qu'on y exploitât[3]. En effet, on

1. Comme, par exemple, dans la description de la cuirasse que Cynire, roi de Chypre, avait donnée à Agamemnon, Homère, *Iliade*, liv. II, lig. 24.

2. Winer, *Biblisch-Real Worterbuch*, voce Elisa. t. I, p. 377.

3. Voy. Meursius, *Cyprus*, 4°, Amsterdam, 1675, p. 94; Dioscoride, V. C. LVI; Oribasius, *Collectio XIII*; Théophraste, *De Lapid.*, l. c.

trouve encore mentionnés, au nombre de ses productions : l'amiante ou asbeste, l'agate, le diamant, l'oetite ou pierre d'aigle, le chalchite ou gypse cristallin, le moris, espèce de pierrerie noire; l'opale, le pæderos ou pyrite, le saphir, l'émeraude, le jaspe, le talc, le sil[1] ou ocre. Ces diverses substances sont, sans aucun doute, représentées dans les colliers à gros grains que les natifs de Kfa apportent en tribut à Thothmès III.

J'ai déjà fait remarquer que notre personnage réunissait en sa personne diverses fonctions qui le rattachent à la fois à la caste sacerdotale et à la caste militaire. La plupart de ces titres sont connus et ne réclament pas d'explications nouvelles; les qualités ou les offices dont il était investi se suivent dans cet ordre : *Repa*, seigneur; *Ha*, chef; *Neter Uet*, divin père; *Neter meri*, aimé de Dieu; *Mer . . . .*, gouverneur des contrées étrangères; *Mer mas'ha*, capitaine d'infanterie. Ensuite vient un groupe *Ka-f* que je discuterai plus loin. Sur la statue d'un fonctionnaire conservée au musée de Leyde[2], on trouve un remarquable exemple de l'emploi du premier de ces titres dans cette formule si commune des monuments funéraires, par laquelle les passants sont invités à prononcer la prière ou plutôt la

1. Meursius, loc. cit., p. 93-95.
2. Leemans, *Mon. égypt.*, IIe partie, pl. XI, 38 i.

déclaration en faveur du défunt. On y lit : « O hommes tous, [hieroglyphs] chefs? tous, scribes tous, qui approchez cette statue, dites : Que beaucoup d'aliments et de breuvages, etc. » Ici notre groupe occupe la place ordinairement remplie par l'énumération des différents ordres de prêtres; mais il a pour déterminatif l'oiseau dans lequel on avait cru voir le phénix[1], et qui sert de déterminatif au mot *rekh*, auquel on a attribué la signification d'*esprits purs*. J'admettrais plutôt *chefs*. Dans cet exemple, *Repa* est accompagné des signes du féminin; la dernière syllabe *Pa* est le mot égyptien qui signifie *humain*[2]. Il est encore possible que les trois groupes réunis aient le sens d'hommes supérieurs, de seigneurs distingués. Dans tous les cas, ce titre difficile n'a pas encore été expliqué d'une manière satisfaisante[3].

Des autres titres, sans compter le dernier, j'étudierai seulement celui de [hieroglyphs], qu'on a lu jusqu'à présent *souten skh'aï*, et qui signifie scribe royal, βασιλικὸς γραμματεύς. La stèle funéraire d'un personnage nommé Mentou-sou, qui avait exercé cette fonction et qui mourut la troisième année d'Amenemha II, nous montre que le mot scribe se prononçait AN ou ON. Il y

1. Champollion, *Gr. égypt.*, p. 400; *Dict.*, p. 30.
2. Champollion, *Panthéon égypt.*, pl. VI (quater) 1 texte.
3. *Archæologia*, XXXIV, p. 361, note c.

est dit, d'une part, [hieroglyphs], *Mau kher-f em souten an*, « Sa Majesté m'institua en scribe royal, » et dans deux autres passages, Mentou-sou porte distinctement le titre : [hieroglyphs], *souten an*, scribe royal[1]. C'était un rang extrêmement élevé : des princes du sang l'occupèrent sous la XVIII[e] et la XIX[e] dynastie. Le titre était probablement dans certains cas purement honoraire ; il désignait aussi parfois les secrétaires particuliers du roi. Du moins, on le voit porté par des militaires, des officiers de tout grade, des prêtres, des intendants du domaine public ou du trésor, des dépenses personnelles, de la table et des revenus des pharaons. Le scribe royal était en réalité une espèce de secrétaire d'État. C'est à lui qu'incombait la surveillance des διαγράμματα, c'est-à-dire de la répartition des taxes, et des listes dressées par les τοπογραμματεῖς, ou scribes locaux, et par les κωμογραμματεῖς[2], ou scribes de village ; et son devoir était de rectifier les erreurs ou de découvrir les fraudes de nature à priver le monarque d'une portion quelconque de son revenu.

Quoique des recherches ardues puissent nous conduire à découvrir la nature des offices di-

1. Sharpe, *Eg. inscript.*, pl. LXXXIII, l. 10 et l. 12, 13. En comparant les deux phrases analogues, l. 6, 7, on verra que [hieroglyph], EN, *pour*, y remplace [hieroglyph], EM, *en*, *dans*.

2. Boëckh, *Corpus inscript.* [Franz], vol. III, p. 293.

vers remplis par des individus qualifiés de scribes royaux, il serait hasardeux d'admettre que cette fonction fût inhérente à leurs charges, car on voit des personnages en être revêtus, bien que n'appartenant pas à l'ordre des scribes. Cette pluralité d'offices et de fonctions se remarque aux temps les plus anciens comme à l'époque la plus moderne de la monarchie égyptienne; elle descend jusqu'à l'âge des Lagides. Mais les inscriptions hiéroglyphiques se bornent à énumérer les fonctions sans en préciser le rang ni les attributions. Peut-être les papyrus du Sérapéum entrent-ils dans des détails qui nous mettront à même de connaître plus distinctement l'administration intérieure du pays. On sait déjà qu'il y avait une armée de fonctionnaires : prêtres, scribes, intendants des temples, greffiers préposés aux revenus publics, aux troupes, aux subsistances, aux bestiaux; mais nous ignorons le système d'après lequel ces charges étaient subdivisées, réglementées et soldées. On peut admettre comme probable que l'administration du pays n'éprouva pas de changements radicaux sous les Ptolémées; cependant le rétablissement de quelques titres anciens par les Psammetik de la XXVIe dynastie nous montre qu'il avait dû se produire des modifications assez importantes, et que les gouvernements des conquérants perses et grecs n'avaient pas laissé l'administration intérieure de l'Égypte exacte-

ment dans la forme qu'elle avait revêtue sous les dynasties nationales.

Lorsque le scribe n'était pas scribe royal, le département auquel il était attaché est ordinairement indiqué; mais on rencontre un très-petit nombre d'exemples spécialisant des fonctions particulières aux scribes royaux. Dans certains cas néanmoins, on voit des scribes royaux attachés au service personnel du monarque ou du palais, notamment le , *souten an en outhou en neb ta*[1], « le scribe royal de la table du seigneur de la terre, » c'est-à-dire du pharaon. Ce fonctionnaire était sans doute un employé du secrétaire du trésor privé, ou, comme on dit en France, de l'intendant de la liste civile. Un personnage nommé Ménephtah, qui vécut sous le règne de Ramsès II, était [2], *souten an en outhou en neterou nebou*, « secrétaire royal de la table de tous les dieux. » Gou ou Gou-her, grammate de l'époque des Ptolémées ou des Perses, remplissait la fonction de [3], *souten an hebs kha-t neb em a Aiemhept su en*

1. Stèle du *Brit. Mus.*, n° 104, Eg. Saloon.
2. Birch, *Eg. Gallery of antiquities*, pl. LIV.
3. Sarcophage du Louvre, Sharpe, *Eg. inscr.* New series, pl. IV, l. 1.

Ptah, « scribe royal du compte des choses dans le temple d'Imhotep, fils de Ptah. »

Ces deux derniers titres sembleraient convenir plutôt à des hiérogrammates qu'à des basilicogrammates; mais l'explication de cette apparente contradiction se trouve probablement dans la part revenant au roi sur les revenus du temple ou sur les objets grevés d'un droit à leur entrée dans l'enceinte sacrée. Nous voyons que, dans l'inscription de Rosette, la remise de certaines taxes en faveur de la caste sacerdotale ne fut pas l'un des moindres mérites de Ptolémée V aux yeux des prêtres de l'Égypte.

Il me reste à discuter l'expression [hiéroglyphe], qui précède le titre de scribe royal dans la légende de Téti. C'est un hiéroglyphe dont il n'est pas aisé de saisir les valeurs multiples. Champollion le regardait comme correspondant aux idées « placer, présenter, offrir[1]. » Le docteur Hincks a d'abord proposé le sens « recevoir » avec la lecture KI, croyant retrouver le thème antique du copte ϫⲓ ou ϭⲓ. Avec sa pénétration habituelle, ce savant a démontré que la formule [hiéroglyphe] n'est qu'une variante, introduite dans la langue sous le règne d'Amenemha II, de la forme antique [hiéroglyphe], ou simplement [hiéroglyphe][2].

1. *Dict. égypt.*, p. 112.

2. *On the Egypt. stele. Trans. Roy. Irish Acad.*, vol. XIX, pl. II, p. 59.

Mais la valeur ϭı, recevoir, assignée au groupe qui nous occupe, ne satisfait nullement aux conditions diverses dans lesquelles on le rencontre dans les textes. Aussi, après l'examen des papyrus hiératiques du *British Museum*, M. Hincks crut devoir modifier ses vues et adopter les valeurs de « bras qui donnent ou qui reçoivent, support ou tablette, porter sur les bras, soutenir[1]. »

Mais ces valeurs ne conviennent pas encore aux cas les plus nombreux de l'emploi de 𓂓.

Il semble ressortir de l'analyse de textes assez précis, que le 𓂓 exprime certaine forme ou condition de l'être, de l'individu. On voit, par exemple, sur la tombe de Nebounef, à Thèbes, les quatre divinités considérées comme les génies des morts se partager le défunt de cette manière : Amset tient son *ka*, 𓂓; Hapi, son cœur, *hati;* Tuautmutf, son âme, *Ba,* et Kebsenouf, son corps, *khat*[2]. De même dans les inscriptions du sarcophage de Gou ou Gou-her, au Louvre, on trouve l'énumération :

« Purifiés sont ton 𓂓, *ka*, ton corps, ton âme, ton ombre et ta momie[3]. »

1. *Trans. Royal Irish Acad.*, vol XXI, f°, p. 216, dans une Dissertation sur les lettres de l'alphabet hiéroglyphique.
2. Champollion, *Not. descript.*, p. 536.
3. Sharpe, *Egypt. Inscript.*, N.S. pl. III, lig. 8.

Je citerai ici une légende curieuse d'un fonctionnaire qui est dit : seigneur, chef, yeux du roi, oreilles du roi, « , » son existence est l'œuvre du maître des mondes, c'est-à-dire du pharaon [1].

Un objet funéraire du *British Museum* met dans la bouche d'un défunt la phrase suivante : , *s'hetp a ka-f ra-neb*, « Je salue (ou je donne la paix à) son être (celui de Ptah) chaque jour [2]. »

Cette idée de personnification exprimée par le apparaît encore dans une adoration d'Aménophis III et d'Aahmes Arinefer par un prêtre d'Ammon-Ra, nommé Neferhetp. Le défunt rappelle qu'ils lui ont donné de la nourriture, des tranches de viande de leurs tables, et , *ankh ouga snab satp em ha ka sen*, « une durable ou excellente santé en la présence de leurs êtres [3]. »

Le dieu Rashpou ou Reseph, sur une stèle du *British Museum* [4], accorde à l'un de ses adorateurs, , *ha nefer her shes ka-f*, « une bonne durée de vie pour suivre son être ou sa personne [5]. » La déesse Pakht et d'autres

1. Lepsius, *Denkm.*, III, 62 e.
2. *Egyptian Room*, 8497.
3. Champollion, *Not. descript.*, p. 549.
4. *Egyptian Saloon*, n. 264.
5. J'avais déjà adopté le sens « exister » dans mon Mé-

divinités répètent cette même formule sur une coudée appartenant à M. Stobart.

A Esneh, le sceptre à tête de Koucoupha, nommé le Gam, se trouve personnifié sous la forme d'un individu à tête de Koucoupha, portant la plume de la vérité entre deux glaives.

La légende explicative nous apprend que c'est « le Gam figuré par son type ou son emblème divin[1]. »

Quoique l'expression étudiée se rencontre dans l'inscription de Rosette, il est cependant impossible d'en saisir exactement le sens à l'aide du texte grec. La phrase hiéroglyphique se lit de la sorte : *Ari sen api neb tut en ka sen,* « ils feront toutes les cérémonies établies pour leur culte[2]. » A l'endroit correspondant le grec dit : Καὶ τἄλλα τὰ νομιζόμενα συντελεῖν, ce qui est exprimé complétement par les mots égyptiens *ar api neb;* les hiéroglyphes ont donc la formule additionnelle *tut en ka sen.* Comme le mot *tut* signifie image, figure, et non pas cérémonie, et qu'il est lié à *ka* par *en,* préfixe du génitif, il semble correspondre à εἴκων, et l'on pourrait tra-

moire sur les mines d'or (*Archæologia,* vol. XXXIV, p. 364). Au substantif c'est « être, existence, » comme a traduit M. Mariette, *Bull. arch. de l'Ath. français,* 1855, 95.

1. Champollion, *Not. descript.*, p. 294.

2. Brugsch, *Inscriptio Rosettana*, 4°, Berlin 1851, Tab. III, lin. VII, 26-34, p. 15.

duire alors la phrase entière : « Ils feront toutes les cérémonies établies à l'image de leurs personnes, comme ils font aux dieux du pays. »

On sait que dans des scènes religieuses et historiques très-fréquentes sur les monuments, le monarque est accompagné de son [hiéroglyphe], *ka royal*, représenté par cet hiéroglyphe lui-même, muni de bras tenant une plume et un flabellum; le *ka* embrasse le titre carré ou bannière royale, qui commence par l'épithète de Soleil vivant ou Horus[1]. Cette figure se trouve quelquefois remplacée par un homme ayant sur la tête les deux bras élevés, au milieu desquels est le titre d'Horus.

Au temple de Luxor et dans le Mes-khen, c'est-à-dire dans le lieu où le jeune Aménophis III est figuré au moment de sa naissance, présenté par le dieu Heka à Ammon-Ra, on remarque deux enfants, l'un Aménophis III, l'autre le Ka souten, l'être royal[2]. Ce dédoublement de la personne royale, signalé d'abord par Nestor l'Hôte[3], à propos du souverain hérétique Aï, n'est nullement spécial à l'époque de la fin

1. Ramsès II à Derry, Champollion, *Not. desc.*, 90; Séti Ier, Rosellini, MR. LX, à Karnak; Neckhtanebes II, Rosellini, MR. CLIV.

2. Rosellini, MR. XXXIX; aussi XLI, 2.

3. Nestor l'Hôte, *Voyage en Égypte*, p. 6.

de la XVIIIe dynastie, car on le retrouve accompagnant Psammétichus Ier[1].

Les légendes royales fournissent quelques explications sur ce Ka dont le nom le plus ordinaire est , *Ka souten onkh penti ta*, « le génie royal vivant qui habite sur la terre[2]. » On trouve aussi : habitant dans le *teb,* c'est-à-dire au lieu, à la place du monarque, et dans le *sba*, le lieu des portes de l'empyrée[3]. Cette formule si souvent répétée sur les monuments : « Résidant sur le trône de l'Horus des vivants ou parmi les vivants, » admet ou rejette l'hiéroglyphe [4], dont le sens est alors : *êtres*, *existences*. C'est comme si l'on disait : « des êtres vivants, » au lieu de « des vivants. »

Le Ka souten est encore appelé le *ounn* ou l'être, l'existence du roi[5].

Quoi qu'il en soit, ces *ka* ou personnifications ne paraissent pas avoir été exclusivement réservés à des personnages royaux. Dans la barque du Soleil, on voit apparaître quelquefois

1. Rosellini, MR. CLIII.
2. Champollion, *Not. descr.*, p. 90.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 61.
4. *Id.*, *ibid.*, p. 447 ; Lepsius, *Einleit.*, 127.
5. Rosellini, MR. CXII, Ramsès II. Menephtah, Rosellini, MR. CXVIII. Ptolémée Évergète Ier, Rosellini, MR. CLXV, 1.

le Ka de l'est et celui de l'ouest[1]. A Edfou on ne rencontre pas moins de sept allégories, ou génies de différentes fonctions, tels que ceux de la puissance et de la victoire, de la lumière, de la stabilité, etc., désignés par le [hieroglyphs][2].

La légende [hieroglyphs], *Ka souten en Chons-ra*, nous indique peut-être le génie ou le principe de Chons-ra[3].

J'ajouterai quelques exemples illustratifs de cette valeur *être, existence*. De Thothmès IV à Amada, il est dit : [hieroglyphs] *ma ankh tat gam khu-f hna ka-f khe awt-f ra :* « Puisse la vie stable et saine et l'exaltation être avec son esprit (ou avec son être) comme son père le Soleil[4]. »

Une expression analogue d'union avec le Ka se remarque dans les légendes de Ptolémée Philométor et de Cléopâtre à Ombos. Le second titre royal, celui de l'Uraeus et du Vautour, y est exprimé de la sorte : [hieroglyphs], *mout-neb airou-neb repa her ka-f her seb-f ap tat as, . . .* » Seigneur

1. Champollion, *Not. desc.*, p. 522.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 279.
3. Champollion, *Monuments*, t. I, pl. LXXXIV.
4. Champollion, *Not. descr.*, p. 99.

des mortels, avec son être, en adoration du grand . . . . (Chnoumis)[1]. »

Ce rapprochement entre Chnoumis et le Ka reparaît à Philæ dans une scène où l'on voit un empereur désigné par l'épithète ordinaire de « la grande maison, » au lieu de son nom romain, dans l'action de présenter une offrande à ce même dieu ; la légende s'exprime ainsi : [hiéroglyphes], *kherp nak ka-k hetp hati-k her-f khabh our noun em afu* (*ka* ou *ha-k*), « Je t'offre ton emblème (Ka) ; ton cœur se réjouit en lui, les grandes libations coulent de tes membres[2]. »

Et en effet l'empereur offre à Chnoumis le vase [hiéroglyphe], qui est le symbole ou l'emblème bien connu de ce dieu.

Comme le symbole [hiéroglyphe] est extrêmement répandu dans les textes hiéroglyphiques, je ne puis même songer à citer les indications ni les titres des passages dans lesquels on le rencontre. Je mentionnerai cependant quelques expressions qui peuvent aider l'esprit à en déterminer la signification. Il y a d'abord : [hiéroglyphes], *ar merr ka-f*, « faisant le désir de son esprit ou de son existence[3]. » La formule [hiéroglyphes], *ar*

1. Champollion, *Not. descr.*, p. 233.
2. *Id.*, *ibid.*, p. 182.
3. Lepsius, *Denkm.*, III, bl. 243, Champollion,

herr ka sen[1], n'est qu'une variante de la précédente et se lit de même : « faisant le désir de leurs esprits. »

Ces exemples nous conduisent à penser que le *ka* se rapporte à quelque fonction de l'intelligence ou du sentiment. Dans un passage du rituel le défunt s'exprime ainsi : « J'ai fait toutes les transformations afin de placer mon cœur en tout lieu où mon esprit (ka) se plaisait à être[2]. » Un chapitre du livre funéraire a pour titre : « Chapitre de donner la bienvenue au *ka* dans l'Hadès[3]. » Ici le *ka* pourrait encore signifier existence ; mais la vignette représente le défunt en adoration devant une espèce de guéridon supportant les bras dressés de notre symbole, entre lesquels sont rassemblés des mets de différentes espèces. Ceci nous amène à la signification secondaire du [hiéroglyphe]

Cette signification secondaire est celle de « nourriture; » le déterminatif est alors le plus souvent celui des groupes servant à nommer les diverses sortes de pains ou d'aliments en usage

Mon., IV, CCCVII. On trouve de même au rituel : Je fais le désir de mon existence (ka). *Todt.*, ch. XXVI, l. 5.

1. Champollion, *Mon.*, IV, CCCVII.

2. *Todt.*, ch. I, l. 22. Les deux bras levés ne peuvent être regardés ici comme le déterminatif des groupes *merr* et *herr*, car la forme ka se présente trop souvent isolée pour que cette supposition soit admissible.

3. *Todt.*, ch. CV, titre.

chez les Égyptiens : [hieroglyphs]. Sous cette acception, on rencontre notre groupe dans des formules où quelques-uns ont voulu le traduire par tablette, guéridon. Il est alors fréquemment qualifié par l'expression [hieroglyphs], *tef* ou *gef*, qu'on suppose être le Kufi dont parle Plutarque, mais à laquelle j'attribue la valeur « frais ou odoriférant. »

A l'appui du sens *nourriture* pour le groupe *ka*, je citerai d'abord ce passage de l'inscription du scribe royal Ga-an :

« Offrande pacifique à Athor, maîtresse de la paix (*neb hetp*), pupille du Soleil, résidant dans son disque, [hieroglyphs], *ma-s ro-a meh em ka-s ra neb*, « elle accorde que ma bouche soit remplie de sa nourriture chaque jour[1]. »

Dans une scène à Biban el Molouk, Hapi ou le Nil offre une oblation à neuf personnages ayant sur la tête des épis de blé, ce qui montre qu'ils personnifient les produits de la terre et du fleuve. L'un d'eux porte le nom de « nourriture nombreuse (ka), » un autre celui de « grande nourriture (ka)[2]. »

La déesse Rannou, qui présidait aux moissons, est appelée la maîtresse des pains ou de la nourriture[3].

1. Leemans, *Mon. ég.*, IIe partie, pl. VIII d. 37, f.
2. Champollion, *Notices descript.*, 409.
3. *Id.*, *ibid.*, p. 67.

Il est dit d'Hapi, c'est-à-dire du Nil « qu'il donne la vie à tous les êtres par [hiéroglyphes], sa douce nourriture [1], » et encore sur une statue du temps de Shishak I[er] et probablement dédiée à ce monarque : « qu'il est le seigneur du goût (*hou*), producteur de la bonne odeur (*teou*), approvisionnant le monde, ou la terre, de sa nourriture (*ka*)[2]. »

Un hymne au Nil, dans les papyrus du *British Museum*, célèbre ce dieu comme « le porteur de la grande nourriture odoriférante, ou de beaucoup de nourriture odoriférante[3]. » La forteresse de Ramsès-aa-nekhtou fut remplie de nourriture fraîche ou odoriférante[4]. »

1. Rosellini, MR. CXIX.
2. Lepsius, *Auswahl*, Taf. XV c.
3. *Select. papyri*, pl. XXI, l. 3. M. Hincks lit ici : supports (stands).
4. La place occupée par le mot *tef* ou *gef*, que la plupart des hiérologistes lisent χυφί, semble indiquer qu'il remplit la fonction d'un adjectif. On pourrait cependant lire « des gâteaux de kufi. » Mais assurément le kufi était quelque chose d'odoriférant. Il était soumis à l'action de l'odorat (*khenem*, sentir, *Todt.*, ch. I, v. 19), et non toujours pris en aliment comme je l'avais conjecturé d'abord. (*On a remark. inscr. of the XIIth dyn.* Trans. R.S.L.V. 228). Voici d'ailleurs un exemple concluant : « Je présente à ta face l'offrande divine, [hiéroglyphes], *aï khenem-f notem er fent-k*, sa douce odeur vient à tes narines. » Rosellini, MR. CLXIV.

En définitive, les significations de l'expression *ka* s'étendent aux idées suivantes, dont j'ai souligné celles qui m'ont paru le plus certaines : donner, recevoir, *travailler*, soulever ou soutenir, *intelligence*, *être*, support, *gâteau* ou *nourriture*, *taureau* ou héros. Avec cette variété de valeurs, on comprendra aisément qu'il existe des passages dans lesquels il est impossible de distinguer le sens exact de ce signe idéographique[1]. On le trouve une fois employé par contraction pour le mot *kar*, un coffre; mais ce sens paraît tout à fait exceptionnel.

Rentrant dans la discussion de notre texte, nous remarquerons que l'expression finale *ma kherou*, « justifié, » semble indiquer que l'inscription fut gravée après le décès de Téti et que la coupe fut déposée dans son tombeau. A la vérité, le nom n'est pas précédé de la qualification ordinaire des défunts : « Osiris, » mais cette formule ne fut en usage, pour les simples particuliers, qu'après la XIX[e] dynastie.

La justification des défunts était faite par Thoth. Ce dieu leur accordait le pouvoir de répondre à leurs accusateurs dans les régions diverses que l'âme avait à parcourir. Cette justification est l'objet des dix chapitres de la XVIII[e] sec-

1. Par exemple le passage dans Rosellini, MR. CLII, ainsi que MR. LII; voy. encore Sharpe, *Eg. Insc.*, pl. XXXIII c, et la statuette du *Brit. Mus.*, n° 492.

tion du livre funéraire, dont la rubrique est conçue en ces termes : « Ce chapitre pur ayant été dit, toute personne sort du jour après avoir été inhumée, et fait toutes les transformations pour placer son cœur. Que l'écriture de ce chapitre soit sur cette personne, elle sera saine sur la terre; elle sortira de tout feu; rien de mauvais ne l'approchera dans les enveloppes, des milliers de fois[1]. »

Le chapitre suivant (le XIX[e]) qui récapitule les circonstances des dix justifications est intitulé : « Chapitre de la couronne de justification. » *Cette couronne*, y est-il dit, *est liée par Tum*, et les rubriques fournissent les indications suivantes : « On dit ce chapitre sur une couronne divine qui se place sur la figure (ou sur la tête) de la personne. Donnez alors l'encens brûlant à l'Osiris (le défunt), et justifiez-le contre ses ennemis pendant la vie et pendant la mort : il est parmi les serviteurs d'Osiris; il lui est donné des breuvages et des aliments devant ce dieu[2]. »

Un troisième chapitre, relatif aux mêmes justifications, rend également compte de l'efficacité de la couronne de justification. « Qu'une personne, dit la rubrique, dise ce chapitre, étant purifiée dans l'eau de Natron, elle sortira du jour après avoir été inhumée; elle fera toutes

1. *Todt.*, ch. XVIII, l. 39-40.
2. *Todt.*, ch. XIX, l. 14, 15, 16.

les transformations pour placer son cœur, elle sortira de la flamme dans les enveloppes des milliers de fois[1]. »

L'expression *justifié* est souvent accompagnée d'autres expressions, comme, par exemple, justifié pour toujours, justifié devant *Ra*, devant *Osiris*, devant *Sakar*, devant les grands dieux dans le *Tsar*. La particule *devant*, dont je me sers ici, devrait peut-être faire place à la conjonction *comme*. Du moins il est bon de noter que le défunt n'est pas accusé par Osiris, ni par les autres dieux, quoique le jugement final eût lieu, dans la cour des vérités (*Ouωskh en ma*), en présence d'Osiris. Il ne saurait être question de justification contre Osiris, Ra, etc., et il est probable au contraire que le sens réel est « que le défunt est justifié de la même manière qu'Osiris l'avait été contre Typhon et ses associés.

Il est dit aussi que le défunt est justifié dans le Kar-neter, c'est-à-dire l'Hadès, la région des tombeaux, dans l'occident, peut-être la région occidentale de la Thébaïde.

Au résumé le mot justifié est un euphémisme pour remplacer l'expression *défunt*, *mort*. Cet

1. *Todt.*, ch. xx, l. 8, [hiéroglyphe] est probablement le même que [hiéroglyphes], Brugsch, *Insc. Rosett.*, tab. II, lig. iv, 35, 36, enveloppes, vêtements. On trouve la variante [hiéroglyphes], *Todt.*, 134, l. 10. [hiéroglyphes] Rituel de Nebseni, *Brit. Mus.*, n° 9900.

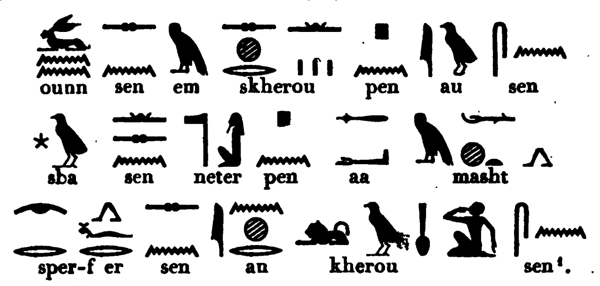
usage remonte à la XIIe dynastie. Sur le plateau d'or, elle a la forme [hiéroglyphes]; l'orthographe la plus complète que l'on connaisse est [hiéroglyphes][1], qu'on a lu jusqu'à présent *ma tou;* mais la véritable lecture est *ma kherou.* Je l'avais déjà adoptée par induction[2].

Dans un fragment du papyrus de Parme publié par Rosellini[3], cette formule est trois fois répétée avec ces variantes :

[hiéroglyphes] [hiéroglyphes] [hiéroglyphes].

La dernière forme prouve évidemment qu'il faut lire *ma kheru.* Pour lever toute hésitation relativement au rôle de [hiéroglyphe] qu'on pourrait prendre pour la préposition *à*, *envers*, de manière à traduire « fidèle à sa parole, » je citerai l'expression [hiéroglyphes], *kherou*, qui se trouve sur le cercueil de Nekht-her-hebi ou Nectanebo Ier, et qui démontre que le dernier signe [hiéroglyphe] est le déterminatif du phonétique *kherou.* Voici au surplus la phrase entière telle qu'on la voit à la division supérieure du côté droit où sont représentés les dieux qui accompagnent le Soleil ou qui l'attendent à son passage :

1. Champollion, *Dict. égypt.*, p. 297.
2. *Archæologia*, 4°, London, 1853, p. 119.
3. *Breve notizia intorno un frammento di papiro funebre egiziano esistente nel ducale Museo di Parma*, del dottore Ippolito Rosellini, f°, Parma, 1838.



« Ceux qui sont dans ce tableau adorent ce grand dieu après qu'il s'est approché d'eux, par leur parole. » Le mot *kheru*, et non pas *gou* ou *tou*, comme on l'a cru, n'est en effet que la forme antique du copte ϧⲣⲱⲟⲩ, voix.

La même forme apparaît parmi les variantes de l'expression bien connnue , *her kherou em at em hek*, « des repas de nourriture solide et de liquides. » Sur la stèle d'un personnage nommé Ameni, du temps de la XII[e] dynastie, on trouve la formule pleine :
[2]. Une autre stèle de la même époque nous fournit la variante un peu abrégée , « des repas de pains[3], » et le rituel de Turin nous donne celle de , *her er kherou*[4], formule terminée par l'hiéroglyphe *pains*.

1. Sharpe, *Eg. inscr.*, pl. XXVIII.
2. Sharpe, *Eg. inscr.*, pl. XVII. *Eg. Sal.*, n° 162.
3. *Eg. Saloon.*, *Brit. Museum*, n° 246.
4. *Todt.*, ch. cv, lig. 5.

Les Égyptiens se servaient pour les libations de vases d'or et d'argent; lorsque les douze rois de la dodécarchie offrirent leur sacrifice dans le temple de Ptah à Memphis, chacun d'eux était pourvu d'une patère d'or. La douzième ayant manqué, Psammétichus fit usage de son casque et satisfit ainsi à l'oracle[1]. A l'occasion de la Génethlie du dieu Hapi ou Apis, qu'on célébrait avec une splendeur particulière, deux coupes, l'une d'or, l'autre d'argent, étaient jetées dans le Nil, en un endroit qui, à raison de cette circonstance, fut nommé la Phiale ou la Patère. Cette cérémonie rendait le crocodile inoffensif pour les hommes au prochain naufrage[2].

Mais, d'après son inscription, le vase de Teti avait évidemment une destination funéraire, et l'on ne peut admettre qu'il ait servi pour les fêtes d'Hapi. Il y aurait quelque intérêt de savoir à quelle époque et dans quelles circonstances il fut recueilli dans l'ancien trésor, d'où il est passé aux collections du Louvre. Champollion a résumé quelques renseignements dans son Catalogue en 1827[3].

Au point de vue de l'histoire, ce vase est un

1. Hérodote, II, 151. La coupe divinatoire de Joseph était aussi une phiale. *Genèse*, XLIV, v. 2-5.

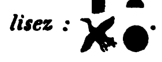
2. Pline, *Hist. nat.*, VIII, 71.

3. *Notice descr. du Louvre*, 1827, p. 95. Champollion l'inscrit sous le titre *Coupe d'or*. Il conjecture que *khesbt* signifie l'étain.

monument du plus haut intérêt; car il est probable qu'il fut solennellement offert par Tothmès III lui-même au fonctionnaire Teti. Il nous sert de point de comparaison pour apprécier l'extrême richesse des objets dont les pharaons gratifiaient les sanctuaires des dieux de l'Égypte et même des dieux étrangers, aucune de ces précieuses offrandes n'ayant échappé au pillage et à la destruction qui accompagnaient les invasions et la conquête du pays.

En terminant, je me fais un devoir de témoigner à M. Chabas ma vive gratitude pour l'obligeant empressement qu'il a apporté à la traduction de ce mémoire en français, et pour les utiles indications qu'il m'a fournies dans le cours de son travail.

ERRATA.

Page 8, 2e ligne hiéroglyph., *au lieu de* , *lisez :* .

— 3e ligne hiéroglyphique, *au lieu de* , *lisez :* .

Page 12, note 2, *au lieu de* 44,99 a, *lisez :* 4499 a.

Page 25, ligne 7, *au lieu de* Κόπ-ρος, *lisez :* Κύπ-ρος.

— ligne 13, *au lieu de* Androclès Philostephanos, *lisez :* Androclès et Philostéphanos.

Page 51, ligne 2, *au lieu de* tarentique, *lisez :* toreutique.

NOTICE

DE QUELQUES ANTIQUITÉS RELATIVES

AU BASILICOGRAMMATE THOUTH OU TETI



POUR FAIRE SUITE AU MÉMOIRE

DE M. SAMUEL BIRCH

SUR UNE PATÈRE ÉGYPTIENNE

DU MUSÉE DU LOUVRE,

Par M. THÉODULE DEVÉRIA, membre résidant.

Lue dans la séance du 9 avril 1857.

L'excellent mémoire de M. Samuel Birch, dont la Société a dernièrement décidé l'impression, donne lieu à quelques rapprochements qui, je crois, méritent d'être signalés, car ils ne peuvent qu'ajouter de l'importance à cet intéressant travail, par la mention de documents qui s'y rattachent. Ainsi l'on retrouve sur plusieurs monuments le nom du personnage dont l'époque historique est déterminée dans la légende hiéroglyptique étudiée par le savant anglais sur la patère d'or du Louvre[1].

1. Cette pièce porte les nos 260 de la collection Drovetti, 1755 de l'inventaire Louis-Philippe et 713 de l'inventaire actuel; elle est marquée L. 123, dans la notice du musée Charles X de Champollion.

Le musée des Pays-Bas, à Leide, possède en effet quatre pièces provenant d'une ancienne collection de M. Anastasi, et qui portent le nom du basilicogrammate Thouth ou Teti. La première et la plus remarquable de ces pièces est un beau scarabée funéraire de jaspe vert monté en or et suspendu à une chaîne tressée à plusieurs brins du même métal[1]. La partie plate ou le dessous de la base du scarabée est occupée par la formule habituelle à ce genre d'amulette, et qu'on lit au chapitre LXIV du Rituel funéraire[2]. Elle se compose de onze lignes horizontales d'hiéroglyphes, et la légende du défunt est gravée sur le corselet de droite à gauche :



Le chargé des pays septentrionaux Teti.

1. Leemans, *Monuments égyptiens du musée des Pays-Bas*, 2e partie, pl. XXXV, G. 94.

2. Pour le symbolisme des scarabées funéraires, voir le 2e numéro du *Bulletin de la Société*, année 1857, p. 114.

3. Littéralement *attaché à*, ou *chargé de*. Le signe doit être lu ici MR et non pas NS, ainsi que le prouvent deux variantes de la légende d'un même personnage sur une stèle du Sérapeum ; l'une porte , et l'autre, , MR... Quand le *bandeau* doit être lu NS, il est ordinairement accompagné d'un de ses deux compléments, , N, et , S, sinon des deux à la fois.

Le signe détermine souvent le mot ST, *chaîne de mon-*

La destination de cet objet étant essentiellement funéraire, il est certain qu'il a été trouvé sur la momie du personnage lui-même; la finesse et la perfection du travail, aussi bien que la valeur des matières dont il est formé, le rendent

tagnes (Lepsius, Denkm. II, pl. 3; 18; 19; 34; 37, etc.), mais dans le sens de *pays*, il est ordinairement noté et paraît se prononcer SBY (Lepsius, Denkm. V, 16, 6, 24; 29; 31; 35; 37; 38; 39.) ou SNBY (ibid. l. 27; le poteau n'est pas constant à la suite de tous ces exemples; il ne sert qu'à indiquer que les contrées dont il est question sont *étrangères*). La valeur phonétique du signe est dans tous les cas différente de celle du caractère. Ce dernier, noté (Louvre, pap. 3092, col. 836 et 843), répond au groupe, AR (*Todt.*, 149, 38-43), et ce mot AR, qui s'abrége ainsi : (*Todt.*, 149, 6), a pour variante : (Louvre, pap. 3276, col. 1); il est toujours féminin et a la même valeur phonétique que celui qui, suivant M. Mariette, exprime les *îles* (*Renseignements*, p. 9). Mais, dans d'autres cas, sa prononciation est *nu*, (Sel. pap. 89; il est alors accompagné de compléments phonétiques.). Ces lectures n'ont pas été reconnues par M. Brugsch, dans le groupe (Géographie, pl. II, 100) et se savant conjecture le mot *pen* ou *pena* sans indiquer les raisons sur lesquelles il s'appuie (*ibid*, p. 15-16). C'est la valeur *nu* qui a motivé l'emploi fréquent du groupe comme variante du nom de la déesse NU, ou NU-T-HR.

Je n'ai pas cru nécessaire de restituer dans mes transcrip-

d'ailleurs parfaitement digne de figurer à côté de la patère d'or du musée du Louvre.

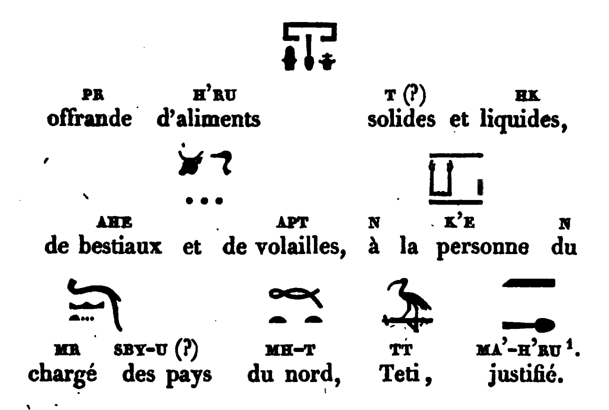
Le titre du personnage, *le chargé des pays septentrionaux*, répond sur ce scarabée aux expressions que M. Birch traduit *gouverneur des contrées*, et *toute contrée et îles au milieu de la mer*, dans les légendes de la patère d'or, où elles ne sont applicables qu'à des localités situées au nord de l'Égypte. On verra d'ailleurs plus loin des documents qui prouvent surabondamment l'identité des deux personnages.

La seconde pièce qui porte dans la même collection le nom de ce fonctionnaire est un vase d'albâtre, de forme ovoïde à large ouverture, sans anse et muni de son couvercle[1]. Il paraît avoir contenu du collyre appelé *stem*, composé de poudre d'antimoine, dont les Égyptiens faisaient usage pour se peindre les pau-

tions les voyelles quand elles ne sont pas écrites dans le texte original. Je préviens aussi le lecteur que pour transcrire chacune des articulations égyptiennes par une seule lettre de notre alphabet, j'ai adopté les signes s', ʜ', ᴛ' et ᴋ', à la place des caractères coptes, ϣ, ϧ, ϫ et ϭ et enfin ᴧ' pour le *âïn* sémitique.

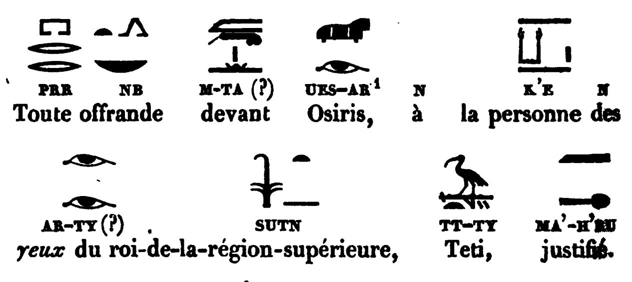
1. Leemans, *Monuments égyptiens du musée des Pays-Bas*, 2e partie, pl. LVIII, R. 229. L'auteur paraît avoir fait une confusion dans l'explication des planches. Il attribue à ce vase la légende de la princesse *Nub-em-teh'*, qui n'y a aucun rapport, mais qui se lit sur d'autres pièces de la même collection.

pières et le dessous des yeux, ou pour donner un brillant métallique à leur chevelure, comme le font encore les Arabes de nos jours. Ce vase porte une formule dédicatoire et funéraire, disposée de droite à gauche en deux colonnes verticales d'hiéroglyphes; en voici la traduction :



1. La lecture de M. Birch, MA'-H'RU, est pleinement confirmée par la variante , que présente plusieurs fois un beau papyrus hiératique (n° 3286 du Louvre). Dans le premier groupe de la légende qu'on vient de lire, le signe , H'RU, doit être rapproché du copte ϧⲣⲉ, ϧⲣⲏ, ϧⲣⲏⲟⲩⲓ, *cibus*, *esca;* ce groupe (Louvre, pap. 3106) répond à , PR H'RU (*Todt.*, 149, 61), et à , qui a la même prononciation (Louvre, pap. 3276, col. 3) et désigne une offrande d'aliments.

On remarque ici de légères différences graphiques dans le titre et le nom de notre basilicogrammate; mais ces variantes ne changent rien à leur signification, tandis que la légende d'un autre objet de la même collection le qualifie tout différemment. Elle est également inscrite sur un vase d'albâtre, mais celui-ci est d'une forme différente; sa panse presque sphérique est surmontée d'un large col auquel vient s'attacher une anse. Il contient encore une matière organique mêlée de chaux, que M. Leemans suppose être les restes des viscères du défunt lui-même. Il porte aussi par devant les deux colonnes d'hiéroglyphes suivantes :



La qualification d'*yeux du roi* (*de la région supérieure*), que M. Leemans a traduit *inspec-*

1. Je transcris UES-AR le nom d'Osiris parce qu'une variante, (G. 110), qui est fréquente aux basses époques et qui est décrite dans le *De Iside* (c. x), τὸν γὰρ βασιλέα καὶ κύριον Ὄσιριν ὀφθαλμῷ ( ) καὶ σκήπτρῳ ( ) γράφουσιν,

teur royal, n'est pas rare sur les monuments. L'interprétation de M. Leemans n'est pas admissible, parce que c'est une épithète laudative et non pas la désignation d'une profession; cette épithète s'appliquait en effet à des personnes qui remplissaient des fonctions très-diverses auprès du roi, et elle était ordinai-

semble indiquer cette transcription d'une manière précise; le nom du sceptre , qui remplace ou , est en effet , UES (*Todt.*, 125, 50, 51), et le signe , UE, est la transcription ordinaire de l'O du nom de Ptolémée; de là les équations ος = UES, et UES = = ou , bien que ces signes puissent dans d'autres cas avoir d'autres valeurs. (J'ai démontré la valeur *htm* pour *le siége*, et M. Aug. Harlé la rapproche avec raison de l'hébreu הדום *scabellum*, voir le *Bulletin*, 1857, n° 2, p. 116-118). De plus les transcriptions sémitiques, dans lesquelles les aspirations ne sont jamais omises, n'en présentent aucune au commencement du nom d'Osiris; ainsi, les noms phéniciens Abd-Osiris et Osiri-Shamar traduits par ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ et ΣΑΡΑΠΙΩΝ, sont écrits עבדאסר et אסרשמר dans l'inscription maltaise de la bibliothèque Mazarine, et on lit deux fois le nom d'Osiris-Apis ou *Osiri-Hâpi* אוסריחפי dans l'inscription de la table à libation du Sérapéum Or, dans ce dernier, l'aspiration initiale du nom d'Apis (HA'PY) est exactement rendue par un ח. Si le nom d'Osiris avait eu une aspiration initiale, les transcripteurs phéniciens ne l'auraient donc pas négligée. (Dans le deuxième exemple de cette dernière inscription, le ח qui suit les deux premières lettres אר, est certainement fautif, et l'espace laissé par le graveur lapidaire après ce caractère, au commencement de la dernière ligne, en est la preuve).

rement accompagnée d'une expression parallèle. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, un cône funéraire de la XXVe dynastie intitule un basilicogrammate du règne de Teherak[1] :

AR-TY (?) SU(TN)
.... les *yeux* du roi-de-la-région-supérieure,
A'NH'-TY (?) H'B
les *oreilles* du roi-de-la-région-inférieure,
MR HT' N NB TE-TY (?)
le chargé du trésor du seigneur des deux mondes, etc.

C'était une manière métaphorique d'exprimer un fonctionnaire *observateur* de ses devoirs et *attentif* à remplir ses fonctions, et c'est ainsi qu'il faut le considérer dans le cas qui nous occupe.

M. Mariette a bien voulu me rappeler que nous possédons au musée du Louvre un autre vase d'albâtre qui porte aussi le nom d'un basilicogrammate appelé Toutty[2]; je ne doute pas d'après ce titre et le style des caractères de sa légende, qu'il ne provienne aussi du tombeau du même personnage. C'est un beau vase haut de 27 centimètres, de forme ovoïde, à large enco-

1. Louvre, n° 2252; musée de Lyon, n° 236; Prisse, *Monuments*, pl. XXXIII. Le nom du personnage est Râmès, fils de la dame Tjesmehperou.

2. Il vient de la collection Drovetti (n° 238). — N° 1731 de l'inventaire Louis-Philippe et 1127 de l'inventaire actuel.

lure, avec deux anses fixées sur la panse. Il contient une matière calcaire qui paraît analogue à celle que renferme celui du musée de Leide. Cette circonstance peut faire supposer que ces deux vases avaient été employés en guise de canopes, dont l'usage n'a peut-être été généralement adopté qu'à une époque postérieure. Celui-ci porte aussi par devant deux colonnes d'hiéroglyphes bien gravés et peints en bleu ; je les transcris en sens inverse, c'est-à-dire de gauche à droite :

TATA-T P-T KME-T TE(?)
Les dons du ciel et les créations [1] de la terre

N K'E N SUTN A'N [2] N
à la personne du grammate du roi qui

MR-F TT-TY.
l'aime, Teti.

Les premiers mots de cette légende font partie d'une formule dont on retrouve d'autres extraits dans les inscriptions des deux vases que

1. *Productions* ou bien *jouissances* (?); le mot *kme* paraît avoir ces deux significations.

2. Il y a évidemment ici une *inversion de majesté*, c'est-à-dire que le mot SUTN, qui grammaticalement devrait être placé après le signe A'N pour s'accorder avec les mots suivants, a été mis avant par respect pour la personne du roi. Il n'y a pas d'autre moyen d'expliquer cette légende sans supposer une faute. Cf. stèle de Ramsès XV, l. 10-11.

j'ai décrits plus haut, et sur laquelle j'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure.

Un quatrième objet du musée de Leide présente deux fois le nom du basilicogrammate Teti[1]. C'est un simulacre de palette de scribe, en talc; les deux godets propres à contenir les encres noire et rouge sont entourés de l'anneau symbolique ; une colonne d'hiéroglyphes se lit de chaque côté de la cavité dans laquelle on plaçait les pinceaux ou plutôt les roseaux qui servaient à peindre et à écrire[2].

Les palettes funéraires, qui ne sont parfois, comme celle-ci, que des simulacres dont on ne pouvait pas se servir, étaient déposées dans les tombeaux parce que les défunts devaient, ainsi que nous l'apprend le titre du chapitre XCIV du Rituel funéraire, adresser une prière à Thoût (dieu de l'écriture) avec *une palette et un godet à la main*[3]. Ce chapitre du Rituel fait aussi mention des *livres d'Hermès*; ainsi, à la première

1. Leemans, *même ouvrage*, 2e partie, pl. XCV, I, 287.

2. Voir le *Catalogue de la collection Passalacqua*, 1826, 8°, p. 274.

3. , MST PS M KH (?); le mot MST, qui désigne la *palette*, est écrit MSTA, , dans la deuxième ligne du texte, où le défunt dit : « J'apporte la palette et j'apporte le godet à ma main. » Cf. Heath, *Exodus papyri*, et le vase décrit dans le catalogue de la collection Anastasi sous le n° 949.

colonne, il est question des *gardiens de ces livres*, ARY-U S'A'-U NT TT (?), et à la seconde, le défunt dit : .... *je suis muni moi aussi des écrits du dieu Thoûth*, etc., A'PR K'UA M SH'E-U (?) N TT[1]. On comprend que c'est un des chapitres du Rituel qu'on devait le moins négliger, surtout dans les funérailles d'un basilicogrammate, aussi n'a-t-on eu garde d'oublier la palette funéraire de notre personnage, dont le nom est précisément le même que celui du dieu Thoûth, ou Teti, l'Hermès égyptien.

Pour en revenir à cette palette funéraire, j'ajouterai seulement que la double légende dont elle est ornée n'est qu'une variante de la formule consécratives, des proscynèmes, dont on vient déjà de lire quelques extraits écrits sur les divers monuments dont j'ai parlé. A gauche, elle signifie :

SU(TN)-TA-HTP AMN-RA' SU(TN) NTR-U
Proscynème à Ammon-Soleil, roi des dieux :

TA-F PRR-NB HR UTH-U-F N-RA'-NB
qu'il accorde toute offrande de ses autels, chaque jour,

1. Cf. 68, 6. UT'E-S R A'N K'R BA UU-U N T'T-U NTR S'A' NT TT.... elle (Hathor) passe vers An (Héliopolis) où (sont) les écrits des paroles divines du livre d'Hermès. On trouve aussi sur la momie n° 800 de la Bibl. impériale ; ANK'A SEH AKR AY-N-A K'RY S'A N TT-TY : « Moi, le *sahou* insigne, je suis venu avec (?) le livre d'Hermès, »

s'P. SNNU[1] PR M-TA (?) KBH
et la réception des pains de proposition, la libation,
ARP ART N K'E N MR A' (?)
le vin et le lait, à la personne du chargé de la direction (?)
N SBY (?) MH-T SU(TN) A'N TT
du pays du nord, basilicogrammate, Teti.

Et à droite :

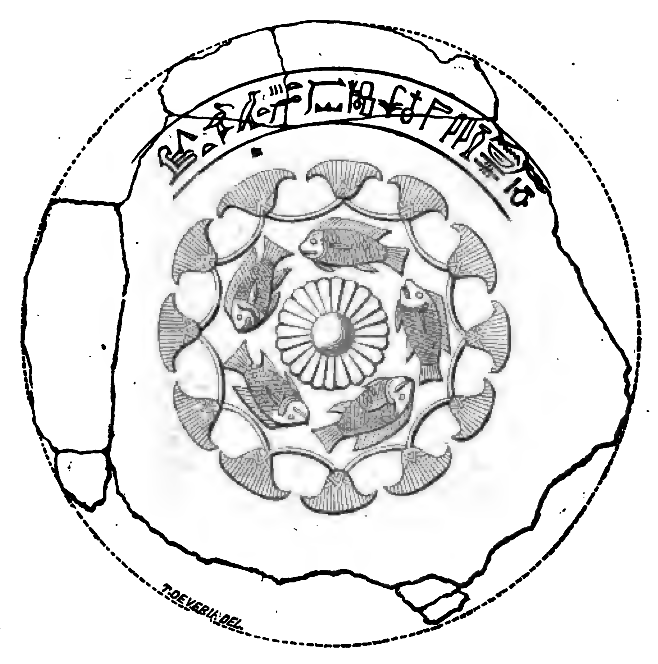
SU(TN)-TA-HTP UES-AR (FNT ?) ... AMNT-U
Proscynème à Osiris qui réside parmi les dieux infernaux,
TA-F HS-U-F M PR-SU(TN)
qu'il donne ses ordres dans son (?)palais (?) et que les
NF (?) NT'M PR FNT-F N MR
souffles suaves arrivent à la narine (?) du chargé de la
A'(?) N SBY MH-T SU(TN) A'N TT MA'-H'RU
direction du pays du nord, basilicogrammate, Teti, justifié.

Ici nous trouvons encore une variante dans l'expression du titre de notre personnage : , *le chargé de la direction du pays du nord.* Je crois que le bras noté dans ce cas veut dire la *direction.* On le trouve quelquefois employé dans le sens de *côté*[2]; mais c'est plutôt le sens d'acte, *atum*, d'où dérive le copte PI-AI, *actio faciendi*, et le verbe A, *facere*[3], qu'il convient de lui attribuer ici.

Enfin, j'ai remarqué la pièce la plus intéres-

1. . Le signe est ici un *déterminatif phonétique* ou signe diacritique de la syllabe SN.
2. Chabas, *Études ég.*, *Inscr. de Séti Ier*, note 50.
3. De Rougé, *Journal asiatique*, t. VIII, p. 227, 231.

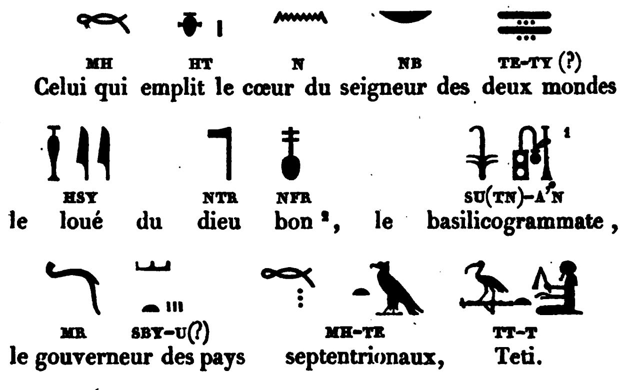
sante dans la dernière collection de M. Anastasi dont le musée du Louvre vient d'acquérir une partie : cette pièce est maintenant en la possession de M. Adolphe Raifé, à Paris. C'est un plateau ou disque d'argent[1] dont la décoration



est presque identiquement semblable à celle de la patère d'or du Louvre, décrite par M. Birch.

1. Inventorié comme faisant partie du carton 6 *bis* dans la division des *objets fins* de l'ancien catalogue manuscrit de la collection; il est porté sous le n° 956 du catalogue de vente.

Le centre est occupé par une fleur astéroïde dont le cœur saillant est entouré de pétales droites et serrées; autour, cinq poissons dans une sorte de guirlande formée de douze fleurs de lotus réunies l'une à l'autre par les deux extrémités d'une même tige. Dans le champ, en dehors, la légende hiéroglyphique suivante occupe environ un tiers de la circonférence :



Ce plateau a malheureurement été brisé, mais il paraît n'avoir jamais eu de rebord ; c'est ce qui explique la présence de la légende dans

1. C'est plutôt la forme en sens inverse.

2. Les expressions *seigneur des deux mondes* et *dieu bon* sont des synonymes du mot roi. M. Birch traduit le mot HSY par *sujet*, mais l'acception de *loué* me paraît présenter ici un parallélisme plus conforme aux habitudes égyptiennes.

le champ, car celle du plateau d'or du Louvre est gravée extérieurement sur le pourtour du rebord. L'inscription que je viens de traduire s'est conservée entière malgré les fractures, et pas un seul des signes qui la composent n'est douteux. On y reconnaît facilement une dernière variante des titres du même personnage, car, outre le titre de basilicogrammate, commun à presque tous les monuments que j'ai signalés, celui de *gouverneur* ou *chargé des pays septentrionaux*, et la ressemblance des deux plateaux ne laissent subsister aucun doute sur l'identité d'origine des deux objets, identité qui du reste a parfaitement été reconnue dans le catalogue rédigé à l'occasion de la vente de la collection[1].

Je noterai aussi que le nom du personnage est suivi du signe qui détermine toujours le nom d'un mort, et que ce fait confirme plei-

1. François Lenormant, *Catalogue d'une collection d'antiquités égyptiennes*, Paris, 1857, 8°, p. 80. L'auteur prévient lui-même, dans une courte préface, qu'il a été obligé de faire son travail dans un espace de temps beaucoup trop restreint. On ne s'étonnera donc pas de trouver quelques dissemblances entre sa description et la mienne. De plus, comme il résulte clairement du travail de M. Birch que le basilicogrammate Teti n'était pas intendant de l'or, de l'argent et de l'étain, mais bien gouverneur des possessions égyptiennes sur la Méditerranée, et le mot H'SBT, dans lequel Champollion avait cru reconnaître le nom de l'étain, désignant le lapis-lazuli, il ne faut pas s'attendre à re-

nement la supposition de M. Birch, suivant laquelle la patère d'or donnée par Toutmès III au basilicogrammate Teti, aurait reçu l'inscription dont elle est ornée seulement après la mort de ce dernier pour être déposée dans son tombeau. Il est très-probable, en effet, d'après la ressemblance des deux objets, que le plateau d'argent avait été une première rémunération accordée au basilicogrammate, et que le pharaon voulant donner ensuite au même personnage une nouvelle preuve de sa satisfaction, lui aura fait présent de la patère d'or comme deuxième récompense plus importante que la première, et enfin que les légendes de l'un et de l'autre de ces deux objets auront été gravées en même temps. Le même fait a dû se présenter assez souvent, car on connaît un certain nombre d'objets qui paraissent avoir servi et qui portent néanmoins des formules de consécration funéraire.

Je dois, avant de terminer cette notice, ajouter quelques mots sur le nom du basilicogrammate Thôth, , Thoûth, , Toutty ou Teti, qui, comme je l'ai dit, est le même que celui de l'Hermès égyptien.

trouver la *coupe d'étain* dont l'existence est mentionnée comme probable dans ce catalogue. Les deux plateaux d'or et d'argent paraissent d'ailleurs avoir été donnés comme récompense, ce qui ne serait pas admissible pour une coupe d'étain.

Ce nom propre, très-rare sur les monuments, n'est cependant pas en dehors des usages adoptés au temps des pharaons pour la formation des noms d'hommes; car, bien que les Égyptiens ne fussent pas dans l'habitude de donner à leurs enfants le nom d'une grande divinité sans y ajouter une épithète, ils pouvaient porter celui d'un dieu du second ou du troisième ordre : ainsi, ils s'appelaient Chonsou aussi bien qu'Horus et Imouthès, du nom de ces dieux qui ont le rôle de fils dans les triades. Or, le dieu Thôth ne peut pas être considéré comme un dieu du premier ordre puisqu'il s'assimile et s'identifie au dieu Chonsou jusqu'à ne faire plus qu'un avec lui. Je ne connais cependant que deux autres exemples de l'emploi du nom de Thoûth ou Teti comme nom d'homme; l'un sur une momie du musée britannique (n° 6699), l'autre dans les légendes d'une statuette de la collection Abbott[1], encore le personnage qui le portait est-il ordinairement désigné par un surnom, , comme dans la légende de son scarabée funéraire[2].

1. Voir le catalogue de cette collection, New-York, 1854, 8°, p. 17, n° 170. Je dois à l'obligeance de M. Edwin Smith la copie de l'inscription de cette statuette.

2. N° 1042 de la même collection. — La transcription s'A ou s'U, pour , me paraît contestable, et de nombreuses variantes semblent indiquer plutôt A'A'. Ce signe se trouve, il est vrai, suivant Salvolini, à la place de

J'avais d'abord pensé que cette statuette, qui porte la légende et les attributs d'un grammate, représentait notre personnage; mais j'ai dû renoncer à cette opinion pour trois raisons : premièrement, les légendes ne donnent au personnage représenté que le titre de *grammate*, au

(*Alph.* 196.), mais la prononciation s'u, pour ce dernier, ne me semble pas mieux établie. La variante pour , citée par M. de Rougé (*Insc. d'Ahmès*, p. 116), doit être fort rare, et je crois que c'est une transcription fautive du signe (Louvre, pap. 3092, c. 363, = , *Todt.*, 64, 16), forme abrégée de (même pap., col. 262, = , *Todt.*, 82, 5; 87, 1), et qui remplace également (même pap., col. 533 = *Todt.*, 110, a). Le signe me paraissait fautif dans le nom de Darius, gravé sur la statuette néophore du Vatican, et même douteux d'après une copie *antérieure* à la découverte du système hiéroglyphique, qui donne distinctement les signes (*Museo Pio Clementino*, t. VII, pl. A); Champollion lui-même a lu sur l'original (G. 500). Mais M. de Rougé affirme avoir reconnu le quadrupède sur le monument. Voici, dans tous les cas, les variantes qui me font préférer la lecture A'A : 1° (Bibl., stèle 11), ou (pap. retr. de Nebset, 12, 3) = (*Todt.*, 102, 6); 2° le même mot se trouve sur les cippes d'Horus, sous les formes : , , ou (?), , et (musée Borgia), enfin et (Bibl. imp., 290 et 292); 3° = dans le prénom d'Évergète I

lieu de celui de *basilicogrammate ;* ensuite, elles le désignent plusieurs fois par un surnom qui ne paraît sur aucun des monuments que j'ai mentionnés; enfin, l'existence dans la même collection d'un scarabée funéraire qui ferait, avec celui du musée de Leide, un double emploi sans exemple pour un même personnage, ne peut laisser aucune incertitude à cet égard. L'inscription de cette statuette qui donne un abrégé de la formule des proscynèmes plus com-

(Louvre, stèle du Sérapéum). Donc, [hiéroglyphe] = [hiéroglyphe] = [hiéroglyphe] = A'A' (la voyelle [hiéroglyphe] du premier exemple est sans importance). L'équation des signes [hiéroglyphe], [hiéroglyphe] et [hiéroglyphe] n'est pas douteuse dans certains cas, mais elle ne peut être expliquée que par la polyphonie des caractères, car la valeur ordinaire du dernier est FU, ainsi que le prouvent trois mots différents : 1° [hiéroglyphes] (Bibl. stèle 11), ou [hiéroglyphes] (Louvre, stèle Anastasi, n° 63), où le signe [hiéroglyphe] est régulièrement placé entre les éléments phonétiques correspondants F, [hiéroglyphe] et U [hiéroglyphe] ou [hiéroglyphe]; 2° [hiéroglyphes], HF, ou [hiéroglyphes], HFT. au pluriel HFU, *serpent*, qui est remplacé par [hiéroglyphes] (Louvre, toile 3097 = *Todt.*, 108, 149, etc.) et écrit [hiéroglyphes] (Louvre, sarc. de Taho) et [hiéroglyphes] (Louvre, papyrus 3092, col. 533 = *Todt.*, 110, a, var.); 3° enfin, [hiéroglyphes] (*Todt.*, 78, 3; 15, 20) est écrit [hiéroglyphes] (Louvre, pap. 3092, col. 171), d'où il résulte que [hiéroglyphe] est égal à FU.

plet que celui de la palette funéraire dont nous nous sommes occupé, commence par ces mots :

SU[TN] TA HTP AMN-RA' NB K'R [1]
Proscynème à Ammon-Soleil, seigneur de la région des

TE-TY (?) UES-AR SK'R ANP PR
deux mondes à Osiris-Sokari et à Anubis ; *offrande*

H'RU T HK AHE APT
d'aliments solides et liquides, des bestiaux et des volailles [2],

H'T NB NA'R UAB FNH'-TE NTR AM TATA (?)
toute chose bonne et pure dont vit un dieu, *les dons du*

P-T (?) KME TA (?) PRR HR
ciel et les créations [3] *de la terre* [4], *les offrandes de la*

UTH N NB HH SUR HR
table du seigneur du temps (Osiris) [5], la boisson à la

BB NF (?) NT'M N MH N
fontaine (d'Atour) et le souffle agréable de l'air, à la

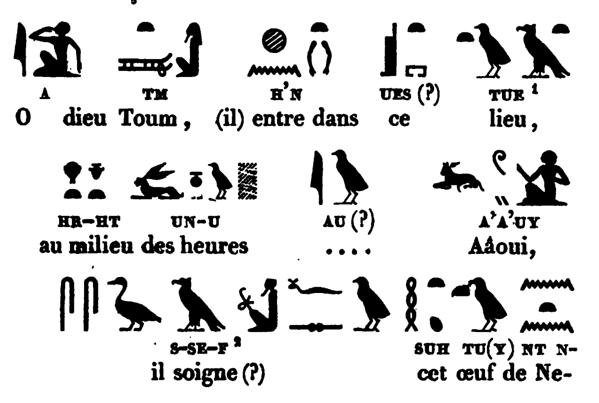
K'E N A'N (?) TT-TY (?) T'T-N-F A'A'YU [6].
personne du grammate Toutty, surnommé Aâyou.

Cette formule, souvent plus développée, figure sur la plupart des monuments funéraires, bien qu'elle ne se trouve pas dans la rédaction

1. au lieu de .
2. Voir la légende du premier vase décrit plus haut.
3. Ou *jouissances* (?), le mot est simplement écrit .
4. Voir la légende du vase du Louvre décrit plus haut.
5. Voir la légende du deuxième vase du musée de Leide décrit plus haut.
6

ordinaire du Rituel. On remarquera qu'elle contient avec une seule variante les trois phrases consécratives que nous avons rencontrées sur les vases d'albâtre. Ce fait mérite d'être pris en considération parce qu'il semble indiquer que la formule entière était ainsi inscrite par parties sur chacun des objets déposés dans le tombeau, en sorte que la réunion de ces objets présentât l'ensemble du texte funéraire et c'est une preuve de l'unité d'origine de ces antiquités.

On lit ensuite sur la statuette une variante des chapitres LIV, LVI et LIX du Rituel funéraire, qui ne sont que trois rédactions un peu différentes d'un même texte mystique; celle-ci est ainsi conçue :



1. Pour TUY ?

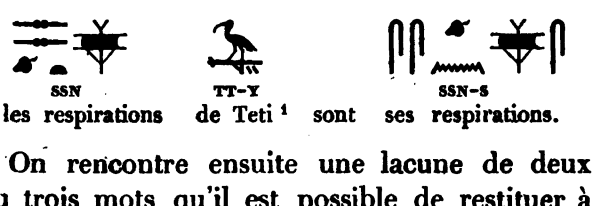
2. Ce mot , S-SE, avec l's initiale intensitive, remplace le groupe du *Todtenbuch*,



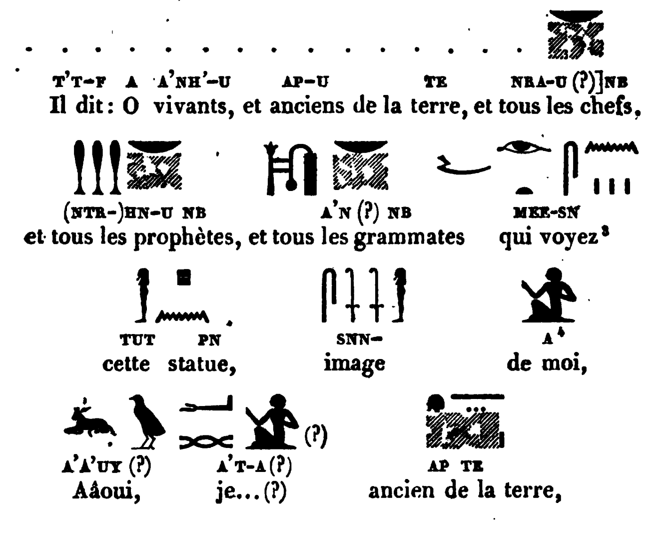
kéké-ouer[1]; la germination d'Aâui est sa germination et réciproquement; la vie d'Aâui est sa vie;

lequel, sous les formes et (*Toat.*, 17, col. 86, 149, 57), a pour variante (Louvre, pap. 310), et (3092, col. 866). Je n'ai pas rencontré ces deux derniers groupes dans le *Todtenbuch*, tandis qu'ils sont très-fréquents dans des textes où les autres ne se rencontrent pas; il est donc probable qu'ils avaient la même valeur et étaient suivant les époques ou la volonté des hiérogrammates, employés les uns pour les autres. Les exemples que je cite sont d'ailleurs incontestables, et je ne doute pas qu'ils ne soient des variantes d'un même mot, d'où résulte la valeur SE, SEU, et même quelquefois SEEU pour le signe , qu'il ne faut pas confondre avec . Ce dernier répond au phonétique ARY. Voir *Todt.*, 81, 1; 9491; 146, a-b-c-d, etc., et 144, l. 1, et a-b-c, etc. Quant à sa signification, ce mot SEU me paraît exprimer une action continuée jusqu'à satiété, comme le copte ϹⲈⲒ, *saturari*, *satiari*; c'est peut-être ici *couver*; dans le tombeau de Ramsès V, il est très-fréquemment pris en mauvaise part dans le sens d'obséder *fatiguer* et *tourmenter*. Dans le chapitre CXLIV du Rituel, il désigne les exécuteurs des tourments des sept prisons.

1. C'est-à-dire *l'œuf de la grande poule* (cf. l'arabe דגנאגה) ou de *Seb*, dieu de la terre, et cet œuf semble être l'image du monde, auquel l'existence de l'individu serait assimilée comme dans le microcosme du moyen âge.



On rencontre ensuite une lacune de deux ou trois mots qu'il est possible de restituer à l'aide des monuments qui portent des formules analogues[2]; ils font partie d'une allocution adressée par le défunt à ceux qui visitent son tombeau :

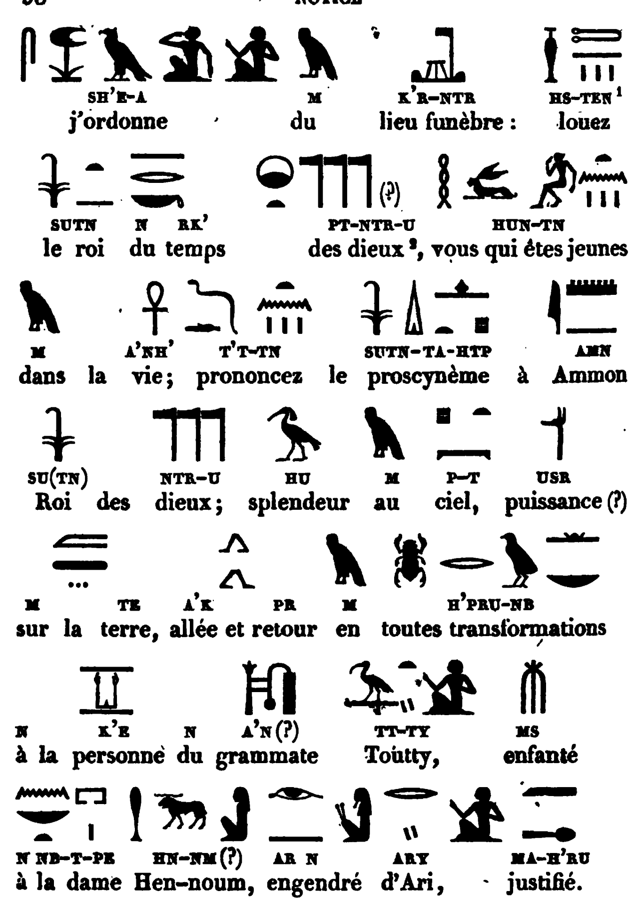


1. . C'est ici le nom du défunt et non pas celui du dieu.

2. Louvre, statuettes A, 84, 85; stèle C. 26; cf. Greene, *Fouilles*, pl. IX et X, etc.

3. Litt. *qui voyent.*

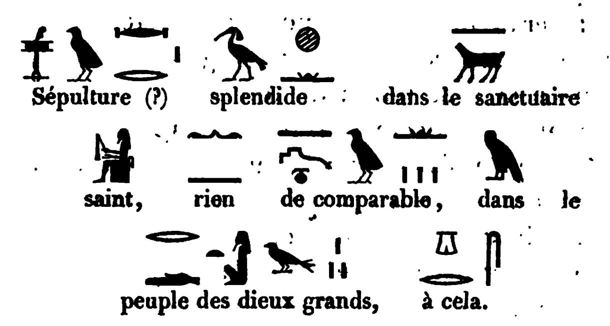
4. Cf. Greene, *Fouilles*, pl. X, fig. 5, l. 3. Chabas, *Hymne à Osiris*, p. 12; *Rev. arch.*, 14[e] année.



1. Cf. Louvre, stèle C 26.

2. Ces mots semblent expliquer l'idée contenue dans la formule SUTN TA HTP qui les suit. On trouve quelquefois TA HTP SUTN et même HTP TA SUTN, *offrande* ou *don de mets au Roi*, ou bien *mets donnés* ou *offerts au roi*. Enfin, de

La fin de l'inscription ne présente pas pour moi un sens clair; cependant j'essayerai de la traduire :



L'usage d'ensevelir avec les morts un certain nombre des objets qui leur avaient appartenu pendant leur vie explique comment les deux plateaux d'or et d'argent sont parvenus jusqu'à nous; car il devient évident, par la forme funéraire de leurs légendes et par les objets purement funéraires portant le nom du même personnage et provenant des mêmes collections[1], que ces divers monuments ont été trouvés tous ensemble dans le tombeau du basilicogrammate Teti. Ils ont sans doute été découverts par des Arabes et

quelque manière qu'on traduise, la difficulté porte toujours sur le mot SUTN, et si ce mot désigne, comme je le pense, *le roi du temps des dieux*, c'est-à-dire Osiris (voir Chabas, *Hymne à Osiris*, p. 25; *Rev. arch.*, 14e année), la difficulté principale n'existe plus.

1. Collections Anastasi et Drovetti.

vendus en plusieurs lots, comme cela est arrivé si souvent. Leur âge est donc déterminé par l'inscription du plateau d'or du musée du Louvre.

Il serait intéressant, pour compléter autant que possible cette petite monographie, de retrouver la description du tombeau de ce fonctionnaire, qui occupa un poste si important sous le règne de Toutmès III, au xv[e] siècle avant notre ère, et qui, grâce au savant travail de M. Birch, est devenu un personnage historique; mais les recherches que j'ai faites à cet égard ont été jusqu'à présent infructueuses.

OBSERVATIONS

SUR

L'ANCIEN MONUMENT

ÉRIGÉ A ORLÉANS EN L'HONNEUR DE

LA PUCELLE,

Par M. VALLET DE VIRIVILLE, Membre résidant,

Lues à la Société dans les séances des 3 et 10 décembre 1856 et des 7 et 14 janvier 1857.

I.

Tout le monde sait qu'il existait autrefois, sur le pont d'Orléans, un monument en l'honneur de la Pucelle. Mais l'origine de cet ouvrage n'est point exactement connue.

1° A quelle époque ce monument fut-il construit ?

2° Aux frais de qui et sous les auspices de quelles personnes fut-il érigé ?

3° En quoi consistait-il primitivement ?

Ce sont là des questions sur lesquelles la critique ne possède point jusqu'à ce jour de notions parfaitement claires, certaines et satisfaisantes.

Beaucoup de livres, il est vrai, fournissent des réponses très-affirmatives à ces questions. Mais les solutions proposées sont loin de s'accorder entre elles. Aucune de ces solutions, en outre,

ne paraît complétement d'accord avec la vérité ou la raison.

Une opinion traditionnelle et généralement reçue veut que ce monument, composé, comme on sait, de plusieurs statues, ait été érigé dès 1458. C'est la même œuvre d'art, dit-on, qui, endommagée par les guerres civiles, en 1567, puis restaurée en 1570, aurait été conservée jusque vers la fin du XVIIIe siècle.

Nous voulons soumettre à une analyse critique ces différentes assertions. Dans cette vue, nous rappellerons d'abord les circonstances qui durent présider, dans le principe, à l'érection du monument. En second lieu, nous exposerons par ordre chronologique les divers témoignages ou renseignements qui nous sont restés au sujet de cet ouvrage. Nous discuterons ensuite ces témoignages, en nous efforçant de les éclaircir. Nous présenterons enfin les conclusions qui nous paraissent devoir résulter de ces recherches.

II.

Le pont d'Orléans avait été un notable théâtre et comme le principal témoin des exploits de Jeanne Darc. Au bout de ce pont, était la fameuse bastide des Tourelles. On sait que la prise de cette bastide, opérée le 7 mai 1429, fut le dernier effort qui assura et qui consomma en quel-

que sorte la délivrance de la ville. La Pucelle elle-même, en quittant le matin son logis, avait annoncé ce dénoûment en disant que le soir, elle reviendrait *par le pont d'Orléans*. Ce lieu était donc comme désigné par l'histoire pour y placer le signe commémoratif des hauts faits de l'héroïne.

La requête du 18 décembre 1455, présentée au nom de la famille, demandait que la sentence de réhabilitation fût publiée avec érection de *croix*, d'*images* et d'*épitaphes* dans la ville de Rouen et *ailleurs où il serait convenable de le faire*[1].

Cette demande était d'ailleurs de droit commun et conforme à une multitude de précédents ou d'exemples. La sentence fut prononcée à Rouen le 7 juillet 1456. Elle ordonna, pour le lendemain, l'érection d'une croix sur la place du Vieux-Marché de cette ville. Plus tard, *au seizième siècle*, une fontaine, ornée d'une effigie ou représentation sculptée de l'héroïne, fut élevée sur cette même place. Quant aux autres lieux, le texte disposait, d'une manière moins précise, que cette sentence serait en outre exécutée et intimée ailleurs *pro futura memoria*[2].

1. « Sententiam.... publicari cum erectione crucis, imaginum, et epitaphiorum in civitate Rothomagensi et alibi ubi decuerit. » Quicherat, *Procès*, t. II, p. 190 et 260. « Signa imagines, cruces fundationes, ac signa alia publica. » *Ibidem*, t. III, p. 297.

2. *Ibidem*, t. III, page 361.

Que cette disposition ait reçu à Orléans, dans un bref délai, une exécution spéciale et notable ; cela est constant, comme nous le montrerons ultérieurement. Que, dès cette époque ou à peu de temps de là, c'est-à-dire en 1458, par exemple, un *monument* quelconque, tel qu'une croix plus ou moins ornée, je suppose, ait été érigé dans cette ville en l'honneur de la Pucelle, il n'y a rien au monde de plus vraisemblable. Cependant, aucun témoignage positif et contemporain n'affirme ce dernier fait d'une manière directe et précise.

La première mention de ce genre nous est fournie par la chronique de Paul Émile. Son témoignage est bien court. Il importe, pour le mieux comprendre, de reproduire les quelques phrases qui précèdent et qui suivent cette mention. La date précise à laquelle se rapporte ce témoignage est un point important. Mais nous y reviendrons plus tard en commentant le témoignage lui-même. Nous devons nous borner pour le moment à transcrire purement et simplement le passage auquel nous venons de faire allusion.

« Puella castra movet, ut obsesso Compendio opem ferret. Longe aliam fortunam nacta est quam qua Aurelianum servarat. In oppidum quidem irrupit ; sed eruptione postea facta, in potestatem hostium venit. Rotomagum ducta, ab Anglis, superstitionis falsæque religionis insimulata, igne cremata est, hoste judice, nemine, eo loco,

pro captiva contrahiscere auso. *Aurelianenses Puellæ statuam posuere.* Eam summis efferunt laudibus. Pius pontifex maximus, ac Antoninus pontifex Florentinus, eam admirantur. Obsidio Compendii soluta est, etc[1]. »

L'ancienne bannière processionnale que possède M. Vergnaud-Romagnési, d'Orléans, monument bien connu des archéologues, est, évidemment, à peu près contemporaine de Paul Émile et de sa chronique. Cette bannière paraît avoir été peinte sous le règne de Louis XII. L'une des faces représente le pont d'Orléans tel qu'il était au commencement du XVIe siècle. On y voit, ou plutôt on y voyait, lorsque la bannière était mieux conservée, le monument commémoratif de la Pucelle, érigé sur le pont de la ville. Malheureusement, cette bannière se présente aujourd'hui à nos investigations, dans un état de mutilation déplorable. La peinture originale, en beaucoup d'endroits, a été détruite par l'effet du temps. Le tableau a même été, mal plus grave, repeint à diverses époques et, par ce moyen, altéré de nouveau, grâce à des restitutions plus ou moins heureuses. C'est précisément ce qui est arrivé d'une manière toute spéciale en ce qui touche la partie du tableau qui nous intéresse le plus. Je veux dire celle où l'on cherche à se renseigner

1. Pauli Æmilii *de rebus gestis Francorum.* 1544, in-8°, liv. X, f° 222 v°. Pie II et saint Antonin, contemporains de la Pucelle.

sur l'état ancien du monument de la Pucelle. La figure insignifiante et très-confuse, que l'on trouve en cet endroit, a été ainsi restituée, par une main moderne, d'après un tableau postérieur à la bannière d'environ un demi-siècle. Il résulte, toutefois, du témoignage offert par cette bannière, comme un fait à peu près constant, qu'à la date de l'exécution de la peinture, il existait sur le pont d'Orléans un monument en l'honneur de la Pucelle.

Le tableau postérieur à la bannière et qui a servi à la retouche signalée, se conserve à l'hôtel de ville d'Orléans. Ce dernier ouvrage paraît avoir été lui-même repeint ou retouché, en quelques parties, à des époques assez rapprochées de l'exécution primitive. Néanmoins le tableau de l'hôtel de ville fournit à la critique un objet beaucoup plus satisfaisant que la bannière ; non pas, malheureusement, sous le rapport de l'antiquité, mais quant à l'authenticité des diverses parties, notamment de celle qui nous occupe, aussi bien que sous le rapport de la conservation. Il représente également le pont de la ville et nous offre comme une répétition du tableau peint sur l'une des deux faces de la bannière. On y reconnaît parfaitement le monument en place et dans son ensemble. Le spectateur voit clairement un calvaire et deux personnes : le roi et la Pucelle, agenouillés, l'un à droite et l'autre à gauche de la croix. Mais les détails sont absolument insaisis-

sables. Ainsi, il est impossible de distinguer si les statues étaient de bronze ou de pierre, tant le ton effacé de ces figures, très-petites d'ailleurs, se perd dans les nuances douteuses de l'horizon. Ce tableau est reconnu pour avoir été peint en 1560 : c'est-à-dire antérieurement aux mutilations que subit un peu plus tard le monument, comme on le dira ci-après.

Nous placerons vers la même date que ce tableau l'attestation écrite de Pons Héviter, qui s'exprime ainsi : « Suntqui fabulam, quæ de puella Johanna scribimus, putent. Sed præterquam recentioris sit memoriæ, omniumque scriptorum libri, qui tunc vixerunt, mentionem de ea præclaram faciant, vidi ego meis oculis, in ponte Aureliano trans Ligerim ædificato, erectam hujus Puellæ æneam imaginem, coma decore per dorsum fluente, utroque genu coram æneo crucifixi Christi simulachro nixam, cum inscriptione positam fuisse hoc tempore, opera sumptuque virginum ac matronarum Aurelianensium, in memoriam liberatæ ab ea urbis Anglorum obsidione[1]. »

1. Pontus Heuterus Delfiensis; *Rerum Burgundicarum libri* VI, édition de 1639, in-8°, l. IV, p. 253. Voy. Lottin, *Recherches sur Orléans*, t. I, p. 313.

M. Aufrère-Duvernay, auteur d'une brochure intéressante ayant pour titre : *Notice sur les monuments érigés en l'honneur de Jeanne Darc*, Paris et Orléans, 1855, in-8°, p. 13, fournit le renseignement qui suit : « Nous pouvons, dit M. Duvernay, invoquer le témoignage, non suspect, d'un écrivain protestant : « C'est pour envie et tort qu'on nous veut faire,

Héviter est le seul auteur qui atteste l'existence de cette inscription. Mais on en retrouve la pensée, altérée ou modifiée comme on va le voir, dans un *projet d'inscription*, destiné probablement à remplacer ou à renouveler la précédente. Ce projet fut composé par Louis d'Orléans, avocat, vers la fin du XVI[e] siècle, après la restauration du monument, lorsqu'il s'agit de compléter cette restauration. En voici le texte :

AD DEI GLORIAM INCOMPARABILEM
AD VIRGINIS MATRIS COMMANDATIONEM,
AD CAROLI VII DECUS,
AD LAUDEM JANÆ ARKÆ
ET TANTI OPERIS ÆTERNUM MONUMENTUM,
SENATUS POPULUSQUE AURELIANENSES
MATRONÆ ET VIRGINES AURELIANENSES
VIRGINI FORTISSIMÆ
VIRAGINI CORDATISSIMÆ
POST ANNUAS DECRETAS SUPPLICATIONES,
HANC CRUCEM HASQUE STATUAS,
PONTEMQUE TANTI MIRACULI TESTEM
AUCTORITATE REGIA PONI CURAVERUNT,
ANNO 1458[1].

« qu'aucuns ont dit que les nostres et reistres ont tiré de « leurs canons sur la Pucelle et la Vierge, qu'ont faict faire, « sur le pont, les habitans, des joyaux de leurs femmes et « filles ; pour les jeter en bas. » M. A. Duvernay n'indique pas avec précision la source d'où il a tiré ce passage. Mais ce témoignage nous paraît fort authentique et contemporain de l'affirmation consignée par Pons Héviter, dans les lignes de cet auteur que nous avons ci-dessus rapportées.

1. Voyez Charles du Lis. *Inscriptions*, etc. 1613, in-4°,

En octobre 1567, lors des guerres civiles qui eurent la ville d'Orléans pour théâtre, notre monument fut atteint par l'artillerie protestante. Les figures du Christ, de la Vierge et de la Pucelle, ainsi que la croix, furent emportées ou gravement endommagées. La statue du roi Charles VII, subsista seule dans son ensemble[1], et ne fut que légèrement mutilée par des coups d'arquebuse[2].

Trois ans plus tard, en octobre 1570, la ville d'Orléans chargea un sculpteur nommé Hector Lescot de réparer ce dommage. Le marché passé entre l'artiste et la ville nous a été conservé. Lescot respecta les parties anciennes qui subsistaient, restitua ou imita à neuf les parties détruites et modifia nécessairement le style, les accessoires et l'ensemble même de la composition[3]. Le tout était achevé et installé en 1572. Du Haillan publia sous la date de cette année son livre intitulé *de l'estat des affaires en France*, etc. Dans cet ouvrage[4], il traduit et commente en ces termes le passage que nous avons cité, de Paul Émile. «.... Jeanne fut menée à Rouen..... et brûlée.... Ceux d'Orléans luy avoient, sur le pont de leur ville, érigé une statue de bronze, qui fut emportée

p. 3, et *Recueil de plusieurs inscriptions*, etc. Paris, 1628, in-4°, p. 8.

1. Lottin, *Recherches sur Orléans*, t. I, p. 464.

2. Quicherat, t. V, p. 421 et suiv.

3. *Ibid.*

4. Paris, 1572, in-4, f° 244.

d'un coup de canon aux guerres des premiers troubles de ce royaume, et depuis, y a esté remise. »

Léon Tripault, en 1583, dans un opuscule intitulé *Les faicts, pourtraict, etc., de Jeanne Darc*[1], s'exprime ainsi : « Les habitans d'Orléans, en recognoissance du bien et secours qu'elle leur donna, lui dressèrent une image sur leur pont, où tous les ans font une solennelle et dévote procession. »

En 1584, André Thevet publia ses *vrais pourtraicts, etc., des hommes illustres*, ouvrage dans lequel il inséra une effigie de la Pucelle[2].

Thevet consacre également une notice à cette héroïne. Il nous apprend que le dessin original lui avait été fourni par un savant d'une autorité grave, prédicateur ordinaire de la ville d'Orléans, « comme jadis, il (ledit portrait) estoit au trésor de la ville. » D'autres gravures, très-satisfaisantes et postérieures, que nous possédons, reproduisent la figure de la Pucelle, sculptée ou fondue par Lescot. En comparant ces estampes avec celle de Thevet, on reconnaîtra que la nouvelle figure, exécutée en 1570, fut copiée, non pas sur l'ancienne figure, entièrement détruite par le canon, sauf les bras et les jambes, mais selon toute apparence, d'après le portrait (de fantaisie) peint sur l'une des faces de la bannière de la ville[3].

1. Orléans, in-12, p. 7.
2. Paris, in-fol., p. 279.
3. Voy. *Recherches iconographiques sur Jeanne Darc*, etc. Paris, Dumoulin, 1855, in-8, avec planches, p. 16 et 17.

La bibliothèque de Lyon conserve un manuscrit intitulé *de Tristibus Franciæ*[1]. Cet ouvrage, exécuté vers 1590, est orné de miniatures et contient l'histoire de nos guerres de religion au xvi[e] siècle. L'une de ces vignettes représente le siége d'Orléans ainsi qu'une vue du pont au moment de l'action militaire. Elle a été gravée sur bois et reproduite ou publiée, comme les autres vignettes, dans l'édition imprimée de cet ouvrage[2]. Comparée à celle du tableau de l'hôtel de ville, cette image réduite du monument est encore plus petite et plus insuffisante.

Sous la date de 1600, il existe une curieuse trace de la tradition relative à la souscription des Orléanaises. On la trouve dans une *tragédie* fort bizarre de *Jeanne d'Arques*, etc., par Virey sieur des Graviers[3]. A la fin de la pièce, un chœur composé des *filles de France* chante les louanges de la Pucelle. Ce chœur promet d'ériger à la mémoire de l'héroïne, sur le pont d'Orléans, un monument, et d'y célébrer des cérémonies annuelles, etc.[4].

Nous possédons enfin, sous la date de 1612, une excellente gravure de Léonard Gautier. Cette estampe représente d'une manière très-distincte

1. Ms. 581 du nouveau Catalogue; Delandine, 89.
2. Publié à Lyon, chez Perrin, par M. L. Cailhava, 1840, in-4. Voy. p. vij, ix et 19.
3. Rouen, 1600, 1603 et 1607, 3 édit. in-12.
4. Édition de 1600, p. 45.

les quatre figures élevées sur le pont d'Orléans, avec cette inscription ajoutée par le graveur sur une banderole : *Statua in memoriam Joannæ virginis Aureliæ ponti superposita.* La pièce dont nous parlons sert de frontispice à l'ouvrage de J. Hordal, intitulé : *Heroïnæ nobilissimæ Joannæ Darc historia*[1].

Le savant du Saussay, dans ses annales de l'église d'Orléans[2], attribue l'érection de cette œuvre d'art à l'ensemble de la population orléanaise et non aux femmes ou aux filles seules de cette ville. « Cives Aurelianenses, dit-il, regi Carolo et Puellæ liberatrici statuas in principio pontis collocarunt. »

Charles du Lis, descendant de l'un des frères de la Pucelle, a consacré divers opuscules à la mémoire de cette héroïne. Du Lis traite, à plusieurs reprises, du monument qui nous occupe. Cet écrivain affirme, dans son opuscule intitulé *Inscriptions*, etc. (1613, in-4°, page 16), que ce groupe fut placé en 1458 par ordre de Charles VII et aux frais de ce prince. La même assertion se reproduit pour ainsi dire à chaque page de son *recueil d'Inscriptions*, etc. (1628, in-4°), édition nouvelle et augmentée de l'opuscule qui précède.

Nous citerons actuellement, d'une manière

1. Pont-à-Mousson, 1612, in-4.

2. *Annales ecclesiæ Aurelianensis*, etc. Paris, 1615, in-4, p. 595.

sommaire, une série de renseignements qui s'étendent de 1572 à 1630, environ. Le cabinet des médailles de France et diverses collections particulières[1] renferment des jetons municipaux datés successivement des divers millésimes qu'embrasse cette période. Ces jetons, en argent et en cuivre, servaient aux différentes assemblées ou conseils des magistrats d'Orléans. Sur l'une des faces de ces médailles, on voit constamment représenté le monument de la Pucelle.

A partir de cette époque, c'est-à-dire après Charles du Lis, mort vers 1630, les témoignages des écrivains et les représentations figurées se multiplient pour ainsi dire indéfiniment jusqu'à nos jours. Nous n'entreprendrons pas d'en retracer ici l'analyse. Bornons-nous à indiquer, par une note, les sources les plus considérables où l'on peut puiser[2].

1. Communication de M. Jarry-Lemaire, d'Orléans, qui possède, notamment, un certain nombre de ces médailles.

2. Voici l'indication de ces sources :

Représentations figurées.

Voir au cabinet des estampes, *topographie*, à l'article d'Orléans.

Écrits et descriptions avec ou sans figures :

1636. Jacques de Bie, *la France métallique*, in-fol., fig., p. 47.

1645. Lemaire, *Histoire d'Orléans*, in-4, t. I, p. 273.

1657. Jacques Samson, *Histoire du Ponthieu*, etc., in-fol., p. 485.

III.

Nous avons fini de dérouler sous les yeux du lecteur la série des témoignages ou des opinions, émis dans le passé, sur les trois points ou questions posés au commencement de ce mémoire. Reprenons maintenant chacune de ces questions pour y appliquer le résumé des recherches qui précèdent.

En ce qui concerne la première (date de la primitive érection), les témoignages ci-dessus

1700. Journal du duc de Bourgogne, dans *Curiosités historiques*, Amsterdam, 1754, in-12, t. II, p. 106.

1736. Polluche, *Description d'Orléans*, in-8, p. 61.

1769. *Mémoire à consulter pour la paroisse de Domremy la Pucelle ;* publié dans le *Bulletin de la société de l'histoire de France*, juin 1854, p. 105, in-8.

1790. Millin, *Antiquités nationales*, t. II, n° 9, pl. I, et *Voyages dans le midi de la France*, t. IV, 2e partie, pl. LXXX, n° 6 ; texte, p. 795.

1824. Meyrick, *A critical inquiry into antient armour*, etc. London, 3 vol. in-fol., fig. ; t. II, pages 135-6.

1836 et années suiv. Lottin, *Recherches sur Orléans*, in-8, t. I, pages 298, 313, 464 ; t. II, pages 296, 324 à 326.

1849 et suiv. J. Quicherat, *Procès de la Pucelle*, in-8, t. IV, p. 448 et t. V, p. 421.

1855. *Notice historique et critique sur les monuments érigés à Orléans en l'honneur de Jeanne Darc*, par M. Aufrère Duvernay. *Les trois statues de Jeanne Darc*, par M. L. Dupont. *Le 426e anniversaire* de la délivrance d'Orléans, 8 mai 1855, par M. Mantelier. Trois brochures, in-8°.

rapportés sont à peu près unanimes. Tous, en des termes plus ou moins divers, s'accordent à faire remonter cette origine au règne de Charles VII : soit à la date de 1458. Cependant, comme nous allons essayer de le montrer, toutes ces assertions, généralement copiées les unes sur les autres, ne paraissent reposer sur aucune base solide. Réunies ensemble, elles ne sauraient engendrer une certitude qui manque à chacune d'elles.

Sur le deuxième point (aux frais de quelles personnes fut érigé le monument?), ces auteurs offrent un désaccord complet. Les uns attribuent le fait au roi Charles VII; d'autres, aux dames et jeunes filles d'Orléans; d'autres, à la population ou à la ville même.

Enfin la troisième question (en quoi consistait le monument primitif?) se rattache étroitement à la première. La solution de l'une ne saurait être séparée de la solution de l'autre.

Le témoignage le plus ancien que nous ayons maintenant à examiner, est celui de Paul Émile. Il convient d'abord de fixer avec autant de précision que possible l'époque ou la date propre de ce témoignage. Paolo Emilio, natif de Vérone, fut mandé à la cour, sous le règne de Charles VIII, pour écrire, dans le nouveau style historique, celui de la Renaissance, les annales de la Monarchie française [1].

1. Avant lui, comme on sait, la charge d'historiographe

La première trace historique qui nous signale Paul Émile comme chroniqueur de la monarchie française est celle-ci : « Les généraulx conseillers du roy nostre sire ont fait recevoir la somme de neuf-vingt livres tournois par Maistre Paule Emylius, orateur et chroniqueur Lombart, à luy ordonnées par le roy, nostre dit seigneur pour sa pension. Escript le 15e jour de may l'an 1489[1]. » Cette date, d'après les termes mêmes de l'article, paraît avoir été très-voisine de l'entrée de Paul

de la couronne avait été généralement dévolue à un religieux de Saint-Denis. Louis XI, à qui l'historien de son père, le moine de Saint-Denis, Jean Chartier, ne pouvait convenir, destitua de cette charge ou de cette prérogative non-seulement le titulaire, mais la royale abbaye de Saint-Denis, qui pouvait compter cette fonction au nombre de ses priviléges. Ce prince transporta la charge d'historiographe royal à un religieux de l'ordre de Cluny. Mais plus tard, dans les dernières années de sa vie, Louis XI revint sur cette mesure, comme sur beaucoup d'autres du même genre. Il rendit à l'abbaye de Saint-Denis et à l'un de ses religieux, l'emploi de chroniqueur du roi. Un compte authentique de 1482 (octobre) à 1483 même mois, nous montre que ce nouveau titulaire était frère Mathieu Lebrun, religieux de Saint-Denis. (Ms. S. f., n° 2340, f° 762. Voy. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. II, p. 466.) C'est la seule mention que l'on connaisse de ce dernier titulaire, et qui se rapporte à l'un des continuateurs des grandes chroniques de Saint-Denis.

1. Comptes manuscrits de la bibliothèque du Louvre, F, 145, 3. Voy. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XVIII, p. 484, et L. de Laborde, *Ducs de Bourgogne*, preuves; t. III, p. 501, n° 7433.

Émile dans cet office ou fonotion. Car il y est encore désigné comme chroniqueur Lombard. Quoi qu'il en soit et bien que le nouvel historiographe ait joint par la suite à cet émolument d'autres ressources, notamment un canonicat à Notre-Dame de Paris, il semble que le littérateur italien se garda de compromettre la continuation de cette pension royale, à laquelle se rattachaient les prérogatives d'une charge de cour, en précipitant l'exécution de son ouvrage. Le *De rebus gestis*, de Paul Émile, se compose, en tout, de dix livres. L'auteur publia d'abord les quatre premiers, sans date, en 1516 ou 1517. Les deux suivants (livres V et VI) parurent en 1519. Il mourut enfin le 5 mai 1529, laissant les quatre derniers sous la forme de notes confuses. Zavarizzi, un de ses amis et compatriotes, les mit en ordre, les rédigea et les imprima, en 1544[1]. Or le passage dont nous nous occupons appartient au dixième et dernier livre. Il nous semble résulter de ces détails que la phrase en question, qui ressemble d'ailleurs à une incise ou phrase incidente, si ce n'est à une interpolation, pourrait être de Zavarizzi, aussi bien que de Paul Émile. Nous pensons en tout cas, que la date propre de ce témoignage ne peut être fixée que de 1519, tout au plus, à 1544.

Examinons actuellement cette laconique indi-

1. Tiraboschi, *Storia della lett. italiana*, t. VII, p. 335.

cation, que nous fournit l'annaliste italien : « *Les Orléanais érigèrent (ou ont érigé) une statue à la Pucelle.* » Rien de plus vague et de plus amphibologique, pour le sens étroit et précis des mots, que la phrase latine : *Aurelianenses puellæ statuam posuere*. Cette *statue* désigne-t-elle celle du pont d'Orléans, mutilée en 1567 ? Nous le croyons. Mais quelle époque indique le prétérit *posuere* ? Ici deux interprétations se présentent. La première marque l'époque de la Pucelle et de Charles VII. Tel est sans doute le sens dans lequel cette phrase a été traduite le plus généralement. Paul Émile ou Zavarizzi, en écrivant ces lignes, croyait, si je ne me trompe, que la statue qui existait de leur temps sur le pont d'Orléans y avait été placée dès le règne de Charles VII et c'est là la pensée que l'auteur a voulu exprimer. La seconde interprétation du mot *posuere* ne désignerait qu'un temps indéfini, ou une époque qui s'étendrait de 1431 à la date même du témoignage, et qui pourrait être fixée arbitrairement à un point quelconque de cette longue période.

Je m'arrêterai d'abord à la première hypothèse.

L'allégation de Paul Émile ou de Zavarizzi, dans ce premier cas, ne me paraît pas une autorité suffisante pour prouver que la statue, qu'ils ont pu voir, ait été effectivement érigée du vivant de Charles VII.

Charles du Lis, il est vrai, affirme que ce mo-

nument fut exécuté en 1458, par ordre et aux frais de Charles VII. Mais les nombreux témoignages historiques relatifs à ce prince et à cette date, ne disent pas un mot d'un fait si important. Les comptes de l'argenterie de Charles VII, pour l'année 1458-1459, nous ont été conservés. Ils sont complétement muets à cet égard. On remarque le même silence dans les comptes et parmi les nombreux historiens de la ville d'Orléans.

A partir de 1560 environ pour les descriptions, et de 1612 pour les dessins, nous possédons une suite de renseignements précis et assez détaillés sur la matière et la forme des statues qui sont l'objet de ces observations. La gravure de Léonard Gautier, bien que *rajeunie* suivant l'habitude universelle des artistes, à cette époque, nous offre, en particulier, un témoignage précieux. Ce témoignage est spécialement digne de foi, lorsqu'il s'accorde avec les descriptions antérieures et avec d'autres dessins originaux et postérieurs. Ainsi, d'après des notions ou renseignements combinés, le monument se composait de quatre figures en bronze et à peu près de grandeur naturelle. Cette première circonstance suffit pour rendre véhémentement suspecte, aux yeux des archéologues, la date, si reculée, assignée à l'érection de ce groupe. Il paraît en effet manifeste que, si un ouvrage de ce genre et de cette importance avait été exécuté à Orléans pendant

le règne de Charles VII, c'eût été un fait inouï et en quelque sorte prodigieux, au point de vue de l'art. C'eût été en un mot un *événement*, non moins notable sous ce dernier rapport artistique et matériel, que sous le rapport moral et historique. Le silence absolu que nous avons ci-dessus fait remarquer serait donc pour ainsi dire doublement extraordinaire.

Cette observation nous contraint de chercher à une époque plus rapprochée de nous la date où fut érigé ce groupe de bronze. M. Lottin, dans ses précieuses *Recherches sur Orléans*[1], nous a conservé une tradition, évidemment ancienne et autorisée, relative à cette œuvre de sculpture monumentale, et qui, peut-être, nous guidera utilement. « Ce monument, dit-il, fut à ce qu'on prétend, le *second* fondu en France. » Quel était le *premier* ouvrage désigné par cette tradition ? On ne peut, je crois, hésiter à cet égard qu'entre le tombeau de Louis XI, érigé à Notre-Dame de Cléry, près Orléans, vers 1483, et celui de Charles VIII, élevé dans la basilique de Saint-Denis en 1498.

Une deuxième remarque ou suite de remarques, tirée du costume des personnages, peut, je crois, servir à démontrer que l'attribution de 1458 n'est autre chose qu'un anachronisme. Pons Héviter nous apprend qu'avant la mutila-

1 Tome I, p. 113.

tion de 1567, la Pucelle était représentée avec des cheveux longs : *coma... per dorsum fluente*. Cette circonstance, comme on sait, est en désaccord formel avec les données de l'histoire. On pourrait objecter, cependant, que dès 1451, et même dès 1429, cette héroïne avait été figurée avec les cheveux longs, bien qu'elle eût la coutume de les porter très-courts, suivant l'usage des *hommes* de son siècle [1]. Mais on peut constater, en outre, que la statue du roi Charles VII présentait elle-même une particularité analogue. Cette statue, en effet, conservée par Lescot dans sa restauration de 1570, est reproduite, sous le burin de Léonard Gautier avec des cheveux longs, c'est-à-dire tombant par derrière sur le cou, et coupés en avant sur le front, suivant la mode caractéristique usitée pour les hommes sous les règnes de Charles VIII et de Louis XII. Un artiste du temps de Charles VII n'aurait pu concevoir l'idée de représenter ce prince avec une telle coiffure. Car tous les hommes, alors, portaient les cheveux extrêmement courts, presque ras et taillés tout autour de la tête de la manière dite *en sébille*. Cette observation sera particulièrement sensible, pour peu que l'on veuille comparer la figure de Charles VII, reproduite par Léonard Gautier, avec les portraits authen-

1. *Recherches iconographiques sur Jeanne Darc*, planche I, fig. 4 et 6.

tiques de ce prince, qui nous sont restés. J'abandonne, après ces observations, les arguments analogues, mais moins concluants, qui pourraient être tirés de la forme et de l'ornement du vêtement militaire, ou armure. Je considère désormais comme un point démontré que le monument, désigné par les écrits de Paul Émile et de Pons Héviter, ne remontait point au règne de Charles VII.

Cet anachronisme une fois écarté, il ne reste plus, si je ne me trompe, pour trouver la date véritable à laquelle fut élevé notre monument, qu'à opter entre les règnes de Charles VIII et de Louis XII. Une analogie plus ou moins lointaine, plus ou moins douteuse par conséquent, se remarque, à l'aide d'une observation attentive, d'une part entre les figures de Charles VII et de la Pucelle, reproduites par Léonard Gautier, et d'autre part, les figures comparables, que présente la bannière de M. Vergnaud-Romagnési[1]. Or, comme cette bannière paraît dater du règne

[1]. M. Lottin décrit ainsi, d'après des documents anciens, la figure de la Pucelle, telle qu'on la voyait sur le groupe ou dans le groupe de bronze restauré en 1570. « La Pucelle, dit-il, était en habits d'homme et distinguée seulement par la forme de ses cheveux, attachés avec une espèce de ruban, et tombant au-dessous de la ceinture en forme de natte. » Ces particularités se retrouvent d'une manière assez précise dans la figure également agenouillée de la Pucelle, que représente la bannière de M. Vergnaud-Romagnési. Voy. *Magasin pittoresque*, 1848, p. 149.

de Louis XII, on pourrait incliner à placer également sous le règne de ce prince l'exécution du groupe en bronze qui fait le sujet de ces recherches. Dans ce premier système, les statues d'Orléans dateraient environ de l'an 1500 ; la phrase *Aurelianenses*, appartiendrait en propre, non pas à Paul Émile précisément, mais à Zavarizzi (vers 1544). Le premier monument de bronze, dans la tradition rapportée par M. Lottin, serait le tombeau de Charles VIII à Saint-Denis (1498).

Nous venons d'exposer un premier système. En voici maintenant un second :

D'un autre côté, les arguments ou plutôt les apparences, les indices qui engagent à préférer, dans ce litige, l'époque de Charles VIII (1483-1498), à celle de Louis XII (1498-1515), semblent devoir triompher de la conjecture précédente ou premier système. Les analogies ci-dessus indiquées, en effet, sont encore, à la rigueur, applicables, si l'on adopte l'époque de Charles VIII. La priorité dont il s'agit dans la tradition rapportée par M. Lottin, semble mieux convenir au tombeau de Cléry, près Orléans (1483), qu'à celui de Saint-Denis, en France (1498). L'anachronisme, enfin, que l'on peut attribuer à l'auteur de la phrase *Aurelianenses*, s'explique d'autant plus aisément que la date dont il s'agit serait plus reculée. Dans ce dernier système, que nous regardons en résumé comme étant le plus plau-

sible, le monument de bronze érigé sur le pont d'Orléans, aurait été inauguré de 1485 à 1497, environ. On voit que l'une et l'autre solution, dans tous les cas, ne sauraient s'écarter entre elles d'une grande distance chronologique.

Telle est, sur cette première question, la conclusion la plus raisonnable à laquelle nous estimons que l'on doive s'arrêter.

La deuxième question : *Aux frais de quelles personnes fut élevé le monument ?* nous offre désormais un problème moins difficile. On croit avoir précédemment démontré que Charles VII ne participa nullement à cette érection. Ainsi se trouve éliminée, sur ce deuxième point, l'assertion de Charles du Lis ; assertion demeurée à peu près sans écho et qui semble lui avoir été uniquement suggérée par son zèle monarchique. Restent deux dernières hypothèses. L'une qu'a énoncée Pons Héviter, représente cette dépense comme ayant été faite par les dames et demoiselles d'Orléans. L'autre, évidemment plus large et plus admissible, attribue à l'ensemble de la population orléanaise, cette contribution ou cette œuvre historique. Qu'il nous soit permis d'entrer à ce sujet dans quelques développements :

« J'ai vu de mes yeux, dit Pons Héviter, la statue de la Pucelle... avec une inscription attestant que cette statue avait été posée dès l'époque (de Charles VII), *par la coopération et aux frais des jeunes filles et des dames d'Orléans*, en l'hon-

neur de la délivrance de cette ville assiégée par les Anglais[1]. » D'après cette affirmation, entendue dans son sens étroit, les *Orléanaises* seules, à l'exclusion par conséquent des *Orléanais*, auraient fait tous les frais de l'ouvrage. Une telle interprétation ne saurait évidemment être acceptée au pied de la lettre. Si l'on considère l'importance matérielle du monument et les dépenses qu'il dut entraîner, on n'admettra point sans répugnance, que les libéralités de quelques grandes dames (*matronarum*) et des jeunes filles[2] d'Orléans aient suffi pour subvenir aux frais d'une pareille œuvre. Tout le nœud du problème réside ici dans les termes trop absolus et dans l'expression insuffisante du chroniqueur ou historiographe flamand. A partir de Pons Héviter, en effet, nous trouvons une suite de témoignages divergents sur cette

1. Voy. ci-dessus, page 107.

2. On nous pardonnera de noter ici, en passant, l'observation suivante. L'une des amphibologies que présente la phrase de Paul Émile, plus d'une fois alléguée ci-dessus, est celle-ci. Cette phrase étant ainsi construite : *Puellæ Aurelianenses posuere* (sous-entendu *ipsi Johannæ*) *statuam*, on a en français : *les jeunes filles d'Orléans lui élevèrent* (à la Pucelle) *une statue*. Cette traduction, assurément, ne saurait être adoptée par une sérieuse critique, et nous pensons que la tradition relative à la contribution des dames orléanaises se fondait sur quelque donnée plus solide. Il ne serait peut-être pas impossible, néanmoins, que ce texte de Paul Émile, ainsi interprété, ait eu quelque part au maintien ou au développement de cette tradition.

même question. Tous ces témoignages désormais peuvent se réduire à deux catégories. L'une, composée en général des autorités les plus graves[1], présente l'érection de ces statues comme une œuvre collective de la ville ou de la population orléanaise en général. Les autres[2] reproduisent l'idée exprimée par Pons Héviter, mais d'une manière qui n'a plus rien d'exclusif ou d'inadmissible. L'un de ces derniers auteurs nous paraît même avoir énoncé le fait en termes très-complets et probablement très-justes[3], dans le style antique et monumental :

« Les magistrats et la population d'Orléans, ainsi que les dames et jeunes filles de cette ville, ont fait ériger, etc. »

M. Lottin, dans ses *Recherches*, en parlant d'après les sources manuscrites qu'il indique, s'exprime ainsi : La réédification de 1570 « fut faite aux frais des habitans qui se taxèrent eux-mêmes, ainsi que l'avaient fait, dit-on, leurs ancêtres en 1458[4]. »

Un fait certain et que l'histoire doit mettre en grand honneur, c'est que la population d'Orléans

1. Léon Tripault, André du Saussay, Jacques Samson, Laroque, etc.

2. Apologiste protestant; Louis d'Orléans; Virey des Graviers, etc.

3. Sauf la date. Voy. ci-dessus, page 108, l'inscription latine.

4. Tome I, pag. 479.

répondit à l'appel patriotique de Jeanne Darc, avec un zèle et une constance qui ne se sont jamais démentis. Après avoir été fidèle à cet appel lors du péril et à l'heure du sacrifice, la ville d'Orléans se montra également fidèle à la mémoire de Jeanne, même aux époques où cette mémoire fut obscurcie par les variations de l'opinion publique. En 1429, la population tout entière, aussitôt le siége commencé, déploya une intrépidité et un dévouement unanimes. Il est juste toutefois d'ajouter que dans cette série d'actes de courage ou de gratitude, une part spéciale et notable appartient à la portion féminine de cette population[1]. Les femmes d'Orléans revendiquèrent à bon droit, dès le principe, une mémoire qui était et qui sera toujours l'honneur particulier de leur sexe. Ainsi le veut, ainsi le dit une tradition dont le chroniqueur Pons Héviter nous apporte, si ce n'est la preuve originaire, du moins un écho déjà très-ancien. La critique ne peut qu'adhérer à ce témoignage, si conforme à la raison et à toutes les vraisemblances historiques.

Lorsque les statues de bronze durent s'élever sur le pont d'Orléans, il est naturel de croire que les dames et les jeunes filles de la ville, indépendamment de la souscription commune et publi-

1. Voy. sur ce point, à la date, la chronique de Cousinot, dite de la Pucelle.

que, voulurent prendre à cette œuvre collective une part nouvelle et qui leur fût essentiellement propre, en apportant à l'œuvre d'art qui s'exécutait, l'offrande et la contribution particulière de leurs joyaux. Un fait analogue, ou du moins comparable à certains égards, s'est passé sous nos yeux à l'occasion du 426e anniversaire de la fête du 8 mai, célébrée à Orléans en 1855. Personne n'ignore que, parmi les ornements de cette solennité, célébrée aux frais de la ville et qui fut marquée par l'inauguration d'une nouvelle statue, figurait une riche bannière commémorative. Or cette bannière, spécialement offerte par les dames de cette ville, avait été commandée par elles à une fabrique de Lyon et payée de leurs propres deniers. Expliquées ou interprétées de cette manière, les assertions, en apparence contradictoires, que nous avons rapprochées tout à l'heure, ne présentent rien d'inconciliable. Cette seconde question n'offre plus aucune difficulté.

Il nous reste à traiter ce dernier point : *En quoi consistait le monument primitif ?*

La sentence de réhabilitation fut prononcée *à Rouen*, le 7 juillet, et exécutée dans cette ville le lendemain 8 juillet 1456. Cette exécution consista, comme il a été indiqué ci-dessus [1], dans une procession, accompagnée de la plantation

1. Page 103.

solennelle de croix, sur la place du Vieux-Marché, en l'honneur de l'héroïne réhabilitée. Au siècle suivant, ces symboles ou signes primitifs furent remplacés, toujours à Rouen, par un monument plus durable. Le même ordre, selon toute apparence, fut suivi de point en point *à Orléans*.

« Le 21 juillet 1456, dit M. Aufrère-Duvernay, deux des juges spécialement délégués, Richard, évêque de Coutances et Jean Brehal, inquisiteur de la foi, se rendirent à Orléans et ordonnèrent une procession générale, qui alla de la cathédrale de Sainte-Croix, à Saint-Samson. *Une croix expiatoire fut ensuite plantée* [1]. » M. Aufrère-Duvernay, à l'appui de ces assertions, allègue des documents authentiques tirés des comptes de la ville et que nous devons à notre tour reproduire : « 21 juillet 1456. Quatre sous payés à six hommes qui portèrent les torches de la ville à une procession qui fut faicte de la cathédrale en l'église Saint-Samson, par l'ordre du seigneur évesque de Cotence et de l'inquisiteur de la foy, pour le faict de Jeanne la Pucelle, etc., etc.[2]. » Dans ce texte justificatif, on ne trouve, il est vrai, aucune mention de croix plantée. M. A. Duvernay a omis encore sur ce point d'alléguer l'autorité sur laquelle il s'appuie. Cette plantation de

1. *Notice sur les monuments*, etc., pag. 13.

2. *Ibid.*, pag. 31, note 9. Mantelier, *le 426e anniversaire de la délivrance*, etc. ; Orléans, 1855, pag. 96.

croix, néanmoins, ne saurait être révoquée en doute, puisqu'elle était une partie et une conséquence essentielle de l'exécution de la sentence. Nous ne possédons aucune autre lumière qui puisse éclaircir la solution de ce troisième et dernier problème.

IV.

Conclusions.

Nous conclurons ce travail en modifiant quelque peu le programme des questions posées et en les reprenant une dernière fois dans l'ordre naturel des idées et des choses.

1° Dès 1456, aux termes de la sentence de réhabilitation, solennellement exécutée à Orléans, le 21 juillet de cette année, une croix, premier symbole ou premier monument, dut être publiquement érigée dans cette ville, en l'honneur de la Pucelle. Aucune notion précise et satisfaisante ne nous est restée sur l'emplacement, la matière, la forme, ni la durée de ce monument primitif.

2° Vers l'extrême fin du XV[e] siècle, selon toute apparence, ce monument primitif ayant péri, ou étant jugé insuffisant, un autre ouvrage plus considérable fut inauguré sur le pont d'Orléans. Ce nouveau monument se composait, en principal, de quatre figures de bronze, savoir : le Christ en

croix, la Vierge Marie, Charles VII et la Pucelle. Mutilé en 1567, restauré en 1570, ce groupe de bronze fut déplacé en 1745 et enfin détruit, c'est-à-dire fondu, en 1793.

3° Il avait été construit ou érigé aux frais de la ville, avec la coopération spéciale des dames et jeunes filles d'Orléans, qui, dans ce but, joignirent une offrande de leurs bijoux à la contribution générale.

Telle est, je le répète en terminant, l'opinion la plus raisonnable que nous semble autoriser l'état actuel des textes et des dessins qui peuvent nous renseigner sur cette question. Nous n'avons point prétendu, néanmoins, dire à cet égard le dernier mot de l'histoire ou de la critique. Les investigations de la science, dirigées dans le sens que nous avons indiqué, fourniront peut-être à l'avenir quelque lumière nouvelle. Peut-être permettront-elles de substituer à une dénégation et à des conjectures, des notions plus précises et plus satisfaisantes. Nos efforts, s'ils peuvent contribuer à provoquer ou à déterminer un pareil résultat, n'auront point été inutiles.

ÉTUDE

SUR

STORA

PORT DE PHILIPPEVILLE (L'ANCIENNE RUSICADE)

(A.H.A) C.

Par M. le commandant DE LA MARE, Membre résidant,

Lue dans les séances des 12 et 19 août 1857.

PREMIÈRE PARTIE.

Sur le nom et l'importance de Stora.

Fondée en 1838, sur la Méditerranée, à 370 kilomètres Est d'Alger, à 110 Ouest de Bône et à 83 Nord de Constantine, la ville française de Philippeville occupe la partie la plus méridionale d'un golfe formé par le *Sebarous* (les sept caps ou cap *Boujaronne*), et par le *Raz-el-Hadil* (le cap de Fer), le premier au couchant, le second au levant; c'est le *golfe de Numidie*, de Ptolémée [1], connu aujourd'hui sous le nom de *golfe de Stora*.

Elle s'élève sur une plage ouverte, où les vais-

1. Ptolémée seul, parmi les géographes de l'antiquité, parle de ce golfe; la description peu claire qu'il nous en a laissée, rend difficile d'affirmer si ce que nous appelons aujourd'hui *golfe de Stora* est tout ou partie de son golfe de

seaux ne peuvent aborder par une mer houleuse; c'est là cependant que s'élevait aussi autrefois la ville antique de *Rusicade* [1].

Bien qu'à notre connaissance cette dernière ville n'ait pas été le théâtre d'événements remarquables et qu'elle ne soit pas historiquement connue, il est présumable qu'elle avait assez de renommée, puisque, malgré leur laconisme, presque tous les géographes anciens en parlent; elle est mentionnée par Pomponius Mela, Pline, Ptolémée, l'itinéraire d'Antonin, la table de Peutinger, Vibius Sequester, Paul Orose, Æthicus, Isidore de Séville, l'anonyme de Ravenne. La table de Peutinger seule certifie son importance, d'abord en marquant près de son nom des maisonnettes, signe par lequel elle indique les villes principales, ensuite en lui donnant le titre de colonie; si cette qualification ne se trouve pas chez les autres écrivains, elle est aujourd'hui devenue incontestable par plusieurs monuments épigraphiques découverts sur les lieux; nous

Numidie, que Marmol fait commencer à l'occident vers Djidgeli pour le prolonger à l'orient jusqu'à Bône et au delà. D'après notre délimitation, l'ouverture du golfe serait de 72 000 mètres; sa profondeur de 26 000 mètres.

1. La vue des restes d'une grande ville, dans un pays inexploré et d'une salubrité douteuse, a nécessairement été pour beaucoup dans l'adoption de l'emplacement de notre jeune colonie; défavorable à divers points de vue, cette position a ses avantages, et son choix s'explique par la difficulté où l'on eût été de s'établir sur un autre point.

transcrivons ici, comme spécimen, l'un de ces documents qui a été trouvé dans les déblais du théâtre romain. Nous l'avons choisi, parce qu'il servira plus loin de base à une nouvelle conjecture sur l'étymologie du nom de Stora.

GENIO COLONIAE
VENERIAE RVSICADIS
AVG ❦ SACR ❦
M AEMILIVS BALLATOR
PRAETER · HS · X · M · N QVAE IN
OPVS CVLTVMVE THEATRI
POSTVLANTE POPVLO DE
DIT STATVAS DVAS GENI
VM PATRIAE N ET ANNO
NAE SACRAE VRBIS SVA
PECVNIA POSVIT ❦ AD ❦
QVARVM DEDICATIO
NEM DIEM LVDORVM
CVM MISSILIBVS EDIDIT
L D D D ❦

Cette leçon, prise sur place en 1841, est antérieure aux diverses copies connues [1].

1. M. le commandant de Marcilly a publié ce document dans une notice sur les vestiges de l'occupation romaine dans le cercle de Philippeville, qu'il a insérée dans l'*Annuaire de la Société archéologique de la province de Constantine*, année 1853. Cette pierre, qui a été transportée à Paris par nos soins, fait maintenant partie des collections du Musée au Louvre. M. de Clarac a pu relever sur le monument même l'inscription, qu'il a fait graver, pl. LXXXIII du tome II de son *Musée de sculpture antique et moderne*,

Cette riche colonie romaine couvre aujourd'hui des débris de ses édifices l'espace compris entre l'oued *Saf-saf*[1] à l'orient, et l'oued *Beni-*

et qu'il a plutôt commentée qu'expliquée, page 1312 et suivantes du même ouvrage.

Le marbre qui porte cette inscription est haut de 1m,25, large de 0m,85; l'écriture, d'une bonne époque, est renfermée dans un simple encadrement de bon goût. Les lettres de la première ligne et celles de la dernière ligne sont hautes de 0m,46; toutes les autres ont 0m,34 de hauteur. On trouvera le dessin de ce monument, pl. XXX de notre *Archéologie de l'Algérie*, ouvrage qui fait partie des publications de la Commission scientifique. M. L. Renier a donné au no 2174 de sa belle publication des *Inscriptions romaines de l'Algérie*, ce même texte, en l'interprétant ainsi :

Genio Coloniae Veneriae Rusicadis Aug(usto) sacr(um).

M(arcus) Aemilius Ballator, praeter sertertium decem m(illia) n(ummum), quae in opus cultumve theatri postulante populo dedit, statuas duas, genium patriae n(ostrae) et Annonae sacrae Urbis, sua pecunia posuit, ad quarum dedicationem diem ludorum cum missilibus edidit.

L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

1. Un écrivain du IVe siècle, Vibius Sequester, dans son livre *de fluminibus, fontibus, paludibus*, etc., place près de Rusicade le fleuve Thapsus : *Thapsus Africæ juxta Rusicadem*. Ce court renseignement n'indique pas la position du fleuve par rapport à la ville, et le Thapsus deviendra le Saf-saf ou le Beni-Melek, suivant que son cours sera déterminé à l'est ou à l'ouest des ruines. Shaw n'est pas plus explicite que l'écrivain latin, dont il copie l'ambiguïté lorsqu'il dit (p. 117) : « Le ruisseau qui coule ici peut être pris pour le Thapsus de Sequester. » Mannert paraît avoir ignoré l'existence du Saf-saf; il ne cite pas de fleuve de ce nom; mais il identifie le Thapsus avec le Beni-Melek; on lit, p. 364 de la

Melek à l'occident. A trois mille mètres en ligne droite, à l'ouest de la ville nouvelle, on rencontre le mouillage de *Stora*, de nos jours, port de Philippeville, comme il devait être forcément autrefois celui de Rusicade [1].

traduction française de sa *Géographie ancienne des États Barbaresques :* « Du reste, tout ce que nous savons de Rusicade, c'est que, dans son voisinage, au rapport de Vibius Sequester, la petite rivière de Thapsus (oued-Beni-Mélé) se jette dans la Méditerranée. » Par cette supposition, le savant allemand montre son peu de connaissance du pays ; le nomenclateur romain n'a pu vouloir indiquer le Beni-Melek, faible ruisseau souvent desséché, qu'on aperçoit au fond d'un étroit ravin, à l'occident de la ville ; pour les personnes qui ont été sur les lieux, le Thapsus est l'oued Saf-saf (rivière des peupliers). Ce cours d'eau, fort pour le pays, a autrefois été confondu avec la rivière qui passe à Constantine, et, comme elle, il est aussi désigné par les Arabes sous le nom d'*oued-el-Kebir* (la grande rivière). Il prend sa source sur le versant N.-E. du Djebel-el-Ouache, et, après un parcours de 50 à 60 kilom. dans la plaine, il se jette dans le golfe de Stora, près et à l'est de Philippeville. L'étendue de son cours, le volume de ses eaux, la beauté, la fertilité des plaines qu'il arrose, suffisent pour nous faire admettre qu'il est le fleuve dont parle Sequester. La probabilité de cette synonymie ressort encore de l'analogie remarquée par un savant orientaliste, entre le nom ancien de Thapsus et le nom nouveau de Saf-saf. On trouvera, à la fin de ce mémoire, deux notes de notre ami, M. le docteur A. Judas : la première, sur l'identité des mots *Thapsus* et *Saf-saf;* la seconde, sur l'étymologie du nom *Stora*.

1. Suivant Mannert, *Géographie ancienne*, p. 364, « le nom de *Thapsus* porte à croire que la ville est d'origine phénicienne, et que, primitivement, elle s'appelait *Thapsa;*

De tout temps, ce point a dû être une simple dépendance de la ville, un havre, où les vaisseaux trouvaient un assez bon abri; ce lieu étroit et resserré entre le rivage et des montagnes fortement escarpées, loin de permettre à une population urbaine de s'y caser, suffit difficilement à l'établissement des bâtiments indispensables au service d'un port secondaire.

Jadis, les habitants de Rusicade purent, pour la commodité de leurs affaires journalières, désigner le port par le nom de Stora; jusqu'ici, rien n'est prouvé à cet égard, puisque les anciens géographes et les itinéraires, sobres de détails, n'ont pas tenu compte de cette dénomination; leur silence porte à présumer que, géographiquement, par le nom de Rusicade, ils désignaient l'établissement complet, la ville et son port; l'absence du nom de Stora dans les inscriptions locales, où l'on rencontre si fréquemment celui de Rusicade, fortifie cette hypothèse.

A une époque incertaine, à la suite d'événements peu connus, Rusicade, probablement

du moins, ajoute cet auteur, Scylax, dans sa description un peu confuse de cette côte, y marque-t-il une ville de ce nom ayant un port. » Plusieurs médailles et bas-reliefs puniques trouvés à Philippeville, pourraient prêter quelque valeur à cette opinion, sans lui donner le caractère de la certitude; observons, toutefois, que déjà l'appellation de Rusicade n'est pas romaine.

ruinée et abandonnée, disparaît tout à fait de la scène; son nom même semble perdu. La date approximative de cette catastrophe paraît ressortir de quelques actes de l'Église d'Afrique; ainsi, en 256 de notre ère, sous le règne des empereurs Valérien et Gallien, on voit un évêque de Rusicade, *Verulus*, siéger au concile assemblé à Carthage; à un autre concile tenu à Cirta, en 305, figure un autre évêque de cette ville, nommé *Victor;* enfin, en 411, au célèbre colloque de Carthage, présidé par le comte Marcellin, on voit encore assister deux évêques de Rusicade, l'un catholique, *Faustianus;* l'autre donatiste, *Junior;* mais ce document est le dernier dans lequel il soit question de Rusicade; ce nom ne se montre plus sur la liste des prélats, qui, en 484, répondirent à la convocation du roi Hunéric, fils et successeur de Genséric, ni dans les actes ecclésiastiques subséquents. De ces faits, on peut, ce nous semble, conclure que la colonie subsistait encore en 411, et qu'elle avait cessé d'exister en 484; c'est donc dans les trois quarts de siècle qui séparent ces deux époques qu'il faut placer l'abandon de Rusicade. Remarquons, en outre, que les inductions à tirer des événements survenus dans le pays, durant cette période de temps, corroborent cette conclusion. L'invasion vandale, en mai 429, se trouve dans les limites que nous venons de poser; elle fut probablement la cause dominante

de la destruction de beaucoup de villes africaines, et peut-être plus particulièrement de celle de Rusicade. Cependant la ruine de bien des cités pourrait avoir précédé l'arrivée des soldats de Genséric, la tranquillité n'ayant jamais été aussi complète dans cette partie de l'Empire qu'on le suppose généralement. Les faits à l'appui de ce dire sont nombreux. Pour peindre l'état de la province à une époque voisine de celle qui nous occupe, nous nous contenterons de rapporter que, quelques années avant le débarquement des Vandales, saint Augustin voyait avec douleur le comte Boniface ne pouvoir, avec les forces dont il disposait, ni repousser les indigènes, ni les empêcher de piller et ravager si bien le pays, qu'ils rendaient déserts beaucoup d'endroits auparavant très-peuplés. Donc, tout en admettant l'abandon de plusieurs villes, comme conséquence de l'invasion des Vandales, il faut aussi admettre que ces barbares furent, dans leur œuvre de destruction, puissamment aidés par les indigènes [1].

1. Sous le règne du jeune Valentinien, pendant la tutelle de sa mère Placidie, le comte Boniface, menacé par les intrigues de cour, s'allia aux Vandales d'Espagne. A son appel, une nuée de ces barbares s'abattit sur les Mauritanies : l'agitation politique et religieuse qui minait ces contrées, porte à croire qu'ils furent immédiatement joints par un grand nombre d'indigènes, notamment par ceux qui, constamment, acclamaient toutes les tentatives faites dans le but de se séparer de l'empire, qui, avec leur esprit national,

Au XIIe siècle, le nom de *Stora* semble remplacer dans les récits des voyageurs arabes celui

avaient conservé leurs mœurs anciennes et leur vieux langage : à ces Libyens mécontents, restés indépendants et dans un état permanent d'hostilité, durent encore se joindre des sectaires donatistes, irrités par une longue persécution ; or, il n'est pas douteux que cette multitude sans frein, à la suite des conquérants barbares, dut outre-passer leurs excès.

Boniface ne tarda pas à regretter amèrement d'avoir appelé d'aussi terribles auxiliaires : il chercha vainement à leur faire reprendre pacifiquement le chemin de l'Espagne ; on en vint aux mains ; on croit que le combat fut livré dans les environs de l'Ampsaga, parce que ce fleuve limitait le territoire concédé aux étrangers ; les Romains furent défaits ; leur chef, le comte Boniface, se réfugia dans Hippone, où les barbares mirent le siége ; or, Rusicade se trouve sur la route que dut suivre cette armée victorieuse et dévastatrice pour se rendre du champ de bataille à Hippone, et il est présumable que cette circonstance prépara, si elle ne la consomma pas, la destruction de la première ville. Si la colonie ne fut pas tout à fait engloutie dans ce premier désastre, dix ans plus tard, en 439, à la suite de l'ordre donné par Genséric, de démanteler toutes les places de la contrée, à l'exception de Carthage, dont il venait de s'emparer, Rusicade dut se trouver entièrement à la merci des Maures ou Libyens des environs insoumis aux Vandales comme aux Romains, et parce que ses murs étaient renversés, et parce qu'elle est placée au pied des montagnes élevées, constant repaire de ces peuplades pillardes. Dans notre opinion, les irruptions incessantes des indigènes ont dû parachever l'œuvre des Vandales à Rusicade comme dans beaucoup d'autres localités. Procope remarque qu'en détruisant les fortifications des villes, dans la crainte de soulèvements éventuels de la part des Romains qui y étaient

de l'ancienne colonie. Edrisi [1], dans sa description de la côte de Numidie, signale entre Bône et Collo le cap Rouge (Ras-el-Hamar), qui est notre cap de Garde; le port de Tekouch (l'ancienne *Tacuata*, ville importante que citent également Pline et Ptolémée; nous verrons plus bas Marmol en faire Sucaycada), puis *Mers-Estora* (le port de Stora).

Or, sur cette plage tristement célèbre par ses naufrages et si bien peinte par l'historien de la guerre de Jugurtha, dans ces trois mots : *mare sævum, importuosum*, il n'est pas douteux que,

restés, le fondateur de la dynastie vandale dans ce pays, prépara les rapides succès de Bélisaire en 532. Un siècle et demi après l'expulsion de ces hordes septentrionales, en 697, cette même mesure fut encore cause du peu de résistance qu'éprouvèrent les Arabes, parce qu'ils trouvèrent le pays ouvert : les instructions données par l'empereur Justinien au général Salomon, successeur du vainqueur du roi Gélimer dans le commandement des armées romaines, à l'effet de réparer les fortifications des villes restées sans défense, n'ayant pu s'appliquer qu'à une partie seulement d'entre elles, et par un travail incomplet, fait à la hâte, dont nous avons été à même d'apprécier le peu de valeur sur beaucoup de points.

1. Voir dans le recueil des voyages et mémoires de la Société de géographie, la *Géographie d'Edrisi*, traduite de l'arabe en français, par Amédée Jaubert, tome V, p. 251.

Voir aussi la page 459 d'un mémoire sur la géographie sarrasine de l'Algérie, inséré dans le travail de la commission scientifique, par M. E. Pellissier, dont la science déplore la perte récente.

même après la destruction de l'établissement romain, son port, formé par une montagne saillante sur le rivage, n'offrît encore un refuge précieux aux marins. Maintenant, que le nom de Stora, mis en avant par les Arabes, soit une création de ce peuple ou le reflet de l'ancien nom latin, conservé dans leur langue, nous l'ignorons. De fait, le commerce fréquenta ce lieu; son utilité et la facilité de prononcer son nom dans toutes les langues rendirent cette appellation si bien vulgaire sur l'universalité du littoral méditerranéen, qu'elle s'étendit au golfe où le port est situé, et dont l'ancien nom, golfe de Numidie, rayé de l'usage ordinaire, passa dans le domaine de la science.

Stora n'est pas spécialement désigné au nombre des escales du littoral où, au moyen âge, les plus riches cités d'Europe, telles que Gênes, Pise, Marseille, Barcelone, Venise, Florence, Montpellier, etc., établirent des comptoirs[1]; néanmoins, le témoignage des voya-

1. Les marchandises du sud, arrivées à *Cirta* (Constantine), s'exportèrent longtemps soit par Collo soit par Stora, et ces deux ports en retirèrent de grands profits. Léon l'Africain ne cite que le premier, puisqu'il écrit : « Tant que par toute la rivière de Thunes, il n'y a cité plus opulente et plus sûre que celle-ci (Collo), à cause que l'on gagne toujours au double sur leurs marchandises. » *De l'Afrique*, par Léon l'Africain, traduction de J. Temporal; Paris, 1830, tome II, p. 9.

J. B. Gramaye attribue les mêmes avantages aux deux

geurs ne laisse pas douter de la prospérité de ce point, qui dut à sa position géographique, si rapprochée de l'ancienne Cirta, la plus importante des villes de l'intérieur du pays, de rester, presque jusqu'à nos jours, l'intermédiaire du commerce de l'Europe avec cette partie de l'Afrique.

Les nombreux marchands qui fréquentaient le port, le connaissaient par son nom de Stora; ces étrangers, affairés, peu soucieux d'exactitude géographique, se servirent aussi du même nom, en parlant de l'ancienne ville ruinée, car

ports, et dit, en parlant de l'un et de l'autre : « Ces villes ont une célébrité et des richesses du premier ordre; aucun port n'est plus volontiers fréquenté des marchands qui estiment y négocier en gagnant au centuple : *famam et opes primarias habent, nec ullus portus mercatores libentius frequentant, centuplo fœnore estimantes posse se negotiari* (*Africa illustrata*, Tournay, 1622, in-fol., p. 43). En se rendant par mer en Espagne, Gramaye avait été pris par des corsaires d'Alger et conduit comme esclave en Afrique. Il connaissait l'ouvrage de J. Léon, et il s'en est souvent servi; mais peut-être a-t-il vu aussi une partie du pays dont il parle. Son récit ne manque ni d'intérêt ni d'exactitude. Cependant, ces contrées étaient déjà bien appauvries au temps où il écrivait; nous pensons qu'il a exagéré la prospérité de Stora, ou qu'il en parle d'après l'ancienne réputation de ce port. D'autres écrivains disent, après lui : « On voit sur la même côte les ruines de l'ancienne Stora, où il y a une baie fort commode; c'est là où les Génois, et ensuite les Français, ont commencé le commerce que la Compagnie du bastion de France a continué et étendu. » *Histoire*

celle-ci ne servant plus qu'à emmagasiner les chargements de leurs navires, devenait, pour eux, une dépendance du port. Naturellement, les Arabes conquérants comme les Kabyles aborigènes des environs, courtiers de commerce, désireux d'être compris de ceux qui les employaient, durent les imiter. Par là, l'ancien nom de Rusicade, resté *Skikda* pour les habitants, cessa presque entièrement d'être pris pour celui de la colonie, et s'il servit encore quelquefois, surtout d'indigènes à indigènes,

universelle, composée à Londres et publiée en français à Paris, 1784, éd. in-12, t. XXVIII, p. 7. Effectivement, les Français et les Génois commercèrent avec Stora à une époque très-reculée ; on tirait de ce port le meilleur froment de cette partie de l'Afrique. Mais ce commerce ne put durer longtemps après que le pouvoir ottoman se fut substitué aux principautés indigènes. Vers le commencement du XVIe siècle, comme beaucoup d'autres villes, Constantine et Collo se soumirent au gouvernement de Constantinople, et reçurent garnison turque. Sans pouvoir empêcher les rudes montagnards, placés entre elles et la mer, de conserver leur indépendance, pour les punir, les Turcs, qui ne souffrent le commerce que là où ils peuvent en profiter, s'appliquèrent à ruiner la partie du pays demeurée insoumise ; c'est aux hostilités répétées des corsaires d'Alger qu'il faut attribuer le délaissement de Stora ; ne pouvant l'aborder sans danger du côté de terre, les deys l'ont si souvent inquiété par mer, qu'à la fin, le commerce quitta tout à fait ce point pour se porter sur Collo. Les pêcheurs de corail étaient, dans les derniers temps, les seuls Européens qui se montrassent dans la baie ; encore était-il excessivement rare qu'ils communiquassent avec les indigènes.

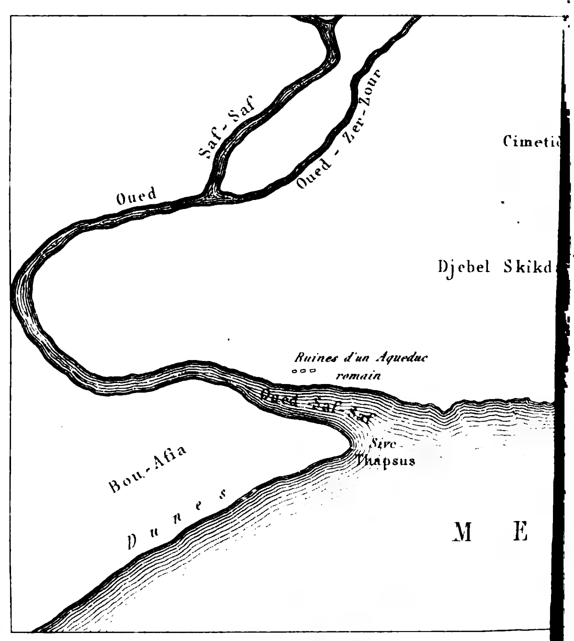


Fig. 3.

G
Tunnel
H
F
E

Suite de la Fig. 3.

E
D
C
B

Delamare del.

pour indiquer le douar kabile installé sur les décombres de l'antique cité, il fut plus fréquemment employé, même par les habitants, à l'égard de la montagne qui borne les ruines à l'orient, et aussi à préciser le cap formé par cette même montagne, vers l'embouchure du Saf-Saf. Ce cap s'appela donc Skikda, en arabe, *Ras* ou *Rus Skikda*, reproduction assez exacte du nom de *Rusicade*. Durant notre long séjour à Constantine, nous avons souvent demandé aux gens du pays, qui arrivaient avec les convois de Philippeville, d'où ils venaient; presque toujours, ils nous répondaient : « De Stora. »

Un Maure de Grenade, qui voyagea en Afrique dans les premières années du XVI[e] siècle, J. Léon, dit l'Africain, affirme comme nous l'existence du commerce sur ce point, mais à une époque où le nom de Rusicade était déjà remplacé par celui de Stora; il se sert de l'appellation *Sucaicada*, réminiscence évidente de l'ancien nom. Ce fait est la conséquence de ce qui précède; les marchands européens, avons-nous dit, étendirent le nom de Stora, primitivement acquis au port seul, à tout le territoire de l'ancienne colonie; de plus, des relations journalières avec les marchands avaient rendu cette dénomination familière aux habitants des environs, principalement dans leurs rapports avec les chrétiens, bien qu'entre eux, ils aient continué d'appeler Skikda l'emplacement de Rusicade. Cela admis,

on voit pourquoi ces hommes, interrogés probablement à la hâte et fort succinctement par J. Léon, alors encore leur coreligionnaire, sur le nom de la cité, ont naturellement dû la désigner par l'appellatif dont ils usaient entre eux, par le nom de Skikda; ce dernier nom, écrit d'abord en arabe par Léon, puis italianisé par lui, n'a pas beaucoup varié en devenant la *Sucaicada*, dont il dit : « Cette cité fut anciennement édifiée par les Romains, sur la mer Méditerranée, environ à trente-cinq milles (de Collo), et ruinée par les Goths (les Vandales); mais parce qu'il y a un bon port, le seigneur de Constantine y a fait dresser certains logis et magasins pour les marchands génevois (Génois), qui trafiquent en ce pays, avec un village, sur le sommet de la montagne, qui l'advertit incontinent que quelque navire vient surgir près du port. Les montagnards échangent leurs grains pour draps et autres marchandises, que les Génevois y transportent de l'Europe. Depuis là jusqu'à Constantine se voit un chemin pavé de pierres noires, comme on en voit aucuns en Italie, qui sont appelés chemins de Rome; grand argument pour se persuader que cette cité a été édifiée par les Romains [1]. »

Nous ne discuterons pas la valeur du grand

1. *Description de l'Afrique*, par J. Léon, traduction de J. Temporal, tome II, page 10.

argument, mis en avant par J. Léon, pour démontrer que Rusicade devait être une ville romaine. Nous voyons ici cet auteur conserver à l'emplacement de Rusicade, à peu près son nom antique, et aussi, comme les anciens, ne pas distinguer la ville du port, et parler à la fois de l'un et de l'autre, sous le même nom. En effet, si c'est bien à Rusicade qu'aboutit la voie romaine en pierres noires, qui reliait cette ville à Cirta, nous ne pouvons voir un bon port, là où il ne se trouve qu'une plage dangereuse; le bon port dont parle Léon, sous le nom de Sucaicada, ne peut donc être que Stora, situé à environ 4 kilomètres à l'ouest de la ville.

Compatriote et presque contemporain de J. Léon, Marmol, écrivait peu de temps après lui : « Estore, est une ancienne ville, à quatorze lieues de Côl (Collo), du côté du Levant, dans le golfe d'Estore ou de Numidie, et c'est là qu'est le port de Constantine. Ptolomée lui donne 27°,40' de longitude et 32°,20' de latitude, *sous le nom de Rusicada*; elle n'est pas forte, parce que les murs sont démolis, et il n'y a guère que deux cents maisons qu'on habite; entre ce port (la plage de Rusicade) et le précédent (le port de Collo dont il vient de parler), il y en a un autre qu'on nomme des Génois, où les vaisseaux ont coutume de relâcher pendant la tempête, à cause qu'il est à couvert du vent du nord et du grec levantin

(nord-est); mais il n'y a aucune habitation, si ce n'est au dedans du pays, où sont plusieurs Bérébères, qui ont quantité de bled, de chevaux et de bétail[1]. »

Ainsi, vers la moitié du XVI[e] siècle, en Europe, l'appellation d'Edrisi, *Estore*, était devenue celle de l'ancienne colonie dont les murs, renversés par les Vandales, en 439 de J. C., n'avaient pas été relevés. Les deux cents maisons encore habitées, dont il est ici question, représentent probablement le douar kabyle installé au milieu des ruines, et qui existaient encore à la même place en 1838; le port des Génois de l'auteur espagnol est évidemment le port actuel de Philippeville, c'est-à-dire Stora, situé entre Rusicade et Collo, car alors, comme aujourd'hui, les vaisseaux qui ne pouvaient tenir la mer devant la ville, devaient s'y réfugier. Ce nom de *port des Génois* est un surnom donné par les habitants du lieu; il vient de ce que les Génois furent les premiers Européens qui commercèrent sur la côte. Ce nom resta ensuite comme une désignation générale des chrétiens, et cette expression, dans ce sens de généralité, a pénétré et persisté dans l'intérieur du pays; ainsi, en 1840, des indigènes que nous questionnions sur d'anciennes constructions, nous répondaient qu'elles étaient l'ouvrage des

1. L'*Afrique*, de Marmol, traduction de Perrot d'Ablancourt, t. II, p. 433.

Génois, ou bien qu'elles avaient été élevées par les Roumi, c'est-à-dire les chrétiens, sans faire de distinction entre ces qualifications.

Remarquons que Marmol, d'accord avec ce que nous avons dit du manque d'espace à Stora, doute qu'il n'y a aucune habitation près de ce port génois.

On a souvent, et avec raison, blâmé Marmol d'avoir copié J. Léon; s'il est inexcusable de l'avoir fait si souvent sans le nommer une seule fois, constatons qu'ici, non-seulement il est original, mais encore que sa narration est préférable à celle de Jean Léon. Ce dernier, comme on a pu le voir, n'est ni clair ni précis; aussi, l'identité de sa Succaicada avec Rusicade, dont nous ne doutons pas, a-t-elle été contestée d'abord par Marmol, qui, après avoir, au chapitre IV de son ouvrage, parlé d'Estore, qui est, pour lui comme pour nous, l'ancienne Rusicade, consacre le chapitre suivant à Succaide, et là, bien que confondant cette ville avec une autre et tout en répétant J. Léon, il le complète de détails utiles oubliés, tels que la distance du lieu à Constantine et sa position sur le golfe de Numidie; il remarque avec justesse, que ce chemin tout droit, pavé en grandes pierres noires, indiqué par Léon, est gâté en plusieurs endroits par les eaux.

Maintenant, passons au fait principal, qui paraît ne pas avoir été assez observé : évidemment l'*Estore* de Marmol et la *Sucaycada* de J. Léon, ne

sont que la seule et même ville de Rusicade. Le premier s'est servi, pour la désigner, du nom moderne ; le second d'une altération du nom antique conservée par les indigènes. Marmol ignorait cette circonstance, quand, rédigeant son ouvrage et s'aidant du travail de l'écrivain arabe, il rencontra chez celui-ci la description de Sucaycade. Il s'aperçut bien que son guide ordinaire parlait d'un lieu rapproché de la position de Rusicade ; mais comme, pour lui, Marmol, cette dernière ville était devenue Estore, il ne pouvait y placer ce nouveau point ; d'un autre côté, Léon, fixant très-vaguement la position de sa Sucaicada, notre Espagnol pensa pouvoir en faire *Tacatua*, ville antique, qu'il n'avait probablement pas visitée, mais dont l'emplacement à l'orient de Collo, sur le golfe de Numidie, ne lui parut pas trop incompatible avec les confuses indications qu'il avait sous les yeux ; joignant donc ses souvenirs du pays au dire de J. Léon, il composa son chapitre v qui traite de Tacatua [1].

Nous avons déjà parlé du curieux et savant ouvrage de Gramaye, l'*Africa illustrata*, fruit des observations de l'auteur et de nombreuses re-

1 M. Marcus n'identifie pas, comme Marmol, Tacatua et Sucaycada ; il veut que cette dernière ville soit l'Uzicath de Ptolémée, ville qui n'a pas encore été retrouvée, et que le géographe grec place tout près de Rusicade. « Le nom punique d'Uzicath, dit-il, était probablement *Ruszicat* ou *cap Zicat ;* c'est le *raz-Skikda* de la carte de M. Dureau de La

cherches faites chez les écrivains qui avaient traité le même sujet; d'un siècle plus jeune que Léon et Marmol, Gramaye se sert souvent de leurs écrits; souvent aussi, il ajoute à leurs renseignements. Pour lui comme pour Léon, Rusicade est devenue Sucaycada; aussi, de même que l'auteur arabe et à l'instar des géographes de l'antiquité, il laisse l'appellation du port confondue avec celle de la ville; mais il complète ses prédécesseurs et indique les positions respectives de la ville et du port, lorsqu'il dit dans son latin un peu obscur, qu'une route pavée, longue de deux lieues, sépare ces deux points : *proximus Sucaicada portus unde ad duas leucas via lapide strata ducit*[1]. Quoiqu'il ne nomme pas ce port, il est évident que c'est du port actuel de Philippeville, c'est-à-dire de Stora, qu'il entend parler. Nous avons pu étudier, en 1840, divers monuments qui se trouvaient près de ce chemin; leur description fera l'objet de la seconde partie de ce mémoire.

Gramaye a été copié par le médecin hollan-

Malle. Au pied de ce promontoire, on a bâti Philippeville.... » « Marmol, ajoute-t-il plus loin, distingue *Estore* de *Sucaycada*, bâtie, selon lui, par les Romains, sur une haute montagne, qui s'étend dans la mer. Sucaycade est, pour sûr, l'Uzicat de Ptolémée. L'episcopus *Susicaziensis* de la notice de Numidie appartenait peut-être à cette place. » Voyez les notes ajoutées à la *Géographie ancienne* de Mannert, p. 677 et suiv.

1. Ouvrage cité, p. 43.

dais Olivier Dapper[1], dont la *Description de l'Afrique* a été publiée en flamand en 1668; on lit dans la traduction française de cet ouvrage, page 187 : « La ville de *Sucaycada* était autrefois, aussi bien que celle de Collo, des dépendances de Bougie; elle est à trente milles de Constantine; son port est fort marchand, et l'on y va par un chemin pavé durant une lieue et demie. »

Contrairement à ce qu'avaient fait les anciens, pour lesquels le nom de la ville désignait l'établissement romain tout entier, les explorateurs modernes de l'Afrique septentrionale étendent le nom nouveau de Stora aux ruines de l'ancienne colonie ; quelquefois, ils joignent à cette appellation presque moderne une réminiscence du nom antique sous la forme de *Sgigata*, *Sgigada*, etc. Pour ne citer que les ouvrages les plus connus, nous voyons en 1725 Peyssonnel écrire de la Calle à l'abbé Bignon[2] : « Le soir, nous

1. L'ouvrage de Dapper, bien qu'il ait été d'abord favorablement accueilli de public, n'est qu'une compilation puisée aux sources les plus diverses ; il prouve une fois de plus combien il est difficile d'écrire sûrement de cette manière ; ainsi, après s'être servi du travail de Gramaye pour Succaicada, cet écrivain, embarrassé de l'Estore de Marmol, dit au hasard, p. 187 : « A cinq ou six milles de Constantine, tirant vers le cap de Gigeri, il y a un petit village nommé *Estore*, fameux par son antiquité. »

2. *Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie, fait par ordre du roi en* 1724 *et* 1725, par Jean-André Peyssonnel,

entrâmes dans le port de *Storas*, qui est l'ancienne Rusicade; on y voit les débris d'une grande ville toute ruinée; le mouillage est assez bon. »

Sans aucun doute, par *Storas*, ce voyageur désigne à la fois le port et la ville; car il ne pouvait pas plus voir les débris d'une grande ville sur le point qu'aujourd'hui nous appelons Stora et où il n'y a pas de place pour bâtir, qu'un bon mouillage sur la plage ouverte à tous les vents, où gît Rusicade.

Suivant le docteur Shaw, *Sgigata* est l'ancienne *Rusicade*, qui est, dit-il, appelée aussi *Stora* par les modernes, et qui renferme quelques antiquités, entre autres des citernes dont on a fait des magasins à blé; et il ajoute que le ruisseau qui y coule peut être pris pour le Thapsus de Sequester [1]. Les auteurs de l'*Histoire universelle* publiée en Angleterre adoptent les données de leur compatriote Shaw, et disent, d'après lui : « Dans le même golfe (de Stora) était la Rusicade de Ptolémée, connue présentement sous

publiée à Paris, en 1838, par M. Dureau de La Malle, tome I, p. 483 et 485.

1. *Voyage dans plusieurs provinces de la Barbarie*, trad. franç., t. I, p. 117. On a, dans ces derniers temps, reproché à ce voyageur d'avoir fait passer le Thapsus de Vibius Sequester au port de Stora; ce reproche n'est pas fondé, puisque Shaw ne dit pas un mot qui se rapporte à ce port, dont il paraît ne pas avoir eu connaissance, et qu'il

le nom de Sgigada ou *de Stora*. Quelques citernes converties en magasins à blé, sont les seuls objets qui aient quelque air d'antiquité [1]. »

Enfin Mannert ne s'éloigne pas non plus de Shaw, lorsqu'il écrit : « Rusicade servait d'entrepôt pour le commerce de l'intérieur du pays, et entre autres avec la ville de Cirta (Constantine) ; c'est à cela qu'elle devait une partie de son bien-être ; elle subsiste encore de nos jours comme ville importante sous le nom de *Sgigata* ou de *Stora* [2]. »

Résumons-nous. Les géographes de l'antiquité ne donnent pas de nom particulier au port de Rusicade ; il ont négligé ce détail.

Au moyen âge, le nom de Stora apparaît dans les écrits arabes, sans qu'on sache si ce nom est tiré de leur langue, s'il est primitif, pur ou altéré ; d'abord, indication du port seul, ce nom adopté par le commerce, arrive bientôt à être employé par les Européens pour désigner à la fois le port, le golfe où il est situé et l'ancienne

ne marque même pas sur sa carte. En mettant en avant le nom de *Stora*, il a eu soin d'avertir que les modernes donnaient ce nom à la colonie romaine de Rusicade. Lors donc qu'il dit vaguement, d'après l'indication très-vague aussi de Vibius Sequester « le ruisseau qui coule ici, » il n'est pas douteux qu'il n'entende parler du cours d'eau qui passe à Rusicade.

1. Tome XXVIII, p. 439 de la trad. franç.

2. *Géographie ancienne des États Barbaresques, d'après l'allemand de Mannert*, par L. Marcus et Duesberg, p. 364.

colonie elle-même ; à cette époque, les Arabes imitent les Européens d'une manière absolue à l'égard du golfe et du port ; mais ils n'ont pas tout à fait oublié le nom antique de la ville, qu'entre eux ils appellent Skikda, dérivation évidente de l'ancien nom Rusicade, quoique dans leurs rapports avec les chrétiens, ils emploient ordinairement le nom de Stora en parlant soit du port, soit de la ville. . ..

DEUXIÈME PARTIE.

Archéographie de la route de Rusicade à Stora.

Lors de notre premier voyage dans la province de Constantine, au mois de mars 1840, Philippeville, nouvellement fondée, se développait au milieu des difficultés inhérentes à toute première installation : l'hôpital, qui, dans toutes nos possessions africaines, a toujours été l'objet de la première pensée de l'administration, se construisait sur le sommet du Skikda ; mais la belle caserne que l'on voit aujourd'hui à ses côtés n'était encore que projetée ; officiers et soldats, comme beaucoup de colons, n'avaient pas d'autre abri que des tentes pittoresquement groupées au milieu des ruines. On travaillait activement

à rendre carrossable les restes de l'ancienne voie conduisant de Rusicade à Stora. Cette route, nous l'avons déjà dit, passe sur le versant de montagnes abruptes, baignées par la mer; on peut en suivre le parcours sur le plan général, fig. 1 de la planche I.

Le terrain, aux alentours, est fort rare; mais les anciens habitants avaient utilisé tous les points qu'il n'était pas matériellement impossible d'occuper, si bien qu'une suite non interrompue de villas ruinées bordait le chemin. Les murs, assez mal construits, de ces habitations remblayées dépassaient peu le sol. Presque toutes avaient des citernes. Plusieurs salles renfermaient les restes de grossières mosaïques.

Avant d'atteindre Stora, la route traverse quatre cours d'eau à des distances répétées de 600 à 700 mètres. Le plus voisin de la ville est l'*oued Beni-Melek*, dont nous avons parlé dans la première partie de ce mémoire; vient ensuite un ruisseau sans nom et ordinairement très-faible; puis l'*oued Rorfel;* enfin, le quatrième et le plus rapproché du port est l'*oued el-Kantra*. Le fragment le mieux conservé de la voie antique existait entre les deux derniers de ces cours d'eau. Nous avons utilisé les restes des ponts qui avaient servi aux Romains pour franchir ces petites rivières, en les faisant entrer dans la construction de nos ponceaux modernes.

Pendant longtemps l'hostilité des tribus voi-

sines a nécessité l'occupation armée des hauteurs qui commandent ce chemin, et cinq postes retranchés, aujourd'hui abandonnés, protégeaient son parcours : c'étaient les blokhaus du Beni-Melek, d'El-Kantra, des Kabyles, de Stora et des Singes ou de la Marine. . . . .

La voie romaine se bifurque après avoir traversé le Beni-Melek ; une branche s'enfonce à l'intérieur des terres au N.-O., en remontant l'oued, qu'elle laisse ensuite à gauche, et se dirige sur Collo ; l'autre mène à Stora, en passant sur la pente des montagnes du côté de la mer.

Depuis son embouchure, sur un parcours de quelques centaines de mètres, l'oued Beni-Melek était, en 1840, garni de quais formés de blocs de grès à gros grains, régulièrement taillés ; cette construction s'étendait moins sur la rive gauche que sur la rive droite ; de ce dernier côté sourd une fontaine dont les anciens avaient, avant nous, utilisé les eaux. Les positions des quais, de la fontaine et du pont sont marquées pl. I, fig. 1. C'est le point de la route le plus dégagé des hauteurs environnantes et le plus garni de ruines. On nous a dit, qu'en y cultivant la terre, on avait mis à jour des traces de murs en belles pierres, des mosaïques, et, parmi divers objets antiques, trouvé un grand nombre de vases en terre, dont plusieurs portaient de courtes inscriptions. . . . .

L'oued Beni-Melek franchi, on aperçoit presque

aussitôt, vers la gauche, plusieurs grands tombeaux situés sur les hauteurs qui dominent le ruisseau; longtemps avant notre passage, des fouilles mal dirigées avaient fort endommagé ces monuments. Nous avons dessiné le mieux conservé; les fig. 1, 2 et 3 de la pl. II en donnent le plan, la coupe et la perspective intérieure. Au dehors, son ichnographie présente un carré parfait de $7^m,92$ de côté; le mur d'entrée et son opposé ont $1^m,40$ d'épaisseur; les murs adjabents, seulement $1^m,35$; la régularité du dedans n'est pas sensiblement altérée par cette légère différence. Ce tombeau était, à l'intérieur, orné d'une belle mosaïque polychrome, dont nous avons retrouvé des fragments; elle posait sur un ciment rougeâtre, placé sur le schiste même qui supporte l'édifice; pour aplanir le sol, il avait fallu, sur plusieurs points, enlever plus d'un mètre de rocher. Le tombeau est enclavé par les quatre murs $a'b'$, $b'c'$, $c'd'$, $d'a'$. Cette clôture approche beaucoup d'un rectangle de $17^m,25$ sur $12^m,11$. Sur les lieux mêmes, nous n'avons pu nous rendre compte du non parallélisme des côtés $a'b'$ et $d'c'$, ni de la raison pour laquelle le monument n'a pas été construit au centre du quasi-rectangle où il se trouve (voy. pl. II, fig. 1). Le mur $a'b'$, placé du côté de l'escarpement de la colline, devait supporter la poussée des terres; aussi était-il consolidé par une voûte demi-circulaire, qui le reliait à la construction

principale; les restes de ce travail sont reproduits sur la coupe dessinée fig. 2; l'entrée de l'enceinte extérieure *a' b' c' d'* n'était pas visible; nos fouilles l'ont mise à jour. Elle se trouve sur l'axe même du tombeau, où l'on pénètre en descendant quelques marches. Les tableaux de la porte, distants de $1^m,17$, sont d'équerre et bien conservés jusqu'à la hauteur de 2 mètres, et, par exception, jusque-là élevés en belles pierres de taille, les seules que nous ayons vues dans cette construction, assez négligée bien qu'elle ne manque pas d'une certaine élégance; dans le reste de l'édifice, on a employé le mortier de chaux pour relier des moellons à peine équarris mêlés à la brique.

La figure 1 montre que l'on avait ménagé à l'intérieur, dans l'épaisseur et au milieu de trois côtés du tombeau, des rentrants X, longs de $2^m,12$ et profonds de $0^m,75$; ces parties rentrantes sont à une hauteur de 2 mètres, entaillés suivant *m n o p, m' n' o' p'* (*voir* les fig. 1, 2 et 3), de manière à pouvoir y fixer trois sarcophages; et, comme à la même hauteur de 2 mètres, l'entrée se trouve disposée pour en recevoir un quatrième faisant linteau au-dessus des jambages, ce mausolée pouvait renfermer quatre corps, et il ne paraît pas avoir été élevé pour en contenir davantage; car les caisses mortuaires de pierre que nous avons pu rétablir à l'aide de leurs fragments épars sur le sol, se sont trouvées trop

longues pour être mises dans le bas des emplacements X, où leur pose aurait à la fois caché la mosaïque qui s'y trouve, et nécessité dans les murs une sorte de brèche qui paraît n'y avoir jamais été pratiquée.

Nous avons pu observer aux environs des constructions du même genre, faites pour recevoir huit cercueils : quatre étagés comme ici, avec cette différence qu'ils portaient sur des consoles hors l'œuvre des murs, et quatre autres placés immédiatement au-dessous, sur l'aire même des rentrants X, qui, avec des dimensions convenables et sans avoir jamais été ornés de mosaïques, avaient un peu plus d'élévation que le reste du sol intérieur.

En nettoyant l'intérieur du tombeau pour le dessiner, nous y avons recueilli plus d'une centaine de médailles ; un de nos travailleurs les a fait tomber inopinément avec un bloc de mortier qui obstruait l'un des angles. Ce sont de petits bronzes du bas-empire, parmi lesquels il y en avait beaucoup de Constance II, deuxième fils de Constantin. Les uns portent, au revers, la légende FEL. TEMPORVM REPARATIO; sur d'autres, au même revers sont ajoutés les sigles FL. CL.

Il y a aussi, parmi ces médailles, des Magnence avec le revers : GLORIA ROMANORVM.

La forme la plus générale des sarcophages,

Fig 7

RVM
MACELLIAE
SSIMÆ

AEMO
TRID

Fig. 1.

Fig 9



Delamare del.

trouvés dans ces tombeaux, est représentée par les figures 5 et 8, plan et coupe de la caisse, dont les fig. 4 et 6 font connaître le couvercle à dos d'âne tronqué. Tous les sarcophages gisant aux environs, sont en beau marbre blanc et fort habilement travaillés; quelques-uns, ornés de sculptures, portaient des épitaphes; ces dernières, formées de belles et grandes lettres, paraissent ne pas s'éloigner de l'époque des Antonins; mais elles ont été si morcelées, qu'il nous a été impossible d'en compléter une seule; le morceau le plus important est gravé pl. II, fig. 7. Au-dessous de l'aire de l'enceinte extérieure, nos fouilles nous ont fait rencontrer un canal entièrement taillé dans le tuf, et couvert par de longues pierres plates; il était probablement destiné à conduire au dehors les eaux, dont le séjour pouvait nuire à la construction; son parcours se voit pl. II, fig. 1, et ses dimensions sont marquées sur sa coupe, fig. 9 de la même planche.

Ce monument est un nouvel exemple de l'emploi que firent les Romains des voûtes à plein-cintre à intercessions diagonales, autrement dites voûtes d'arêtes. A Paris, le palais des Thermes offre un magnifique modèle de ce genre de construction, dont l'avantage est, comme on sait, de diviser la pression résultant des poussées latérales de chacun des berceaux, en la distribuant sur quatre points; cependant, malgré son utilité bien connue, cette espèce de voûte fut d'un

usage assez restreint dans l'antiquité; plus tard, les architectes du moyen âge la consacrèrent et la multiplièrent à l'infini, en se servant d'abord de l'arc plein-cintre, ensuite de l'arc ogival comme courbe génératrice.

Le nombre et l'importance des tombeaux construits sur ce sol, trop tourmenté pour pouvoir être cultivé, semble témoigner que les riches familles de Rusicade avaient choisi ces coteaux pour y établir leurs sépultures.

Le tombeau que nous venons de décrire paraît avoir été un type dont on s'est peu écarté; si quelquefois ce modèle a été modifié, comme nous l'avons indiqué plus haut, pour lui faire contenir un plus grand nombre de cercueils, souvent aussi, il a été simplifié, et il existe des tombeaux formés d'un seul berceau, dont la direction est toujours perpendiculaire à la pente de la montagne.

L'épaisseur des pieds-droits de ces voûtes approche généralement de 1 mètre; à l'intérieur, constamment de forme carrée, le roc a été taillé et dégrossi au ciseau, et rendu plan par une épaisse couche de ciment, puis, ordinairement couvert par une mosaïque. Le plus remarquable des monuments funéraires de la route se trouve à quelques centaines de mètres au-dessus de l'embouchure de l'oued el-Kantra. Situé sur un pic dominant, il se voit de très-loin, et l'aspect en est très-pittoresque. Sans avoir pu le faire déblayer pour l'étudier, nous avons reconnu

qu'il se composait d'un hypogée carré de 3 mètres de côté en dedans, et 5 mètres en dehors, dont les murs, épais de 1 mètre, soutiennent une voûte d'arête à plein-cintre. L'entrée, pratiquée sur le milieu d'une des faces, est couronnée par un fort linteau de pierre; le dessus de la crypte forme une chambre de même grandeur, où, malgré l'état de dégradation de la construction, on distingue encore les traces de six niches cintrées; elles sont larges de 0^m,90, hautes de 1,30, et sont disposées par couples sur les faces adjacentes à l'entrée et sur celle du fond. Selon toute probabilité, on déposait dans ces niches les cendres des morts, renfermées dans de grands vases. L'édifice serait donc un *columbarium*, genre de tombeau destiné, comme on sait, à recevoir des urnes cinéraires (*ollæ cinerariæ*), et qui ne devait pas renfermer de sarcophages, excepté, selon quelques auteurs, celui du chef de la famille; ici, la place de ce dernier nous paraît avoir été dans la crypte, au-dessous de la salle où sont les niches.

Nous avons reconnu dans cet édifice plusieurs indices qui constatent un amortissement formé de deux lattis couverts avec des tuiles creuses.

Pour compléter cette description des monuments funéraires de la route de Stora, nous voulions donner les renseignements qui nous sont parvenus, postérieurement à notre travail, sur une curieuse nécropole découverte dans le voisi-

nage immédiat du port, près de la grande citerne dont nous nous occuperons tout à l'heure. Ces renseignements ayant été reproduits par M. le docteur Guyon, dans son *Voyage d'Alger aux Ziban*, nous lui empruntons ce passage : « Sur la gauche de la citerne, quand on approche de la mer, était un cimetière remarquable par son mode d'inhumation : les cadavres y étaient déposés tout entiers dans de grandes jarres, la tête en haut, et ces jarres étaient ensuite couchées, les unes à côté des autres, ainsi que le démontre une coupe perpendiculaire au terrain où elles se trouvent. Nous avons examiné bon nombre de crânes; chez tous, le sinciput était généralement déprimé, et l'occiput, au contraire, très-développé.

« A l'est, et tout à côté de ce cimetière, il y en avait un autre, dû, vraisemblablement, à une population moins ancienne, et où l'on trouve, dans des remuements de terre, des sarcophages d'une seule pièce. Un de ces sarcophages, découvert peu avant notre passage, en contenait un autre en plomb, où étaient encore toutes les parties d'un squelette. A ce sarcophage se rattachait une inscription latine d'une assez grande étendue : elle a été emportée, nous a-t-on dit, pour un musée du Midi, par un capitaine de bâtiment[1]. »

1. *Voyage aux Ziban*, fait en 1847, par M. le docteur Guyon, p. 29.

Le mode d'inhumation remarqué à Stora par M. Guyon était fort en usage dans l'antiquité; Pline le mentionne en parlant des ouvrages de poterie dans le XXX[e] livre de son *Histoire naturelle* : « Quelques hommes, dit-il, ont voulu reposer dans des bières en terre cuite, *quin et defunctos sese multi fictilibus soliis condi maluere* [1]. » Des fouilles faites en Crimée, pendant le siége de Sébastopol, ont produit des découvertes analogues à celle de Stora. Voyez d'ailleurs, sur ce sujet, un intéressant article de notre confrère, M. l'abbé Cochet, dans la *Revue archéologique*, n° de janvier 1858.

Nous allons maintenant essayer de faire connaître une villa située près de l'embouchure du second ruisseau, à gauche du chemin de Stora, entre ce chemin et la mer. Cette ruine repose, d'une part, sur le bord d'un ravin étroit, à pentes roides et profondes; d'autre part, sur des rochers à pic qui plongent dans la mer. Sa position est marquée sur le plan général, pl. I, fig. 1 ; on trouvera les détails de son ichnographie, pl. II, fig. 10; la perspective dessinée, même planche, fig. 11, donne une idée de son aspect.

Les anciens, passionnés pour la vie des champs, attachaient beaucoup d'importance à construire

1. On lit *doliis*, dans quelques éditions de Pline; mais ce mot peut être remplacé par *soliis* sans que le sens en soit altéré : si, le plus ordinairement, *solium* se prend pour trône, on l'emploie souvent pour désigner les cuve

leurs maisons rurales dans des sites agréables. Si ce seul motif a déterminé le choix de l'emplacement de cette villa, le but a été complétement atteint, et nous voudrions pouvoir montrer le délicieux point de vue qui se déroule aux yeux du spectateur placé sur la route, autrement que par le petit dessin de la fig. 2. La beauté de ce paysage ne nous aurait cependant pas décidé à parler de cette ruine, si elle n'était encore le spécimen le plus complet des monuments de ce genre restés dans le pays. C'est là ce qui nous a fait surmonter les difficultés qu'opposaient à nos recherches et la configuration si accidentée du sol et la luxuriante végétation qui s'était accrochée à ces débris, comme pour en défendre les approches.

Cette construction dut s'élever péniblement et à grands frais ; l'irrégularité de son plan, conséquence de l'irrégularité du terrain, se montre surtout dans les parties A² A³ A⁴ de la fig. 10, les mieux conservées cependant, parce qu'il était plus difficile d'y toucher. Quelques murs, de ce côté, conservent encore 5 à 6 mètres et même 8 mètres de hauteur ; ils formaient des citernes de formes et de dimensions diverses, reconnaissables aux enduits dont leurs parements étaient encore partiellement revêtus, et aux arrondissements des angles ; toutes ces citernes, aujourd'hui à ciel ou-

où l'on se baignait, appelées aussi *labrum* et *lavacrum*, et ce même mot veut encore dire le coffre dans lequel on mettait les corps morts.

vert, sont assez spacieuses : A et A′, les seules qui soient à la fois rectangulaires et égales, ont, dans œuvre, 8^m,10 sur 3^m,30. Les murs ont de 0^m,80 à 1 mètre d'épaisseur et sont entièrement construits en petits moellons et briques reliés avec du mortier de chaux. Ces réservoirs formaient la base d'un corps de logis qui n'existe plus. Un de ses murs, XN N′X′, forcément rétréci par les ravins entre lesquels il est placé, a plus de 2 mètres d'épaisseur. Dans ce massif qui regarde la mer, on a pratiqué deux cavités Z et Z′, larges de 2 mètres, hautes de 4^m,50 ; les pieds-droits de ces voûtes reposent sur le sol et sont, ainsi que le pourtour extérieur des cintres, entièrement formés de belles briques. Bien que leurs dimensions ne soient pas fortes, nous regardons ces deux abris couverts en cul-de-four comme des hémicycles où des êtres animés se mouvaient, et non comme des niches destinées à recevoir des vases ou des statues ; la présence d'un petit banc haut de 0^m,50, large de 0^m,30 sur tout le pourtour de Z′, rend cette conjecture assez plausible : il offre un lieu commode et agréable, d'où, assis, l'on jouit d'un horizon immense ; cette forme de place extérieure, favorable pour se réunir et converser, était d'un usage commun chez les anciens. Cicéron nous montre, dans son *Traité de l'amitié*, l'augure M. Scævola, assis dans un hémicycle, *in hemicyclio sedentem*, et discourant avec ses amis. Nous attribuons donc à l'hémicycle Z′ une destination

analogue. Il n'y a pas de banc dans l'autre hémicycle, qui, placé vers la partie la plus basse des citernes, devait communiquer avec elles au moyen de conduits, et, de cet hémicycle-fontaine, l'eau devait être distribuée, selon les besoins, dans les dépendances de la villa. Cette partie de la construction est, vers son milieu, lézardée dans toute sa hauteur. Au bas, il existe un trou assez profond, place présumable d'un robinet, dont nous n'avons pu retrouver la trace à l'intérieur. A 0m,80 au-dessus du cintre de ces hémicycles, la construction ne présente plus aujourd'hui que trois marches droites, de girons inégaux et d'une même hauteur de 0m,40.

Certes, nous n'avons pas sous les yeux une de ces grandes villas dont les historiens romains nous ont laissé de si surprenantes descriptions; l'aridité du sol et sa forme tourmentée n'ont jamais permis de réunir ici les éléments nécessaires pour une habitation rurale bien complète; aussi, des trois parties classiques dont se composaient ordinairement les villas romaines, l'*urbana*, la *rustica* et la *fructuaria*, la première, seule, sorte d'habitation de maître, lieu de repos et non de rapport, nous paraît pouvoir s'identifier avec notre villa. Comme l'architecte a dû lutter contre les difficultés que lui offrait la bizarrerie du terrain, le plan du monument a nécessairement dû s'éloigner des règles ordinaires. Cette raison, jointe au peu d'importance des fouilles

qu'il nous a été possible de tenter sur cette ruine, encore en grande partie remblayée, ne nous permet pas de chercher à déterminer l'usage de ses diverses parties. Nous devons nous borner à indiquer brièvement ses restes visibles aujourd'hui.

Les deux petites dépendances isolées, placées vers le haut du dessin de la fig. 10, pl. II, présentent, sur leurs murs, épais de 0^{m},50, les mêmes indices qui nous ont fait regarder les parties A A′ A″ comme des restes de citernes. L'une, D, est un carré et a 3^{m},50 de côté à l'intérieur; les dimensions, dans œuvre, de l'autre C, sont 4^{m},50 sur 6 mètres.

L'examen de cette villa montre, à n'en pas douter, que le choc répété des flots a détaché de gros blocs de rochers, et, qu'ainsi, l'espèce d'esplanade qui règne en avant et surplombe au-dessus de la mer, avait jadis plus d'étendue qu'elle n'en a aujourd'hui. Cette esplanade était probablement plane, les inégalités existant aujourd'hui provenant de cette même destruction active des vagues, combinée avec les résistances diverses que leur opposait la ténacité variable de la pierre. Ces mêmes causes auront aussi détruit l'uniformité de la profondeur du bassin B; maintenant, cette profondeur varie de 1 à 2 mètres. Ce bassin, long de 7^{m},80, large de 5^{m},50, devait servir de vivier. Les viviers les plus estimés étaient, comme celui-ci, creusés dans le roc : ils formaient

une dépendance indispensable de toute villa; leur établissement fut souvent l'objet d'un grand luxe; plusieurs Romains firent en ce genre des dépenses incroyables; mais, nul autre, au dire des historiens, n'égala l'extravagante profusion déployée pour cet objet par Lucullus, dans sa maison de campagne des environs de Naples. Ici le roc, travaillé sur place sans être détaché de son banc, forme la plus grande partie des murs autour du bassin B; la brique a suppléé au rocher, sur les points où il était nécessaire de le compléter.

A droite de ce bassin, dans la chambre *y'*, qui est large de $4^{m},50$, on trouve les restes d'une très-belle mosaïque. De cette pièce, une baie de $1^{m},40$ d'ouverture, donnait, par deux marches prises dans la pierre, accès dans une autre salle *y* de même largeur; la longueur de cette dernière salle est encore cachée sous un amas de terre épais de plusieurs mètres. Il fallait monter quatre à cinq degrés pour arriver dans la salle E, qui est remblayée comme la précédente. Ayant fait dégager les terres qui obstruaient la baie F, nous nous sommes trouvé devant une fausse porte cintrée, haute de 2 mètres, large de $0^{m},60$. Cette fausse porte est fermée par le rocher, sur lequel s'appuie sa belle et intacte construction en briques. Vers la partie *z*, la rencontre d'un fourneau, assez semblable aux nôtres, et la forme de plusieurs petits compartiments, nous font soup-

çonner que ce côté de l'établissement était consacré aux manipulations culinaires [1].

A 1 kilomètre au delà de cette villa, la route descend sur la plage, à peu de distance du port, et conduit à l'édifice X, ichnographiquement indiqué sur la gauche de la fig. 2, pl. I.

Cette construction, en mortier de chaux, s'élève régulièrement avec de petits moellons appareillés, recoupés par des portions en briques; ainsi que dans toute la localité, la pierre de taille s'y montre parcimonieusement employée. Trois murs parallèles *a b*, *a' b'*, *a'' b''*, tous trois longs de 46^{m},50, mais inégaux de hauteur et d'épaisseur, s'étendent longitudinalement sur tout l'édifice; les derniers forment deux terrasses étagées en retraite à 6^{m},50 l'une de l'autre; le mur le plus éloigné du rivage, *a'' b''*, haut de 7 à 8 mètres, a 1^{m},50 d'épaisseur. Cette dernière dimension descend à 0^{m},80 sur le mur *a' b'*, parce qu'il n'a que la moitié de la hauteur du premier.

Au centre et aux extrémités de cette longue façade en grande partie détruite, on voit encore les restes de trois pavillons *y*, *y'*, *y''*, qui devaient ajouter, par leurs masses, à sa solidité. Celui du

1. La comparaison de notre monument avec le plan donné par M. Raoul Rochette, dans le *Journal des Savants*, cahier de février 1852, de la maison de M. Lucretius, à Pompeï, rend assez plausible l'opinion que nous émettons sur la destination de cette dernière partie de la villa de Stor.

milieu y', à 6 mètres de face. Il ne reste qu'un fragment du pavillon de gauche y', sur lequel on peut vérifier qu'il avait, comme celui de droite y', 5 mètres de front ; trois portes, larges de 2^m,50, et dont les pieds-droits et les pleins-cintres sont en belles briques, donnent au rez-de-chaussée dans chaque pavillon, entrée à trois salles rectangulaires voûtées en berceau. La salle gauche est, comme le pavillon de ce côté, fort incomplète et sans usage; les deux autres, bien conservées, servent de prison aux soldats de la compagnie de discipline casernée à Stora. Dans œuvre, la voûte du milieu, longue de 5^m,25, a 4 mètres de diamètre; les berceaux extrêmes, aussi dans œuvre, ont 4^m,40 sur 3^m,90. On nous a assuré qu'en appropriant ces voûtes à leur destination actuelle, on avait constaté l'existence de tuyaux dirigés à l'extérieur, du côté de la montagne et devant se relier à un ancien système hydraulique. Pendant notre séjour à Stora, les déblais que le gouvernement faisait exécuter à l'extrémité gauche des murs $a'b'$, nous ont permis de constater sur le pavillon y' les indices certains de deux étages.

Ces logements, dont la largeur est invariable, n'ont pas tous la même longueur. La voûte du bas est de 1 mètre moins profonde que la pièce du premier étage, et cette même dimension, dans celle-ci, devient de 1 mètre plus petite que celle de la chambre placée au-dessus. Ces différences

proviennent des soubassements successivement ajoutés aux parties inférieures du mur *a'' b''*, pour le renforcer. Sur l'aire qui couvre les berceaux, une couche de ciment, épaisse de $0^m,10$, se prolongeait sur toute la longueur du premier étage et avait reçu une mosaïque, dont les cubes coloriés avaient jusqu'à $0^m,02$ de côté.

L'étroit espace laissé entre les deux murs *a b* et *a' b'* se trouve, à droite et à gauche du pavillon central, partagé de manière à former, de chaque côté, quatre bassins aujourd'hui sans eau. La longueur des bassins aux extrémités se trouve être de $4^m,10$; celle des deux bassins intermédiaires n'est que de $3^m,78$. La forme oblongue des premiers se termine aux deux bouts par de petits hémicycles; sur les bassins les moins longs, cet amortissement circulaire n'existe que d'un côté; il devient rectangulaire de l'autre.

L'architecte, afin de ne rien négliger de ce qui pouvait consolider l'édifice, avait élevé des contreforts en briques entre les bassins. Ces soutiens, en partie détruits, sont encore visibles sur toute la hauteur du mur *a' b'*.

Dans la gorge de la montagne située derrière le monument X, à 600 ou 700 mètres du rivage, une source abondante s'échappe des restes d'une ancienne construction, pl. I, fig. 2; ses eaux arrivent par une suite de cascades, près le pavillon *y'*, où, après avoir formé un petit delta, elles se jettent dans la mer. A cinquante mètres environ

du point que nous décrivons, une partie de cette source entre dans une citerne antique Z, construite sur un terrain plus élevé que celui qui porte le monument X; il était donc facile de remplir les petits bassins qui se trouvent entre les pavillons $y\,y'\,y''$ avec l'eau de cette citerne; cette facilité et les rudiments de conduits trouvés de ce côté rendent cette supposition vraisemblable.

La position de la citerne Z, dont nous venons de parler, est marquée pl. I, fig. 3. Ce réservoir est, dans toute sa longueur, couvert par un berceau à plein-cintre. En plan, cette citerne est rectangulaire, et la direction de ses petits côtés se trouve être celle du méridien magnétique du lieu. Ses dimensions extérieures sont de 5m,88 sur 11m,83; ses dimensions intérieures de 3m,88 sur 8m,53. Ce dernier chiffre donne la longueur de la surface concave du berceau, c'est-à-dire de sa douelle ou de son intrados. Des murs, épais de 1 mètre, hauts de 2m,40, supportent le berceau. Cette dernière hauteur, qui est aussi celle de la naissance de la voûte, ne devait pas être dépassée par l'eau; car là s'arrête la couche de ciment, épaisse de 0m,15, dont les murs sont revêtus. Aux angles ce ciment, plus épais encore, a servi, comme à l'ordinaire, à les arrondir; au-dessus de 2m,40, le nu des murs et la forme anguleuse des coins reparaissent. La voûte, construite en briques, a, au-dessus de sa montée, 0m,50

d'épaisseur. Sur cette partie, une ouverture carrée, de $0^m,45$, permet de descendre dans le bassin, soit pour le nettoyer, soit pour le réparer. L'épaisseur de la face du côté de la mer ayant été portée à $2^m,40$, on a pu en profiter pour faire dans ce mur un porche large de $1^m,76$, couvert par un berceau profond de $1^m,40$, sous lequel on venait puiser de l'eau. L'axe de ce porche ne se trouve pas dans le prolongement du milieu du réservoir; il est porté de $0^m,69$ sur la gauche, ce qui n'empêche pas cette voûte d'être régulièrement encadrée entre deux petites niches *n* et *n'*, couvertes en cul-de-four, larges de $0^m,90$, hautes de $1^m,60$. Ces niches, auxquelles nous ne pouvons attribuer d'autre destination que celle de servir à orner la seule face visible de la citerne, reposent immédiatement sur le demi-cercle d'un perron P, placé en avant et formé de deux marches de $0^m,20$ de hauteur.

Cette citerne permettait aux marins, logés de ce côté, de s'approvisionner d'une eau plus pure et plus fraîche que celle des huit petits bassins de l'édifice X, continuellement troublée par les animaux qui s'y abreuvaient, et rendue malpropre par le contact des corps étrangers. Contre le mur opposé au porche, en dehors de la construction, on voit les restes d'un puisard M remblayé par les terres environnantes; sa bouche, rectangulaire, de $1^m,10$ sur $0^m,40$, est renfermée

dans une maçonnerie de briques extérieurement de forme octogonale.

En marchant 160 mètres vers le N.-E., on arrive, à 100 mètres du rivage, au pied de rapides coteaux couverts de chênes-liéges, et l'on se trouve devant le grand château d'eau de Stora, un des monuments les plus curieux de l'Algérie, et sans contredit l'un des plus utiles. Bien qu'au début de l'occupation de Philippeville, en 1838, on eût reconnu l'ancien usage de cette construction, depuis longtemps abandonnée, néanmoins, forcé, par la nécessité, d'abriter les troupes, on essaya de la disposer en caserne et d'y loger provisoirement la compagnie de discipline employée aux travaux du lieu; mais il fallut promptement renoncer à un essai auquel les hommes ne résistaient pas; d'un autre côté, les marins, tous les jours plus nombreux, réclamaient contre une mesure qui les mettait dans l'impossibilité de s'approvisionner d'eau; on songea donc à rendre cet édifice à sa destination première. On ne pouvait penser à remplir sa vaste capacité avec l'eau de pluie, et il était, au reste, évident, que les Romains n'avaient pas employé ce moyen; on étudia le terrain et l'on arriva à trouver qu'il serait facile de subvenir, et au delà, aux besoins journaliers du port, en faisant entrer dans cette citerne une partie des eaux de la *rivière des Singes*, qui coule à peu de distance au-dessus même du monument, et sort d'une gorge pro-

fonde pour se jeter dans la mer, au nord de l'îlot rocheux du même nom (*voyez* pl. I, fig. 1 et 2). Comme le lit de ce torrent, dans la plus grande partie de son cours, est beaucoup plus haut que la citerne, le problème n'offrait pas de difficultés insurmontables, et l'on pensa que les anciens l'avaient ainsi résolu.

Cependant, la prise d'eau sur le ruisseau des Singes fut établie au point L sans mettre à jour les traces d'un travail antérieur; la suite a néanmoins prouvé que ce point de départ de l'aqueduc moderne choisi sur la rivière, à 104^{m},64 au-dessus du niveau de la mer, devait avoisiner le barrage antique. Les déblais avaient déjà franchi, dans la direction ouest, un développement de 40 mètres, lorsqu'ils arrivèrent sur les restes d'un bassin K, élevé de 103^{m},47. Il s'en échappait une source ferrugineuse, pl. I, fig. 2, qui fut emménagée et réunie à l'emprunt déjà fait au cours d'eau des Singes.

Les déblais continuèrent dans la même direction, à travers les traces peu arrêtées d'un travail romain, où se rencontrèrent quelques fragments de tuyaux. Lorsqu'on fut arrivé à 120 mètres au delà de la fontaine ferrugineuse, vers le point H, fig. 2 et 3, à 101^{m},44 au-dessus de la mer, on s'apprêtait à contourner un mamelon situé dans la direction des citernes, lorsqu'un coup de pioche découvrit un reste de voûte. On se porta de ce côté, et l'on vit que le canal antique, qui, jus-

que-là, avait, comme le nôtre, marché de l'ouest à l'est, passait brusquement au sud, en traversant, au moyen d'un tunnel de 50 mètres de long, le mamelon qui faisait obstacle : sur les 15 premiers mètres, à partir du changement de direction, cette ancienne construction dut être entièrement refaite ; les 10 mètres suivants n'exigèrent qu'une légère réparation ; plus loin, le canal, durant 15 mètres, est entièrement taillé dans le roc et d'une conservation parfaite ; il a suffi de le déblayer. Les 9 à 10 mètres qui restaient à parcourir pour arriver à l'extrémité méridionale du tunnel, n'exigèrent, pour être en état de servir, que quelques travaux.

Le débouché du tunnel, en G, fig. 2 et 3, n'est plus élevé que de 96^m,45 au-dessus du niveau de la mer ; il est donc de 8^m,19 au-dessous du point de départ, qui est coté 104^m,64. Ainsi, dans ce premier parcours de 210 mètres environ, la pente flotte du $\frac{1}{25}$ au $\frac{1}{30}$. On n'a pu cheminer en ligne droite, mais quand les tours et détours que fait l'aqueduc n'auraient pas été imposés par les accidents du sol, il aurait fallu les créer pour rompre la trop grande impétuosité imprimée au liquide par cette pente torrentueuse. Si l'eau avait coulé directement avec sa force de vitesse, accrue par les distances, elle aurait évidemment, en peu de temps, détruit la maçonnerie.

A la sortie du tunnel, on aperçoit au-des-

sous de soi les réservoirs; la différence du niveau, entre ces deux points, est à peu près égale à la distance horizontale qui les sépare, c'est-à-dire que la pente directe de l'un à l'autre serait de 45°. Le travail romain exécuté au delà de la sortie du canal souterrain n'a pas été retrouvé. Sa position, sur ce sol si incliné, a dû prêter à sa disparition; mais il est présumable, qu'ici encore, les moyens pratiqués par le génie militaire pour faire arriver l'eau dans les anciens réservoirs réparés par ses soins, diffèrent peu de ceux qui avaient été employés dans l'antiquité.

Voici l'exposé succinct du travail moderne : presque à la sortie du tunnel, l'eau est reçue dans un premier bassin, coté 96^{m},45, où elle perd une première fois sa force d'impulsion, et se purifie en déposant au fond les corps étrangers qu'elle peut avoir entraînés. De là, un gros tube en maçonnerie, construit sur la pente même de la montagne, conduit l'eau par une direction S.-E. à une distance de 45 mètres dans un second bassin F, de même forme, situé à 36^{m},24 au-dessous du précédent, et dans lequel l'eau, reprenant sa tranquillité, se clarifie une seconde fois. La direction FE du tube devient ensuite S.-O., et avec une différence de niveau et une distance à peu près pareilles à celles qui ont été indiquées pour le trajet du premier bassin au second, le liquide arrive dans un troisième bassin E, placé au-dessus même de la partie supérieure

du grand réservoir [1], où l'eau se clarifie de nouveau.

Ces belles citernes, dont la position est indiquée au point V, fig. 2, ont, en plan, la forme rectangulaire. Leurs dimensions hors d'œuvre sont de 27^m,75 sur 21^m,90, avec une hauteur de 12^m,60; dans œuvre de 21^m,95 sur 16^m,68, avec 11^m,90 d'élévation [2].

Ici encore, la direction des grandes faces s'éloigne peu de celle du méridien magnétique; elle est donc presque parallèle aux petits côtés de la citerne Z décrite plus haut.

L'eau de la rivière des Singes entre dans les citernes par la face nord, qui est entièrement cachée par les terres environnantes; elle sort par la face sud, qui a toujours dû être abordable, puisqu'il existait de ce côté un puisard en D; et cependant, la petite esplanade qui permet d'en

1. Dans les anciens aqueducs, on appelait *piscines* des réservoirs ou bassins par lesquels la continuité des canaux de maçonnerie, ou des tuyaux conducteurs de l'eau, se trouvait interrompue. On établissait ces piscines ou réservoirs afin que l'eau pût y déposer les parties terreuses et la vase qu'elle charriait. Pour cette raison, on les appelait quelquefois *piscinæ limariæ*. Quatremère de Quincy, *Dict. d'Architecture*, au mot PISCINE.

2. Les deux parties de la fig. 3, MM et NO, réunies suivant la verticale commune EN, forment le développement de tous les points parcourus par l'eau, depuis son entrée dans le tunnel jusqu'à la mer; on a coté les distances horizontales qui séparent ces points ainsi que les hauteurs verticales.

approcher, est autant au-dessus du fond des citernes qu'au-dessous de leur partie supérieure, c'est-à-dire que ce côté le plus dégagé est encore à moitié enterré.

L'intérieur du monument n'était pas moins remblayé que l'extérieur ; il a été nettoyé et réparé, opération qui a occasionné quelques légers changements au plan romain. Dans le sens de la longueur, deux murs, épais de 1^m,45, divisent l'aire intérieure en trois parties ; ils servent, avec les murs longitudinaux extérieurs, à supporter les chappes des trois berceaux demi-circulaires, qui couvrent tout l'édifice. Vers le haut des voûtes, on avait la facilité de descendre dans l'intérieur au moyen de trois ouvertures pratiquées au milieu de la longueur des chappes ; au-dessous de ces passages, il règne sur toute la largeur de l'édifice un mur transversal, épais de 1^m,85, qui partage chaque berceau en deux parties égales dans le sens de la longueur. Le haut de ce mur ne dépasse pas la naissance des voûtes ; vers le bas il est percé de trois portes hautes de 1^m,90, larges de 0^m,60, qui laissent circuler l'eau dans tout l'édifice. Ces portes sont de création française ; elles n'existaient pas avant notre restauration.

Tous les angles sont garnis d'arrondissements de 0^m,50 de rayon, mis après coup, et qui ne font pas corps avec la masse de la maçonnerie. Vers l'angle S.-E, le sol intérieur baisse sensible-

ment ; on a trouvé de ce côté un trou circulaire de 1 mètre de diamètre, qui servait probablement à vider les citernes. Ce trou n'a pas été déblayé ; on l'a bouché.

L'eau des grands berceaux pouvait, selon les besoins, passer par deux ouvertures pratiquées à $0^m,30$ au-dessus du sol, dans un puits elliptique ayant pour axes $3^m,90$ et $2^m,83$, et construit dans l'épaisseur du mur même ; sa capacité, ne pouvant y être entièrement contenue, a nécessité sur ce point de la construction, un renflement qui dessine sa forme à l'extérieur. De là, l'eau se rendait dans un canal souterrain, à forte pente, haut de 2 mètres, sur une largeur de 1 mètre ; sur ce canal voûté CD, fig. 2, il existe encore quatre regards circulaires, de diverses hauteurs et terminés par des demi-sphères. Sur près de 30 mètres, on a trouvé ce canal en assez bon état ; il a été réparé ; l'eau y coule dans une ancienne rigole en maçonnerie, qui n'est pas placée dans l'axe du canal, mais qui la traverse en diagonale afin de rompre la force du courant. Un bassin quadrangulaire C, fig. 2 et 3, trouvé à son extrémité, a été déblayé, et l'on s'en sert aujourd'hui. Plus loin, le travail romain n'a pas été retrouvé ; mais on peut admettre qu'au moyen de conduits de terre ou de plomb, l'eau se rendait à 6 ou 8 mètres plus bas et sous terre, dans un autre canal CC', presque identique au premier. Celui-ci débouche dans les rochers, sur

le rivage même, ce qui facilitait les approvisionnements maritimes.

L'entrée du canal, de ce côté, est encore accessible ; on peut en parcourir une portion : sur les 15 à 20 premiers mètres, on rencontre, comme sur le canal précédent, des regards distribués sur toute la longueur. Ils sont en très-mauvais état et remplis de terre ; à une certaine distance au delà, le sol s'élève par un petit ressaut ; la pente devient plus forte, et, presque aussitôt, les immondices empêchent d'aller plus loin. La petite voûte placée sur les conduits *cd* et *cc'*, est triangulaire, formée de pierres ou de briques en saillie les unes au-dessous des autres ; nous avons pu constater un semblable recouvrement sur un autre canal souterrain CB, près de la citerne Z ; mais il est remblayé et presque détruit.

On n'a pas essayé d'utiliser les conduits CB et CC'. Le premier, ce nous semble, devait autrefois réunir le trop-plein de la citerne Z à l'eau venue du grand réservoir V, et le tout, emménagé dans le canal CC', débouchait au rivage. Aujourd'hui, au moyen de tuyaux qui partent du bassin C, l'eau arrive près du port, sous une grande voûte antique P, liée à d'autres constructions romaines, et que l'on peut voir, pl. I, fig. 2, aux points P, P', P'', Q. Quelques-unes de ces constructions n'ont plus de formes bien arrêtées ; toutes sont en blocage ; on y rencontre cependant quelques parties parées en briques. Les

murs, qui supportent la voûte P, sont épais de 1^{m},80. Leur développement, qui, pour l'un d'eux, n'a que 6^{m},34, se trouve être encore de 11^{m},09 pour l'autre. Cette voûte est donc incomplète dans le sens de sa longueur. La face qui regardait la mer, celle où devait se trouver l'entrée, est détruite. Le diamètre de ce fragment de berceau de recouvrement est de 9^{m},10 ; cette dimension est à peu près égale à la hauteur de sa montée au-dessus du sol à l'intérieur, qui, à l'époque où nous avons exploré ce monument, n'était pas entièrement déblayé. Le milieu de la face du fond est occupé par une grande niche demi-circulaire, haute de 5^{m},75, large de 4^{m},70, et couronnée par un cul-de-four ; son cintre est dessiné par un double rang de briques. C'est dans cette cavité qu'arrive maintenant l'eau du grand réservoir V. On voit également sur la même face, et symétriquement placées à droite et à gauche de la grande niche, deux niches plus petites, de forme quadrangulaire, de 1^{m},16 sur 1^{m},74, amorties par une plate-bande aussi en briques. Le côté droit de la voûte P, le plus long, présente aussi deux niches irrégulièrement placées et de formes différentes. L'une est, comme les précédentes, rectangulaire; l'autre se termine par un quart de sphère. Sur chacune des trois faces restantes de la grande salle P, on trouve les rudiments de trois autres chambre P', P'', P''', moins grandes, et couvertes aussi par des berceaux.

Il est probable que ces chambres étaient en rapport avec le vaste système hydraulique que nous venons de décrire; l'eau des citernes devait y arriver, mais dans un but d'utilité moins étendu qu'aujourd'hui, si, comme nous le pensons, on avait pourvu d'une autre manière aux exigences maritimes. Des diverses hypothèses qui ont été émises sur l'ancienne destination de cette importante construction, la plus plausible nous paraît être celle de notre ami, M. Amable Ravoisié [1], qui voit une nymphée dans cette construction, où, de nos jours, on a dirigé la sortie des eaux des grandes citernes de Stora.

Nous avons voulu montrer, par cette rapide description de quelques constructions antiques, réunies auprès d'un petit port de l'Algérie, que ce pays, récemment accessible à l'étude, possède des monuments qui n'attendent, pour être justement appréciés, que le moment où ils seront mieux connus. Plusieurs ne sont pas inférieurs à certains édifices, qui ne doivent peut-être leur célébrité qu'à leur situation dans des contrées plus hospitalières.

En apprenant, par une inscription [2] trouvée

1. Voy. dans les publications de la commission scientifique de l'Algérie, *l'Architecture*, par A. Ravoisié, pl. 69.

2. Cette inscription est ainsi conçue :

GEN ❦ COL ❦ PVT ❦ AVG ❦ SAC·

Gen(io) col(oniæ) Put(eolanorum) Aug(usto) sac(rum).

Elle se lit sur un monument que nous avons rapporté en

dans les déblais du théâtre de Rusicade, qu'à une certaine époque, des relations existaient entre cette ville de Numidie et la ville italienne de Pouzzoles, dont on vante la fameuse *Piscina mirabilis*, l'idée nous est venue de comparer ce dernier monument avec les citernes à peu près ignorées, que nous venons de décrire. Voyons donc ce que c'est que la *Piscina mirabilis* : « C'est, dit M. Quatremère de Quincy[1], une construction véritablement admirable par sa grandeur, sa disposition, par les détails de son exécution et par sa belle construction.... Son intérieur est soutenu par quarante-huit piliers, qui, en plan, forment la croix[2]. Ils sont sur quatre rangs également espacés, et divisant l'espace en cinq allées, les murs d'enceinte compris. La longueur totale est de cinquante-six pas ordinaires, la largeur de vingt-cinq;

France, en 1845, et qui est aujourd'hui conservé au musée du Louvre. Nous avons fait graver, d'après notre dessin, ce monument dans la pl. XXV de notre *Archéologie de l'Algérie*. M. de Clarac en a commenté l'inscription, pages 1315 et 1316 du tome II de son *Musée de sculpture*, et il l'a reproduite dans la pl. LXXXV du même ouvrage. M. L. Renier a donné cette même inscription, sous le n° 2182 de son recueil des *Inscriptions de l'Algérie*.

1. *Dictionnaire d'architecture*, au mot PISCINE.

2. Les piliers carrés qui dessinent les cinq allées de la piscine, lesquelles sont couvertes en berceau dans l'intérieur, sont, sur chacune des quatre faces, renforcés par un arc doubleau; ces doubleaux donnent au plan des piliers la forme d'une croix grecque.

la hauteur de trente et un pieds. On remarque, dans le milieu de tout l'espace, une sorte de cavité destinée à recevoir le dépôt des ordures. Les piliers dont on a parlé supportent de petites voûtes au-dessus desquelles règne une plate-forme établie dans toute la bâtisse, et qui est percée de treize trous carrés, par lesquels on puisait l'eau. Cette construction était revêtue d'un enduit de mortier auquel s'est attaché le dépôt d'eau, ce qui a contribué à donner à ce revêtement une dureté qui le dispute aux pierres les plus compactes.... C'est sûrement pour l'épurement de l'eau que la célèbre citerne de Pouzzoles est divisée par cases carrées, formées de murs à hauteur d'appui construits entre les piliers qui soutiennent la voûte. »

Suivant Winckelmann [1], « l'énorme réservoir nommé *Piscina mirabilis*, lequel était destiné pour le service de la flotte romaine près de *Misenum*, se remplissait d'eau de pluie, que les soldats y venaient chercher pour la transporter sur les vaisseaux, comme on peut le conjecturer par l'inspection de quelques tuyaux qui se trouvent en haut, et par lesquels on faisait probablement passer l'eau. Ce réservoir souterrain est porté par des piliers à égale distance les uns des autres, et qui forment cinq galeries voûtées, dont chacune a treize palmes romains (7 pieds 7 pouces) de largeur. »

1. *Hist. de l'Art chez les anciens.*

En 1750, deux architectes devenus célèbres : MM. Dumont et Soufflot, étudièrent de concert la piscine de Pouzzoles; un fragment de leur travail, une vue perspective de l'intérieur du monument, est entre nos mains; ce dessin original de M. Dumont ne montre pas les petits murs à hauteur d'appui, dont parle M. Quatremère, probablement d'après de plus anciens documents; au temps de M. Dumont, la citerne était sans eau et entièrement nue, les pieds-droits des arceaux n'ayant ni base ni imposte. Cette construction paraît avoir été, comme celle de Stora, élevée en blocage, suivant la recommandation de Vitruve pour ces sortes d'édifices.

Au moyen de ces données, essayons le parallèle de la *Piscina mirabilis* de Campanie, avec le château d'eau de Numidie. Dans ces constructions presque souterraines, bâties de la même manière et dans un même but, celui de fournir une grande quantité d'eau, les formes peuvent varier, mais l'importance consiste presque exclusivement dans le plus ou moins de contenance; or, en chiffres ronds, en tenant compte des formes et d'après les dimensions, le monument de Pouzzoles peut contenir 4000 mètres cubes, celui de Stora, 3500.

Mais nos citernes africaines nous paraissent racheter cette légère infériorité de capacité par d'autres considérations; ainsi, les trois grands berceaux de 5 mètres de largeur, qui les couvrent

longitudinalement, représentent un travail certainement plus hardi et de plus d'aspect que les cinq petites voûtes de 7 pieds 7 pouces, qui s'élèvent au-dessus des cinq allées de la piscine de Pouzzoles. De plus, l'intérieur de nos citernes, orné de niches élégantes sur trois de ses faces, contraste avec la nudité absolue de la construction hydraulique de la ville d'Italie; enfin, sans connaître bien précisément, vu le peu de clarté des écrivains qui en parlent, le mode d'alimentation de cette dernière construction, on peut douter que son architecte ait rencontré d'aussi grandes difficultés et les ait plus heureusement surmontées que l'artiste auquel nous devons le monument de Stora.

Nous ne voulons pas énumérer ici tous les édifices antiques encore méconnus que possède l'Algérie; nous ajouterons seulement, en terminant, afin de faire voir combien ils sont rapprochés les uns des autres, que dans la ville même dont Stora était le port, à 4 kilomètres de la construction que nous venons de décrire, existe un autre monument du même genre, plus important encore et construit sur un tout autre plan.

NOTES

DE M. LE DOCTEUR JUDAS.

A. *Sur l'identité des mots Thapsus et Saf-saf.*

Saf-saf est un mot sémitique adopté par les Berbères pour nommer le peuplier blanc. Il répond à l'hébreu צפצפה, *tsaf-tsafa*, employé dans Ezéchiel, XVII, 7. Gésénius rend ce mot par *Saule*, signification qu'a aussi saf-saf en arabe (*voir* le *Deuxième Voyage de Paul Lucas*, t. II, p. 117). Mais il me semble signifier, d'une manière plus générale, un arbre croissant près des eaux. Il est composé par la répétition de la racine *tsaf*, que Gésénius et d'autres auteurs considèrent, avec la plus grande vraisemblance, comme venant de צוף, *tsouf*, *couler avec abondance*, *déborder*, *nager*, etc. De là vient aussi le mot berbère *asif*, rivière, et il est à remarquer que dans la même langue, le peuplier en général se dit *asghar ou asif*, c'est-à-dire *bois de rivière*.

L'initiale de la racine hébraïque, qui est un *tsade* ou *ts*, se rendait en grec et en latin, tantôt

par *s*, exemple *Sidon*, tantôt par *t*, exemple *Tyr*, écrit aussi *Sarra*. D'un autre côté, le *phé* final correspondait au *p* et au *f*, ou *ph* des deux mêmes alphabets, exemple *Pœnus* et *Phœnix*; תפספה pouvait donc se transcrire *Taftafa*, ou *Safsafa*, ou *Tafsafa*, ou *Tapsafa*, etc. Dans la dernière forme se trouve l'analogie avec *Tapsa*, *Tapsus*, le *p* ou *f* du second composant étant tombé pour être remplacé par la terminaison grecque ou latine, de même que dans le latin *Pœnus*, la gutturale du grec *Phœnix=Phœnics*.

On pourrait aussi être disposé à tirer l'étymologie du mot qui nous occupe, de צפה, *tsafa*, *être clair*, *brillant*, ce qui s'entendrait de la blancheur du *populus alba* aussi bien que du *salix alba;* mais les circonstances énoncées dans le chapitre cité d'Ézéchiel, me semblent beaucoup plus favorables à l'opinion de Gésénius. Quoi qu'il en soit, le rapport de *Tafsaf* ou *Tapsa* ne s'en déduirait par moins.

B. *Sur l'étymologie du nom de Stora.*

On n'a pu, je crois, jusqu'à présent, remonter à l'origine du nom de *Stora*. Peut-être se trouve-t-elle dans l'inscription latine citée au début de ce mémoire. Cette inscription commence ainsi : *Genio Coloniæ Veneriæ Rusicadis Augusto sacrum*. Nous voyons qu'à l'époque de ce monument, la colonie avait deux noms : *Rusicade* et

Veneria, comme aujourd'hui, *Skikda* et *Stora*. Rusicade est un composé punique, qui pouvait signifier *cap ardent*, à raison d'un phare; il répond au moderne Skikda. *Veneria* ne serait-il pas la traduction d'un autre nom punique, de celui de la Vénus phénicienne, *Astoreth* ou *Astora?* La Bible mentionne une ville célèbre sous le nom de cette divinité, tantôt seul et au pluriel (*Deutéronome*, chap. I, verset 4, etc.), tantôt uni, comme ici, à un nom de montagne, *Astroth Karnaïm* (*Genèse*, chap. XIV, verset 5); tantôt, enfin, sous une autre forme composée, dont la terminaison se rapproche davantage de celle de notre localité, *Bestra* pour *Beth Astora* (*Josué*, chap. XXI, verset 27).

HISTOIRE ET INVENTAIRE

DU

TRÉSOR

DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES,

Par M. le baron DE GIRARDOT, associé correspondant.

Lu en 1856.

On sait quelles richesses la piété des fidèles avait accumulées dans les *trésors* des églises signalées par leur importance religieuse à la dévotion générale. Depuis quelque temps l'attention des archéologues s'est portée sur les *vestiges* qui nous restent de tant de grandeurs, et l'étude de ces monuments a augmenté encore l'idée qu'on s'était faite des prodigieuses ressources du génie des artistes du moyen âge. Les métaux les plus précieux, les pierres les plus rares, les camées les plus admirables échappés aux naufrages de la civilisation romaine servaient à la confection d'œuvres d'orfévrerie où l'art dépassait encore le prix des matériaux.

Le trésor de Saint-Étienne, cathédrale de Bourges, était en tout digne de l'église primatiale et

patriarcale des Aquitaines. Il renfermait un grand nombre de reliquaires, de croix, d'ornements pontificaux du plus haut prix et du travail le plus précieux. Cependant, comme la mode exerce partout son empire, il arrivait souvent que les anciens joyaux, que le chapitre trouvait trop *à l'antique*, étaient défaits et que leurs pierreries étaient montées à la *fasson* nouvelle; souvent aussi les noms des donataires tombaient dans l'oubli; les titres les plus anciens ne nous ont offert que peu de renseignements à cet égard.

Eudes de Sully, évêque de Paris, donna la *mâchoire* de saint Étienne : *partem anteriorem capitis in qua solent dentes dependere*; Jeslin, chantre de l'église de Chartres, archidiacre de Busançais, donna une partie d'une des côtes du même saint, et des reliques de saint Mathieu, apôtre et évangéliste, de saint Philippe, de saint Jacques le mineur, de saint Cosme, de saint Damien, toutes contenues *in thecis argenteis*. Ces présents étaient faits à l'archevêque et à l'église de Bourges, et saint Guillaume en fit cession entière au chapitre pour éviter qu'ils ne devinssent plus tard une cause de discussion[1].

Il était dit dans un ancien inventaire que saint Guillaume avait rapporté de Rome le chef de sainte Luce.

[1] Cartulaire appartenant à M. Vermeil, à Bourges, fº 102, pièce sans date.

En 1458 le Dauphin (Louis XI) donna quatre-vingt-huit saluts pour faire un reliquaire de saint Blaise (5e registre des act. cap.). Dans les pièces qu'on va lire, on reconnaîtra quelques-uns des donataires du trésor à leurs armes gravées, *es-maillées* ou brodées sur les objets donnés par eux. Quelques-uns aussi ont été enregistrés : ainsi en 1443 Jean du Breuil donne au chapitre sa chape brodée d'or[1]; le chanoine Pierre Dohan donne en 1550 un grand calice d'or afin d'être enterré sous le pupitre à côté du doyen Mathé (acte capitulaire); dans l'inventaire qui va suivre on verra figurer les noms du duc Jean, de Jacques Cœur, de son fils Jean, archevêque, et de plusieurs de ses successeurs; le 24 février 1731, le cardinal des Gesvres fit don à l'église des reliques de saint Colombe, qu'il avait reçues de Benoit XIII, et les fit placer solennellement dans le trésor.

On vient de voir saint Guillaume abandonner des reliques au chapitre, pour éviter toute occasion de discussion entre l'église et lui ou ses successeurs, au sujet des offrandes provenant de leur présence dans le trésor : il déclare qu'en faisant cet abandon, il veut que le produit en soit consacré à l'œuvre et fabrique de l'église.

Les reliques, en effet, étaient d'un bon pro-

[1] Grand cartulaire de Saint-Étienne, vol. 1, f° 114 R°, aux archives du Cher.

duit. On trouve dans les comptes des receveurs du chapitre des articles comme ceux-ci : « 1514, le 4e jour de juillet, receu un escu soleil que l'ambassadeur d'Écosse a donné pour avoir veu et visité le trésor et les reliques de l'église ; de la présidente de Dijon, de la contesse de Nevers, le 14 may 1519. » Un inventaire mentionne un plat destiné à recevoir les offrandes.

Mais aucun de ses bienfaiteurs ne se montra généreux comme Jean, duc de Berry. La charte suivante, datée de Paris (mois de mars an 1402), montre quelle vénération il avait pour les reliques de saint Étienne :

Nos, vestigia progenitorum nostrorum regum Francie, qui, in fide fervidi et summa devocione imbuti, actenus dictam ecclesiam et cultum divinum quam plurimum augmentarunt et ecclesias depressas restaurarunt, insequi ac eamdem ecclesiam Bituris peramplius honorare volentes, gerentes ad illam ab olim multis racionalibus causis zelum devocionis carioris, maxime propter reverentiam et honorem reliquiarum videlicet beatissimi Stephani prothomartyris ipsius ecclesie patroni, cujus maxima pars capitis ac manus integra beati Andree apostoli et caput beati Guillermi confessoris, olim ejusdem ecclie archiepiscopi, cum toto corpore ejusdem ac nonnulla alia sanctorum corpora et reliquie, quorum aliqua in dicta ecclesia ex nostra largicione magnifice et honorifice collata habentur et devote venerantur, cum etiam ad augmentationem certarum missarum et anniversariorum per nos ibidem fundatorum, ac etiam nonnullarum missarum quas dilecti nostri Decanus et capitulum ipsius ecclesie pro nostra prosperitate quamdiu vixerimus ac nostre consortis et liberorum nostrorum animarum, quorum aliqua ipsorum liberorum corpora ibidem sunt sepulta...

Dans cette charte, le duc Jean donne au chapitre des terres de 300 liv. parisis de revenu, dont l'amortissement fut consenti par lettre en latin de Charles VI, roy de France, donnée à Melun le 23 janvier 1390, l'une et l'autre scellées de sceaux de cire verte attachés, par un lac de soie verte quant à celle du duc Jean, et par un lac de soie rouge et verte pour celle du roi.

La même année il enrichit le trésor de deux pièces de la vraie croix, de quelques portions de l'éponge, des clous, de la courroie, de la robe de J. C., et de quelques joyaux.

Quelquefois le chapitre achetait des objets précieux ou faisait réparer les anciens. Les registres capitulaires mentionnent de ces opérations, et nous font connaître les noms de quelques-uns des orfévres du chapitre. C'est d'abord, en 1230, Jean de Faye, *aurifaber*, qui fait amende honorable pour avoir enlevé un vase d'étain à Mr Jean, son confrère, logé dans le cloître de la cathédrale, proche la façade de l'église. — En 1426, Guillaume, et en 1428, Gilbert réparent le vase *où est déposé corpus Domini*; — en 1434, Pierre fait une châsse; — en 1433, le chapitre délègue deux chanoines pour traiter de la façon d'une châsse avec Nicolas Maquereau, orfévre; — en 1505, Nicolas Ragueau répare les reliquaires.

En 1511, le maître de l'œuvre paye à Jean Ragueau, orfévre, 10 écus pour une pierre qu'il a

vendue au chapitre; en 1517, il paye à Réginald Légier, orfévre à Bourges, 72 liv. 14 s. pour une croix d'argent, par lui faite, pour les processions, non comprise la valeur du vieil argent qui lui a été remis; en 1554, il est ordonné au maître de l'œuvre de faire réparer le diadème de sainte Luce. Mais le document le plus complet que nous ayons pu trouver sur les joyaux exécutés par ordre et aux frais du chapitre est celui qui va suivre.

Parmi les reliques que possédait le chapitre, les plus précieuses étaient celles du diacre Étienne, premier martyr, sous l'invocation duquel est placée la cathédrale. Aussi, le 9 septembre 1476, ordre est donné au maître de l'œuvre de refaire *la téte* ou châsse de saint Étienne; le 29 septembre, l'archevêque Jean Cœur annonce qu'il veut concourir à cette dépense: aussitôt le chapitre envoie une députation pour le remercier, et ordonne que ses armes seront mises sur le pied du reliquaire. Il donna en effet 500 liv. Le Chantre et Caprais, chanoines, sont chargés de traiter avec Pierre de Chappe, orfévre, pour la façon de la châsse, et par délibération du 16 décembre, leur traité est approuvé.

Jehan Lalende et Pierre Jobert furent chargés de surveiller l'exécution de la châsse, exécution qui dura six ans. Voici leur compte rendu:

La déclaration de ce que sire Jehan Lalende et Pierre Jobert ont receu tant de Monsr l'archevêque de Bourges que

de Messrs de Saint Estienne pour faire le chef de mons^{r} saint Estienne,

Et premièrement :

A esté receu de mesd. Srs. de St. Estienne, au mois de décembre 1476, XXII marcs II b. VI gr. or, à XVIII karats, les quels ont esté vendus et baillés au maistre de la monnoye de Bourges pour faire escuz, en présence de Nichole Fradet, chancelier de ladite esglise, et maistre André Chevrier, chanoine, et vaut le marc aud. prix IIII^{xx}VIII l. XVII s. VI d. pour ce icy valent les dits XXII m. III o. VI gr. la somme de XIX^{c}IIII^{xx}V l. XVI s. t.

Plus une tuile d'argent poisant VIII marcs.

Plus a esté receu de M. l'archev. à plusieurs fois V^{c} l.

Plus a esté receu de Messrs une ymage dorée poisant IIII m. IIII o.

Plus III lingots d'argent poisant ensemble VI m. IIII o.

Plus une tuile d'or vendu V^{c}XXVI l. VI s.

Somme toute de la recette II^{m}VIIII^{c}XII l. t.

Et en argent blanc XVIII m. VII o. V g.

Despense faite par les dessus dits P. Jobert et Jehan Lallende sur la recette cy déclairée.

Et premièrement :

A esté baillé à Pierre de Chappes, orfeyre, auquel mesd. seigneurs de Saint Estienne ont marchandé de faire le dit chief, le dit argent blanc baillé par mess^{rs} au dit P. de Chappes pour fournir à faire le d. chief, à plusieurs fois en argent blanc qu'ils ont achesté à plusieurs marchands M XXIX l. VIII s. III d.

Plus id. IIII^{x}X l. XI s. III d.

Plus III^{c}LXXI l. III s. VI d.

Plus sur ce qui lui sera deu pour la fasson et doreure du d. chief, ainsi qu'il appert par ses quittances....

Au garde de la monnoye de Bourges, pour son droit de l'or qui a esté livré à la d. monnoye, qui est de V d. t. s. pour marc. Toutte fois n'en a eu que VIII s.

Plus a esté payé à Guillaume Briconnet de Tours, au mois

d'avril MCCCCLXVIII pour IIc ducatz, qu'il a fait délivrer pour mesd. seigneurs à Rome, à Me Jehan Potier pour avoir le pardon à luy payé IIc XX escuz de XXXII s. 1 d. ts. la pièce, qui vallent en monnoye IIIcLII l. XVIII s. III d.

Pierre Jobert a receu du pardon de Xaintes IIIc l.

A esté baillé a Pierre de Chappes C l.

Id. du grand pardon Vc l. X s. 1 d.

Id. XL l.

Depuis a esté receu l'argent de la queste, ainsi qu'il appert par la déclaration, XL escuz, lesquels ont esté baillez à Chenu pour XLII esmaux de plicques achaptes de luy, que le dit de Chappes a par devers luy.

Plus a esté baillé au d. de Chappes de la d. queste le 22 sept. 1480, II m. IIII o. argent blanc et quatre verges d'or en esmail de plique, et toute la pierrerie déclairée en la dite queste.

Plus a esté donné au d. de Chappes en argent blanc emprunté à messieurs du palais XI marcs.

Ainsi, au bout de six ans, le somptueux reliquaire de saint Étienne ne paraît pas achevé, car l'orfévre a encore *par devers luy* des émaux, qui furent employés comme on le verra dans la description, et déjà ce joyau a coûté en à-compte la somme, alors considérable, de deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze livres, sans y comprendre deux verges d'or en émail, toutes les pierreries offertes par les fidèles (et on verra en quelle quantité), enfin trente-un marcs onze onces d'argent; le chapitre avait en outre avancé onze cents livres. Malheureusement il n'est pas possible de trouver quel fut le salaire de l'artiste.

On verra de quelle richesse étaient les ornements sacerdotaux dont se revêtaient les membres du chapitre dans les grandes cérémonies. Ils étaient *ouvrés* par des brodeurs, dont quelques-uns nous sont connus : comme Claude Dorival, Rossignol, Pierre Chagnon, les deux Guillaume Bremault, le père et le fils, tous du XVI[e] siècle et attachés en permanence à la cathédrale[2].

[1] Ces ornements étaient acquis par don ou par achat. — 1472. « Baillé, pour une robe de velours noir, dont a été faict une chappe, XIIII écus d'or, et V s. à celui qui l'enseigna à vendre, pour son courtage ; à celui qui a fait la chappe, pour la façon et orfroi, XVIII liv. III s. » — Le droit de chappe était l'obligation imposée aux archevêques de fournir un ornement complet à leur prise de possession.

En 1428, le trésor est dépositaire des joyaux du chapitre de Melun, qui demande, à cause des guerres, la permission de déposer un coffre, *archiam*, dans la cathédrale, où il puisse mettre ses joyaux, *jocalia*, et les reprendre à sa volonté. Accordé. — En 1443, il est statué que, si l'abbé de Saint-Denis vient chercher ses reliques, on le conduira en procession jusqu'à la porte de la ville. On conserve encore le reçu donné par cet abbé lorsque le précieux dépôt lui fut rendu ; c'est un acte par lequel Philippe, abbé de Saint-Denis en France, reconnaît avoir reçu de l'archevêque et des doyen et chapître de la cathédrale de Bourges la couronne du Sauveur et l'un des clous avec lesquels il fut attaché à la croix, confiés aux chanoines, et les en tient quittes. 1445, 17 juillet.

[2] En 1562, Pierre Chagnon, brodeur, reçoit 56 liv. 10 s. pour avoir fait à journées extraordinaires neuf vingt sept fleurs de lys d'or, dont la chappe de velours violet cramoisy était semée.

Le trésor était renfermé dans des armoires disposées à cet effet dans le sanctuaire et fermées à trois clefs; la garde était faite la nuit par les coutres et des chiens. Les coutres couchaient dans une chambre qu'on leur avait réservée derrière les armoires. Une bulle du Pape (Arch. du chapitre, 33ᵉ cote), et un acte capitulaire du 12 septembre 1511 interdisent la sortie des croix, ornements, calices, chapes, etc., sans la permission expresse du doyen.

Pour plus de précaution on renouvelle fréquemment les inventaires. En 1439, deux chanoines sont commis pour visiter les joyaux, reliques et vêtements sacerdotaux. Un inventaire général est dressé en 1537; il est renouvelé le 11 septembre 1562, en 1667, en 1696 et dans le courant du XVIIIᵉ siècle. Nous donnons le texte presque entier de l'inventaire de 1537 et des extraits des autres pour compléter la description du trésor de Saint-Étienne.

Et premièrement :

Inventaire des relicques estans es aulmoyces qui sont dessus l'aultel de Monsʳ Sct Guillaume derrière le grand aultel, en la quelle il a :

1. Une très-belle croix d'or garnye d'esmaux de pellice, c'est à scavoir de treize ronds, dont celuy du milieu est plus grand que les aultres, qui se estache à quatre petites cheynes d'argent dorées et quatorze quarrés que au long et au travers de la d. croix y a treze balletz dont les quatre des boutz sont plus gros que les aultres, neuf saphyrs et soixante et quatorze grosses perles et sur le d. esmail du

milieu a quatre baillets quarrés dont l'ung est plus grand que les aultres et trois perles plus grosses que les aultres et autour le d. rond esmail a XXVIII perles de compte et en la pourfilure qui est au long et au travers de la d. y a quatre cens quarante six petites perles rondes de bonne sorte et de la d. croix par dessoubz le d. grand esmail y a une croix du feust de la vraye croix garnye comme dit est, XVI marcs III onces, VIII gros.

2. Item ung pied d'argent doré sur le quel est assise la d. croix faict en fasson de roche esmaillé en tous de plusieurs esmaulx es armes de mons[r] de Berry, poisant XXVII marcs III onces.

3. Item une croix d'or en la quelle y a un grand ange qui tient ung Dieu de Pitié esmaillé de blanc et le d. ange a quatre elles esmaillées de noir en fasson de plumes, et au bas de la d. croix aux deulx coustés y a deux petits anges esmaillés de blanc et à chacun deulx elles, l'ung des quels tient un pilier et une couronne d'espines et l'aultre la lance et deulx clous, et au hault de la d. croix y a cinq gros baillets et paravant y en avait six dont l'ung a esté perdu comme appert par le lieu vague. Plus y a deulx grosses perles et six moyennes et semble qu'il ayent esté ousté de la d. croix aulcune pierrerie par l'apparence de six petits pertuis qui y sont; et est la d. croix assise sur ung pied d'argent doré faict en fasson de chateau. Le quel pied par devant est garny de cinq anges, les trois incarnez et les aultres qui sont aux deulx bouts non, et ont les d. anges chacun deux elles et tiennent petits roiellets, et audessoubs y a trois escussons aux armes de feu monsieur l'arcevesque de Bourges Jehan Cuer et de feu ses pères et au derrière du d. pied y a trois tournelles et marchicollis et semble qu'il y ayent faulte d'un soubassement, et poise la d. croix et deulx petits anges tous d'or avec une petite . . . . qui est d'argent sans le pied trois marcs, et le pied de la d. croix, qui est d'argent doré, ainsy qu'il est, poise IIII marcs I once.

4. Item un grand chief avec les espaules vestu en fasson de diacre d'argent doré faict en révérence de monsr Sct Etienne, ayant un diadesme au milieu au quel il y a ung fermeillet garni d'ung grenat, trois pierres perses et troys blanches, et à l'entour du d. diadesme y a quatre esmaulx de plicque le fond esmaillé et y a deux petits chappelets de perle de grosse semence à l'entour, en la bourdeure y a huict perles bleues et vi blanches et viii rouges, deulx viz d'argent, où il y a en chascung ung gros doublet et au dernière y a ung grand soleil, au milieu du quel y a ung esmail de ravat où est émaillé l'imaige Sct Estienne et deulx tirants, et au faict du quel chief y a ung cristal rond au quel y a du chief de Mons[r] Sct Estienne et à l'entour du col dessus les épaules et autour du bout du chief y a une manière d'orfrais où il a xlvi esmaulx de plicque et en l'orfrais d'alentour du col y a ung fermeillet d'or où il y a une amatiste en tables et quatre perles à l'entour du d. fermeillet et y a six saphirs, quatre grenats, quatre amatistes, deulx aigues marines, un prisme d'esmeraulde, une pierre de agathe et ung citrin et une aultre amatiste gravée, et aux deulx orfrais qui sont sur les espaules y a ung saphir blanc et ung aigue marin, douse grenats et ung doublet ung ballet. Et à l'orfrais du bout du chief y a quatre camayeulx, dont celui du milieu est gros, une onine gravée, cinq saphirs, deulx baillets, deulx gros grenats et quatre pierres perses. Et en la poictrine du dit chief entre les orfrais y a trois fermellets d'or, et en celuy du milieu y a ung gros grenat long en cabochon, deulx baillets, deulx saphirs, douze perles et en ceulx des deulx coustés y a eu chascung ung gros saphir rond et en table et en chascung huict perles et le dessoubs du d. chief est semé de feuilles d'argent doré.

Et est le d. chief assis sur une lenterne d'argent faicte de massonnerie, en la quellè y a grands pilliers qui soustiennent les espaules et en chascun pilier ung angelot, tenant les armes de France et sont esmaillés les d. piliers à l'entour de fleurs de lys. Et dedans la d. massonnerie y a huict eves-

ques et sur les d. imaiges sur chascung chapiteau de la d. massonnerie y a ung petit imaige de Sct. Estienne tenant entre ses mains ung cristal rond dedans le quel y a des reliques du d. Sct. Estienne. Et aux deulx coustés du d. chief y a deulx grands anges qui sont en chappes et sont garnys les d. deulx anges chascung de deux elles et au dessoubs de la d. massonnerie y a ung entablement d'argent doré environné des armes de France, sur lequel y a ung marchicollis tout autour de la d. massonnerie faict à cresneaulx et tournelles; autour du d. entablement y a quatre. . . . . poisant le tout, ainsy qu'il est, IIIIxx XVI m. V onces.

5. Item ung grand joyau d'argent doré en fasson de massonnerie, auquel est la main senestre de Monsr Sct. André apostre dedans ung gros cristal rond: et la d. main garnye d'or et de six petits escussons esmaillés ès armes de feu monsr de Berry et dessus les doigs d'icelle y a ung fermail d'or garny de six ballets dont l'ung est plus gros que les aultres, cinq saphirs et XV grosses perles, et fault au d. joyau ung pillier de ceulx d'embas et les bouts de plusieurs petits pilliers et deulx petits lizard en manière de gourgoutes, poisant cinquante huict marcs cinq onces.

6. Item ung grand chief mictré d'argent doré faict en révérance de Monsr Sct. Guillaume arcevesque de Bourges, auquel est le propre chief du d. Sct. et a sur les espaules une manière d'orfrais servans à une chesuble et par dessus garny de pierrerie et entouré au dessoubs du d. orfrais, c'est à sçavoir de saphirs et plusieurs aultres pierres, jacintes, rubiz, . . . grenats, perles d'Escosse et de Sienne et aultres pierrerie de petite valeur, et en la bordure d'embas qui est couverte de grenatz en fault huict, et en la mictre a six gros saphirs et plusieurs aultres moyens ballets, grands et petits de maulvaise coulleur d'esmeraudes grandes et petites, saphirs, peridoz, rubiz, . . . perles d'Escosse et de Sienne et aultre pierrerie de petite valeur, et sur les deulx bouts de la d. mictre a deulx gros saphirs sur le rond et fault deulx feuilles de la d. mictre aussi trois pierres avec la

garniture de deulx et une pierre de l'orfrais du derrière ou- tre les fanons, et poise tout ensemble avec les fanons ou pendans de la d. mictre garny de pierrerie et perles de petites valeurs, dont mons^r de Berry donna la pierrerie comme dict est, poise le d. chief avec la d. mictre, ainsy qu'il est, LXVI m. III o.

Il fault aux fanons deux perles et deulx grenats, à l'ung et à l'autre une perle et aux pendants treize fleurs.

7. Item ung grand chief avec les espaules d'argent doré faict en revérance de madame Sote. Luce à chief pendant assis sur ung soubassement de cuivre doré environné de six griffes. Au quel soubassement y a des. . . . . d'argent esmaillés d'azur tirés d'or moullu, contenant la. . . . . de madame Sote. Luce. Au d. chief y a ung diadesme au milieu du quel y a ung voerre verd par devant et faict à pertuis par le milieu et le bourd d'entour a pierrerie, au quel diadesme y a LXIII pierres de petite valeur comme voirres, cornalines, streins, camayeulx, et derrière le d. diadesme y a ung soleil. Sur le d. chief y a une couronne de pierrerie et au devant d'icelle y a ung camayeulx de porcellaines faict en manière et figure de annuntiation et autour de la d. corronne par le dessus y a dix roses tout garnye de pierreries et a chascune des d. roses y a sept pierres qui sont tous voirres et pierres de petite valeur, et entre chascune rose y a une trefle, et au milieu d'une chacune trefle y a une demye perle d'Escosse, et le bourd par dessoubz les roses de la d. corronne est garny semblablement de pierrerie de petite valeur en nombre XLVIII pierres, le d. chief garny de brodure en manière d'orfrais c'est assavoir en icelle bourdure du collet y a XXXI pierres, c'est assavoir un pérède par devant et quatre grosses amatistes de couleur, deulx grosses jacintes, une grosse cornalline toute ronde, et deulx agathes assez grosses et le reste pierre de petite valeur et aux coustés des d. orfrais de devant y a l'ung d'iceulx XVI pierres, c'est assavoir trois grosses amatistes, ung gros saphir pers, une agathe et le reste de petite valeur

comme voirre, doublets et strains et en l'aultre bousté y en a xvi dont y a ung camayeulx de cornalline et le reste tout voirres et pierres de petite valeur. Et en la bourdure du dessoubz y a aux pierres dont il y a onze grosses pierres soit voirres que doublets, une prisme esmeraulde, une jacinte, une agathe, un œil de chat, ung camayeulx et le reste de petite valeur. Et au milieu de l'estomac du d. chief ung fermaillet où il y a ung cristal d'avant soubz le quel y a des relicques de la d. saincte et le dit fermaillet garny et environné de pierreries, c'est assavoir six pierres en moullinet telles quelles, et trois grenats ensemble une grosse amatiste et le reste pierreries de voirres en nombre font avec fermaillet xvi pierres.

Item le chief de madame Ste. Luce poise cinquante V marcs d'argent comprins la pierrerie, dourure, le diadesme et corronne.

Item six placques au pied, les quelles sont d'argent doré, poisant III m. et demi, en tout LVIII marcs et demy.

Le pied poise IIIIˣˣ liv. de cuivre et III m. d'argent pour les souldes.

Sommes que le dit chief couste tant au d. argent que comme pierrerie, dourure et fasson dix sept cents liv. ts. (Il avait été fait en 1518.)

8. Item un petit joyau d'argent doré pour le corps de Nostre Seigneur le vendredy saint, et pour porter corpus domini le jour de la feste Dieu, au quel a deulx anges assis sur ung petit entablement qui soustiennent ung tabernacle en manière de chappelle, où il y a deulx cristaulx et au dessous a une croix en laquelle a ung crucifix, nostre Dame et Sct. Jehan aux deulx coustés, donnés par monsʳ de Berry, poisant le d. joyau V marcs.

9. Item une petite paix d'or, au milieu de la quelle a ung crucifix esmaillé de blanc et les cloux du crucifix des pieds et des mains sont trois pointes de diamants au dessus du quel y a Dieu le père et aux coustés du d. crucifix comme au milieu deulx anges en. . . . . . et aux deux coustés par

le bas une Nostre-Dame et un Sct. Jehan tous esmaillés de blanc et autour y a deulx baillets bons, huict bonnes perles et trois cristaulx bons esquels y a dessus et dessoubs la figure du soleil et de la lune et une petite croix de la vraye croix et le fond de dessoubs le crucifix et une pièce de cristal.

Y a deulx petits ronds où il y a deulx. . . . fleurs de lys. . . . . Et poise la d. paix II m. VI o. VI gros.

S'ensuit les relicques et joyaulx qui se mectent et appouzent sur le grand aultel de la d. église ès fêtes de chantres et soubz chantres estant en une aulmoyse du cousté senestre du grand haultel.

Et premièrement :

10. Une grande croix de boys bien ancienne garnye et couverte de l'ung des coustés de devant d'or et garnye par dessus de certaine quantité de pierrerie, c'est assavoir six agathes dont l'une est plus grand que les aultres, une bonne turquoyse et plusieurs aultres de petite valeur et de petits camayeulx. Et au milieu de la d. croix y a ung crucifix, Nostre Dame et Sct. Jehan aux deulx coustés et au long et en travers de la d. croix y a plusieurs demys images d'esmail et de hauttes tailles et les aultres sur esmaulx de pellice tout d'or et a esté mis au bas de la d. croix depuis naguères ung ancien imaige. . . . . d'argent doré auprès du quel et à cousté du pied de la d. croix y deffault une pierre et est la place vide. Et le derrière et cousté de la d. croix est couvert d'argent doré et garnye au long et travers de pomme de pin et au milieu a ung agnus Dei et quatre évangelistes dont celuy d'en bas y a esté mis puis naguères et reparé la dite croix qui avoit este fort endommagée et poise la d. croix XXIII m. VI o. et demye.

11. Item une petite croix bien ancienne d'or et d'argent, c'est ascavoir le cousté de davant d'or sur le quel a au croisson du millieu une pièce longuette du fust de la vraye croix et certaine quantité de pierrerie c'est assavoir esmeraulde, des doublets, ung camayeulx et aultres pierres de pe-

tite valeur; et fault eu aulcuns lieux de petite pierrerie, et le derrière est d'argent ouvré et garny de pierrerie de petite valeur.

Item ung pied d'argent doré sur quoy sied la d. croix où il y a feulles. . . . . où il y a trois pierrés de petite valeur et dessoubs le d. pied y a quatre trous, la quelle croix se porte à l'adoration du vendredy sainct et à la procession de l'invention Scte. Croix; et poise la d. croix avec le pied III m. II o. et demye.

12. Item une petite chasse de boys couverte de feuilles d'or et le davant dore fin il y a trois imaiges de demye.... c'est assavoir nostre Seigneur, nostre Dame et Sct. Jehan et y a plusieurs pierreries c'est ascavoir XIX petites turquoyses assez bonnes et aultres petites pierreries de petite valeur et l'aultre cousté couvert de feuillets d'or bas à imaiges. . . . . . . de demye. . . . où est lapidation Sct. Estienne dedans laquelle a du sang du d. sainct et la couverture de dessus est d'argent doré où il y a au milieu ung grand cristal et aux bouts deulx lezards tenant en leurs bouches deulx rouletz d'argent doré et au circuit la d. imaige Ntre. Dame y a deulx plans vuides tant d'argent que pierrerie et du d. cousté y a deulx pierres, et poise la d. chasse ainsy quelle est XIII m. III o. et demye.

13. Item une imaige d'argent doré du d. Sct. Estienne habillé en diacre, le quel a sur la teste ung chaillon d'argent et autour du col ung collier au quel a devant ung esmail de plicques et en l'autour deulx saphirs, deulx ballets et douze perles assez grosses et tient le d. imaige ès mains une maniere. . . . . au milieu de laquelle y a ung reliquaire où il y a des relicques du d. Sct. et entour du d. reliquaire y a ung camayeulx, ung balliet, ung petit esmail, sept perles, ung petit grenat et est assis le d. imaige sur ung pied d'argent doré en fasson de tournelles sur le quel pied six petits. . . . . en fasson de tirants.

Et pend au bas du d. imaige ung manipulon d'argent doré, et poise le d. imaige avec le pied XV m. VI o.

14. Item une pièce en fasson d'ung chaillou assis sur ung pied d'argent doré par dessus le quel a huict fleurs de lys, les armes de mons[r] de Berry et au dessoubz du d. chaillou a ung petit esmail rond et armes de mond. s[r] donné par luy, poisant tout ensemble III m. IIII o.

15. Item une chasse d'argent doré appelée la chasse des Innocents, en la quelle a quatre pieds de cuivre doré en forme de quatre imaiges pourtant la dite chape à quatre pans, et à l'ung des grands pans a l'histoire de Ntre Dame allant en Égypte il y a ung imaige de demye. . . . et l'aultre. . . . a l'istoire de l'occision des Innocents contenant cinq imaiges de demye. . . . . et en l'aultre petit a l'istoire de la lapidation de monsieur Sct. Estienne, contenant deulx imaiges et une main en huisset et en l'aultre petit a l'istoire du martyr mons[r] St. Laurent contenant cinq imaiges, et tout autour des d. pans y a XIIII esmaulx où sont figurez plusieurs imaiges, et au fonds de la d. chasse y a l'anunciation Ntre Dame contenant deulx imaiges et ung Dieu le père et plusieurs petits imaiges avec ung pot de lis tout à demye. . . . . et de l'aultre cousté du d. fais y a le mistère des trois roys contenant cinq grans imaiges, ung petit et deulx testes et ung arbre, le tout de demye. . . . . et aux deulx pignons de la d. chasse y a seize feuilles petites et deulx grans par les deulx bouts et au dessus du d. fais dix crestes et autour de la couverture par le bas y a XXXII petites feulles, poisant tout IIII[xx] XV m. V onces.

16. Item une imaige de Ntre Dame d'argent doré tenant son enffant sur ung entablement d'argent doré esmaillé autour de plusieurs anges joignant les mains et sur la teste du d. imaige y a une corrone où il y a pierres en vouyrres et perles de petite valeur et fault le rainsseau que les d. imaiges tenaient en sa main, et au davant du d. imaige y a ung cristal long où il y a des reliecques enchassées, les bouts d'argent doré où il y a plusieurs pierres de petite valeur assis sur deulx pilliers ronds assez longuets, et sur le d. cristal y

a une petite. . . . . d'argent doré à petites coquilles et trois pierres de cristal rond, poisant VIII m. V o.

17. Item une aultre imaige Nre Dame d'argent doré assis en une chaise tenant en son bras droict et en l'aultre mein une branche de lys d'or dont les fleurons et feuilles sont quasi perdues et n'y a que ung fleuron et demy esmaillé de blanc et a sur la teste une couronne où il y a quinze perles de grosse semence et autres pierres de petite valeur et y a faulte en la d. couronne de trois perles ung fleuron et plusieurs petites pierres et par derrière de la chaire y a ung pilier demy rompu et par devant sur le pied y a ung cristal rond enchaussé par les bouts d'argent doré et en l'entour du d. pied y a huit grosses perles deulx par deulx et au bas du pied par devant y a ung escusson ou sont les armes de la Royne de France et moictié. . . . lequel imaige la d. dame donna à la d. esglise, et pese la d. image IIII marcs.

18. Item ung tableau de boys couvert d'or appelé le Texte, garny de pierreries, c'est ascavoir de vingts saphirs tels quels et cinquante saphirs et plusieurs aultres esmerauldes et pierres de petite valeur et entour du d. tableau a XIII esmaulx de piliers carrés et aux quatre bouts a quatre demyes images, et poise XIIII marcs V onces.

19. Item une imaige d'argent doré faict en l'honneur de mons[r] Sct. Blaise abillé in pontificalibus, chasuble, mictre et crosse garnye de pierreries de petite valeur et de deulx fanons pendans par derrière où pendent à chacun trois clochettes, lequel imaige est assis sur ung pied d'argent doré autour du quel pied par le devant a trois petits imaiges tous enlevés l'ung de Sct. Blaise et les aultres deulx tirants et est revetu le d. pied de six pilliers carrés et au cousté du d. pied y a deulx escussons es armes du Daulphin (depuis Louis XI, qui avait donné, en 1458, 88 saluts pour faire ce reliquaire), et sur le d. pied par devant y a ung reliequaire de cristal à six carrés garny par les bouts d'argent doré et dedans le d.

cristal, a ung ossement du d. Sct. Blaise, et poise le d. imaige XIIII m. II onces et demye.

20. Item ung relicquaire au quel est la mantonnière de mons[r] Sct. Guillaume, où il y a ung imaige d'argent doré faict en reverance du d. sainct mictré et tenant une crosse en l'une de ses mains et aux deulx costés y a deulx anges d'argent doré qui soustiennent le d. relicquaire et garnis chascun de deux ailles assis sur ung petit entablement d'argent doré où y il a dessus ung escusson esmaillé es armes de mons[r] de Berry et aux deulx coustés y a deulx aultres petits escussons esmaillés es armes de madame Jehanne de Boulongne, femme de mond. s[r], et au devant du d. entablement a escrit : C'est le menton de monseigneur Sct. Guillaume, et poise tout ensemble XIIII m. III onces.

21. Item ung bras où y a des os du bras dextre de mons[r] Sct. Guillaume, arcevesque de Bourges, couvert d'argent doré, une main par dessus qui faict manière de signer, et souloient estre par apparance les bouts du d. bras et main bourdés d'ouvrage ancien sur fasson de damas, et par dessus estoient garnys de pierres, saphirs, prismes esmerauldes et aultres pierres de petite valeur et au bras dessus dict l'apparence de l'os du dict bras qui est descouvert, un gros saphir et en l'ung des doigts de la d. main, ung annel d'or de vieille fasson et une pierre de couleur de rubiz, poisant IX marcs.

22. Item un aultre bras du costé senestre avec la main tout couvert d'argent blanc, au quel a ung os d'ung bras de mons[r] Sct. Austreille, arcevesque de Bourges, et dont le d. bras et pourfiloir du d. bras garnis d'argent doré et par dessus de pierres et d'esmaulx de petite valeur et en l'ung des doigts de la d. main a ung annel de vieille fasson et une pierre de couleur de rubiz, poisant garny comme dict est VII marcs V onces et demye.

23. Item ung aultre bras de boys du cousté dextre couvert d'argent blanc comme le précédent, où il y a une main qui fait manière de signer, auquel bras a des relicques de

monsr Sct. Sulpice Sévère arcevesque de Bourges, et sont les bourds d'icelluy d'argent doré et par dessus garny de prismes d'esmerauldes, de grenats, perles et aultres pierreries de petite valeur, poisant V m. I o.

24. Item ung aultre bras d'argent doré, lequel est à droict la main d'icelluy estant de fer ou de cuivre incarné au quel y a des ossements du bras de monsr Sct. Estienne; et au pied d'icelluy bras y a une teste de ung évesque en un rond, et en icelluy rond, ou auprès, y a ung escusson armoyé aux armes de monsr le duc de Berry, lequel bras donna le d. duc à la d. esglise au moys de may l'an mil IIIIc et v en approuvant et confirmant la fraternité faicte et accomodée entre messieurs de la d. esglise et ceulx de la chapelle du d. sieur duc, poisant VI m. II o. II d.

25. Item ung tableau bien antien de trois pièces en fasson de pignon, où il y a plusieurs reliques dont les noms sont escrits en plusieurs lieulx du d. tableau et soulait avoir ung parchemin à iceulx au dessoubs. Au tableau du pignon du millieu a pierrerie, c'est assavoir prismes esmerauldes, doubletz et ung grand camayeulx où il y a taillé ung hommes sur ung cheval, et sur les bouts des deulx pignons y a deulx grans esmaulx de pellice.

26. Item ung grand calice d'argent doré avec patère, dont la couppe par dessoubz est environnée d'ung soleil et camasse et le bourdon garny de cueurs et cocquilles petites eslevés et le pied de cueurs, sur les quels a de petits roollets tous escripts et sur ung a ung crucifix, Nostre Dame et Sct. Jehan et soubz le pied sont les armes de feu monsr Cueur, arcevesque de Bourges, et au dedans de la patenne y a ung imaige de Jésus Christ environné d'une neue avec les signes de la passion et par dessus les armes du dit monsr Cueur environnées d'un soleil et porfilées, le calice avec la patenne, VI m. III o. VI g.

27. Item deulx vinaigieres d'argent en fasson de brotz....

28. Item une crosse poisant XXII m. II o V g d'argent doré compris les trois bastons, lesquels sont couverts de

fleurs et d'ermines, laquelle est a trois lenternes et au milieu du grosson sont les armes de mons^r le cardinal Boyer, arcevesque de Bourges, laquelle crosse il a donnée à l'esglise en recompanse de l'échange de l'aultre précédente.

29. Item une mictre de broderie, où il y a d'ung cousté sct. Pierre en habit de perles fort serrées et deulx imaiges, dont l'une est Nostre Dame tenant son enfant, les d. imaiges semées de perles, et de l'autre cousté deulx imaiges en fasson de scts habillés en diacres et martirisation d'ung évesque et les bourds d'icelle mictre d'orfaivrerie et les deulx fanons à chascun d'eulx pendans cinq clochettes, et aulx deulx bouts de dessus la mictre y a deulx de coulleur de bleu qui sont fort riches garnyes de XXVIII fleurons d'argent doré lizière à double ranc de semence de perles.

30. Item une aultre mictre de taphetas blanc bourdé tout à l'entour et traversé le milieu de broderie de fil d'or....

31. Item une aultre mictre avec ung fanon de taphetas blanc.

32. Item une tunique et une dalmatique de taphetas rouge renforcé ayant orfrais couppones de blanc et pers, sur le couppon blanc rayons d'or et sur les couppons pers ung cueur de vellours rouge.

33. Item une paire de gans de soye rouge faicte à l'esguille garnye de broderie, au milieu de la converture de la main y a ung soleil d'or et au milieu d'icelluy y a ung Jésus faict à l'aiguille et au dextre y a treize boutons pendans et à senestre deulx boutons tant seulement.

34. Item ung cresmier d'argent avec son estuy, auquel y a trois estaiges; au dessus de l'ung y a escrit *oleum sanctum* sur l'aultre *sanctum crisma* et l'aultre *oleum infirmorum*; poisant V m. VI o.

35. Item la croix, la quelle est ordinairement portée devant mess^grs les arcevesques de Bourges, laquelle est d'argent doré à six carrés garnys de fils tours ayant des boutons au bourd, garnys de fleurs de rappourt et un crucifix à l'ung des coustés d'icelle avec l'armoyrie de feu bonne mémoyre

mons[r] Anthoine Boyer en son vivant arcevesque de Bourges, l'autre cousté estant neuf, sauf des armes de mons[r] le cardinal de Tournon avec le chappeau cardinal, le poummeau d'icelle à six carrés garnyes en souaiges et feuilliages de rappourts avec petits angelots, poise VI m.

La couverture du baston pour la pourter, la quelle est de trois pièces et d'argent non doré à ouvraige plain sauf des neuds, V m. et III g.

36. Item deulx solliers de satin cramoizy doublé de serge blanche.

37. Item deulx sandales de taphetas rouge.

38. Item deulx anneaulx pontificaulx d'argent doré, aux quels y a quatre grands saphirs et au milieu ung grand bayllay et ès saphirs y a onze perles. En l'autre des d. anneaulx plus petit y a dedans ung camahieu auquel est la figure du lapidement Sct. Estienne, et est de fin or.

39. Item une nappe de soye blanche ouvrée de fin or et semée d'oyseaulx couronnés, moitié fil d'or et soye perse.

40. Item une aultre grand nappe de bouccassin blanc fort fin, laquelle est toute ouvrée en figure et y a Jésus Maria figuré en icelle.

41. Item deulx couissinets de velours violet figuré.

42. Item deulx encensoirs.

43. Item une boyte de boys toute ronde, où il y a du baume, donnée à l'esglise de Bourges par feu mons[r] Jacques Cueur.

44. Item ung petit vellours de drap rouge figuré et frangé de tous coustés par les deulx bouts garny de broderie, où il y a des fleurs de lis, lequel sert à porter les reliques.

45. Item deulx pièces de vellours pers semés de fleurs de lys et de paillettes d'or, auquel y a des bords de broderie aulx armes de mons[r] de Bourges.

46. Item ung parement de vellours cramoisy semé de huict escussons de la feue (reine) Anne de Bretaigne, lié de fleurons d'antiquités, bourdé de vellours vert aux rameaulx de broderie d'or.

47. Item ung petit parement pour le bort pour les petits reliquairs à quatre pendans, les deulx de vellours verd, ès quels y a de chascun cousté une fleur de lys entre quatre fleurons d'or, et les deulx autres de satin de Bruge, ès quels y a une grande fleur de lys entre quatre semies d'or, le tout brodé de drapt d'or cramoisy et frangé partie d'ung et d'aultre tout de soye.

48. Item une pièce de samitz rouge semé de quatre soillets d'or à trois bourds, dont l'ung est plus large que les aultres et sont tous trois de vellours verd, les deulx petits semés de dix coquilles d'or entrelassées de fleurs de broderie, le tout frangé de soye de diverses coulleurs.

49 à 53. [Serviettes de taffetas *à œuvre de Venise*, de taffetas à bandes de couleur, de lin à clairvoye, de toile brodée, etc.]

54. Item une robe de blanchet et sandalles, qui furent mons[r] Sct Guillaume, arcevesque de Bourges, les queulx sont la taye d'un oreiller entien.

55. Item une chezuble de samyt ou de bouccassan pers brung garnye d'estolles et manipulons, toute semée d'oyseaulx de plusieurs couleurs et doublée de toille perse, laquelle mons[r] Sainct Raoulx donna à la d. église de Bourges et sert seullement le jour et feste du dict sainct à celluy qui sert la grand messe.

56. Item une custode d'argent doré marquée au dessoubz des armes de feu mons[r] Boysratier, poisant 11 m. et $^1/_2$ o.

57. Item une boyte d'ivoire et le couvercle de mesme environnée d'imaiges, en laquelle souloit estre le chief de madame Scte Luce. Pour le présent y a des relicques de plusieurs saincts et sainctes.

58. Item ung couffre de cyprès, auquel y a une grande bource à hoppes de broderie et de soye, en la quelle y a des reliquaires enchassés où il y a des os de mons[r] Sct Jacques et de Sct Philippes apoustres.

59. Item troys corronnes de fer blanc, qui servent le jour des trois Roys pour les trois Roys qui viennent à l'adora-

tion tant à matines, messe que vespres, et une aultre grand coronne pour celluy qui faict le mystère du Roy Hérodes, avec les trois raoullets de parchemin tous notés, auxquels sont contenus les prières et proses que les d. Roys disent à l'adoration.

60. [Divers coffrets et boîtes....]

61. Un grand calice d'argent doré de feu mons^r Couppin avec la patenne, lequel sert au grand hautel, poise III m. VI o. VI d.

62. Item ung aultre calice et patène d'argent doré à escusson esmaillé, où il y a ung lion rampant et une mictre entre deulx clefs esmaillès, III m. et $^1/_2$ o. — Trois aultres calices d'argent doré avec leurs patènes, VI m. V o. 5 gros.

63. Item un aultre calice d'argent vere avec sa patène, estans aux armes d'Estampes, I m. V o. V g.

64. Item deulx vinaigières d'argent en fasson de broc, II m. II o. VI g.

65. Item deulx petits bassins d'argent gauderonnés avec ung soleil doré au fond, dont l'ung a ung petit biberon, poisant IIII m. II o. V g.

66. Item deulx paix d'argent esmaillés bleu avec ung crucifix de bas taille, III m. $^1/_2$.

67. Item ung benoystier d'argent, l'esparsouer, VIII m. I o. $^1/_2$.

68. Item une croix d'argent doré, en laquelle y a ung crucifix, et la d. croix toute pinssonnée, et au dessoubz du d. crucifix sont les armes de feu mons^r le cardinal Boyer par ci devant arcevesque de Bourges, et en lieu du pommeau y a une lanterne faicte à l'anticque à huict pans, garnye de huict imaiges, le tout bien doré, poisant XIIII m. III o. $^1/_2$, et aussi le baston d'icelle croix d'argent environné d'une ceinture d'argent doré, lequel baston est long de six pieds et demi.

69. Item deulx grans chandelliers faits à soleils, poisant XX m. V o.

70. Item deux bastons neufs d'argent pour les bastonniers, poisant VII m. ¹/₂.

71. Item trois pots d'argent à metre le cresme.

72. Item ung calice avec la patène tout d'argent doré aux armes de feu monsʳ de Boisratier, arcevesque de Bourges, lequel il donna à la confrairie des massons, et est le d. calice en la chappelle de la nastivité Nostre Seigneur en la d. esglise, pour servir à leur dicte confrairie, laquel est en la garde des d. massons, et ne le peuvent vendre, engager ni aliéner sans le congié et permission de nos d. seigneurs, lequel poise II m. — Six aultres calices avec leurs patènes d'argent doré, poisant XII m. VII g.

Inventaire des chappes et parements de broderies.

73. Une chappe, laquelle est historiée de la passion Nostre Seigneur et vie Nostre Dame, L'orfrais d'icelle est d'or uni ayant au chapperon l'histoire de la passion comme on buffecte Nostre Seigneur, et au dit orfrais les apoustres; la d. histoire et apoustres lizerés de perles.

74. Item une aultre chappe historiée de la vie de Nostre Dame ayant orfrais semblables, et au chapperon d'icelle a ung jugement.

75. Item une autre chappe historiée, en laquelle y a plusieurs martirs, au chapperon de laquelle y a trois imaiges de Nostre Seigneur à une table et ung crucifix; les orfrais sont historiés d'apoustres, martirs, confesseurs et vierges.

76. Item une aultre chappe historiée; y a plusieurs saincts et sainctes à grands piliers d'or, laquelle chappe est vulgairement appelée la chappe du Te Deum.

77. Item une chesuble historiée de la passion et resurrection Nostre Seigneur et de plusieurs saincts et sainctes.

78. Item une tunique et dalmatique de mesme.

79. Item ung parement hault, historié de la passion Nostre Seigneur et de la vie Nostre Dame.

80. Item ung parement qui sert à l'aultel Sct. Estienne derrière le grand aultel, au quel y a une majesté environnée des deulx coustés d'anges.

81. Item une chappe de drap d'or et y a au chapperon d'icelle le trépassement Nostre Dame figuré aux orfrais acomplies en broderies.

82. Sept chappes de drap d'or sur velloure blanc ; au chapperon de l'une d'icelles a une résurrection Nostre Seigneur faicte de broderie et les orfrais à couples d'imaiges ; en l'aultre au chapperon y a une Nostre Dame de pitié et aux orfrais couples d'imaiges, et en la IIIe y a au chapperon d'icelle histoire des trois Roys avec imaige à couples, et aux orfrais imaiges à couples ; en la Ve y a au chapperon d'icelle la nativité Nostre Seigneur et aux orfrais la nativité Nostre Dame historiés ; en la VIe au chapperon d'icelle y a le mariaige Nostre Dame à couples et aussi les orfrais à couples ; et en la VIIe au chapperon d'icelle y a le trespassement Nostre Dame et aux orfrais la vie Nostre Dame.

83. Item une chezuble de mesme or ayant orfrais de fil.

84. Item la tunique et dalmatieque de mesme garnies d'estolles et manipulons.

85. Item une custode de mesme drap d'or blanc, laquelle sert avec le parement des propres histoires.

S'ensuit l'inventaire des ornements que T. R. Père en Dieu, mons^{r} de Bueil a faict faire et donnés à son espouse l'esglise de Bourges.

86. Deulx grands parements d'aultel pour servir au grand aultel de la d. esglise, l'ung pour le hault et l'aultre pour le bas ; et celluy du hault a trois aulnes trois quartiers de haulteur ou environ, des queulx parements les fonds sont de toilles d'argent traict damassé à grands figures semées de croix d'or à ung escripteau de satin cramoisy pourfilé d'or de Chippre. Le revers du d. escripteau est faict de soye verd de broderie. Dedans le d. escripteau est escript d'argent de Chippre en lettre romaine : sufficit, et sont les d. parements bourdés d'une grande bourdure toute à couppons

carrés de velours pers cramoisy, chacun couppon de lay de vellours aux armes et quartiers du d. sieur pourfillé d'or et d'argent de Chippre rabattu de soye et les couppons sont bourdés tout à l'antour à franges d'or et d'argent de Chippre et de fine soye.

Au parement hault y a six imaiges, c'est assavoir ung crucifiement, Nostre Dame, Sct. Jehan, et la Magdelaine au pied de la croix, Sct. Estienne du cousté droict et de l'aultre Sct. François.

Au parement bas une petite Nostre Dame assise au pied de la croix tenant Dieu en son giron, Sct. Jehan tenant ung chappeau d'espines, au cousté dextre la Magdelaine tenant une boyte, tous deulx à genoulx, toutes les imaiges dessus dictes faictes de fin or de Chippre mis au mieulx que possible.

87. Plus y a une chezuble de toille d'argent traict aussy damassé à grands figures semé de croix d'or et escripteaulx....

88. Plus y a deulx tuniques de semblable toille d'argent traict damassé semé de semblable et escripteaulx, des orfrais à semblables couppons faicts d'armoyries.

La tunique de diacre est tout à l'entour frangée de franges de fin or de Chippre et de soye blanche dessoubs.

La tunique de soubz-diacre est frangée par les fentes des coustés seulement.

89. Plus y a deulx aultres tuniques, et y a à chacune des quatre tuniques dessus dictes quatre cordons, quatre houppons, et six boutons, tous de fin or de Chippre et de soie blanche.

90. Les tuniques et chezubles dessus dictes sont garnies d'estolles et fanons de toille d'argent et de vellours blanc, aussi comme son habit porte franges et les bourds de semblable frange aulx habits, il y a au milieu de chacune estolle et fanons dessus dicts une croix d'or pourfilée de fin or de Chippre.

91. Plus une grande chappe de toille d'argent traict da-

massé à grand figures, belle et riche, à orfrais de semblables couppons de vellours comme les bourdures des paremens de l'autel dessus dicts, laquelle est semée de croix d'or à escripteaulx, comme dessus dicts. Il y a en la d. chappe dix couppons aux armoyries et quartiers du d. s^r^. le tout bourdé de guipures de fin or de Chippre et de soye blanche par dessous, et aussy à la dicte chappe a une ville de toille d'argent traict aux armes du d. s^r^ faictes de bourdure à une croix double patriarchalle et une cordelière à l'entour en soye couverte de fin or de broderie, et deulx escripteaulx entrelassés dedans la cordelière de deulx coustés des armes, où est escript la devise du d. s^r^.

92. Plus il y a six aultres chappes toutes semblables à la chappe devant dicte, for que les fonds sont de vellours blanc semés de croix à escripteaulx, orfrais, couppons et devise de mesme, faictes et bourdées comme la dessus dicte.

En chacune des d. six chappes y a une ville de vellours blanc faictes de même façon comme celle de la chappe de toille d'argent traict, garnye comme dessus, et à l'entour de tous les orfrais des chappes, chezubles, diacre, soubz diacre y a ung ruben verd de fine soye, bourdé de fine or de Chippre par dessus comme de coustume est de mectre à l'entour de tous orfrais.

Item les acoustrements des d. parements, chezubles, tuniques et chappes sont doublées de fin bougran rouge d'Allemaigne.

93. Plus il y a une custode de toille d'argent semée de croix d'or, à escripteaulx comme les habits des susdicts, à un bourd faict de petits couppons aux armes du d. s^r^.

94. Plus trois aubes et trois amicts de toille de Hollande. A chacun des d. aubes quatre parements, autant davant que darrière, et sont les bourds faicts de vellours cramoisy et pers semé de croix aux armes et devises du d. s^r^; et sont les trois amicts semblables aux d. aubes semées à daulphins et autres armes du d. sieur.

95. Plus deulx aubes et deulx amicts de pareille toille, garnis de paremens de vellours blanc bourdé de guypures d'or de Chippre faict en trèfle, semées de croix d'or à escripteaulx, comme les aultres habits dessus dicts.

Ornemens blancs, jaulnes, tannés et viollets.

96 à 107. [Chazubles, cortibaults, chappes, manipulons, étoles, colliers pour les enfants de chœur, tapis, courtines, draps pour le siége des archevêques — en damas, drap d'or, satin, velours, avec orfrois de velours, de damas ou d'or, et avec ornements de coquilles, fleurs de lys, couronnes, feuillages, oiseaux, soleil, etc., parmi lesquels nous citerons seulement] :

108. Item une chappe de drapt d'or sur vellours cramoisy veillette, au chapperon de laquelle y a figuré deulx imaiges ; ung Dieu le père, et Sct. Estienne, davant lequel y a ung priant, les orfrais d'icelle à couples, estans les d. chapperons et orfrais semés de fleurs de lys ; et fust donnée la d. chappe par feu mons^r le Daulphin Loys XIe.

109. Item deulx chappes de drap d'or sur vellours viollet, au chapperon de l'une y a figuré une annontiation Nostre Dame ; les orfrais à imaiges sangles et en l'aultre y a au chaperon l'istoire de Nostre Seigneur preschant aux Juifs ; et aux orfrais et longueurs y a imaiges à couples.

110. Item une chappe de drap d'or sur vellours rouge, au chapperon de laquelle y a figuré le mariaige Nostre Dame, et les orfrais à couples, laquelle est donnée par feu mons^r l'arcevesque de Cambray [1].

111. Item une chappe de drap d'or sur vellours rouge, au chapperon de laquelle y a figuré l'Annunciation Nostre Dame et aux orfrais et longueurs y a imaiges sangles, la quelle a donnée mons^r Jac. du Breuil, archidiacre de Bourbon.

[1] Guillaume de Cambray, archevêque de Bourges.

112. Item une aultre chappe de mesme drap d'or, au chapperon de la quelle sont figurés les trois Roys, et aux longueurs et orfrais y a imaiges couppies, donné par M. G. du Breuil, prieur de St-Ursin.

113. Item une de vellours rouge semée de A et RR, au chapperon de laquelle sont figurés les trois Roys; et aux longueurs, la vie Nostre Dame, la quelle a donné feu mons'. de Pontbriant[1].

114. Item deulx chappes de vellours rouge a undes d'or; par feu Trousseau.

115. Item trois chappes de satin rouge ayant ozenges à la devise de feu mons[r] Cueur, arcevesque.

116. Item une chezuble de damas rouge ayant ozenges dessus, à la devise de feu mons[r] l'arcevesque Cueur; aux orfrais d'icelle de fin or à imaiges sangles avec les armes du d. feu seigneur, et deulx cortibaulx semblables.

118. Item une chezuble de damas rouge à fleurons d'or, dont les orfrais sont de damas bleu, des fleurs de lys d'or dessus; avec deulx cortibaulx de mesme, estolles et manipulotis, que donna feu mons[r] de Cambray arcevesque.

120. Item une chezuble de damas de Caffa, semée à oyseaulx et testes de bestes, rondeaulx d'or; les orfrais sont à imaiges simples et chardonnereaulx sur les chappiteaulx, et les deux cortibeaux et mesme les orfrais sont de touelle de fin or.

122. Item ung parement hault et bas de vellours cramoisy à long poil semé de fleurons, ayant ung imaige de Sct. Estienne sur le hault avec la custode de mesme, et ung aultre petit parement sur l'escabeau et pied de l'autel, estant de vellours rouge, et par les deulx bouts de vellours noir, le tout semé de fleurons; aux deulx paremens tant hault que bas y a ung bourd de satin blanc, fleurettes d'or tout à l'entour.

123, 124, 125. [Divers parements.]

[1] Doyen du chapitre.

126. Item ung tappis de la fasson de Turquie ayant une aulne et demie, que donna feu mons. le cal Boyer, et sert à présent à mectre sous les pieds de mons^r^. de Bourges cependant qu'il s'abille pour chanter in pontificalibus.

127. Item ung tappis de satin rouge environné de vellours verd, lequel on mect davant mons^r^. de Bourges à la stalle.

128. Item deulx beaulx draps pour le siége de mons^r^. de Bourges.

Chappes, chasubles, parements, cortibaults, parmi lesquels nous citerons seulement :

131. Une chappe de drap d'or figuré sur velours pers, au chapperon de laquelle y a la résurrection Nostre Seigneur avec couples et les orfrais sont pareillement par couples, donné par M. Jehan Chambellan.

136. Item une chappe de damas bleu à petits fleurons d'or, les orfrais d'icelle bourdure à couples d'ung apoustre et prophète ; au chapperon de la d. chappe y a une résurrection, laquelle a donnée feu M. Jehan de Chateauneuf.

137. Item une chappe de drap d'or sur vellours pers à orfrais et imaiges sangles, au chapperon Nostre Dame de Lorette, que donna messire Claude de Vulcob pour sa réception.

140. Item une chappe de satin verd figuré de coronnes de fleurs et de soleils.

141. Item une chappe de damas changeant tirant sur verd et jaulne.

142 et suiv. [Chasubles, chappes, etc., en velours, avec ornements d'argent, de satin ou d'or.]

145. Un drap de tapisserie de coulleur bleue, auquel y a ung escusson aux armes de mons. le duc de Berry, le quel sert aux obit du d. duc.

146. Deulx grands draps de vellours noir, à chacun

d'iceulx y a une croix blanche, l'une de satin, l'aultre de damas.

147. Item ung drap qu'on appelle le Drap d'or, le quel sert pour metre sur le corps d'ung chanoyne d'icelle esglise quand il est trépassé.

148 à 150. [Draps pour le pupitre, en futaine blanche, taffetas, etc., avec des broderies et ornements divers.]

151. Item dix grans pièces de tapisserie de laine pour le cueur de la d. esglise, cinq d'un cousté et cinq de l'aultre, semés de fleurs de lys, ès quelles y en a ung où sont les armes de mons. le C[al] Boyer et à l'entour d'icelle sa devise et ses lacs d'amour, et ès aultres cinq ung Sct. Estienne de broderie.

152. Item six grans pièces de tapisserie pour le cueur de la d. esglise, c'est à dire trois pièces d'ung cousté et trois de l'aultre, où sont historiés les mistère, institution, lapidation, invention et translation de mons. Sct. Estienne, avec une petite pièce qui se met à l'entrée du cueur où est l'histoire mons. Sct. Martin, lesquelles pièces donna feu M. Pierre de Crosses.

153. Item une grand pièce de tapisserie, où sont comprins trois grans mistères par personnaiges, un grand navire et plusieurs personnaiges, la roue de fortune et les sept péchés mortels, ès quels sont les escusson et armes de feu mons. l'arcevesque de Cambray.

154. Item une aultre pièce ayant par mistère en personnage le ravissement de la fille de Jacob, avec la destruction de la ville.

155. Item une aultre pièce de tapisserie, en la quelle y a Dieu le Père, lapidement Sct. Estienne, quatre arcevesques tous droits, et deulx couchés, aux escusson et armes de M. le C[al] Boyer, et sied au dessoubz du siège pontifical.

156. Item une aultre pièce de tapisserie, en laquelle est contenu le mistère de la royne Sabba qui vient voir le roy Salomon. Sied la d. pièce au dessus des sièges des diacres

et soubsdiacres, et sont en icelle les armes de feu mons. de Cambray.

157. Item une aultre pièce, en la quelle sont contenus certains anges et personnaiges pourtant les signes de la Passion Nostre Seigneur et grans escripteaulx par dessus, qui se siet au dessus de la d. pièce précédente.

158. Item une aultre pièce, où sont contenus certains mistères et personnaiges pourtans aulcuns signes du mistère de la Pater Noster, comme est declairé escript au dessoubs des d. personnaiges; les d. pièces ont esté données par feu mons. Jehan Cueur, arcevesque de Bourges, et se sient à l'entour de la chaise épiscopale.

159. Item une aultre pièce de serge rouge, où sont historiés le roy Artus et une royne, et y a un papegault et ung paon et certains escripteaulx et aulcunes petites papillettes d'argent doré que fit Mt Jehan Potier, chanoyne de Bourges, à la broderie.

160. Item ung bancher de tapisserie de laisne de menue verdure achapté par le maistre de l'œuvre, et sert la d. pièce à la seille tous les jours au milieu du cueur.

161. Item une pièce de tapisserie bien riche, où est ung arcevesque au milieu d'icelle, laquelle se met ès fêtes de chantre et de soubschantres sur la tumbe de Sct. Philippe[1].

162-163. [Diverses pièces de toile ou de soie pour couvrir les images et pour d'autres usages religieux. On peut citer entre autres :]

164. Item dix parements de soye perse à rondeaulx de soye jaulne; ès coustés d'ung chascun rondeau a escript en devise : « J'ay désir, » doublés de toille noire et perse.

Dans les inventaires postérieurs à celui-ci, ne figurent plus certains objets; d'autres sont venus s'ajouter par suite de la libéralité de quel-

[1] L. Philippe Berruyer, archevêque de Bourges, enterré dans le chœur de la cathédrale.

ques archevêques et de quelques membres du chapitre.

On ne retrouve plus « le petit joyau d'argent doré pour porter corpus Domini ; » la paix d'or ; la grande croix de *bois bien ancienne*, la châsse des saints Innocents, une image de N. D. en argent doré, une autre en argent, le reliquaire de saint Blaise, celui qui contenait le menton de saint Guillaume, le bras de saint Sulpice Sévère, le reliquaire du bras droit de saint Étienne, le tableau appelé le Texte, un anneau pontifical garni de saphirs, et un grand nombre d'objets moins précieux.

Parmi les objets donnés au trésor depuis 1537, les plus remarquables sont :

165. Une châsse de bois d'ébène, faite en forme de tombeau, fermée de sept cristaux et d'un ruban de soie rouge et scellée en trois endroits du petit sceau du préfet de la sacristie apostolique, au bout de laquelle sont posés sur des socles deux anges de cuivre doré tenant chacun à la main un rameau de même métal, entre lesquels est un monogramme fait du d. métal.... dans la quelle châsse est le corps avec le vase du sang de Sainte Colombe martyre, parsemé de diverses fleurs (donné par le pape Benoît XIII au cardinal de Gisors et par celui-ci au chapitre le 24 février 1731).

166. Un grand ciboire de vermeil, au dessus du quel est une croix, et sous le pied un écusson où sont les armes de feu M. de la Vrillière, archevêque de Bourges, donné par ses héritiers pour le droit de chapelle.

167. Un ciboire de vermeil, plus petit que le précédent, sur le haut duquel est une figure en relief de Sct. Estienne

et autour de sa coupe est représentée la cène de Notre Seigneur.

168. Une petite croix d'argent doré par endroits, dont le pied est oval marqué aux armes de messieurs de Châteauneuf et de la Châtre, laquelle se met sur l'autel aux jours de fériés.

169. Une autre petite croix d'ambre jaune, posée sur un pied d'argent doré ciselé, terminée par trois fleurs de lys d'argent, donnée par M. Doyen, chanoine de résidence.

170. Deux paix de vermeil, dans l'une desquelles est une image de Notre Dame tenant un Jésus, dans l'autre une lapidation de Sainct Étienne, marquées toutes deux par derrière aux armes de feu Mgr. de Beaune, archevêque de Bourges[1].

171. Une paix d'argent, ciselée, dans le milieu de laquelle est un cristal sous lequel est une image de Notre Dame de Pitié; au-dessus est un crucifix accompagné, dans les côtés, d'une Notre Dame et d'un Saint-Jean, servant aux messes de tous les jours.

172. Une autre paix d'argent doré, au milieu de laquelle est une image de Notre Dame, en émail blanc et vert, tenant un Jésus entre ses mains, au bas de laquelle est écrit : « Ora pro nobis, Sancta Maria, » ornée de pierreries ; derrière, les armes de M. Marault, qui l'a donnée.

173. Un bâton de vermeil de hauteur de six pieds, servant au chantre dans les fêtes solennelles, au-dessus duquel est posée une niche dans laquelle est une figure en relief de Saint Étienne, donné par M. Chéron.

174. Un bâton plus petit, couvert de lames d'argent, enrichi sur le haut de six figures d'émail surmontées d'une agathe fort grosse, taillée en buste ; don de M. Marault.

175. Un bassin de vermeil doré, aux armes de Mgr de Levy Vantadour, archevêque de Bourges.

[1] Nommé à l'archevêché de Bourges en 1581, il reçut l'abjuration d'Henri IV, et fut transféré à l'archevêché de Sens en 1602.

176. Un bassin d'argent doré et ciselé, où sont les armes de M. Marault.

177. Trois grands vases d'étain qui servent à apporter les saintes huiles quand les archevêques sont absents.

178. Une mitre en broderie porphylée de semence de perles fines, sur le devant de laquelle y a une image de Notre Dame présentant son fils Jésus à Sainte Anne, et Saint Pierre, et derrière, la représentation d'un évêque souffrant le martyre, et deux autres figures. Ladite mitre garnie tout autour de branches d'argent doré avec des feuillages ; les deux pendants de même broderie garnis de perles, au bout desquels il y a sept pendants d'argent doré ; donnée par Mgr Vialard, archevêque de Bourges. [1571-1576 [1].]

179. Une autre mitre blanche à broderie d'or, sur laquelle il y a, devant et derrière, la figure des quatre évangélistes, porphilées de semence de perles, tant aux pendants qu'à la mitre, et y a au haut d'icelle un cabochon de rubis et un de saphir avec trente-trois petits rubis ; donnée par Mgr Vialard.

180. Une autre mitre à fond rouge, garnie d'orfévrerie, ayant au milieu et au bas un orfrois de toile d'or, garnie de perles d'assez bonne grosseur et de plusieurs autres de semence, laquelle mitre a servi à Saint Guillaume, archevêque de Bourges.

181. Le texte des évangiles garni d'argent doré, ayant au milieu un christ d'argent doré avec sa croix, de basse taille, sur une grande pierre d'onyx, avec plusieurs autres pierres, et aux quatre coins les quatre évangélistes en basse taille, et autour dudit texte, il y a des feuillages ciselés avec des rouleaux des écritures.

182. Un tableau de broderie représentant le miracle de Saint Martin, brodé d'or, argent et soie.

[1] Cette description donnée par l'inventaire de 1696, avec l'indication de M. Vialard comme donateur, se rapporte exactement à une mitre décrite dans l'inventaire de 1537.

183. Deux bourses en broderie aux armes de Mgr Vialard.

184. Un parement de broderie de taillure de toile d'or et d'argent, pourfilé d'or et d'argent, où il y a deux grands écussons des armes de France, et les figures de Saint Étienne et Saint Guillaume, donné par Mgr de Beaune, archevêque de Bourges.

185. Un parement avec le bas et les orfrois de toile d'or; dans le haut il y a un crucifix, N. D. et St. Jean, et dans le bas une Notre-Dame de Pitié. Donné par Mgr de Beaume.

186. Un parement avec le bas de velours noir, les orfrois de toile d'argent, donné par M. de Châteauneuf, garde des sceaux, avec ses armes.

188. Un gremial de satin bleu, où est représenté la passion de N. S., aux armes de Mgr Vialard.

189. Trois draps mortuaires de velours noir aux armes de M. de Châteauneuf, de M. de la Châtre, du maréchal de Montigny[1].

190. Deux dais donnés par Mgr Vialard, et où sont ses armes : un de toile d'or et d'argent, l'autre de drap d'or à fond de taffetas cramoisi.

191. Un tapis de damas rouge broché d'or, qui se met au siége de l'archevêque siégeant au chœur en habit de chanoine.

192. Un tapis fait à l'aiguille, qui se met devant le doyen au chœur.

193. Un grand tapis de Turquie, qui se met sur le grand autel.

195. Une chasuble de drap d'or à ramages de velours rouge, avec les deux tuniques de même à franges d'or; tout autour de la croix est représentée en broderie à feuillage la généalogie de Notre Dame.

196. Différentes chasubles de satin et de damas aux armes de Mgr d'Hardivilliers, archevêque [1639-1649], de la Châtre, de la Loe, de Châteauneuf, de St-Aoust.

[1] Ces trois personnages avaient leur sépulture dans la cathédrale.

197. Une chasuble de velours violet cramoisi, semée de fleurs de lys d'orfroi, avec les tuniques; données par Mgr Vialard, avec ses armes.

198. Une chasuble de camelot rouge, où sont les armes de la ville.

199. Une chasuble de brocart bleu, et une autre de satin bleu aux armes de MM. de St-Aoust (1658).

200. Cinq petites tuniques de gros de Naples rouge pour les enfants de chœur, données par Mgr Vialard, avec une petite chappe pour le grand enfant de chœur; plus, dix autres tuniques avec deux petites chappes pour les enfants, données par M. de Levis Vantadour [1649-1662].

201. Deux tuniques de velours rouge, données par le prince de Condé pour servir à son salut.

202. Deux voiles de satin noir en broderie d'argent fin, l'un semé de larmes avec une dentelle d'argent fin, l'autre avec cinq têtes de mort; donnés par M. de Châteauneuf.

203. Deux chappes de drap d'or, données par Mgr Vialard.

204. Sept chappes de velours violet, semées l'une de fleurs de lys d'or, l'autre de croix d'argent; données par le même.

205. Deux chappes de velours : — violet, aux armes de M. Gassot, chanoine, — rouge, aux armes de M. de Cambray; deux chappes de toile d'argent à fleurs de lys d'or et de soie, dont une aux armes de M. le maréchal de Vitry, l'autre aux armes de M. de Beaujeu.

206. Une chappe de toile d'argent à ramages de velours et d'or, aux armes du maréchal de Montigny; une autre, couleur de feuille morte à fleurs d'or et d'argent, donnée par M. de Neuchèze, chancelier, avec ses armes.

207. Une mitre violette brodée d'or et d'argent, dont les fanons sont frangés d'or, donnée par M. d'Hardivilliers[1].

208. Deux autres mitres, l'une de moire d'or, l'autre de toile d'argent, données par le même archevêque.

[1] Archevêque de Bourges. Sa tombe existe encore à l'entrée de la grande nef de la cathédrale.

209. Une autre de satin rouge brodée d'or et d'argent, donnée par M. de Levis Vantadour[1].

210. Un parement de velours à la turque, cramoisi, sur un fond de satin blanc, au milieu duquel est une grande croix ancrée de broderie d'or et d'argent guipré, où est représentée la lapidation de Saint Étienne. Dans le parement bas il y a un Saint Guillaume. Donné par les héritiers de feu Mgr Poncet, archevêque de Bourges[2], pour le droit de chapelle. On y voit ses armes.

211. Un parement haut et bas de velours violet, semé de fleurs de lys de moire d'or, avec les armes de MM. de St-Aoust, qui l'ont donné.

212. Un pavillon à la turque, cramoisi, sur un fond de satin blanc, avec deux bandes de velours blanc frangé d'or pour rideau.

213. Un gremial blanc d'un côté et rouge de l'autre, tout brodé d'or, d'argent et de soie, donné par M. de Levis Vantadour.

214. Un pavillon de velours cramoisi, et un autre de velours violet semé de fleurs de lys d'or.

215. Une custode en forme de trône, couverte d'un brocart à petites fleurs d'or sur fond de toile d'argent, le dais surmonté de quatre aigrettes de fil d'argent et or, le bas en forme de balustrade de bois doré pour l'exposition du S. S. le jeudi saint.

216. Deux grands corporaliers en broderie d'or, argent et soie, sur l'un desquels est représentée une Nativité, et

[1] Ces ornements pontificaux, inutiles au chapitre lui-même, servaient quelquefois aux archevêques et à des prélats étrangers. Ainsi, le 27 mars 1520, le cardinal de Boisy, légat en France, ayant à officier devant le roi, à Sancerre, et n'ayant ni crosse ni mitre, pria le chapitre de lui en prêter. Pierre Tullier fut chargé de les lui porter et de les rapporter (Act. capitulaires).

Un prêt pareil fut fait en 1526 à l'évêque de Bethléem, pour officier à La Chapelle d'Angillon, aux obsèques de Mme de Lautrec (Act. capitulaires).

[2] 1675-1677.

sur l'autre N. S. chassant les marchands du temple, donnés par Mgr Vialard.

217. Huit pièces de tapisserie représentant l'histoire de Saint Paul, données par Mgr Hébert, archevêque de Bourges[1].

218. Huit pièces de tapisserie représentant l'histoire d'Achab, domées toutes par Mgr Vialard.

219. Une pièce de tapisserie représentant une chasse, donnée par M. Marault. Ces tapisseries se mettaient autour du chœur dans les fêtes solennelles.

220. Sept pièces de tapisserie de verdure à grands feuillages, données par Mgr Vialard.

221. Une chasuble avec son étole et manipule, de brocart à fleurs d'or et soie, sur une moire d'argent bordée d'un petit galon d'argent, avec un petit point d'Espagne sur la croisée de la chasuble, et frangée d'argent, doublée de taffetas rouge, avec deux tuniques, étoles, manipules et collets de même, avec une grande dentelle d'argent sur les orfrois et des houppes, données par feu M. de Lévis. On y voit ses armes.

222. Cinq chappes de velours à la turque cramoisi, sur un fond de satin blanc, les orfrois en broderie d'or et argent guipré, aux armes de Mgr de Montpezat, archevêque, pour le droit de chappe.

223. Une chappe de velours à la turque cramoisi, sur un fond de satin blanc, dont les orfrois sont de velours cramoisi, sur une toile d'or bordée d'un point d'Espagne or et argent; donnée par M. de Buet de Maubranches, pour le droit de chappe, où sont ses armes.

224. Deux chappes de toile d'or à fond rouge de satin, étoffe de Perse, dont l'une a été donnée par M. Gibieuf, où sont ses armes.

225. Une chappe de velours rouge, donnée par le prince de Condé, où sont ses armes.

[1] 1622-1638.

226. Trois chappes de brocant à fleurs rouges sur une toile d'argent, sur les orfrois desquelles est une dentelle d'argent, où sont les armes de M. de Levis Vantadour, données par lui pour le droit de chappe.

227. Une chasuble de satin rouge cramoisi, étoffe de Perse à grands ramages, sur laquelle est la devise de J. Cœur, parsemée de cœurs et de coquilles, la croisée de broderie or et argent et soie, à l'antique, l'étole et manipule de damas cramoisi, avec une croix profilée dans le bas.

228. Une chasuble de camelot rouge avec un satin de Bruges vert sur la croisée, dans le milieu de laquelle est un St-Philippe, avec l'étole et manipule, donnée par Messieurs de la ville[1].

229. Une chappe de velours violet, semée de fleurs de lys de moire d'or, enrichie d'un feuillage d'or fin, dont les orfrois sont de broderie d'or et argent guipré avec un St-Jean dans le chaperon, donnée par M. Le Large, chanoine.

230. Une autre pareille, donnée par M. Foucault, doyen, où sont ses armes.

233. Divers parements aux armes de MM. de la Châtre, de Beaujeu, doyen, de Tuilier, de Mme de Châteauneuf.

234. Deux parements pour la chaire du prédicateur, l'un de damas couleur de rose, sur lequel y a une grande croix de St-Esprit de galon d'argent et une frange or et soie, donné par Mgr Hébert, archevêque, où sont ses armes; l'autre de camelot violet garni de soie.

235. Une chasuble de satin rouge, sur laquelle sont des flammes d'or en broderie et un St-Esprit sur la croix; achetée par le chapitre à la vente des ornements de l'abbaye de St-Cyran[2].

[1] Pour célébrer la messe de Saint-Philippe, fondée par le corps municipal.

[2] Abbaye du Berry (Indre) supprimée, pour le revenu en être ajouté à la manse de l'évêché de Nevers.

SUPPLÉMENT D'INVENTAIRE

DES VASES SACRÉS DEPUIS LE XVII[e] SIÈCLE.

236. Un calice qui sert à dire les messes de MM. de la Châtre, ciselé, ayant trois chérubins, avec la patène d'argent doré et les burettes d'argent doré, à leurs armes.

237. Un calice, donné par le maréchal de Montigny, qui a sur le pied un crucifix et ses armes, et sur la patène une trinité.

238. Un calice qui sert à la chapelle de Notre-Dame, avec sa patène d'argent doré, avec un crucifix, une N.-D. et un St-Jean sur le pied, et une croix sur le dos de la patène.

239. Un calice aux armes des St-Aoust, servant à leur chapelle.

240. Un autre aux armes des Trousseau, servant à la messe du duc.

241. Un calice d'argent ciselé, avec les instruments de la Passion, donné par M. Charon, doyen, en 1691.

242. Un calice d'argent avec feuillage et grappes de raisin et perles d'argent, donné par le même, avec un bassin d'argent.

243. Un autre calice, donné par messieurs de la ville, pour dire la messe de St-Philippe, avec les armes de la ville.

244. Deux burettes d'argent aux armes de la Châtre et de Châteauneuf.

245. Un calice d'argent ciselé, où sont représentés au bas les instruments de la Passion et trois séraphins, trois autres au nœud et trois à la coupe; au dos de la patène est le nom de Jésus avec armoiries représentant deux épis de

blé en sautoir, surmontés d'une étoile en chef, et un croissant en pointe.

246. Un autre de même : sur la patène est représenté Jésus-Christ tendant les bras, et deux anges avec chacun une coupe où le sang coule.

247. Un calice de vermeil, le pied à festons, sur lesquels il y a un séraphin ; et sur une croix, au dos de la patène, est représenté Saint Luc, évangéliste.

248. Un calice de vermeil, dont le pied a huit festons en pointe, sur l'un desquels est représenté un Christ, au nœud des fleurs de lys et des formes de diamants, la patène dorée ; au dos le nom de Jésus.

249. Un calice d'argent avec les instruments de la Passion, donné par M. Chéron, doyen.

250. Un autre, donné par le même.

251 à 256. Six calices donnés par MM. Doyen, Foucheret, Bernardeau, Riglet, chanoines, et Chéron, doyen.

257. Un calice de vermeil, sur le pied duquel est un crucifix de relief avec une Notre-Dame et un Saint-Jean ; sur le dos de la patène est le nom de Jésus, en gothique ; donné par le maréchal de Montigny.

258 à 263. Cinq autres calices d'argent doré, portant : les uns un crucifix avec N. D. et St-Jean ; les autres le nom de Jésus et trois clous dans un ovale. Sur la patène de l'un d'eux sont deux anges tenant une draperie où est un *Ecce homo* de relief.

264. Un grand vase de jaspe en façon de coquille renversée.

[Parmi les six objets que M. Romelot a cités comme faisant partie de l'ancien trésor, dans sa description de la cathédrale, il mentionne ce vase, au sujet duquel il raconte la légende qui suit : « On disait qu'il avait servi au temple de Jérusalem ; comme on disait aussi que les Juifs, en le voyant, avaient offert de le payer par autant de pièces d'or qu'il pourrait en contenir, mais que leur offre ne fut pas acceptée. Cet antique monument, qui a quatorze à quinze

pouces de diamètre, est encore, dit-on, dans le cabinet secret d'un curieux de cette ville, qui a ses raisons pour le tenir caché. » Quelques recherches assez faciles auraient appris à M. Romelot que l'objet dont il parlait était toujours resté à l'hôtel de ville; il est maintenant déposé au musée départemental.]

Lorsqu'en 1757 la Sainte-Chapelle, fondée par le duc Jean, fut détruite par le cardinal de Larochefoucault, le chapitre de Saint-Étienne s'enrichit de ses revenus et de toutes ses dépouilles[1]; mais il restait alors bien peu de chose du magnifique trésor que le duc Jean avait formé et bientôt dispersé lui-même en partie. Remise fut faite au chapitre des objets qui le composaient par M. Esterlin, subdélégué de l'intendant, le 18 août 1757, ainsi que le constate la pièce suivante.

[1] Lettres patentes du mois de février 1757.

Copie de l'inventaire des effets qui se sont trouvés à la Sainte-Chapelle, lors du don que le roi en fit à l'église cathédrale de Bourges, par lettres patentes du mois de février 1757, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de la délivrance qui en fut faite à mesdits sieurs de la cathédrale par M. Esterlin, subdélégué de M. l'intendant, par lui commis pour faire cette délivrance, le jeudi 18 août 1757 et jours suivants.

265. Une grande croix de vermeil, garnie de pierreries et de pierres fines, le Christ en or renfermant de la vraie croix de N. S.

266. Une couronne impériale renfermant une sainte épine, ladite couronne de vermeil et garnie de perles surmontées d'un saphir.

267. Une châsse d'argent renfermant des corps des Saints Innocents.

268. Un petit reliquaire dans lequel il y a plusieurs reliques.

269. Une aubole ou ostensoir à l'ancienne mode, de cuivre doré, le soleil est de vermeil.

270. Un calice de vermeil aux armes de Mgr Cœur, archevêque de Bourges.

271. Une tasse où est représentée une reine au fond, nommée la tasse de Sainte Jeanne.

272. Deux chappes en broderie : en l'une est la vie de Saint Louis, évêque de Marseille, en l'autre la vie de Saint Louis, roi de France.

273. Une autre, entièrement de broderie, histoire de Notre-Seigneur et Notre-Dame en compas de perles.

274. Une autre, entièrement de broderie, figurée de l'arbre de Jessé.

275. Deux autres de gros satin vert broché d'or, à figures en tabernacles sur velours cramoisi.

276. Trois autres de velours bleu, à bouquets d'or, orfrois imagés sur velours cramoisi brodé en or; le chaperon d'une représente une Annonciation, et l'autre le couronnement de la Ste Vierge.

277. Une chasuble entièrement de broderie d'or de Chypre, et semée de perles; l'orfroy de derrière est dégarni de perles.

278. Chasubles avec tuniques et dalmatiques. Une autre avec tunique, dalmatique, étole et trois manipules en broderie.

279. Une autre, avec tunique et dalmatique, de satin rouge semé de lettres K et couronnes, deux étoles et trois manipules; les parements des aubes semés de lyons et griffons d'or sur satin rouge.

280. Une autre, avec tunique et dalmatique, de velours bleu à bouquets d'or, l'orfroy de la chasuble à images de tabernacles d'or, et ceux de la tunique et de la dalmatique sur velours cramoisi brodé en or.

281. Une autre, tunique et dalmatique, de satin couleur de feuille morte; l'orfroy de la chasuble est à image représentant la Ste Vierge; la tunique et la dalmatique n'ont point d'orfroy.

282. Une autre, brodée d'or à fleurs bleues; à peu près semblable à l'ornement ci-dessus, à orfroy de figures en broderie d'or par derrière, représentant le couronnement de la Ste Vierge, et par devant les miracles de Notre-Seigneur.

283. Une autre, avec tunique et dalmatique, de drap de soie bleu fleuronné d'or, avec orfroys à image de broderie; la chasuble représente les apôtres; les orfroys des dalmatiques sont partie en broderie, partie en soie, représentant les saints mystères.

284. Un autre, haut et bas, avec le couronnement de Notre-Dame et huit images en tabernacles.

285. Un autre, haut et bas, avec le couronnement de Notre-Dame et douze histoires du Sauveur.

286. Un autre, haut et bas, nommé la reine Louise, non monté.

287. Deux parements d'autel, de camelot blanc, l'un représentant l'Annonciation et l'autre Saint Louis.

288. Quatorze aubes à franges, qui servent à couvrir les figures des apôtres pendant le carême.

289. Une autre petite pour couvrir la figure de St Jean.

290. Onze bannières qui étaient suspendues à la voûte de la Ste-Chapelle.

291. Un dais tout garni; les bandes sont de velours violet parsemé de fleurs de lys d'or aux armes du fondateur, le ciel est de satin cramoisi.

292. Deux tapis qui servaient à mettre sur l'eau bénite le jour de Pâques.

293. Un grand drap d'or, bandes de velours, qui se mettait sur le tombeau du fondateur.

294. Une grande pièce de broderie, nommée la Gloire en Paradis, qui servait de tableau au grand autel.

295. Un ange de potin servant de pupitre.

296. Un autre de cuivre rouge, qui était autrefois sur la croupe de l'église.

La cathédrale reçut encore de la Ste-Chapelle :

Le tombeau du duc Jean.

Le grand autel.

Le petit autel qui était derrière le grand, au-dessus duquel il y a une sainte Vierge et les figures du duc Jean et de la princesse.

Un St-Jean, qui était au-dessus de la porte de la sacristie.

Un tableau représentant l'Annonciation.

Un autre de la Ste Vierge avec Henri IV et Marie de Médicis.

Un autre, qui était à l'autel de la Sainte Vierge, derrière le grand autel.

Un grand Christ de bronze qui était sur le grand autel.

Trois autres qui étaient sur les petits.

Quatre cloches de différentes grosseurs.

Douze figures représentant les douze apôtres, dont plusieurs sont cassées.

L'orgue, les vitres, les stalles.

Des morceaux de verre peint pour raccommoder les vitres.

Le grand sceau du trésorier.

Le petit sceau du chapitre.

TABLEAUX DE LA CATHÉDRALE.

Quant aux tableaux, nous n'avons pu trouver, à leur égard, des indications précises; nos recherches ont été infructueuses. Nous lisons seulement dans le compte du receveur des deniers du chapitre, en 1523 : « Le dernier jour de septembre, baillé à maistre Petit Jehan, peintre, pour avoir fait l'histoire du comte de Macon en tableau refait à neuf, VI liv. X sols. » (Le duc Jean avait d'abord été comte de Mâcon.)

Il y avait cependant des tableaux dans la cathédrale; le passage suivant d'un compte de l'année 1507 le prouve suffisamment : « Baillé à M. Guillaume Pelvoysin et à ses serviteurs XX sols pour avoir détaché les tableaux. » On lit en outre dans les comptes du maître de l'œuvre :

Avril 1586. Payé en la présence de M. le chantre Marault, le quel avoit esté commis avec moi pour chercher

du sapin ès boutiques des apoticaires de ceste ville et ailleurs pour couvrir et fermer les tableaux delaissez par feu Mgr l'archevesque Vialard; le dit sapin estant acheté par parcelles en plusieurs lieux, jusques à la somme concurrente de 6 liv. 10 s.

Le 29 mai, payé à Estienne Pepin, menuisier, pour avoir par luy faict 14 couvertes du dict boys de sapin aux dicts tableaux, 7 liv.

Le 6e jour de juin, payé à M. Pierre Lefébure, peintre, la somme de 8 escus 10 s. de marché faict avec luy pour peindre la couverture des dits tableaux en azur et huylle, comprins le tableau de N. D. qui est en la chapelle au Duc.

En 1757, on apporta de la Sainte-Chapelle un tableau représentant l'Annonciation, un Saint Sébastien tout déchiré, une Présentation, une Sainte Vierge avec Henri IV et Marie de Médicis (de Jean Boucher), une autre qui était à l'autel de la Vierge. Le roi avait réservé pour sa galerie un portrait de Charles VII.

DESTRUCTION DU TRÉSOR.

Tant de richesses étaient exposées à bien des causes de destruction. Souvent, comme on l'a vu plus haut, les joyaux qui semblaient trop *à l'antique*, étaient détruits et les pierreries montées à la façon nouvelle. Mais ce ne fut là que la moindre cause de la ruine de ce trésor : les nécessités intérieures, la cupidité des chanoines, les guerres de religion et les guerres civiles, la nécessité de subvenir aux charges de l'État dans

les moments de crise, etc., l'appauvrirent successivement, jusqu'à sa destruction complète en 1793.

Au mois de mai 1562, le comte de Montgommery, à la tête de cent vingt cavaliers protestants, s'étant rendu maître de la ville, fit faire le prêche sur les marches de la cathédrale, puis il fit abattre les images en bosse avec de gros marteaux de fer. Quelques statues, dit Catherinot, se vengèrent de ces outrages et écrasèrent les mutilateurs. Le 2 juin, d'Aynon, ministre protestant, prêcha dans l'intérieur de la cathédrale.

Le 5 juin, les chefs décidèrent que les fers, cuivres, plombs et meubles des églises seraient vendus pour l'entretien de la garnison; et le prince de Condé, qui était à Orléans, approuva le 11 cette détermination. La dévastation commença aussitôt. Des commissaires vendirent les métaux amoncelés dans l'église des Carmes; les capitaines des quartiers, accompagnés chacun de deux conseillers de ville, procédèrent à la recherche des reliquaires et des métaux précieux. Une proclamation ordonna à ceux qui en avaient détourné de les rapporter, avec menaces de peine corporelle pour ceux qu'on en trouverait nantis[1].

La cathédrale eut à souffrir plus que toutes les autres églises. La châsse de saint Guillaume

[1] Catherinot, *Siége de Bourges*.

fut brisée, les reliques brûlées. Montgommery eut de précieuses dépouilles : un acte du 15 juin 1562, de Dubois, notaire à Orléans, constate que ce capitaine rapporta de Bourges des fragments de reliquaires pesant 651 marcs, pesés par Sébastien Dampmartin, orfévre, par ordre de Me Antoine Jumée, conseiller du roi, président en sa cour de parlement de Bretagne, et commissaire en cette partie pour Mgr le prince de Condé.

Cependant une grande partie du trésor de Saint-Étienne échappa aux spoliateurs. Le chapitre avait fait cacher les objets les plus précieux ; on lit dans les comptes des receveurs de cette année :

Payé au mois de may 1562, d'avant les troubles, à Grand Jehan Legier, orfevre de la dicte église, la somme de 12 s. t. pour ses peines et vacations d'avoir dessemblé les grandes reliques de la dicte église, et les avoir mises en pièces afin de plus aisément les transporter.

Plus à deux manans pour leurs peines d'avoir faict les fosses où les dictes reliques ont esté sauvées et colloquées par les députés du chapitre.

Plus pour l'achat de deux grands coffres où les dictes reliques ont été mises couvertes de planches et de dalles, 40 sols.

Ces coffres avaient été enterrés dans le jardin de la maison canoniale du sieur Thomas Nostin, dans le cloître. Deux plats d'argent avaient été cachés derrière un mur construit dans une *fenêtre* du chœur. Quelques objets furent en outre retrouvés, entre autres l'anneau d'or qui était

attaché au *privilége* du cloître, et dans lequel était enchâssé un saphir. Il fut rapporté le 11 février 1563 par M. Bourbeau, et attaché de nouveau à la charte[1].

Le chapitre lui-même porta plus d'une fois la main sur son trésor : en 1426, il avait donné le fermaillet de Saint-Étienne en gage pour 150 écus d'or, et en 1429 il l'avait vendu, moyennant 200 écus, pour payer les réparations du château de Lury.

Le 29 octobre 1526, les anneaux et les pierres précieuses légués par feu Coppin, furent vendus pour payer les œuvres du chœur, la construction et l'ornement du grand autel commencé.

Après la retraite des huguenots, les reliquaires furent déterrés et portés dans la *librairie* et de là au logis de M. Jehan Bourbeau, chanoine et maître de l'œuvre. Ils y furent cassés et fondus, puis on les reporta en lingots à la librairie, où ils furent pesés par Jehan Legier, orfévre et receveur des deniers provenant de la vente des biens ecclésiastiques. En effet, le roi avait obtenu du pape une bulle autorisant la vente de 150000 écus d'or de revenu à prendre sur ces biens. Le chapitre de Saint-Étienne avait été compris par les cardinaux de Guise, de Bourbon et de Pellevé, pour 50 écus

[1] Le chapitre avait eu probablement la pensée de se défendre ; avant le hardi coup de main de Montgommery, il fut compté « XL sols pour faire du salpêtre pour les munitions du chapitre. »

de revenu, dans la répartition de cette somme. Il vendit ses reliquaires pour payer le capital de cette rente. Le surplus fut employé au profit des chanoines. Tous ces faits sont consignés dans l'enquête ordonnée sur la demande de la communauté des vicaires, que les chanoines voulaient faire contribuer pour un cinquième dans la somme à laquelle ils avaient été taxés; l'enquête est du 6 novembre 1570.

Le 26 novembre 1563, il avait été arrêté, en réunion capitulaire, que le doyen, quelques chanoines et le maître de l'œuvre verraient dans les fers, cuivres et autres métaux retrouvés, ce qui pourrait être employé à la décoration de l'église et vendraient le reste. La châsse de saint Guillaume, la table de l'autel, le crucifix furent fondus. (Act. cap., enquête déjà citée, faite par Japot.)

En 1742, on décida que 16000 livres et différents bijoux seraient tirés du trésor; que les bijoux seraient vendus, et que le produit en serait placé, avec les 16000 livres, sur le clergé, pour le revenu être employé à la décoration de l'église.

En 1768, le chapitre vendit encore pour 3375 liv. 10 s. de vieille argenterie, d'anciens ornements et de tapisseries.

Les chapes brodées d'or, de perles, à histoires, toutes les plus riches étoffes se détérioraient par l'usage, ou étaient condamnées par la mode. En 1562, il fut arrêté qu'on n'en porterait pas

d'une année. En 1734, il fut décidé que, vu, le mauvais état des chapes, le chœur ne serait plus chapé en entier qu'à la procession de la Fête-Dieu.

Les voleurs aussi contribuaient à appauvrir le trésor. Le 23 août 1672, l'official de Bourges lança un monitoire, avec menace d'excommunication, à fin de révélation contre ceux qui avaient pris et dérobé des ornements, linges et chandeliers d'argent, etc.

En 1759, le roi invita les églises du royaume à envoyer aux hôtels des monnaies l'argenterie qui n'était pas indispensablement nécessaire à la célébration du service divin, en exceptant les croix et les vases sacrés, les châsses et les reliquaires. En conséquence de cette invitation, le chapitre envoya à la monnaie six chandeliers, trois encensoirs avec les navettes, quatre masses de bedeaux, quatre burettes et leurs plats, une lampe avec sa chaîne, deux bassins de vermeil, deux paix, un bâton de chantre, le tout pesant 99 marcs, pour la valeur totale de 5474 liv. 6 s. 8 d. (février 1760).

Un arrêt du conseil d'État du 10 octobre 1757 autorisa le chapitre de Saint-Étienne à vendre, pour terminer la décoration de son nouveau chœur, une partie des joyaux et ornements, et une chape en perles provenant de la Sainte-Chapelle, récemment réunie.

Après la suppression du chapitre, le district

de Bourges prit la direction du service de l'église métropolitaine du Centre, c'est ainsi que s'appelait alors la cathédrale; l'évêque métropolitain, Pierre-Anastase Torné, y fut installé en 1791. C'est donc désormais dans les registres du département, du district et de la commune de Bourges, qu'il faut chercher nos renseignements.

Le Directoire prit, le 7 décembre 1791, un arrêté contenant les dispositions suivantes : « Il sera procédé, sans délai, par des commissaires nommés par le directoire du district, à l'inventaire des effets renfermés dans le trésor de l'église métropolitaine. Les mêmes commissaires remettront aux procureurs fabriciens les objets jugés nécessaires au culte, dont il sera dressé un état et donné par eux reconnaissance. Ces effets seront fermés à trois clefs, le reste sera enfermé soigneusement dans des armoires. Il sera remis aux procureurs fabriciens deux ciboires, deux custodes, le nombre suffisant de vases renfermant les saintes huiles, et deux légères croix d'argent, etc., etc. »

Nous laissons de côté l'historique des autres mesures prises à cette époque, et qui se rapportent à la cathédrale de Bourges d'une manière générale, pour nous occuper uniquement de ce qui concerne le trésor.

Le 15 octobre 1792, l'an Ier de la république française, le maire et des membres de la commune se rendirent à l'église métropolitaine, l'é-

vêque ayant été averti ainsi que les fabriciens, et ils procédèrent, en exécution de la loi du 17 septembre 1792, à la confection de l'inventaire des meubles, effets et ustensiles en or et en argent employés au service du culte.

Cet inventaire comprend :

OR : la châsse de saint Étienne, couverte de plaques d'or, pesant	2^{m}	7^{o}	7^{g}	»
Un reliquaire pesant			2^{g}	24^{gr}
ARGENTERIE DORÉE : un petit reliquaire représentant saint Étienne	1^{m}	7^{o}	4^{g}	»
Un bâton de chantre	12^{m}	1°	»	»
La croix de cérémonie	19^{m}	1°	»	»
Une petite châsse dite de St-Laurent	12^{m}	6°	»	»
Une couronne de St-Étienne, de laquelle était distrait un fleuron représentant la relique de la sainte Épine	12^{m}	1°	»	»
La châsse des Innocents	110^{m}	»	»	»
Autres objets sans détails	208^{m}	2^{o}	3^{g}	»
ARGENTERIE : divers objets	79^{m}	»	»	»

Les commissaires laissèrent « à la demande verbale, paisible et tranquille des citoyens, non assemblés, » une croix, un encensoir d'argent, différentes autres croix, les chefs de saint Étienne, de saint Guillaume, de sainte Luce, le bras de saint André, le bras de saint Austregésille, celui de saint Guillaume, un petit Saint-Étienne, différentes mitres, deux ostensoirs d'argent, la croix de l'évêque, deux paix, deux petites custodes pour porter le viatique, avec leurs vases et douze

calices; outre les effets et ustensiles, tels que chasubles, chapes, etc. Les effets laissés ne furent pas pesés; quant aux objets pesés, ils furent remis au conseil du district de Bourges, dont le reçu est au bas de l'inventaire.

Le 21 janvier 1793, les commissaires du district procédèrent au récollement : il manquait déjà « une petite croix de cristal de roche, deux burettes d'agathe, deux burettes de cristal de roche, deux mitres, deux objets de peu de valeur. »

Le 25 janvier, le conseil de l'évêque métropolitain, réuni sous sa présidence, informé qu'un citoyen s'était emparé de plusieurs clefs et avait ouvert des armoires du trésor, arrêta que la municipalité serait priée de venir constater l'état et le nombre des objets renfermés dans la salle du chapitre, et de faire un nouvel inventaire général. L'évêque voulait se mettre ainsi à l'abri de tout reproche de dilapidation, d'autant plus qu'il manquait déjà, outre les objets mentionnés plus haut, six autres burettes de cristal de roche, une grande quantité de tapisseries et des ornements précieux.

Le 28 janvier, le conseil de la commune de Bourges en surveillance permanente ordonna un nouvel inventaire, et fit procéder, le 29, en présence des commissaires du district et de l'évêque, au choix des objets qu'on devait laisser à l'évêque pour le service de la métropole. Cet

inventaire constate encore la présence des dyptiques et l'absence des objets remis au district pour être fondus. On ajouta à cet inventaire : 1° Le chef de saint Ursin, sur un piédestal de cuivre doré, portant sur son côté des anges, dont un tenait la croix, l'autre une crosse; le chef et la mitre garnis de trente-trois pierres de différentes espèces; la croix enrichie au milieu d'une rosette en pierre, et la crosse unie; 2° la châsse de saint Ursin, couverte d'argent; 3° un ciboire à filigrane d'émail, avec son couvercle; 4° d'autres objets en argent, une grande quantité de chapes et autres ornements en velours; 5° une chasuble de saint Ursin, d'une étoffe très-ancienne « et de vil prix »[1]; 6° un plat de jaspe sanguin; 7° dans la salle du chapitre, vingt-deux thèses et plans; 8° un tableau représentant Jésus-Christ en croix et les deux larrons, avec un cadre à moitié doré; 9° deux tuniques d'enfant, de velours ciselé, couleur feuille morte, garnies en or et argent fin, et une chape de même, avec les armes du ci-devant prince de Condé; 10° la châsse de saint Sulpice; 11° la châsse et le buste de saint Génitor; 12° un bras de saint Austregésile; 13° un bras de saint Ursin; 14° deux petites châsses et deux reliquaires; 15° plusieurs pierreries, une agathe représentant deux figurines que

[1] Ces objets provenaient de l'église de Saint-Ursin, consacrée à l'apôtre du Berry.

l'on croit être Marc-Antoine et Cléopatre; 16° une croix couverte de fleurs de lis en relief, qui était chez l'orfévre pour être raccommodée.

Le même jour, et les 23 mars, 18 mai et 3 août 1793, le sacristain donna reconnaissance des objets à lui laissés pour le culte (le reste fut enfermé) : c'étaient 47 chasubles d'or, de velours et de soie; 24 chapes, 27 aubes, 9 nappes d'autel, 2 paix, 1 calice ayant une fausse coupe ciselée représentant la Naissance de Notre-Seigneur, l'Adoration des Mages et la Cène, et sur la patène la Descente de croix, le tout pesant 3 marcs 6 onces 7 gros; 5 autres calices, 2 burettes d'argent, 1 plat ovale en argent, 3 ciboires, 2 encensoirs, 2 boîtes à mettre les saintes huiles, 1 ostensoir d'argent, le grand dais, 1 grand parement appelé *Tous-les-saints;* les chefs de saint Étienne, de saint Ursin, de saint Guillaume, les 2 vraies croix, 1 statue de la Vierge.

Le 8 brumaire an II, le comité révolutionnaire de la commune arrêta qu'on retirerait de l'église métropolitaine tout ce qui serait jugé inutile au culte. Le décadi suivant, une commission se présenta dans la sacristie, et laissa à l'évêque 1 ostensoir, 1 grand ciboire et 5 calices. L'évêque Torné, qui était présent, objecta que ce nombre était insuffisant pour les 40 prêtres qui disaient tous les jours leur messe dans l'église métropolitaine, mais on passa outre. Tous les autres objets en or ou en argent, vases, châsses,

croix, etc., furent brisés, et les métaux, séparés et pesés, produisirent :

Or	9 marcs 7 onces 3 gros
Argent doré	349 marcs 2 onces
Argent	281 marcs 1 once

On mit séparément dans une boîte les pierreries, médailles et pierres gravées, dont la description est au procès-verbal, savoir :

Deux médaillons servant de pendants, en agate à trois bancs, représentant, l'un un homme couronné de lauriers, l'autre une femme coiffée à l'antique ; lesdits deux médaillons ayant le fond couleur café, les figures d'un blanc naturel et la barbe et les cheveux bruns.

Un autre médaillon ovale, aussi d'agate à deux bancs, représentant un empereur romain dans sa chaise curule, avec deux figures, une de chaque côté le couronnant, le fond brun, les figures grises.

Autre agate à deux bancs, Alexandre costumé en guerrier, la figure duquel est de couleur grise sur un fond brun.

Un autre médaillon d'agate blanche, représentant une femme habillée à la romaine.

Un autre médaillon en agate à deux bancs, à fond gris, représentant le buste d'une femme coiffée et habillée en draperie de couleur blanc de lait.

Un camée rond, à trois bancs, représentant Antoine et Cléopatre couronnés de lauriers.

Un autre médaillon d'une agate à trois bancs, représentant la tête d'un vieillard ayant la figure blanc de lait, la barbe et les cheveux roux.

Un autre camée représentant un vieillard.

Enfin, un autre médaillon composé d'une agathe à trois bancs, ayant environ trois pouces carrés, de couleur fond gris, représentant Antoine et Cléopatre ayant la figure blanc de lait et les cheveux et costume roux.

Toutes ces dépouilles furent envoyées à la Convention. Il résulte d'un extrait du procès-verbal de la séance du 26 brumaire an II du comité des inspecteurs de la salle de la Convention nationale, que les camées furent remis à la commission des monuments, les pierres précieuses déposées provisoirement au comité, et les métaux transportés et pesés à la Monnaie. Certificat en fut délivré par le conventionnel Robin, sous le cachet du comité.

Dans l'intervalle, l'évêque Torné avait écrit au comité de Bourges une lettre dans laquelle il offrait, pour les besoins de la patrie, les cinq calices que possédait encore la cathédrale, en proposant d'y substituer des calices de cristal, qui pouvaient être faits à la verrerie de Boucart. Un membre du comité révolutionnaire écrivit en marge : « Il sera vérifié pourquoi il se trouve un calice de plus dans la sacristie de la métropole ; quant au surplus.... » Mais un autre membre biffa cette phrase et écrivit : « Il n'y a lieu à délibérer, sur ce que le comité pense que sous peu il n'y aura plus besoin ni de calice de cristal ni d'argent. »

Le 29 brumaire, la commune fit procéder, en présence des commissaires du comité révolution-

naire et de surveillance, à l'enlèvement de toutes les matières d'or et d'argent existant encore dans la « ci-devant métropole devenue le temple de la Raison ou de l'Unité. » Trente-quatre journées d'ouvriers furent employées à arracher de la mitre de saint Guillaume les pierreries, les perles, l'or et l'argent, et à séparer les métaux précieux des ornements, ainsi qu'à briser les émaux. La séance du quintidi de la première décade de frimaire fut consacrée à faire brûler les châsses, bustes, reliques et reliquaires.

Tous ces débris furent emballés dans sept caisses pesant 1613 livres, scellées du cachet du comité, et expédiés à la Convention. Les députés du département furent chargés d'en faire le dépôt, ainsi que d'une adresse patriotique appropriée à la circonstance.

Le 7 nivôse, le dépôt n'était pas encore effectué, et le représentant Fauvre-Labrunerie écrivait au comité révolutionnaire : « Frères et amis, les envois des hochets de la superstition sont si abondants et si multipliés, qu'il n'a pas encore été possible à mon collègue Pelletier et à moi de faire le dépôt de ceux que vous nous avez adressés. Cette longue opération est ajournée au 9 de ce mois, etc.... » Les reçus de l'administration des domaines sont datés du 9 et du 12 nivôse.

Le 18 nivôse, Pelletier écrivit qu'il avait fait part à la Convention du don civique de la commune de Bourges, et que mention hono-

rable et l'insertion au bulletin avaient été décrétées.

Il restait encore quelques ornements sacerdotaux dans le temple de l'Unité. Le 8 ventôse an II, sur une réquisition du district, la commune autorisa le citoyen Noël, commissaire préposé à l'habillement de la première réquisition, à y prendre ce qui lui paraîtrait propre à cet habillement; il y prit des chasubles, dalmatiques et chapes de velours cramoisi et rouge, des pentes de dais, etc.

Le 24 ventôse de la même année, le tapissier chargé de la décoration du temple de la Raison employa à cet usage deux chapes de velours cramoisi, quarante-trois aunes de damas et de taffetas cramoisis, blancs et bleus, une chape de moire cramoisie, deux rideaux semblables, des tapisseries, etc. Le même jour, le citoyen Bonneau, administrateur du district, demanda un plat précieux « de cailloux » qui était dans le trésor, et le porta au district. Ce vase, resté depuis à la mairie, est aujourd'hui au musée départemental.

Le 5 germinal, le comité des arts de la société populaire ayant établi *la comédie républicaine*, fut autorisé par le district à prendre des effets dans le temple de la Raison; il y prit 46 chapes ou chasubles, 31 étoles, 1 dais, 1 tapis, 1 drap mortuaire, des aubes, des soutanes, des panaches, quelques petits meubles, des agrafes, etc.

ÉTAT ACTUEL DU TRÉSOR.

Parmi les objets que l'on montre encore aujourd'hui aux fidèles, il s'en trouve quelques-uns qu'on dit avoir appartenu à saint Guillaume, entre autres une sorte de camisole en étoffe de laine très-grossière, et de dimensions telles, qu'elle donne du personnage qui l'a portée une idée colossale. Une chaussure en cuir doré est également conservée comme ayant appartenu au saint archevêque; la semelle, dont l'intérieur est en liége, n'a pas moins de $0^{m},06$ d'épaisseur. Cette chaussure ressemble assez à des mules; elle est du reste, par ses dimensions, en rapport avec la camisole.

On prétend qu'une autre chaussure, que l'on montre également, a appartenu à saint Austregésile. Elle est en velours cramoisi; la partie antérieure forme des crevés; il y a une petite bride, et une boucle pour l'attacher sur le cou-de-pied; mais l'authenticité de cette chaussure nous semble bien hasardée; saint Austregésile étant mort en 624, et l'étoffe, ainsi que la forme de cet objet, paraissant appartenir à une époque moins ancienne.

Il est une autre curiosité d'un incontestable intérêt, sinon artistique, du moins historique : c'est un masque du chef de *sainte Jeanne*, fille de Louis XI et femme divorcée de Louis XII. Ce

masque est en carton peint; il a été moulé sur nature après la mort de la princesse, en 1505, à Bourges, où elle s'était retirée et avait fondé un ordre de religieuses, sous le nom des Annonciades, dont elle suivait la règle sans en avoir pris l'habit. Ce chef est exposé publiquement le 4 février de chaque année, avec d'autres reliques. On conserve enfin un soulier qui a appartenu à cette reine; c'est celui qu'elle portait pour dissimuler la difformité dont elle était atteinte. (Elle avait une jambe plus courte que l'autre.)

BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE.

Bourges a dû à l'importance de son chapitre métropolitain de posséder une des plus anciennes bibliothèques du moyen âge. Longtemps avant la réunion dans la tour du Louvre des volumes qui furent le noyau de la grande Bibliothèque nationale, il y avait à Bourges une *librairie*. Dans le plus ancien cartulaire de la cathédrale[1] on lit une note où sont mentionnés une partie des livres qui faisaient alors partie du trésor de Saint-Étienne. C'est la liste de ceux qui étaient déposés chez l'archiprêtre. L'insertion de cette pièce dans le cartulaire montre quel prix le chapitre attachait à ces livres. Après l'indication

1. Ce cartulaire, qui est d'une époque antérieure au XIIIe siècle, appartient aujourd'hui à M. Vermeil, libraire-éditeur à Bourges; il se compose de 338 ff. in-4°.

d'une *Bible* en deux parties, on y lit les mentions suivantes :

Moralia Job.
Omelie beati Augustini.
Beda antiquus super evangelia.
Duo libri beati Gregorii in eodem volumine.
Psalterium glossatum de antiqua glossa.
Omelie beati Gregorii super evangelia complura.
Anne super epistolas.
Legende antiquissime plur. mart. et conf.
Beda.
Passiones et legende beati Bern. et al.
Ordinarius archiepiscoporum.
Alius ordinarius.
Quidam antiphonarius.

Cette bibliothèque, comme toutes celles des établissements religieux, s'augmenta principalement par des dons; cependant le chapitre fit aussi quelques acquisitions[1]. Elle fut longtemps

[1] En 1239, saint Philippe (Berruyer), archevêque, donna au chapitre de quoi acheter et faire faire des livres. (Ancien cartulaire.)

En 1324, Odon de Saint-Julien, doyen, légua 80 liv. pour faire un graduel et deux livres contenant l'office de quelques saints et leurs légendes.

En 1447, le chapitre ordonna à son maître de l'œuvre d'acheter des parchemins d'un marchand venant de Bretagne, pour l'écrivain qui écrivait le graduel de l'église. (Act. cap.) Il en fut acheté 38 douzaines pour 33 royaux d'or. (Comptes du receveur.)

Vers le même temps, les archevêques d'Avaugour et

enfermée dans des armoires placées dans le sanctuaire, près du maître autel, avec le trésor

Jean Cœur donnaient au chapitre de précieux manuscrits.

En 1468, Nicolas Retif fut chargé de corriger le nouveau martyrologe.

En 1470, quittance fut donnée à Martin de Breuil, de la Vie de J. C. en deux volumes, léguée par le chanoine Jean de Breuil, son frère.

En 1515, Étienne Rivière écrivit l'obituaire.

Dans le livre des obit, f° 17, se trouve cette mention : « Anniversarium pro magistro Symone le Jay, canonico hujus ecclesiæ, qui dedit librum : de proprietatibus rerum ymaginatum, et alium : flores sanctorum, in quo continetur evangelium Nichodemi de passione Christi. »

En 1522, le dernier jour de mars, Guillaume Dallida, verrier et peintre ; « advoue et confesse avoir receu de mestre Claude Mestier, mestre de l'œuvre de l'église de Bourges, 6 liv. tournois pour avoir faict les hystoires et lettres d'or au livre de l'Epistollier du grand autel faict à neuf, et reffaict les lettres d'or de l'Evangelier et vinéettes qui n'estoient pas bien. »

En 1523, Me Symon Jortesson, écrivain, reçut 48 s. pour avoir écrit sur parchemin l'histoire du comte de Mâcon, le menuisier qui fit le tableau reçut 15 s. On vendit les anneaux et pierres précieuses données par Pierre Coppin pour les livres du chœur. Jean Sarde reçut 15 écus soleil pour des livres nouvellement refaits.

En 1526, François le Paige, écrivain, écrivait plusieurs cahiers du grand antiphonier, à 3 liv. le cahier.

En 1530, Bremaut légua 30 liv. afin d'acheter du parchemin pour noter les responsaria de l'église.

En 1584, il fut payé une somme de 17 liv. 16 s. à Me Corbier, qui avait entrepris de faire un antiphonier

et les reliques. Ce fut seulement le 18 novembre 1443, que le chapitre décida de faire faire une *librairie* dans l'église; il y consacra trente écus d'or qu'avait donnés M. Guillaume Panneret, et le 6 décembre, MM. Martin Drouet et de Bueil, chanoines, furent chargés de rechercher avec des ouvriers quel serait l'endroit le plus convenable pour cette destination. (Act. cap.) La somme destinée à ce travail n'était probablement pas suffisante; car Jacques Cœur, qui faisait alors construire la sacristie de la cathédrale, consacra la salle haute de cet édifice à la *librairie*. (Act. cap. de 1447.) Les livres y étaient attachés sur les pupitres par des chaînes de fer, dont plusieurs se voient encore sur les reliures en bois.

A cette mesure de précaution on en avait joint d'autres; ainsi, on lit dans un acte capitulaire de 1267 :

> Statutum fuit quod missale vetus et missale novum non extrahantur de ecclesia nec deferantur per domos canonicorum vel vicariorum ; et hoc idem statutum fuit de omnibus aliis libris ecclesie, nisi canonicus vel vicarius velit dicere servicium suum vel horas suas, et eadem die debent et tenentur reddere et remittere[1].

Les livres du chœur y étaient enchaînés éga-

pour le temps pascal à servir au chœur de l'église. (Comptes de l'œuvre.)

1. Grand cartulaire de Saint-Étienne, vol. I. (Archives de la préfecture.)

lement. Un acte capitulaire du 7 août 1433 ordonne au maître de l'œuvre de faire réparer le livre des Morales de Job, et de le faire enchaîner avec les autres livres dans la librairie[1]. En 1523, le chancelier veut emporter une ancienne Bible afin de corriger les livres des légendes et autres pour la ponctuation, et c'est une délibération du chapitre qui l'y autorise.

L'inventaire de 1537 nous fait connaître quelle était à cette époque la composition de cette bibliothèque; on y trouve l'indication de cent vingt manuscrits et de deux volumes *de Moulle*, dont un à moitié manuscrit; voici la description des principaux :

Quatre livres pontificaulx, dont y en a deulx historiés, et l'ung se commance : Ordo ad confirmandum pueros; l'aultre se commance : Ordo in dedicacione eclesie; lesqueulx a donnés Mons[r] Cueur, arcevesque de Bourges.

Item les deulx aultres non historiés, dont au commencement de l'ung y a : In dedicacione seu benedictione eclesie, et au commencement de l'aultre y a : Ordo ad confirmandum pueros; lesqueulx a donnés feu Mons[r] de Cambray, arcevesque de Bourges.

Item ung pontifical en parchemyn, qui se commance : Ordo ad confirmandum pueros, historié au commencement. Dans les histoires sont les armes de Mons[r] Cueur.

Item ung aultre livre en parchemyn escript à la main, qui sert le Jeudy Sainct à faire le cresme, au commencement duquel est escript en lettre de vermillon : Feria quinta

1. « Quod magister operis faciat reparare librum Moralium Job, et faciat incathenare cum aliis libris in libraria. »

in cena Domini, et en fin dudict livre y a la oraison : Respice.

Item ung aultre livre en parchemyn, noté, escript à la main, là où y a escript au commencement du premier feuillet : Pontificale non completum de libris reverendissimi in Cristo patris domini Joannis Cordis, et au IIIIe feuillet d'icelluy sont les armes dud. S^r^, et en la fin dud. livre y a escript : Gaudentes in cœlis, tout noté.

Item ung pontifical en parchemyn, escript à la main, au commencement duquel y a en teste du second feuillet en lettre rouge : Dominica prima adventus.

Item ung livre en parchemyn, escript à la main, signé : Alabat, l'an 1416, auquel est contenu la valeur au juste des terres, justice, rentes, et revenus de la seigneurie de Lury en Berry[1].

Item deulx grands volumes en papier, escripts à la main, dont l'ung est couvert de hays de boys, auquel est contenu la Vie et miracles de Monsr St Philippe, arcevesque de Bourges.

Item ung livre en parchemyn, escript à la main, au commencement duquel y a escript : Rubrice totius libri de conservatione fontium.

Item ung petit pontifical donné par Monsr de Cambray, arcevesque de Bourges.

Item ung livre en parchemyn, escript à la main, noté, au commencement duquel y a escript : Gregorius, et en fin y a une prose.

Item ung aultre livre en parchemyn, escript à la main, couvert de cuir rouge, donné par ung arcevesque de Bourges nommé Petrus, au commencement duquel y a en teste : Liber generationis, et avec l'exposition.

Item un aultre livre en parchemyn, escript à la main et noté, auquel sont contenuz plusieurs Responds, Alleluia,

1. Donnée au chapitre par Jean, duc de Berry.

Offertoires et Proses. Au commencement d'icelluy est escript en lettre rouge : Un grand R. In natali Domini ad vesperas, et en la fin y a ung Post-Communion qui se commance : Gaudete, et est icelluy livre couvert d'ivoyre à quatre imaiges des deulx coustés et les quatre évangélistes en figures.

Item ung aultre petit livre en parchemyn, noté de fort petites notes, au commencement duquel y a escript : Missus est angelus, et est icelluy livre couvert en boys.

Item ung aultre livre en parchemyn, escript à la main et noté, où sont contenuz plusieurs Responds, Alleluia, Kirie, Gloria, Proses et Hymnes ; au commencement duquel y a escript et noté : Juda et Jerusalem, et est couvert icelluy livre d'ivoyre, où y a de chacun cousté unze imaiges de personnes, et les bourds de la couverture d'icelluy sont de boys.

Item ung aultre missel en parchemyn, escript à la main et noté, au commencement duquel y a ung long calendrier et en la fin d'icelluy y a plusieurs Bénédictions ; relié en hays.

Item deulx livres couverts d'ivoyre avec les fermoils d'argent ; là où l'on chante les épistres et évangiles tous les jours.

Item deulx aultres livres en parchemyn, l'ung vieil et ancian, et l'aultre faict de nouvel, esquels sont contenuz les anniversaires qui se font en lad. église, dont le neuf est au cueur de lad. église et le vieil au chapitre.

Item ung grand livre en parchemyn, auquel sont contenues toutes les légendes du temps, qu'on lict dans lad. église depuis le premier dimanche d'Advent jusques au samedi de Pasque (et trois aultres volumes pour le reste de l'année).

Ung livre en parchemyn appelé l'Ordinaire, auquel sont contenuz les règles demonstrans comment le service doibt estre faict tout le long de l'année, et en icelluy sont les légendes qu'on lict les jeudis quand on faict sainct Estienne et les quatre livres des dialogues Sct Grégoire.

Item ung livre en parchemyn, auquel sont contenuz plusieurs livres de Sct Jhérosme.

Ung petit livre en parchemyn fort ancian, où est le psaultier, au commencement duquel est le calendrier et en la fin les litanies des Saincts.

Un bréviaire en parchemyn escript à la main, que a donné à lad. église messire Françoys Tullier, chanoine de lad. église et docteur in utroque jure.

Deulx bréviaires.

Item ung petit livre en parchemyn bien ancian, intitulé : Rationale divinorum officiorum, donné à lad. église par feu de bonne mémoire M[e] Guillaume du Bueil, licentié en loys et secrétaire du Roy.

Item ung livre : De proprietatibus rerum.

Item ung livre en parchemyn bien ancian, intitulé au commencement : Prologus super legendas Sanctorum editus a fratre Jacobo januensi ordinis fratrum predicatorum.

Ung livre en parchemin fort vieil et ancian, auquel sont contenuz plusieurs légendes des Saincts et Sainctes, et est attaché d'une chesne devant le siége du grand arcidiacre.

Ung bréviaire en parchemyn en grand marge, qui est attaché à un petit pulpitre après le siége de Mons[r] le grand arcidiacre.

Item une bible en parchemyn bien ancienne, laquelle est escripte à la main.

Deulx bréviaires en parchemyn, dont en l'ung est contenu : Tempus yemale, et en l'autre est contenu : Tempus estivale.

Dix processionnaires en parchemyn, notés, couverts de cuir.

Ung aultre en parchemyn.

Dix aultres en parchemyn, couverts de cuir rouge; en deulx d'iceulx y a un cayer auquel y a une messe notée.

Dix-huit aultres cayers en parchemyn, qui servent à la procession du jour du Corps de Dieu.

Six aultres cayers en parchemyn, tous notés, qui servent aux enterrements des corps.

Ung aultre livre en parchemyn, auquel sont contenuz les évangiles des festes de chantre et soub-chantre.

Item deulx grands livres en parchemyn, notés, esquels sont contenuz les Passions, la bénédiction du cierge pascal.

Item ung grand missel en parchemyn tout noté, auquel sont en plusieurs lieulx les armes de feu Monsr Cueur, arcevesque de Bourges, lequel l'a donné à l'église.

Item ung aultre grand missel en parchemyn, en moulle, excepté le Canon et toutes les Préfaces, lesquelles sont escriptes à la main.

Item ung missel en papier, en moulle, qui sert à présent au grand autel de lad. église.

Dans un ancien titre, contenu dans la liasse 61e du chartrier actuel du chapitre, il est question d'un livre couvert de bois et de cuir blanc appelé : *Legenda sanctorum Bituricensium.*

La prise de Bourges par les protestants, en 1562, causa en partie la dispersion de cette précieuse collection. On put cependant racheter quelques livres aux *souldards* qui les avaient enlevés ; Gilbert Doÿnet, Jehan Garnier, libraire, et d'autres personnes en rapportèrent quelques-uns. Un soldat huguenot avait vendu pour quatre sous un volume du vénérable Bède.

En 1662, l'archevêque Anne de Levis-Vantadour légua sa bibliothèque au chapitre. On lit dans son testament :

Que les livres et meubles de la bibliothèque ne seront compris dans l'inventaire qui pourra être fait en justice des biens du testateur, mais qu'inventaire particulier et cata-

logue en sera dressé à l'amiable par les exécuteurs testamentaires, en présence de deux chanoines députés par le chapitre et du bibliothécaire ; que dudit inventaire seront faites trois copies, pour rester : l'une entre les mains du chapitre, la deuxième dans la bibliothèque, la troisième entre les mains des exécuteurs testamentaires.

L'exécution de ce testament fut contestée par la duchesse de Vantadour, au nom du duc son fils, neveu et héritier de l'archevêque; mais il y eut transaction passée le 3 avril 1666 entre M. Jean de Montpezat de Carbon, archevêque de Bourges, la duchesse de Vantadour et les chanoines, qui renoncèrent au bénéfice de la clause du testament suivant laquelle le bibliothécaire devait être pris exclusivement parmi eux. Il fut réglé que les archevèques conserveraient la bibliothèque dans leur palais, nommeraient le bibliothécaire à leur choix, et payeraient son traitement ; qu'ils ne pourraient vendre, engager ni aliéner tout ou partie de la bibliothèque, qu'ils seraient chargés de l'entretien, de la reliure, et de remplacer les livres perdus; enfin, qu'ils reconnaîtraient les inventaires tous les ans au temps de Pâques, en présence de deux chanoines délégués à cet effet par le chapitre. La bibliothèque devait être ouverte aux chanoines les mardis et vendredis, pendant une heure, et le bibliothécaire devait leur remettre, sur reçu, les livres qu'ils demanderaient.

Cette bibliothèque resta donc distincte de celle de la cathédrale. L'inventaire du trésor, fait en 1696, mentionne comme se trouvant alors dans celle-ci :

Deux livres couverts de lames d'argent doré : dans l'un sont écrits les Evangiles et dans l'autre les Epîtres ; sur la couverture de celui des Evangiles d'un côté est un Crucifix de relief, une Notre-Dame et un Saint-Jean avec douze pierres, de l'autre côté une Résurrection avec onze pierres, toutes les autres étant perdues ; sur la couverture du livre des Épîtres est un Saint-Paul d'un côté et un Saint-Pierre de l'autre, en relief, avec vingt-deux pierres et deux chatons de chaque côté, les fermoirs en vermeil.

Un missel à l'usage de l'église de Bourges, imprimé en 1522, sous Mgr de Bueil, archevêque ; couvert de maroquin noir.

Plusieurs autres missels ou livres d'offices donnés par MM. de Levis, Chéron, Riglet, Agard, Bonardeau, etc. Presque tous ces livres avaient été imprimés à Lyon.

Enfin un livre longuet, dans lequel sont écrits les noms de MM. les archevêques de Bourges depuis saint Ursin, sur la couverture duquel il y a quelques figures en relief ; ladite couverture d'ivoire, appelée Diptyque.

Dans leur *Voyage littéraire*[1], Dom Martène et son savant compagnon n'ont consacré que quelques lignes à la bibliothèque de la cathédrale de Bourges. « Parmi les manuscrits, disent-ils, les principaux sont une belle Bible en deux gros volumes ; saint Augustin, sur les psaumes ; saint Isidore, Du souverain bien ; le livre d'Al-

1. En 1717.

cuin adressé au comte Guy; la Vie de saint Guillaume, duc de Gellone; un ancien missel qui commence par l'antienne Gregorius præsul; plusieurs traités de saint Thomas, entre autres un petit traité des sorts; les Constitutions de Simon, légat du saint-père; Hugues de Saint-Victor, sur les psaumes; les commentaires de Gautier, évêque de Maguelone; un vieux glossaire d'environ cinq cents ans, que l'auteur avait composé pour ses fils.»

A l'époque de la Révolution, la bibliothèque de la cathédrale et celle du palais des archevêques furent réunies pour former la bibliothèque de la ville, et celle-ci s'augmenta successivement du dépôt des livres enlevés aux établissements religieux supprimés, livres dont il existe encore plusieurs inventaires rédigés par le citoyen Champion, garde des livres et manuscrits provenant des établissements nationaux. Elle reçut en outre des livres, pour la plupart richement reliés, provenant des bibliothèques des princes et des émigrés. Malheureusement, dans les premières années, beaucoup de manuscrits disparurent : ainsi, on ne trouve plus aujourd'hui un volume qui avait été signalé par Champion à la commission temporaire des arts, et qu'il a décrit ainsi : «Dialogues satiriques en vers et en prose entre la foi et l'entendement, par Alain Chartier, secrétaire de Charles VII, avec figures placées en

vignettes, bien faites, à l'encre de Chine, lettres en or au commencement de chaque livre; manuscrit sur velin, du xv[e] siècle, relié en veau.» Une Bible copiée, en 1334, par Guillaume de Bove a également disparu. Ces deux manuscrits étaient encore à Bourges en l'an IV. Cette même année, la commission des arts fit déposer à la Bibliothèque nationale, à Paris, le curieux diptyque d'ivoire du consul Anastase, dont il est question dans l'inventaire de 1696, comme servant de couverture au catalogue des archevêques.

On ignore comment ce curieux monument était entré dans le trésor de Saint-Étienne. Il a été gravé pour l'ouvrage du P. Wiltheim, sur le diptyque de Liége[1]; pour le *Voyage littéraire des deux bénédictins*, et pour l'*Antiquité expliquée* du P. Montfaucon. Catherinot en a fait mention dans ses *Antiquités romaines du Berry*. Il a été récemment reproduit par M. Hazé dans le recueil de M. Labouvrie; enfin M. l'abbé Romelot en a publié une description écrite en 1710 par l'abbé de Guilly. Nous n'aurions donc rien à en dire, si nous ne tenions à redresser une erreur regrettable, commise au sujet de ce monument par M. l'abbé Romelot. «Ce monu-«ment si précieux pour son antiquité,» dit ce sa-

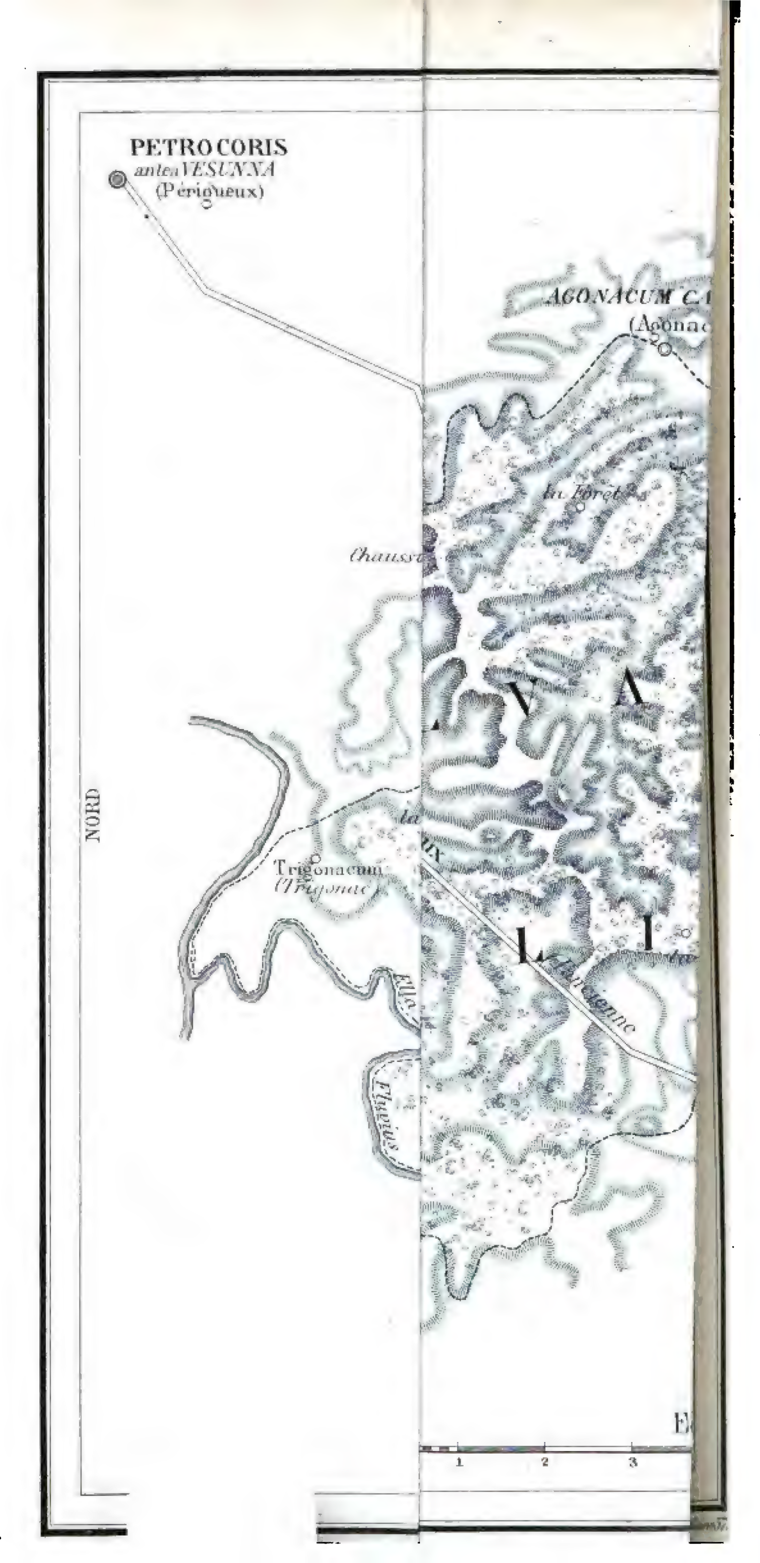
[1] *Diptychon Leodiense, ex consulari factum episcopale;* Leodii, 1659, in-fol.

vant, p. 316 de sa *Description de l'église métropolitaine de Bourges*, « est devenu, à ce qu'il « paraît, la proie et le partage de quelque bon « patriote. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il « était en 1807 entre les mains d'un ci-devant « grand vicaire de l'évêque constitutionnel du « département de l'Indre, mort à Tignières en « 1822; il le tenait, dit-on, du premier évêque « constitutionnel du département du Cher. »

Or, on a vu que, dès l'an IV, ce monument était déposé à la Bibliothèque nationale, où il est encore aujourd'hui. Ajoutons d'ailleurs que Pierre Anastase Torné d'évêque devint meunier; que nous avons sous les yeux une lettre, datée de son moulin, près de Tarbes, le 12 prairial an II, qu'il écrivit aux membres du comité de surveillance de Bourges pour leur faire ses adieux, et qu'il mourut peu de temps après. Ce serait donc, au plus tard, dans la première moitié de l'an II, qu'il aurait pu disposer du diptyque, et deux ans après, au commencement de l'an IV, ce précieux objet était encore conservé au district de Bourges, ainsi que le prouvent des lettres qui existent aux archives du Cher.

Disons enfin, pour terminer cette histoire de la bibliothèque de la cathédrale et des archevêques de Bourges, et pour expliquer la disparition d'un certain nombre de manuscrits qu'on s'étonne de ne plus retrouver dans la bibliothèque de la ville, que, sous le gouvernement de

la Restauration, plusieurs caisses de manuscrits furent livrées par un bibliothécaire ignorant, sur les ordres d'un maire qui disposait illégalement de la propriété communale.



PETROCORIS
antea VESUNNA
(Périgueux)
AGONACUM
(Agonac
la Forêt
NORD
Trigonacum
(Trigonac)
1
2
3

DE LA FORÊT ROYALE

DE LIGURIUM

MENTIONNÉE DANS LE CAPITULAIRE DE KIERSI

(AN 877)

Par M. MAXIMIN DELOCHE
Membre résidant.

Lu dans la séance du 14 juillet 1858.

Le roi Charles le Chauve, dans le chapitre XXXII du capitulaire de Kiersi, daté du 14 juin 877, énumère les palais où son fils Louis, qui régna sous le nom de Louis le Bègue, devait s'abstenir de résider, ainsi que les forêts dans lesquelles il lui était interdit de se livrer à l'exercice de la chasse :

« In quibus ex nostris palatiis filius noster, si « necessitas non fuerit, morari, vel in quibus « forestibus venationem exercere non debeat. « Carisiacus penitus cum forestibus, excipitur ; « Silvacus cum toto Laudunensi similiter ; « Compendium cum Causia similiter ; Salmon- « ciacus similiter. In Odreia villa porcos non « accipiat, et non ibi caciet nisi in transeundo. « In Attiniaco parum caciet. In Verno porcos « accipiat tantum. Arduenna penitus excipitur,

« nisi in transeundo ; et villæ ad servitium nos-
« trum similiter. *In* LIGURIO *porcos et feramina*
« *accipiat*.......[1] »

La position de cette dernière forêt est restée jusqu'ici inconnue; et nulle conjecture n'a même été encore émise par aucun auteur à son sujet. Baluze, D. Bouquet et M. Pertz, dans les éditions successives qu'ils ont données du capitulaire de Kiersi, n'ont indiqué aucun lieu moderne correspondant à *Ligurium*. D. Germain n'en fait pas mention dans son travail sur les résidences royales[2]; et Adrien de Valois avoue n'en pas connaître la place[3]. Du Cange, qui a produit dans son Glossaire la liste des principales forêts de l'empire de Charlemagne, et en a recherché les sites, passe sous silence celle qui nous occupe[4]. Enfin, notre savant confrère, M. Maury, qui, dans un ouvrage spécial, publié d'abord par la Société des antiquaires de France, et complété depuis par de nombreuses

1. Baluz. *Capitularia regum Francorum*, t. II, col. 268. D. Bouquet, *Historiens de France*, t. VII, p. 704. Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. III, *Legg.*, t. I, p. 541.

2. Ce travail a été publié à la suite de la *Diplomatique* de Mabillon et forme le quatrième livre de cet ouvrage.

3. « Ligurium, in capitulis Caroli Calvi, inter silvas re-« gias : cujus situs et nomen nunc ignoratur. » *Notitia Galliarum*, s. v. *Ligurium*, p. 278.

4. *Glossarium*, s. v. *Foreste dominicum*, éd. F. Didot, t. III, p. 350, col. 2.

et importantes additions[1], a réuni de précieux renseignements historiques sur les grandes forêts de la Gaule, s'abstient, comme Du Cange, de parler de celle de *Ligurium*.

La seule attribution qui ait été indiquée jusqu'à ce jour, nous est signalée par un de nos confrères, M. Peigné-Delacourt. Cet archéologue pense que la forêt de *Ligurium* est à Trosly-Loire, chef-lieu de commune dans le canton de Coucy-le-Château, arrondissement de Laon, département de l'Aisne. Cette conjecture est basée sur ce que le second des deux noms qui composent Trosly-Loire, a pu dériver de *Ligurium*, comme le nom moderne du fleuve de la Loire est venu de *Liger;* et que ce lieu est placé dans un pays qui contient une partie des forêts énumérées dans le capitulaire de Kiersi.

En admettant hypothétiquement, en l'absence de tout renseignement sur la forme de l'ancien nom de la localité désignée, que le nom moderne de Loire ait *pu provenir* de *Ligurium* ou d'un mot approchant de *Liger*, on reconnaîtra sans doute que cette seule *possibilité* ne suffirait point à déterminer une attribution. Mais cette supposition même doit disparaître devant les documents que nous trouvons dans les manuscrits de dom Grenier :

1. *Histoire des grandes forêts de la Gaule*, in 8°. Paris, 1850. Voir notamment la partie relative aux forêts de l'empire de Charlemagne, p. 206 à 208.

1° Il résulte en effet d'une notice que le savant bénédictin a consacrée à Loire, que, d'après une charte de la cathédrale de Soissons, datée de l'an 1062, c'était une simple ferme, située sur la montagne de Trosly, appartenant à l'abbaye de Prémontré, et portant à cette époque le nom de LOIRA[1]. Ce nom latin n'a, comme on voit, aucune analogie avec *Ligurium;* il présente une terminaison féminine qui s'est reproduite dans la traduction française, tandis que le nom de la forêt royale est au neutre. On ne peut guère supposer qu'au XIe siècle, ce mot eût été à ce point défiguré par la corruption.

2° De plus il désignait une ferme et non pas une contrée, comme il le faudrait dans l'hypothèse que nous discutons. Or, les grandes forêts de l'importance de *Ligurium* étaient encore assez bien conservées dans cette période du moyen âge, et le défrichement qui était, relativement à l'état moderne, peu avancé, n'avait pu les restreindre au point de leur faire perdre leur dénomination.

3° Si, dans l'association des deux noms de *Trosly* et de *Loire*, ce dernier avait représenté une région où le premier lieu eût été renfermé, nous les trouverions à une époque quelconque réunis par l'une des conjonctives généralement

1. Mss. de la Bibl. Impér., collect. de D. Grenier, t. CCIX, fol. 173.

en usage dans des cas semblables : *en*, *de*, *ès*, *lès*, ou *lèz*, comme Trosly-EN-Loire, Trosly-DE-Loire, Trosly-ÈS-Loire ou LÈZ-Loire. Nous n'avons rencontré aucun exemple de cette composition de noms.

4° *Loira* est, ainsi que nous l'avons dit, marquée seule dans la notice précitée de dom Grenier. Il en est de même de Trosly, qui s'appelle, au IX[e] siècle, *Droslei*[1], au X[e] siècle, *Toslegium*[2] ou *Trosleium*[3]. Ce n'est que dans les actes modernes et dans les dictionnaires géographiques que nous trouvons le nom composite de Trosly-Loire.

5° Pour rendre compte des causes qui ont amené cette agrégation de deux noms de lieux, il suffit de rappeler que dans un département voisin, celui de l'Oise, il existait un autre Trosly. On voit tout de suite, que, pour distinguer ces deux homonymes, on a dû faire suivre chacun d'eux du nom du lieu le plus voisin ; c'est ainsi que Trosly du département de l'Oise a été appelé *Trosly-Breuil*, et Trosly du département de l'Aisne, *Trosly-Loire*.

1. An. 895, dans Bouquet, *Historiens de France*, t. IX, p. 376. Voir dans dom Grenier, *loc. cit.*, t. CCXVIII-CCXX, fol. 282-283.

2. An. 921, dans Frodoard, *Historia Eccles. Remensis*, cap. XVI, cité par dom Grenier, *loc. cit.*

3. An. 919 et 927, dans Frodoard. *Chronicon*, cité par dom Grenier, *loc. cit.*

6° Enfin, le texte même du capitulaire nous fournit une preuve de plus à l'appui de notre thèse.

Dans l'énumération des palais et des forêts royales où le chapitre XXXII du capitulaire interdit la résidence et la chasse au roi Louis le Bègue, on trouve immédiatement après Kiersi (*Carisiacus*) la mention de Selve (*Silvacus*), et le rédacteur a mis à la suite : *cum toto Laudunensi*, avec tout le Laonnais. Voilà donc une interdiction générale, absolue, pour tout le territoire de Laon. Viennent ensuite six autres forêts, qui sont, du moins pour la plupart, hors du Laonnais, et puis *Ligurium*. Si *Ligurium* était Trosly-Loire, et si comme on le présume, ce dernier lieu faisait partie du Laonnais, il serait bien étrange qu'on l'eût ainsi séparé de *Silvacus* et du *territorium Laudunense*, dont il aurait dépendu, par des forêts d'un autre pays.

De ce qui précède nous pouvons conclure qu'au point de vue historique et philologique, comme au point de vue de la contexture du capitulaire, l'attribution proposée par notre savant confrère, est inadmissible, et qu'il n'y a aucun rapprochement à faire entre Trosly-Loire et la forêt royale de *Ligurium*.

Nous ne nous sommes pas borné à vérifier l'indication ci-dessus : nous avons compulsé avec un grand soin le recueil de dom Grenier, cette source inépuisable de renseignements sur

la topographie de la province de Picardie. Nous y avons recherché les noms de lieux qui offraient une ressemblance même éloignée avec celui qui nous occupe; et l'on peut, en consultant la note détaillée mise au bas de la présente page, constater que les formes latines de ces noms, aux diverses périodes du moyen âge, ne permettent d'y voir aucune affinité avec *Ligurium*[1].

Il importe, au sujet de ce nom, de ne pas oublier qu'il est le même dans toutes les éditions du capitulaire, dans tous les manuscrits; qu'aucun des érudits qui l'ont publié n'a marqué une seule variante; que, par suite, une modification, quelque minime qu'elle fût, serait arbitraire, et que, sous peine d'ouvrir la porte à toutes les fantaisies, il faut s'en tenir au texte que nous connaissons.

Nous ferons observer enfin qu'il ne s'agit pas

1. Voici la liste de ces noms de lieux :

1° Liarcourt, dans l'ancien bailliage d'Abbeville; *villa quæ nominatur Liarcort* (an 1182). Mss. de la Bibl. Imp., collect. de dom Grenier, t. CCIX, fol. 134.

2° Libercourt, dans l'Amiénois, *Liber curtis* (an 1164), *ibid.*, f. 138.

3° Licourt, dans le Vermandois, *Leheri curtis* (an 1010), *ibid.*, f. 138, verso.

4° Licques, en Boulonnais, auparavant Lisques, *Lisquensis* (*Adesia*), an 1132, *Liskensis* (an 1170), *ibid.*, f. 139. C'est peut-être la forêt de *Lisga*, nommée dans la suite du chapitre XXXII du capitulaire de Kiersi dont il s'agit ici.

5° Ligescourt, village du Ponthieu, diocèse d'Amiens,

ici d'un de ces noms formés par un substantif significatif, tirés de l'état de la culture, de l'orientation ou de la configuration extérieure du sol, ou bien dérivés d'un nom d'homme. *Ligurium*, de même que la plupart des forêts du capitulaire et la grande majorité des forêts de la Gaule, avait un nom topique, d'un emploi assez rare pour que son énonciation frappât notre attention et méritât d'être signalée.

C'est ce qui nous détermine à faire part des renseignements que nous avons recueillis sur une forêt appelée, au moyen âge, *Ligurium*, ou *Liguriensis*, aujourd'hui *Ligueux*, et qui, d'après une réunion remarquable de circonstances, peut être considérée avec vraisemblance, comme

Andelegia curtis (an 867), *Ligescurt* (an 1141), *Liegescort* (an 1175), *ibid.*, f. 150 et 151.

6° Lignières, dans le diocèse d'Amiens, *Lineriæ* (an 1120), *Lineria* (an 1219), *ibid.*, f. 152.

7° Ligny, dans le diocèse d'Amiens, *Ligniacum* (an 1095); *Linigeium* (an 1104), *ibid.*, f. 155 et 156.

8° Lihus, en Beauveaisis, *Lihus* (an 1035), *Lichus* (an 1201), *ibid.*, f. 158.

9° Lieu-Dieu, dans le Vimeu, *Locus Dei* (an 1200), *ibid.*, f. 148.

10° Lincheux, *Carum linum* (1175), *ibid.*, f. 160.

11° Lis, *Lilium* ou *Lisum* (an 1180); *ibid.*, f. 164-165.

12° Louilly, *Luilliacum* (an 1197), *ibid.*, f. 170.

13° Lucheux, dans l'Artois, *Luxium*, *Luccium* (an 1179), *Luciatum* ou *Luciacum*, (an 1198), *ibid.*, f. 254.

étant la forêt royale mentionnée au capitulaire de Kiersi.

Ligueux est une petite ville ou forte bourgade, située dans l'ancien Périgord, à l'est-nord-est de Périgueux, canton de Savignac, département de la Dordogne.

Au commencement du XIIe siècle, vers l'an 1114, un monastère dont la fondation, comme nous le montrerons bientôt, remontait à une époque bien plus reculée, fut construit en ce lieu par deux personnages nommés *Geraldus de Salis* et *Maximiria*. Destiné d'abord à recevoir des religieux des deux sexes, il fut plus tard restreint aux proportions d'un couvent de femmes.

En 1115, Hélie de Bourdeille, Ebles son fils, et Itier de la Tour, qui possédaient la majeure partie de la grande forêt de *Ligurium* ou *Liguriensis*, concédèrent dans cette forêt les emplacements nécessaires pour l'établissement de l'abbaye, le droit d'y prendre le bois qu'exigeait la construction des bâtiments, celui de parquer ou de faire pacager des porcs et troupeaux, et de percevoir toutes les redevances d'usage sur ceux qui vaguaient dans cette vaste région boisée. Les auteurs de cet acte de libéralité autorisaient en outre leurs chevaliers et tenanciers quelconques à faire don au monastère de tout ou partie de leurs terres ou fiefs : « Partem aliquam « *Ligurienci* (sic) *silvæ*.... et decimam partem

« pasquerii[1] et decimam partem herbarii[2] de « omni silva et de omnibus bestiis porcorum « vel pecoribus qui de ipso loco fuerunt....; per- « gant per totam silvam, et per totam silvam ad « ædificationem monasterii, etc.[3]. »

1. « Se les bêtes prennent *pasquier.* » Statuta mss. Caroli regis Siciliæ, cap. CLXIII. « Terre herme (inhabitée), « qu'on appelle chaume et *paschiers* de bêtes. » Coutume de la Marche, art. 425, dans Du Cange, *Glossar.*, s. v. *Pasquerium*, édit. Didot, t. V, p. 120, col. 2.

2. « Fecit de illo loco forestam novam, quam vocavit suum « novum *herbarium*, et replevit eam cervis, damis, etc. » Henricus Knyghtonus, lib. II, cap. VII; *De Wilielmo Russo, rege Anglorum*, dans Du Cange, *Glossar.*, s. v. *Herbarium*, t. III, p. 651, col. 1.

3. Nous croyons devoir reproduire ici *in extenso* cette pièce que nous croyons inédite, et qui, dans tous les cas, n'a été publiée ni dans le *Gallia christiana*, ni dans les *Annales bénédictines*. Nous la transcrivons d'après la copie de D. Estiennot, conservée, ainsi qu'il est dit plus haut, parmi les manuscrits de la Bibliothèque Impériale, fonds Saint-Germain latin, n° 556, p. 170-172, en y reportant les corrections indiquées par l'abbé de Lépine, qui a eu sous les yeux le cartulaire original de l'abbaye de Ligueux. (Mss. de la Bibl. Imp., collect. de Lépine, t. XXXIV, f. 43-45.)

« Hélias Burdeliensis et Hebolius ejus filius, scientes se « esse morituros, et cupientes Deo reddere animas quas in « hac fragili vita maculatas habebant, et pro multis offen- « sionibus quas perpetraverant contra præceptum Domini, « cupientes viam pacis peragere et ad cœlestem Hierusa- « lem reddere quod postremum adquiritur, dederunt Deo « et B. Mariæ genitrici Dei, pro salute animarum suarum

Peu de temps après, de nouvelles concessions dans la même forêt furent faites à l'abbaye, par le même Hélie de Bourdeille et son frère Guil-

« et pro salute animæ matris et uxoris Heliæ et Aimerici
« ejus filii et Viernæ ejus filiæ, et pro salute Viernæ avun-
« culæ suæ, partem aliquam *Liguriencis* (Lépine : *Liguria-*
« *censis*) *silvæ* et locum, habitatoribus ejusdem loci et famu-
« lis et famulabus Dei qui secundum Dominum ibi manere
« voluerunt, et decimam partem pasquerii, et decimam
« partem herbarii de omni silva et de omnibus bestiis por-
« corum vel pecoribus qui de ipso loco fuerunt. Defi-
« nitum est ut nulla consuetudo non respiciatur, sed
« pergant per totam silvam et per totam silvam (*sic*), ad
« hedificationem monasterii vel domibus quibus necessaria
« fuerunt hedificandi, ea opera quæ in eadem eleemosina
« inventa non fuerunt. Et de omnibus hominibus vel fœmi-
« nis qui in eadem eleemosina steterunt vel promiserunt,
« similiter datum est ut reddant pasquerium alias herbarium
« Deo et servitoribus ejusdem ecclesiæ. Et dederunt Deo et
« B. Mariæ ex omnibus militibus et ex omnibus viris suis
« quæcumque terram vel prædia vel fœvum determinave-
« runt; si ipsi Deo et B. Mariæ in eleemosina dare volue-
« runt, ipsi conceduntur in allodium. Et constituerunt He-
« lias Burdeliensis et Iterius de Turre de omni terra quam
« communem habebant in honore castri Agonaci, qualis-
« cumque donum facere in posterum voluerit in eodem loco,
« ut altera non contradicat. Et hoc factum est xv kal.
« maii, luna Iª, epacta ivª, anno ab incarnatione Domini
« MCXV, in manu Guillelmi episcopi, episcopatus sui
« anno xi. Audientibus Arnaldo Guillelmo de Calzada,
« Bernardo de Palazac, canonico S. Frontonis, et Rotberto
« de Alba rocha, et Helia Rotbert fratre suo, et Helia de
« Chambarlhac, Aiz de Boscmemi, P. Autano, et Helia
« fratre ejus, et B. et Guilhielmo, clericis de la Forest. »

laume : « Dederunt Deo et sanctæ Mariæ et sancto « conventui de *Ligurio*, de suo fevo de la *fo*- « *rest de Liguria*[1], hoc totum quod necessarium « fuerit supra dicto conventui et suæ familiæ, « et illud totum quod habebant de la *forest en* « *Fors*, cultum et incultum, et las Brossas, et « la beilia, et la vigaria, et omnia quæ ibi ha- « bebant[2]. »

Un don semblable eut lieu, dans des termes à peu près identiques, de la part d'Hélie de Ramnulfe, fils d'Alanes[3]. Alanes elle-même et son mari Marbonius se démirent, en faveur du monastère, de tous leurs droits sur la forêt : « Omnem rectitudinem quam habebant in eo- « dem loco et *in silva*[4]. »

Enfin Pierre de la Tour et son fils donnèrent leur part dans les endroits cultivés et dans la forêt, ainsi qu'un manse situé dans cette partie : « partem suam quam habebant in loco culto et « *in silva*.... et *nemus* ad opus suum, et insuper « unum mansum in *sua parte silvæ*[5]. »

Ces citations constatent à la fois l'identité parfaite du nom de la forêt de *Ligurium* ou *Li*-

1. C'était une partie de la forêt au sud-est de Ligueux, appelée actuellement la Ligerie.

2. Mss. de la Bibl. Imp., fonds Saint-Germain latin, n° 556, p. 172-173.

3. *Ibid.*, p. 174.

4. *Ibid.*, p. 173.

5. *Ibid.*, p. 169-170.

guriensis en Périgord, avec celui de la forêt royale, et l'étendue considérable de cette contrée boisée, que se partageaient un si grand nombre de feudataires et de tenanciers.

Mais ce ne sont pas là les seuls motifs que nous ayons d'y reconnaître une forêt royale des temps carlovingiens.

Suivant le témoignage de l'un des plus savants et des plus consciencieux annalistes du XVII[e] siècle, dom Estiennot, le monastère de Ligueux était considéré, de son temps, comme ayant été fondé par l'empereur Charlemagne, lequel y avait fait déposer un bras de saint Siméon, évêque de Jérusalem; et c'est sur les ruines de l'ancienne abbaye, que Giraud et l'abbesse Maximiria auraient élevé les nouveaux bâtiments du monastère. Toutefois, ajoute Estiennot, les anciens titres gardent à ce sujet un profond silence[1].

1. « Sanctimonialium ordinis S. Benedicti, in silva Li« guriensi, a qua nomen habet, VI milliaribus a Vesunna « Petrocoriorum totidemque ab ascetariis Brantosmensi et « Cancellata distat, duobus vero a castro Agonaci et castro « episcopi. Conditur, ut tradunt, a Karolo Magno impera« tore, qui eodem parthenoni brachium S. Symeonis episcopi « Iherosolomitani tradidit : at de hoc parthenone apud « veteres altum ubique silentium. In ipsius ruderibus (si « quæ extabant), Geraldus de Ligurio et Maximiria abba« tissa, primitus ædificaverunt locum ad serviendum Deo. » Mss. de la Bibl. Imp., fonds Saint-Germain latin, n° 556, p. 33-34.

Les premiers actes de l'abbaye de Ligueux, qui soient parvenus jusqu'à nous, sont du commencement du XIIe siècle. Mais il n'en est pas un seul qui puisse être considéré comme une charte de fondation. C'est donc à tort, ce nous semble, que Mabillon[1] et, après lui, les auteurs du nouveau *Gallia christiana*[2] ont fixé à l'année 1114 ou 1115 l'époque de cette *fondation.*

D'un autre côté, la tradition est jusqu'à un certain point confirmée quant aux reliques déposées dans cette maison religieuse par l'ordre de Charlemagne : car nous trouvons parmi les pièces rapportées par dom Estiennot, trois lettres écrites par l'évêque de Périgueux, savoir : deux à l'évêque de Saintes en 1263 et 1287, l'autre à l'archevêque de Bordeaux en 1287, pour solliciter de ces prélats, au nom de l'abbesse de Ligueux, l'autorisation de parcourir leur diocèse, dans le but de recueillir les aumônes des fidèles en montrant les reliques de saint Siméon[3].

Quant aux constructions qui s'exécutaient dans les premières années du XIIe siècle, rien n'empêche d'y voir des travaux de restauration

1. *Annal. ord. S. Benedicti*, t. V., ad ann. 1114, num. 77.

2. T. II, col. 1497.

3. Mss. de la Bibl. Imp., fonds S. Germ. lat., n° 556, p. 177-179. La lettre de 1263 a été reproduite dans le *Gallia christiana*, t. II, instrum. Eccles. Petrocor., col. 488.

ou de reconstruction des bâtiments de l'ancienne abbaye, édifiés sous Charlemagne et abattus, à la fin du IXe siècle ou dans la première moitié du Xe, par ces bandes de pirates normands qui firent tant de ruines dans les provinces occidentales et jusqu'au centre de la Gaule.

Tout auprès de Ligueux, une autre fondation de Charlemagne éprouva le même sort; le monastère de Brantôme, qui n'en est distant que de 15 kilomètres, fut assurément établi par ce prince, en l'année 769, et renversé, comme notre abbaye, sous le règne de l'un de ses successeurs immédiats. Cet établissement a une date certaine d'après la chronique de Reginon, où l'on remarque ces mots : « Anno DCCLXIX, « Carolus Magnus, ITERUM *procedens ad Petro-* « *chorium*, constituit basilicam, etc.[1]. » L'année précédente, Charlemagne était en effet venu en

1. Voici en entier le passage de la chronique : « Anno « DCCLXIX, Carolus Magnus, iterum procedens ad Petro- « chorium, constituit basilicam juxta fluvium Dronam in « honorem B. Petri, apostolorum principis, in qua non « multum post temporis unum de innocentibus* colloca- « vit, datum patri suo a papa Romano. Locus autem in quo « hæc basilica fundata est, Brantosma dicitur. » Ex *Chronic. Reginonis*. lib. II, dans Duchesne, *Collection des historiens des Gaules*, t. II, p. 28.

(*) Le chroniqueur veut parler ici des reliques de saint Sichaire qui furent déposées dans la basilique de Brantôme.

Périgord, et c'est peut-être lors de son premier passage dans la province, qu'il fonda Sainte-Marie de Ligueux.

S'il en est ainsi, le lieu où l'empereur avait fondé ce monastère, et dont il avait concédé sans doute une partie aux religieux, formait nécessairement *une dépendance du fisc*, et la forêt de Ligueux était dès lors *une forêt impériale*.

Nous voyons, en outre, par la charte d'Hélie de Bourdeille et d'Itier de la Tour, déjà citée, que cette forêt était comprise *in honore castri Agonaci*, dans les appartenances du château d'Agonac[1]; et un autre titre de Pierre de la Tour, la place dans le district ou canton auquel ce château avait donné son nom : *in territorio Agonacensi*. Or, lorsqu'un *castrum* a communiqué son nom à une circonscription territoriale, il est permis *a priori* de présumer son antiquité et son importance, et l'on est autorisé à penser qu'il a fait partie du domaine royal, de même que la forêt contenue dans son territoire.

A ces raisons d'affirmer la position de la forêt de *Ligurium*, on peut opposer deux raisons de douter, qui sont les suivantes :

Il est à remarquer, d'une part, que les autres forêts désignées dans le chapitre XXXII du capitulaire de Kiersi, sont situées dans le nord de

1. Petite ville à l'ouest-nord-ouest de Ligueux, sur la rivière de Colle.

la Gaule[1], ce qui rend moins probable l'attribu-

1. Ces forêts sont à Kiersi-sur-Oise, *Carisiacus;* à Selve, près de Laon, *Silvacus;* à Compiègne, *Compendium;* à Cuise, *Causia;* à Samoussy (département de l'Aisne), *Salmontiacus*; à Aire en Artois, *Odreia;* à Attigny, *Attiniacum;* dans les Ardennes, *Arduenna;* à Héristal ou Herstal, *Aristallium;* à Lens en Artois, *Lens;* à Wara, près Mézières, *Wara;* à Stenay, sur la Meuse, *Astenidum;* à Cressy ou Crécy, *Crisiacum;* à Licques, dans le Boulonnais, ou plus vraisemblablement à Lesges, dans le Soissonnais, *Lisga.* Il en est une qui est désignée sous le nom de *Vernum*, et dont la place est encore incertaine : les uns la mettent à Verneuil en Normandie; d'autres, avec M. Maury, non loin de Verberie, jadis *Vernbria.* On pourrait, à la rigueur, émettre la conjecture qu'elle était située à Vern, lieu important du Périgord dont le nom correspond exactement au *Vernum* du capitulaire (*); mais cette simple analogie de nom, alors qu'il s'agit d'une appellation tirée d'un substantif qualificatif, d'une essence de bois qui peuplait la contrée (l'aulne s'appelle en latin *vernum*), et qui existait par toute la Gaule; cette analogie, disons-nous, est loin de suffire pour établir une conjecture raisonnable. Trois autres forêts sont encore mentionnées dans le chapitre XXXII du capitulaire de Kiersi, où elles reçoivent les noms de *Rugitusit* (**), *Scadebolt* et *Launif;* nous n'en connaissons pas la position.

(*) La localité périgourdine s'appelait, au XIIe siècle, *Vernium*, comme on le voit par le nom de Geoffroi de Vern, abbé de Saint-Astier, en Périgord, mentionné, en 1144, dans les termes suivants : « *Gaufridus de Vernio.* » Mss. de la Bibl. Imp., Collect. Lépine, t. XXXVI, fol. 295.

(**) Le savant M. Pertz, dans une note mise au bas de ce chapitre du capitulaire (*Monument. German. histor.*, t. III, p. 541), indique qu'il faut peut-être lire à cet endroit : *Porcos capere potest in rugitu; sic in Scadebolt; in Launif tantum in transitu.* Cette partie du capitulaire a été reproduite en entier dans le Glossaire de du Cange, s. v. *Foreste dominicum*, édit. Firmin Didot, t. III, p. 350, col. 2; mais le texte y est défectueux; ainsi on y remarque *Salmotiacus* pour *Salmontiacus*, *Aristallum* pour *Aristallium*, et *Lisgo* au lieu de *Lisga.*

tion proposée à une province centrale, attenante aux pays méridionaux.

D'autre part, il faut observer que Louis le Bègue était, à la date du capitulaire, roi d'Aquitaine[1]. On comprend que son père, Charles le Chauve, lui eût interdit la chasse dans les forêts du royaume des Francs; mais cette interdiction pouvait-elle s'étendre à une forêt comprise, comme celle de Ligueux, dans l'Aquitaine, c'est-à-dire dans une province soumise au gouvernement de ce prince?

A ces objections on peut répondre :

En premier lieu, que le capitulaire de Kiersi, applicable en principe à tout le territoire de l'empire, ne fait aucune distinction entre les forêts du royaume des Francs et celles de l'Aquitaine;

En second lieu, qu'il ne prohibait pas la chasse dans la forêt de *Ligurium*, mais la restreignait seulement à la grosse bête (*porcos et feramina accipiat*);

En troisième lieu, qu'il est permis de supposer que Charles le Chauve, en confiant à son fils l'administration de l'Aquitaine, s'était réservé, du moins en partie, une ou plusieurs forêts royales dans le centre de la Gaule; que Ligueux était dans un site privilégié, sur l'ancienne voie

1. Le royaume d'Aquitaine fut réuni à la couronne de France lorsque ce prince succéda à Charles le Chauve.

romaine qui conduisait de Bourges (*Avaricum*), par Limoges (*Augustoritum*), à Périgueux (*Vesunna*[1]) et assurait en tout temps et par toute saison, un accès facile vers cette grande forêt;

Enfin que la réserve édictée pour cette seule forêt de l'Aquitaine, s'explique naturellement par l'existence à Ligueux d'un monastère fondé par le glorieux aïeul de Charles le Chauve, et après la création duquel la forêt proprement dite de *Ligurium*, serait encore restée, en tout ou en partie, dépendance du fisc impérial.

Dans l'intervalle du IX[e] au XII[e] siècle, cette forêt aurait passé, par suite d'une cession du souverain ou par suite d'usurpations, dans les mains des plus puissants seigneurs du voisinage, qui se divisèrent le fief du château d'Agonac, *honor castri Agonaci*.

En résumé, malgré les objections que cette attribution soulève, il nous semble que l'on est autorisé à induire :

1° De l'identité complète de nom existant entre la forêt royale du capitulaire de 877 et la

1. A 3 kilomètres environ du point où la route sort de la forêt, et sur la voie même, il existe un lieu appelé *Chaussidou*, qui est la forme patoise de chaussée, *via calceata* ou *calceada*. L'un des témoins de la charte de 1115, rapportée plus haut, se nomme *Guilhelmus de Calzada*, le nom de ce dernier endroit indique aussi l'un des points par lesquels passait l'ancienne voie romaine.

silva de *Ligurium* ou *Liguriensis*, aujourd'hui Ligueux ;

2° De la surface étendue qu'occupait cette dernière forêt ;

3° De la tradition qui attribue à Charlemagne la fondation de l'abbaye de Sainte-Marie de Ligueux, et de l'origine fiscale du territoire où elle fut créée ;

Qu'il y a des motifs plausibles de placer, au moins provisoirement, la forêt royale de *Ligurium* à Ligueux.

Ajoutons, pour terminer sur ce point, qu'alors même qu'une attribution différente de celle que nous présentons aujourd'hui, serait plus tard jugée préférable, il n'en resterait pas moins établi qu'à Ligueux, et dans un rayon étendu autour de cette localité, il existait, au moyen âge, une vaste forêt appelée *Ligurium* ou *Liguriensis* (*silva*), appartenant, selon les vraisemblances, au domaine impérial du temps de Charlemagne ; à ce titre, les documents et les considérations que nous avons soumis à l'appréciation des érudits, comme aussi la description que nous allons donner de la forêt de Ligueux, auraient encore quelque intérêt, et pourraient, en tout cas, servir à l'étude de la topographie forestière de l'ancienne province du Périgord.

Nous exprimons même ici le vœu que notre exemple soit suivi par de plus habiles.

Les monographies du genre de celles que

nous publions ici fourniraient, en se multipliant, les éléments d'un travail d'ensemble sur les forêts de la Gaule, ou plutôt d'une nouvelle et plus complète édition de l'ouvrage précité de M. Maury; et l'une des parties les plus importantes et les moins connues de la géographie historique de la France se trouverait ainsi composée.

Nous passons à la délimitation de la forêt périgourdine de *Ligurium*, en priant le lecteur de vouloir bien en suivre les détails sur la carte qui accompagne le présent mémoire.

L'état de la contrée dans les deux derniers siècles, et les noms des localités situées dans le voisinage immédiat de Ligueux, nous guident assez sûrement pour que nous puissions indiquer approximativement l'étendue de cette région boisée au moyen âge.

Nous nous plaçons à Ligueux même, qui n'était sans doute pas éloigné du centre de ce pays.

Au sud-ouest, à une distance de 1400 mètres, nous trouvons *la Forest*[1].

Plus loin, dans la même direction et à 2500 mètres du lieu précité, une autre localité appelée également *la Forest*.

Au sud-sud-est, et à 2 kilomètres, la Ligerie, qui est probablement le fief nommé au XII[e] siècle *la forest de Liguria*;

1. Carte de Cassini, feuille 13, B, 70.

Enfin au sud, et à 6 kilomètres des deux dernières localités, la forêt de Lanmary, qui n'était évidemment autrefois que la continuation de la forêt de *Ligurium*, et qui s'étendait jusqu'à la rivière de l'Isle. Deux lieux dits *la Forêt* sont tout près, au sud et à l'ouest de Lanmary;

Au nord de Ligueux, on rencontre successivement :

La Forest, à 2800 mètres;

Au delà, *Petite Forest*, à 3 kilomètres de la précédente;

Plus haut encore, à 4 kilomètres au nord, *la Forest*, près de la rive gauche de la rivière de la Colle, affluent de l'Isle.

C'est très-vraisemblablement dans l'un de ces lieux qu'est situé l'endroit appelé, dans la charte d'Hélie et de Guillaume de Bourdeille, *la Forest en Fors*[1].

D'après ces indications, nous pouvons tracer la configuration de l'ancienne circonscription forestière.

En partant de Trigonan, sur les bords de l'Isle, à 10 kilomètres environ de Périgueux, la ligne limite dirigée vers le nord-ouest, contournait la forêt de Lanmary, traversait l'ancienne voie qui conduisait de Limoges à Périgueux,

1. Ce nom *Fors*, qui signifie une région, n'est autre probablement que le mot de *Forest* corrompu.

puis, se relevant vers le nord, touchait à Agonac (*castrum Agonacum*), longeait l'affluent de l'Isle qui coule auprès de cet endroit, passait entre Saint-Front d'Alemps et Eyvirac, contournait un massif boisé qui est au nord-ouest, et tendait vers Saint-Pierre de Colle qui est sur la rivière de ce nom ; puis elle remontait le cours d'eau jusqu'à son premier affluent de gauche.

Parvenue à ce point, la ligne de délimitation remontait l'affluent, et s'abaissait peu à peu vers le sud-sud-est qui était dès lors son orientation constante, passait à l'ouest de Vaunac[1], de Negronde, de Sorges, atteignait l'ancienne voie à la hauteur de Lonchamps, la suivait jusqu'au lieu dit *les Chabanes*, la traversait, et allait rejoindre la ligne droite de l'Isle à la hauteur de Sarliat, puis arrivait, en longeant ses rives, jusqu'à Trigonan, point de départ de la délimitation.

Mesurée dans le sens de sa longueur, c'est-à-dire du nord au sud, des bords de l'Isle près de Trigonan à la rive gauche de la Colle près de l'affluent où nous la quittons, la forêt de Ligueux avait une étendue d'environ 23 kilomètres.

Dans le sens de la largeur, qui était beaucoup moindre, c'est-à dire de l'est à l'ouest, de Lonchamps à Agonac, elle avait 11 kilomètres.

La voie antique de Limoges à Périgueux la

1. Carte de Cassini, feuille 15, G, nº 34.

traversait en diagonale, sur un parcours d'environ 9 kilomètres, et passait tout auprès de Ligueux.

Cette localité était presque à égale distance des deux extrémités de la forêt, celle du sud étant à 12 kilomètres, et l'autre à 14.

ADDITIONS

AU MÉMOIRE INTITULÉ

OBSERVATIONS SUR L'ANCIEN MONUMENT

ÉRIGÉ EN L'HONNEUR DE LA PUCELLE

PAR M. VALLET DE VIRIVILLE
Membre résidant.

—

Lu dans les séances des 3 novembre 1858 et 4 janvier 1859.

—

Depuis que ce mémoire, tiré à part, suivant l'usage de la Société, a été distribué, j'ai reçu de divers correspondants, ou amis, des observations ou communications assez nombreuses. En remerciant ici ces personnes de la bienveillante adhésion qu'elles ont généralement prêtée à ce mémoire, je crois devoir y faire quelques additions, qui sont le résumé de cette correspondance ou le fruit de nouvelles recherches que j'ai eu occasion de faire sur le même sujet.

Pour ranger les matériaux qui composent ces additions, je suivrai tout simplement l'ordre dans lequel se succèdent les diverses parties de mon mémoire.

J'ai cité, pages 7, 8 du tirage à part, pages 107, 108 des *Mémoires*, un fragment d'un écrivain protestant du XVI[e] siècle au sujet du dommage causé à la statue de la Pucelle, lors du siége d'Orléans, en 1567. J'ai cité ce document d'après M. Aufrère-Duvernay, en remarquant que cet auteur ne fait pas connaître la source où lui-même a puisé ce renseignement. M. Vergniaud-Romagnési, correspondant de la Société à Orléans, nous apprend, par sa lettre du 15 juin 1858, que ce document, tiré d'une source authentique, lui a été communiqué en 1828.

Un de mes élèves à l'École des Chartes, M. Lair, a bien voulu me transmettre la note suivante qui se rapporte au même point. « La bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris, dit M. Lair, possède un exemplaire annoté d'un livre rare, mais bien connu des bibliographes, ayant pour titre : *L'Histoire et discours au vray du siége qui fut mis devant la ville d'Orléans par les Anglois*, etc. Orléans, Olyvier Boynard et Jean Nyon, libraires, 1606, in-8. A la page 215, dans le texte imprimé du morceau intitulé : *Advertissement au lecteur touchant la procession annuelle d'Orléans pour la délivrance de la ville*, on lit les lignes suivantes : « Du temps des pre-
« miers troubles, quelques soldats insolens et in-
« sensez se ruèrent de rage sur la statue honorable
« de cette chaste amazône, Jeanne la Pucelle,
« qu'ils abbattirent de dessus son pilier eslevé sur

« Loyre à Orléans et la brisèrent furieusement. »

Ici une main qui paraît contemporaine de l'édition a ajouté la note que nous allons transcrire. « La statue de la Pucelle, dit l'annotateur, ne « feust oncques démolie par aucuns soldatz. Ains « estant ladite ville assiégée aux premiers trou- « bles, la teste de la statue feust emportée d'ung « coup de canon tiré de l'armée du roy qui estoit « aux portes au contre la ville; et depuis la paix « faicte, feust la dicte teste trouvée en la rivière « et remise en l'estat qu'elle estoit lors et comme « elle est à présent. »

Cette assertion, dépourvue de preuves, ne saurait prévaloir à nos yeux contre le marché authentique passé entre la ville et Pierre Lescot, qui fut chargé, en 1570, de restaurer le monument. Il résulte de ce marché que la figure entière de la Pucelle (et la tête par conséquent) fut refaite à neuf, « réservé les jambes, brats et mains[1]. » La note en question nous a paru toutefois digne d'être reproduite. Elle nous intéresse surtout par le sentiment qui l'a dictée. On voit que protestants et catholiques repoussaient à l'envi, comme une accusation de vandalisme et d'impiété, le soupçon d'avoir détruit ou brisé volontairement l'effigie de l'héroïne.

Entre les années 1590 et 1600[2] je puis ajouter

1. Voy. pages 11 du tirage à part, 111 des *Mémoires*.
2. Chez Quicherat, t. V, p. 223.

une description curieuse du monument de la Pucelle; j'ai connu récemment cette description par un article du *Magasin pittoresque*. P. Hentzner, jurisconsulte allemand, conseiller d'un gouverneur commandant la Silésie, parcourut la France en 1598, et nous a laissé, sous la forme d'un journal écrit en latin, une relation de son voyage[1]. Il visita Orléans le 29 juillet de cette année. On trouve dans son journal, à cette date, une description du monument de la Pucelle. Je crois devoir en donner ici la traduction[2] :

« Sur le fleuve de la Loire il y a un pont de

1. *P. Hentzner J. C.* (jurisconsulti), *Monsterbergiensium et Olssnensium ducis Caroli, etc. consiliarii, Itinerarium;* Breslæ (Breslau), 1617, in-4.

2. Voici le texte original : « Ligeri fluvio pons lapideus hic est impositus, satis latus, in quo visu dignissimum est monumentum memorabilis obsidionis ejus, qua, Carolo VI ejus nominis Galliæ rege, anno Christi 1428, Aurelia ab Anglis cincta fuit et miraculosè ab Joanna Lotharinga virgine belli duce liberata, vulgo *la Pucelle d'Orléans*. In cujus honorem et rei præclare gestæ perpetuam memoriam, octavo die maij quotannis totus urbis magistratus, universa plebs et omnes ecclesiasticorum ordines generali processione gratulabundi civitatem obire consuevere et hoc tropæum ex solido ære erexere. Virgo calcatribus cincta, tota armata, crinibus passis et gentibus (*lisez* genibus) flexis culcitræ impositis conspicitur; cui ex adverso Carolus est rex Galliæ cataphractus, in genua quoque procumbens. In harum statuarum medio est imago Christi crucifixi cum effigie Mariæ Virginis eum vulneratum et sepulturæ jam destinatum in gremio gerentis. »

pierre assez large, sur lequel s'élève un monument très-digne d'être vu. Ce monument rappelle le siége mémorable d'Orléans posé par les Anglais en 1428, sous le règne de Charles VI[1], et levé miraculeusement par une jeune Lorraine nommée Jeanne, vulgairement appelée la Pucelle d'Orléans, qui commandait la guerre du côté des assiégés. En l'honneur de cette héroïne et pour mémoire perpétuelle de cet exploit, le 8 mai de chaque année, tout le magistrat de la ville, le peuple entier et toutes les communautés ecclésiastiques ont coutume de parcourir la ville en procession générale et en chantant des actions de grâces. Ils ont érigé ce monument en bronze massif[2]. On y voit la Pucelle éperonnée, armée de pied en cap, les cheveux dénoués et agenouillée sur un coussin. De l'autre côté est Charles, roi de France, revêtu de son armure et également à genoux. Au milieu se voit l'image du Christ ayant subi le supplice de la croix, avec l'effigie de la vierge Marie, qui porte dans son giron le Christ blessé et prêt à recevoir la sépulture. »

A la liste des descriptions figurées que nous avons indiquées[3] nous devons ajouter la notion suivante : M. Courtois, amateur d'antiquités à

1. *Lisez* Charles VII.

2. *Ex solido ære.*

3. Page 13, note 2, du tirage à part; p. 113, note 2, des *Mémoires*.

Chartres, possède un tableau peint sur bois par Quesnel, vers 1610, et qui représente le monument de la Pucelle à Orléans, tel qu'il était à cette date[1].

Voici enfin un dernier renseignement qui se rapporte au monument primitif érigé à Orléans. D'après le document dont il va être question, une croix ou un monument quelconque en l'honneur de la Pucelle existait dès 1462 sur le pont d'Orléans. M. Vergniaud-Romagnési s'exprime ainsi dans une lettre déjà citée et adressée par lui à la Société le 15 juin 1858 : « Dans un procès-verbal du duché d'Orléans, qui m'a été communiqué, dit-il, et qui porte pour titre : *Visitation du pont d'Orléans*, on lit entre autres réparations à faire, celle-ci : « A la xvij[e] arche dite *de la Pucelle*, sur ladite pile, renfon-« cer des pals et faire le bastardeau en pierre « menue et grosse, cassée, etc. » Ce procès-verbal, continue M. Vergniaud-Romagnési, est du xv[e] jour de mai de l'an MCCCCLXII (1462). Cette même arche ou pile a toujours porté depuis le nom de *pile de la Pucelle*. »

1. Voy. le *Bulletin de la Société*, 1858, p. 102.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

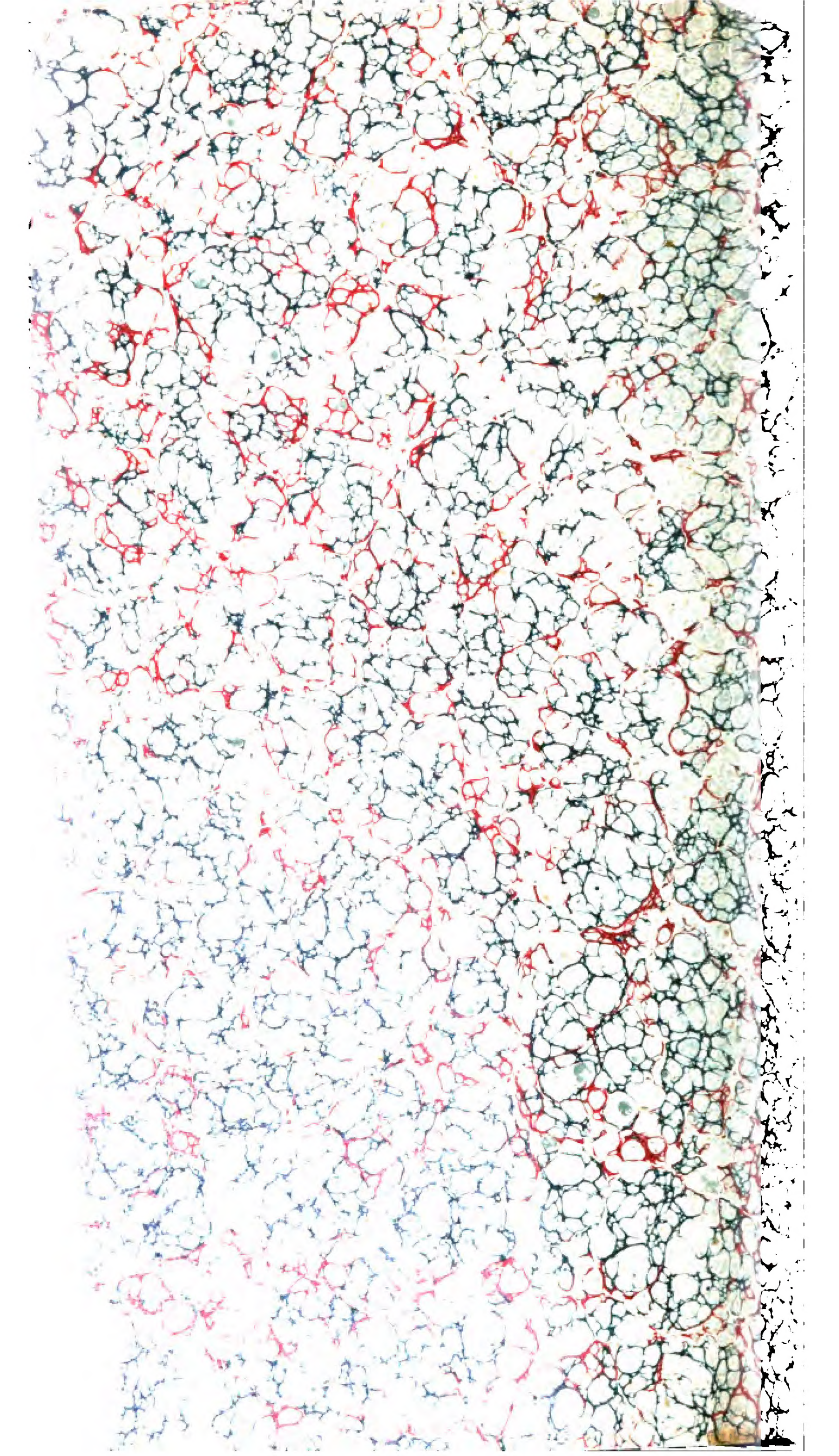
BULLETIN DE L'ANNÉE 1857.

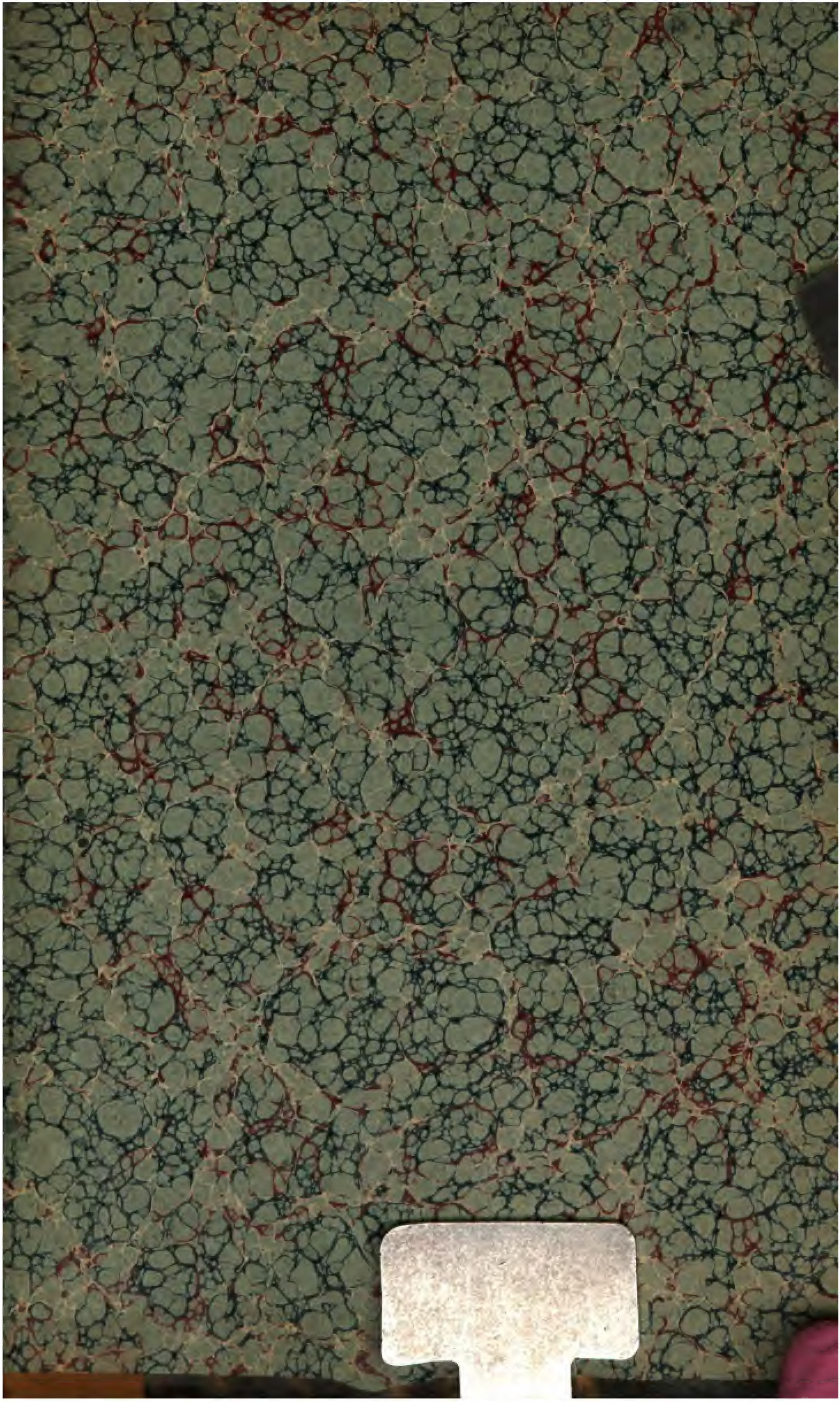
MÉMOIRES.

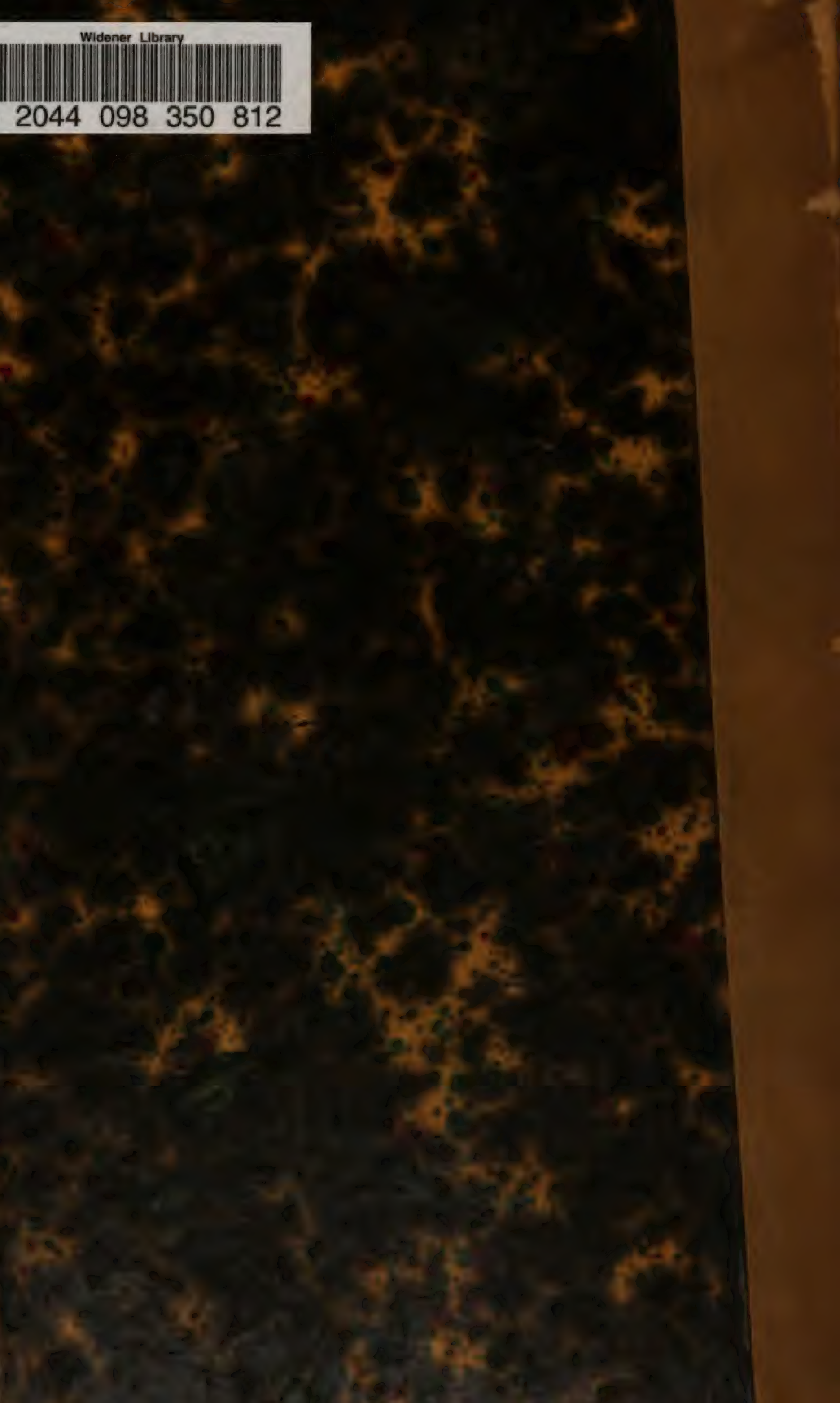
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Avis au relieur pour le placement des planches.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.






Widener Library
2044 098 350 812